

C.R.A.C. N° 80 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 7 décembre 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Les mesures de dépistage et de traçage de contacts – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Sobry.....	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty.....	1
<i>Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	2
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mmes Hanse et Hubert, Auditrice adjointe et Auditrice à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes.....	14
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Lekane, Vandorpe, M. Sahli, Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes.....	15
<i>Reprise de la séance</i>	16
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;</i>	

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim).....17

Désignation d'un corapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry.....17

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Roberty, Lekane, Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mme Sobry, M. Heyvaert.....17

Reprise de la séance.....36

Organisation des travaux (Suite).....36

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim).....36

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mmes Vandorpe, Laffut, Greoli, M. Sahli, Mme Lekane, M. Disabato.....36

Reprise de la séance.....44

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim).....44

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mmes Greoli, Vandorpe, MM. Disabato, Heyvaert, Mmes Lekane, Laffut, M. Sahli, Mme Roberty.....44

Vote..... 74

Confiance au président et au rapporteur..... 74

Reprise de la séance..... 74

Interpellations et questions orales..... 74

Question orale de M. Demeuse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'emploi à la centrale nucléaire de Tihange »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes..... 74

Interpellation de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gestion de la quatrième vague de la covid-19 » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les invitations à la troisième dose du vaccin contre la covid-19 » ;

Question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le contrôle des call centers de tracing » ;

Question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation du tracing dans les écoles par l'AViQ » ;

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la campagne vaccinale de la dose booster et l'épreuve du nouveau variant » ;

Question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la nouvelle stratégie de suivi des contacts » ;

Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'administration de la troisième dose de vaccin contre la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Laffut, M. Heyvaert, Mmes Lekane, Roberty, M. Legasse, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes..... 77

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la promotion de la santé des détenus »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes..... 89

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les suites de la résolution du Parlement de Wallonie du 26 mai 2021 visant à prévenir les suicides et les tentatives de suicide dans un contexte de fragilisation de la santé mentale causé par la crise sanitaire de la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	91
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	<i>92</i>
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	<i>92</i>
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	<i>92</i>
<i>Liste des intervenants.....</i>	<i>94</i>
<i>Abréviations courantes.....</i>	<i>95</i>

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.*

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Les mesures de dépistage et de traçage de contacts – Auditions

M. le Président. – Nous avons évoqué, lors d'une suggestion dans un débat, la nécessité de l'intérêt d'entendre Mme Moykens concernant le *testing* et le *tracing*.

Il y a encore une possibilité cette année, à savoir le 21 décembre. Dans le cas contraire, ce serait le 18 janvier, sachant que, à cette date, nous aurons un représentant d'Unia.

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Étant donné qu'il y avait plusieurs questions au sujet du *testing* et du *tracing*, et que la ministre, à juste titre, a proposé que l'on ait ces auditions, je serais plutôt partante pour que l'on fasse cela encore cette année, notamment en relation avec l'actualité.

M. le Président. – La commission a décidé de procéder mardi 21 décembre à l'audition de Mme Moykens, Présidente du Comité interfédéral « *Testing et Tracing* ».

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je remercie les représentants de la Cour des comptes pour leur présence. Je me suis permis, puisque j'avais les remarques de la Cour, de les intégrer dans mon intervention.

Je souhaite tout d'abord revenir sur la procédure.

Au début, lors de l'ajustement budgétaire particulièrement, il m'avait été suggéré, en tout cas pour certains membres de l'opposition, de venir avec un PowerPoint et donc on avait envisagé d'abord cette question en se demandant si l'on faisait un PowerPoint. Quand on a préparé le budget avec les équipes, on s'est dit que, vu l'ampleur du budget régional qui dépend de mes départements, vu le nombre ou la spécificité d'avoir la tutelle sur les deux plus grands UAP que sont le FOREm et l'AViQ, faire un *slide* prendrait sans doute plus de 100 *slides*. J'ai donc préféré opter pour vous détailler plutôt dans un texte les explications les plus complètes possible pour que vous ayez une vision qui soit sans doute plus exhaustive et plus détaillée, je trouvais que c'était plus éclairant de cette manière-là. Vous savez d'ores et déjà pourquoi mon exposé ne s'étalera pas au travers d'un PowerPoint, mais j'essaierai d'être le plus pédagogique possible. J'inclus les remarques de la Cour des comptes, que je remercie pour son analyse.

Avant de débiter l'exposé des principales variations du budget, je me permets de vous rappeler que l'élaboration du budget 2022 s'est inscrite – vous le savez – dans un cadre difficile, puisque, depuis 2020, des moyens importants ont pu être dégagés dans le cadre de la crise sanitaire, que ce soit pour soutenir les différents secteurs, dont ceux de l'économie, de l'action sociale, de la santé, de l'emploi, ou pour financer la vaccination, le *testing*, le *tracing*, et cetera.

Les derniers mois ont aussi été marqués, malheureusement, par le drame des inondations, qui ont frappé de manière douloureuse des milliers de personnes dans notre région, et qui nous ont, de facto, amenés à mobiliser des centaines de millions d'euros pour venir en aide aux sinistrés et entamer la reconstruction. Il a fallu dégager des moyens colossaux pour lutter contre le covid, pour poursuivre le soutien

aux zones sinistrées et à leurs habitants et aussi pour relancer la Wallonie, ainsi que l'armée face aux défis sociaux, économiques et climatiques. C'était une responsabilité collective. Vous voyez d'ores et déjà que le cadre est particulièrement compliqué.

Avant d'aborder les documents budgétaires proprement dits, je voudrais attirer votre attention sur quelques éléments utiles pour essayer d'avoir une vision complète des moyens qui seront dédiés à mes politiques fonctionnelles. Vous n'en trouverez pas la trace dans mon budget, mais sachez, tout d'abord, qu'il y a des moyens qui sont actuellement logés dans la provision relative au Plan de relance de la Wallonie, que l'on appellera le PRW, au sein du budget 2022 du ministre-président, pour un montant de l'ordre de 234 millions d'euros en engagement et de 222 millions d'euros en liquidation, qui vont être transférés vers mes AB, au fur et à mesure que le Gouvernement validera l'opérationnalisation des différentes mesures dans le cadre Plan de relance, dans les matières qui relèvent de mes départements, c'est-à-dire l'emploi, la formation, l'économie sociale, la santé, l'égalité des chances, l'action sociale. Cette même mécanique est aussi prévue pour les projets qui vont faire l'objet d'un cofinancement européen, hormis ceux de l'AViQ, sur lesquels je reviendrai plus tard.

Dans le même ordre d'idées et comme le fait remarquer la Cour, une provision de 100 millions d'euros a été constituée dans le budget du ministre-président pour faire face aux dépenses engendrées par la crise sanitaire. Je pense notamment à la continuation du *testing*, de la vaccination ou également au paiement des factures pour des prestations de lutte contre le covid survenues en fin d'année 2021.

Il est également important de signaler que le FOREm a été autorisé à dégrader sa trajectoire de 46 millions d'euros pour réaliser des dépenses par prélèvement sur son compte de réserve. J'y reviendrai au moment où l'on abordera le département et le budget « emploi » du FOREm.

Enfin, en ce qui concerne le budget des recettes, vous aurez pu constater une recette exceptionnelle de 43,8 millions d'euros en provenance de l'AViQ. C'est une opération de trésorerie qui permet de réintégrer, au sein du budget régional, un excédent de trésorerie récurrent sur les comptes de l'AViQ, et ce, dans une volonté de mobiliser les réserves de trésorerie des organismes avant que nous ne devions solliciter les marchés financiers. L'Agence a été autorisée à dégrader, à due concurrence, son solde SEC, déduction faite d'un inexécuté récurrent de 14,6 millions d'euros, si bien que cette opération de trésorerie n'imputera pas ses marges de manœuvre en dépenses.

J'en viens maintenant au budget des dépenses. Je vous propose de conserver la manière de travailler des années précédentes, où nous allons comparer le budget

initial de 2022, au budget initial de 2021, pour que nous regardions ensemble quelles sont les évolutions.

Nous pouvons d'abord constater une augmentation globale nette de mes crédits de 145,715 millions d'euros en engagement et 212,326 millions d'euros en liquidation. Cela veut dire que le budget que je porte s'élève à 6,2 milliards d'euros en engagement et 6,25 milliards en liquidation.

Cette évolution-là, elle est à la fois le fruit, ou elle correspond à une indexation mécanique des crédits qui tient compte d'une part, de la comptabilisation en année pleine du dépassement de l'indice pivot qui est intervenu en août de cette année et, d'autre part, de la comptabilisation du dépassement de l'indice pivot en juin 2022 comme il a été estimé lors de l'élaboration du budget. Cette seconde prévision, comme le relève la Cour, devra certainement faire l'objet d'une adaptation lors de l'ajustement 2022 en fonction de l'évolution des paramètres macroéconomiques. Cette double indexation, en tant que telle, représente déjà, à elle seule, un montant global de 133,2 millions d'euros.

Je propose maintenant que l'on parcoure les principaux mouvements qui ont été actés dans les projets du budget que je vous soumets.

On va commencer par l'action sociale et la santé. Je ne fais pas l'injure de vous dire qu'avec la longueur de cette crise, on n'a fait que confirmer le sentiment que je vous partageais lors des débats relatifs au dernier initial, donc celui de 2021. Le besoin d'une politique de santé transversale pour permettre à chacun de prétendre aux services dont elle ou il a besoin. Cela se traduit par de nouvelles places, tant en maison de repos et de soins que dans le secteur du handicap, par la conversion de place « maison de repos » en « maison de repos et de soins », mais également par la signature de nouvelles conventions avec des centres de réhabilitation fonctionnels.

Cette crise a aussi amplifié mon sentiment que la santé des citoyens doit être encore plus soutenue pour que l'on parvienne à tourner la page de cette crise. C'est pourquoi j'ai tenu à dégager des moyens importants pour maintenir en place des psychologues, recrutés au début de la crise, et renforcer la politique de la prévention de la santé et de la prévention, de manière générale. Ce budget 2022 traduit aussi les enseignements structurels que nous avons tiré ensemble de la crise sanitaire, que ce soit en termes de soutien au personnel des secteurs socio-sanitaires grâce, notamment, aux nouveaux accords non marchands que le Gouvernement a souhaité dégager avec des montants historiques, que ce soit en termes d'accompagnement des institutions d'hébergement grâce au financement et à la revalorisation des médecins coordinateurs au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, grâce aussi à la pérennisation des équipes mobiles ou encore grâce à la mise en place du *tracing* wallon ou

bien au renforcement conséquent et durable de la cellule des maladies infectieuses de l'AViQ. Je ne vais pas citer l'ensemble des avancées, mais ce sont les majeures.

C'est évidemment un motif de satisfaction. Ce budget 2022 permet aussi de renforcer des impulsions initiées cette année qui reflétaient mes priorités politiques, malgré le contexte budgétaire difficile. Je songe en particulier aux politiques en faveur des personnes en situation de handicap, à l'accueil des publics fragilisés et aux femmes victimes de violence.

On va commencer maintenant par le programme 10.11 sur le Plan de relance et la Facilité pour la relance et la résilience européenne. Au-delà des moyens qui sont réservés pour mes compétences au sein de la provision relative au Plan de relance de la Wallonie, un montant de 12,138 millions d'euros a déjà pu être inscrit dans mon budget pour renouveler les psychologues qui avaient été recrutés à la fin de la première vague de l'épidémie dans les services de santé mentale et de l'aide aux assuétudes à raison de 178,5 équivalents temps plein. Il est important, vu la longueur et l'intensité de la crise sanitaire, de leur permettre de continuer le travail sur le terrain et sans doute bien au-delà de la crise.

Pour éviter toute rupture dans leur travail, les moyens devaient en effet être présents dès janvier 2022 au sein du budget de l'agence, tant en dépenses qu'en recettes. C'est pour cela qu'une dotation a été directement prévue à l'initiale 2022 du budget régional. Et plus précisément, sur l'AB 41.01 de ce programme en dérogeant au principe de la mise en provision des moyens dédiés au Plan de relance de la Wallonie.

Pour le programme 17.11 « Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire », comme pour l'exercice précédent, on va retenir principalement dans ce programme une variation de 50 millions d'euros supplémentaires. On a, d'une part, l'indexation de 2,85 millions d'euros. À quoi correspond cette augmentation ? C'est en fait la deuxième tranche de l'enveloppe historique dégagée par le Gouvernement pour un accord non marchand doté de 260 millions d'euros à l'horizon 2040, pour augmenter durablement les salaires et engager du personnel complémentaire. Cela veut dire que, dans cet accord non marchand, il y aura, rien que pour cette législature, 710 millions d'euros nouveaux qui auront été dégagés pour pouvoir revaloriser le salaire, diminuer la pénibilité en engageant du personnel supplémentaire et travailler sur la qualité de l'environnement du travail dans le secteur.

(Réaction de M. Heyvaert)

En 2024. C'était pour voir si vous étiez attentif.

Effectivement, ce sont 260 millions d'ici 2040, 100 millions en 2021, 150 en 2022, 200 en 2023 et 260 en 2024, qui resteront 260 chaque année.

De manière cumulative, ce sont 610 millions d'euros. Ce sont des montants importants, mais qui étaient totalement nécessaires pour pouvoir encadrer, à la hauteur de ce que les citoyens attendent, les personnes les plus fragiles, que ce soient des personnes en situation de handicap, des personnes plus âgées ou des personnes qui sont dans une extrême fragilité. Ils s'ajoutent évidemment aux 100 millions récurrents qui étaient déjà prévus dans le budget 2021.

Comme le souligne la Cour des comptes dans son rapport, le montant de 50 millions d'euros est provisoirement inscrit sur l'AB 01.01 dans l'attente de la répartition des bénéficiaires entre le Service public wallon Intégration et Action sociale, le SPW EER, le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie et l'AViQ.

Une fois cette dernière connue, une réallocation sera réalisée pour transférer les moyens sur les AB ad hoc, dont la partie relative à l'AViQ sur sa dotation réglementée. C'est par exemple que, pour 2021, grâce aux fructueuses négociations avec les partenaires sociaux, le montant de 100 millions d'euros a été réparti entre différents secteurs :

- 3,5 millions pour l'action sociale, au sein des crédits du Service public wallon Intégration et Action sociale ;
- 91,8 millions d'euros pour la santé et le handicap au travers du budget de l'AViQ ;
- 0,5 million d'euros pour le logement au travers du budget du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie ;
- pour l'emploi, au sein des crédits du SPW EER, 4,2 millions d'euros.

Même si la répartition se ventile sur la période 2021-2024, les travaux en cours sur le non-marchand, et particulièrement la mise en œuvre l'IFIC au 1er juillet 2022, permettront d'affecter les moyens réservés pour l'année 2022.

Sur le programme 17.12, relatif aux dotations diverses aux politiques de la santé, la protection sociale, du handicap et des familles, on peut tout d'abord constater une diminution de 3,1 millions d'euros à l'allocation 34.01. Cette AB permettait de compenser le montant prélevé par le Fédéral sur la dotation régionale pour sa gestion financière de l'APA pour compte de la Région.

Vous savez, pour la première fois, en 2021, la politique de l'aide aux personnes âgées a été gérée par l'agence. Un montant global de 3,13 millions d'euros avait néanmoins été conservé pour financer les dossiers arrivés avant le 31 décembre 2020 et qui ont encore été géré durant l'année 2021 par le Fédéral, ainsi que les frais de gestion y afférant, ainsi que pour faire face à la facture de régularisation des frais de gestion 2020, qui a été reçue en 2021. Ce crédit est remis à zéro à

l'initial 2022. En effet, plus aucune facture ne devrait plus parvenir du Fédéral.

En ce qui concerne l'AViQ, on retiendra un certain nombre de mesures. D'abord, au niveau de l'AB 41.14 « Dotations pour frais de fonctionnement de l'agence », vous pourrez constater que des montants conséquents ont été dégagés pour renforcer le cadre de l'Agence.

On a renforcé de manière significative les possibilités que l'Agence compte plus de personnel, plus d'expertise en interne. Vous savez que, souvent, pendant la crise, on a dû faire appel à l'extérieur pour renforcer les services de l'AViQ en urgence. Il est nécessaire qu'en parallèle de cette crise l'on puisse en tirer les conséquences pour aussi permettre à l'AViQ et au service public de se renforcer considérablement et structurellement pour leur permettre de faire face aux nombreuses compétences dans le cadre de la régionalisation qui leur incombe et d'assumer pleinement l'ensemble de ces charges et de ce défi.

On voit notamment, au travers du financement des plans de personnel 2020, que l'on a mis, en 2021, 800 000 euros et, avec 1,8 million d'euros, mais aussi en pérennisant les recrutements qui sont intervenus en cette fin d'année pour permettre d'internaliser le *tracing* wallon, en tout cas d'avoir un noyau qui soit suffisamment solide pour, dans des périodes relativement classiques, travailler en interne.

Si l'on a des débordements parce que la situation est totalement anormale, au sens hors normes, alors elle peut passer par une société extérieure, mais elle a les moyens d'assumer en interne et de faire face à la situation puisque l'on a augmenté à raison de 1,7 million d'euros le dispositif.

Au total, ce sont donc 4,3 millions d'euros récurrents qui ont été prévus pour accueillir du nouveau personnel au sein de l'Agence. Au-delà de ce renforcement, un montant de 1,1 million d'euros a aussi été trouvé pour faire face au coût additionnel engendré par le recalcul réalisé par le Service public fédéral Pension pour les pensions du personnel statutaire de l'Agence.

La variation de 78,2 millions d'euros de l'AB 41.15 « Dotation pour les missions paritaires », c'est-à-dire, les matières gérées précédemment par l'INAMI ainsi que, depuis le début de l'année 2021, l'aide aux personnes âgées, dont le financement est réalisé à travers des organismes assureurs, se compose des éléments suivants.

D'abord, une économie « one shot » de 15 millions d'euros. Je vous rassure d'emblée, cette économie n'affecte en rien du tout le financement des différentes politiques liées à la sixième réforme de l'État puisque cette économie a pu être réalisée sur la base des rapports de suivi d'exécution des budgets présentés au Conseil de monitoring financier et budgétaire de l'AViQ. C'est

donc une part d'une marge d'inexécutés de 10 millions d'euros dans le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins qui étaient liée au retard dans l'ouverture de nouvelles places et au taux d'occupation des places déjà ouvertes sans doute en raison de la crise sanitaire.

D'autre part, puisque je vous ai dit, sur les 15 millions 10 millions sur la part d'inexécuté et 5 millions d'euros dans le secteur de l'APA puisque l'estimation initiale du nombre de dossiers avait été surévaluée.

Deuxièmement, un montant récurrent de 7,5 millions d'euros supplémentaires pour de nouvelles programmations de lits en MRPA et court séjour. Que retrouve-t-on dans ces enveloppes de 7,5 millions d'euros ? D'abord, la troisième tranche de la décision du Gouvernement du 16 mai 2019 qui permettait la création annuelle, durant trois ans, de 1 130 places maison de repos-maison de repos et de soins pour un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 22 millions d'euros. L'impact pour 2022 est réduit à 4,3 millions d'euros, ce nouveau financement ne débutant qu'au début du dernier quadrimestre de l'année 2022.

La répartition 2022 entre la création de nouvelles places et la requalification de nouvelles places MR en MRS sera proposée par la Commission accueil et hébergement pour l'opération de distribution du 1er octobre prévue par la réglementation.

Le complément de financement pour la programmation antérieure à 2020 en fonction de l'ouverture des nouvelles places réalisées en 2021 est prévu en 2022 pour un montant total de 3,1 millions d'euros. Sont concernées 332 places de court séjour et 308 places en maisons de repos et maisons de repos et de soins. Enfin, le financement à hauteur de 30 % de 31 lits de court séjour, soit 100 000 euros attribués en 2021.

En ce qui concerne le nouveau modèle de financement en infrastructure des hôpitaux, donc le prix d'hébergement, un montant complémentaire de 29,3 millions d'euros est nécessaire pour 2022. Pour rappel, le nouveau mécanisme qui a été mis en place après le transfert des compétences lié à la sixième réforme de l'État permet une intervention, via les organismes assureurs, dans le coût d'hospitalisation des patients pour la partie infrastructures, donc facturation par les hôpitaux.

Le Plan de construction des hôpitaux qui a été approuvé par le Gouvernement lors de la séance du 15 avril 2019 pour un montant de 2,3 milliards d'euros qui s'inscrit dans un objectif plus global de reconstruction totale du parc hospitalier wallon en 35 ans induit un besoin complémentaire, pour 2022, de 29,3 millions d'euros par rapport au montant de

83,8 millions d'euros déjà repris dans le budget initial 2021.

En ce qui concerne les matières paritaires et donc au-delà de l'indexation, un montant complémentaire de 3,3 millions d'euros a été prévu principalement pour le secteur des maisons de soins psychiatriques. C'est une augmentation qui est une modification technique de la comptabilisation des dépenses. La facturation des prestations sera effectuée, pour la première fois, en 2022, de manière mensuelle au lieu d'une manière trimestrielle, ce qui induit, pour l'année 2022 uniquement, un impact additionnel *one shot*. On a augmenté de 5,7 millions d'euros aussi le financement d'une personne de référence en démence dans l'ensemble des établissements des maisons de repos, des maisons de repos et de soins qui hébergent des profils lourds. Je crois que c'est aussi un autre enseignement que nous avons tiré de cette crise. D'autres augmentations, l'augmentation de 1,5 million d'euros complémentaires inscrits, dont 600 000 euros, pour pouvoir lancer de nouvelles initiatives d'habitations protégées. On va en ouvrir 35 nouvelles. Ce sont des places qui vont permettre d'accueillir des patients psychiatriques qui ne nécessitent pas de traitement continu en hôpital, mais qui doivent être aidées dans leur milieu de vie et de logement pour l'acquisition d'aptitudes sociales afin d'être totalement réintégrés dans la vie sociale.

Ce sont, en outre, 900 000 euros qui seront dédiés au lancement de la connexion à la plateforme « e-Health » dans le cadre du dossier « patients informatisés ».

Je pense que ce sont des initiatives qui vont porter leurs fruits, puisque l'on remarque.

Je pense d'ailleurs l'avoir déjà dit plusieurs fois en commission : par exemple, dans les abris de nuit, dans les abris de jour, on a parfois des personnes qui ont des problèmes de santé mentale et qui sont trop fragiles, qui deviennent des oiseaux pour le chat si elles se retrouvent dans des logements sociaux classiques ou dans des logements privés. Tout le travail qui aura été réalisé par des éducateurs par les assistants sociaux pendant des mois et parfois des années est réduit à néant parce qu'ils sont trop seul et leur situation est entre les deux. Il ne faut pas avoir un suivi permanent, mais on ne peut pas non plus se permettre de les laisser dans la nature sans suivi.

Cet entre-deux, ces initiatives d'habitations protégées, moi, j'y crois beaucoup. J'ai le sentiment que c'est la manière, la voie la plus durable pour pouvoir permettre à des personnes un peu fragiles de retrouver un maximum d'autonomie. Ce sont des formules intermédiaires qui coûtent un peu d'argent, mais qui sont, je crois, totalement nécessaires.

En ce qui concerne les centres de réhabilitation fonctionnels, vous avez vu, on a une augmentation de 3,6 millions d'euros pour pouvoir compléter le 1,3 millions d'euros, le montant qui est déjà inscrit à l'initiale 2021 qui permettait la conclusion de deux nouvelles conventions de réhabilitation avec l'ASBL qui est située à Libramont, c'est l'ASBL CAPAL qui prend en charge des enfants et des adolescents autistes et aussi avec le répit pédiatrique à Liège qui est une structure de répit médicalisée qui prodigue des soins palliatifs à des enfants. Ces conventions ont été conclues au cours de l'année 2021 et doivent donc être comptabilisées au budget de l'agence en année pleine à partir de l'initiale 2022. D'autre part, cela permet aussi le financement de trois nouvelles antennes ou trois nouvelles demandes de convention qui ont été validées par la commission de réhabilitation pour un montant de 2,1 millions d'euros. Il s'agit du centre de réhabilitation pédiatrique « Le Menolou » du CHU de Tivoli, de la création d'une unité « Petite enfance » pour la structure Inter-Action et de la création d'un centre de référence de l'autisme au CHU UCL de Namur. Enfin, une augmentation de 200 000 euros a aussi été inscrite pour permettre la prise en charge des demandes d'interventions pour les investissements réalisés dans leurs infrastructures.

Je voudrais, pour en terminer avec cet AB, vous permettre de confirmer la pérennisation de la décision intervenue à l'initial 2021 de financer le recrutement et la revalorisation des médecins coordinateurs en maisons de repos et en maisons de soins et de soins, avec l'inscription des moyens récurrents nécessaires, à savoir quasi 7 millions d'euros.

La variation de 43 millions d'euros supplémentaires de l'AB 41.16 « Dotation pour les missions réglementées » s'explique par plusieurs éléments. J'ai obtenu et j'ai été soutenue pour pouvoir dégager des moyens complémentaires, plus de 5 millions d'euros dans le secteur du handicap. On va avoir 3 millions d'euros qui vont être dédiés à la création de 68 nouvelles places dans huit structures d'hébergement dont 30 places dans quatre services résidentiels pour adultes, 25 places dans 2 services d'accueil de jour pour adultes, 8 places dans un service d'accueil de jour pour jeunes et 5 places dans un service résidentiel de nuit pour adultes.

Il y aura 2 millions d'euros en plus pour la prise en charge de 40 cas prioritaires supplémentaires. Sur trois ans, ce sont donc 210 cas prioritaires additionnels qui pourront désormais être pris en charge et de façon récurrente, grâce à un budget additionnel récurrent de 10,5 millions d'euros.

Il faut encore noter, sur cet AB, un montant de 900 000 euros pour faire face à la croissance constante constatée depuis le début de la législature des dossiers dans le cadre du fonds Impulseo pour encourager les médecins généralistes à s'installer dans des zones en

pénurie de médecins. Nous discutons également de pouvoir maintenir les soutiens à des zones d'organisation de première ligne dans des zones rurales, dans le cadre de la PAC. On aura sans doute l'occasion d'y revenir bien plus tard, mais je pense que toutes les organisations de la première ligne, qui permettent une meilleure couverture sur le territoire de Wallonie, sont des mesures qui doivent pouvoir être soutenues et renforcées.

Toujours pour les missions régionales réglementées de l'AViQ, j'ai pu opérer, en interne du budget de l'AViQ, des glissements pour 6,2 millions d'euros qui vont permettre :

- d'une part d'augmenter le contingent des aides familiales, grâce à un inexécuté récurrent constaté en cette matière par la cellule de contrôle de gestion de l'agence, ainsi que de continuer à appliquer une croissance de 1 % au-delà de l'indexation pour les centres de planning familial qui font, je le pense sincèrement, un travail remarquable ;
- d'autre part, 2 millions d'euros non exécutés depuis deux ans en aide matérielle ont pu être transférés, toujours dans le même secteur, au profit des SAPS pour pouvoir à nouveau de refinancer, comme à l'initial 2021, les 51 services qui organisent des activités pour plus de 1000 personnes en situation de handicap.

La variation de 4,6 millions d'euros de l'AB 41.17 « Dotation pour les missions facultatives liées à la santé et au bien-être de l'agence » s'explique principalement par les éléments suivants :

- j'avais dit que souhaitais pérenniser les équipes mobiles mises en place par les cercles de médecine générale, au début de la crise sanitaire, ce qui est fait avec un subventionnement de 2,4 millions d'euros ainsi que la poursuite du financement des réseaux hospitaliers pour un montant de 800 000 euros. C'est une manière d'organiser la première ligne, de pouvoir la structurer et de pouvoir dépasser la théorie de convention qui, dans les faits, n'était pas opérationnelle. On a non seulement opérationnalisé, rendu tangible avec l'engagement de ces équipes mobiles qui peuvent s'adapter aux situations et qui font aussi la connexion avec les hôpitaux et les différents centres d'hébergement ou autres, ce n'est pas exhaustif ;
- un montant 400 000 euros a également été inscrit pour permettre de résorber l'encours des dossiers FEADER engagés lors des exercices précédents ;
- enfin, un montant de 1,8 million d'euros pour la poursuite de deux expériences pilotes qui ont été initiées cette année. Cela concerne la mise en réseau de 15 maisons d'accueil communautaires à l'attention des personnes âgées. On a une deuxième expérience pilote dans le secteur des maisons de repos et maison de repos et soins qui vise à revoir toute l'organisation au sein des

maisons de repos en tenant compte de la présence d'un hôpital sur le même territoire. Ce montant est transféré de l'AB 41.19, dont je vais vous parler maintenant.

La diminution de 400 000 euros de l'AB 41.19 « Dotation pour les missions facultatives communes de l'Agence » est le résultat de la combinaison de plusieurs éléments :

- d'abord, le transfert de 1,8 million d'euros vers l'AB 41.17 pour les deux expériences pilotes que je viens d'évoquées, à savoir la coordination, la mise en réseau des 15 maisons d'accueil communautaires et revoir l'ensemble de l'organisation au sein d'un groupe de maisons de repos en tenant compte de la présence d'un hôpital sur le même territoire ;
- ensuite, la poursuite, pour 2022, du renforcement de la politique de la promotion de la santé à hauteur de 1 million d'euros – c'est un montant qui avait été inscrit pour la première fois lors de l'ajustement en 2021 ;
- l'inscription des 400 000 euros nécessaires pour les gestions du stock stratégique d'équipement de protection individuelle constitué par l'AViQ.

Comme je l'ai évoqué, on retrouve, à l'AB 41.20, les moyens qui seront transférés à l'Agence en cours d'exercice pour financer des dossiers qui sont cofinancés par l'Europe à hauteur de 1,4 million d'euros. Depuis l'ajustement 2020, un AB spécifique « Covid » a été créé en plus de la provision covid pour faire face aux dépenses prévisibles. Il s'agit de l'AB 41.26 « Dotation dans le cadre de la crise sanitaire ». À l'initial 2022, cet AB a été dotée d'un montant de 25,9 millions pour la poursuite ou la mise en œuvre des décisions qui ont déjà été prises par le Gouvernement.

C'est principalement 24,5 millions d'euros pour le financement du *call center* lors des premiers mois de l'année, parce qu'il est prévisible, hélas, que l'épidémie ne va pas s'arrêter avec la nouvelle année, et donc le système de *tracing* dépasse toujours les capacités internes de l'AViQ, même fondamentalement renforcé, donc le montant sera revu lors de l'ajustement 2022 de la Région, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire durant les sept premiers mois de l'année et de l'estimation des besoins jusqu'au 31 décembre 2022. En effet, le coût du marché dépend du nombre de personnes mobilisées par le *call center*.

À côté de ces 24,5 millions, il y a 1,4 million d'euros qui permettent de financer des agents de prévention. C'est une décision qui a été prise aussi par le Gouvernement et qui me semble importante et déterminante. On va pouvoir maintenant mailler, avec des agents de prévention en permanence, qui sont mis sur le terrain dans le cadre de la crise sanitaire qui nous occupe, mais qui vont pouvoir faire de la prévention dans le cadre de la convention conclue avec les organismes assureurs. Les organismes assureurs ont pu

engager des agents de prévention qui vont pouvoir mailler le territoire et faire un travail dans les quartiers, un travail qui sera sans doute extrêmement précieux dans le cadre de la prévention. Ce sont des budgets qui ne sont pas toujours visibles. Ce sont des moyens qui peuvent parfois être importants. On a tendance souvent à dire que si l'on rogne des les budgets prévention, cela ne se verra pas, d'autant que les bénéficiaires, ce n'est généralement pas nous qui les tirons, mais, en réalité, c'est tout l'investissement en amont qui est nécessaire. Je crois que c'est une très belle mesure.

Pour en terminer avec l'AViQ, je vais faire aussi sur point sur l'évolution du financement des différents plans d'investissement gérés par l'AViQ. C'est le plan Papy-boom, dont le financement est repris à l'AB 61.03. C'est un plan d'investissement de 189,45 millions pour financer des projets de construction et de reconditionnement des maisons de repos, maison de repos et soins du secteur public et associatif qui permet la création de 667 nouvelles places. Une reconduction et un reconditionnement de 2 273 places existantes. Ce sont des investissements qui permettent d'améliorer considérablement le cadre de vie et de travail dans les établissements, que ce soit les chambres, les lieux de vie ou encore les équipements.

La diminution 31 millions en crédit d'engagement traduit la fin du plan durant les années 2022. En effet, des engagements annuels de 36,75 millions d'euros ont été réalisés entre 2017 et 2021, ce qui représente un montant déjà engagé de 183,75 millions d'euros. Le solde à engager en 2022 est donc de 5,7 millions d'euros, ce qui permet de réduire les crédits d'engagement de 31 millions d'euros.

En revanche, vous aurez constaté une augmentation de 12,6 millions d'euros des crédits de liquidation pour les porter à 40,1 millions d'euros. Ce montant résulte des estimations de l'agence en fonction des dossiers attendus des bénéficiaires du plan.

Après le plan Papy-boom, il y a aussi le plan que l'on appelle « 6x5 millions d'euros », dont le financement est repris à l'AB 61.04, plan qui permet, dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement des personnes en situation de handicap, qui a été initié en 2013 sous forme de six appels à projets annuels de 5 millions d'euros chacun, qui sont destinés à améliorer l'offre de services en lien avec le vieillissement, le polyhandicap, la domotisation des services d'aide à la vie journalière, l'autisme ou encore le répit résidentiel.

Ces six appels à projets ont déjà été engagés au budget régional lors des exercices précédents, le dernier en 2020, et ne nécessitent donc plus de crédit d'engagement. Par contre, l'agence a estimé que, pour 2022, il y avait un besoin complémentaire de 575 000 euros en liquidation pour porter le crédit à 5 651 milliers d'euros pour rencontrer les dossiers de

mise en paiement qui seront introduits pas les bénéficiaires en 2022.

Après le plan Paby-boom et « 6x5 millions d'euros », il y a aussi le plan ERICH, « Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés », qui est également repris au même AB. Ce sont trois beaux plans. Il s'agit du plan de 50 millions d'euros pour des rénovations d'institutions d'accueil et d'hébergement de personnes handicapées qui a été totalement engagé lors d'un précédent exercice budgétaire. En ce qui concerne les crédits de liquidation, l'agence, sur la base de ses estimations, a sollicité un complément de dotation de 2 262 milliers d'euros qui porte le total des moyens disponibles à 9 391 milliers d'euros.

On en vient maintenant à l'action sociale, avec le programme 17.13.

Avant tout, je voudrais insister sur le contexte difficile et inédit que nous traversons. Les différentes crises qui se succèdent, qui continuent d'impacter significativement nos citoyens, de détériorer fortement la situation des personnes qui sont les plus vulnérables, dans de nombreux domaines de l'existence d'ailleurs. Puis on voit, avec les crises successives, que l'on a, du retour de tous les agents de terrain, des membres, des citoyens qui jusque là n'avaient jamais ou pas ou peu eu recours à des services d'aide et qui doivent franchir désormais le cap, recourir notamment à des dispositifs de soutien.

Les opérateurs de l'action sociale, dont le cœur de la mission consiste à rencontrer les besoins élémentaires des personnes les plus fragiles, sont fortement sollicités depuis l'entame de la crise sanitaire et ne cessent de l'être ; alors que, dans le même temps, leur propre organisation est elle aussi perturbée. Pour ces motifs, ces opérateurs reconnus comme essentiels ont bénéficié, depuis 2020, dans le cadre de la crise sanitaire, de sa résurgence et de sa persistance, de moyens additionnels pour y faire face et pour rencontrer au mieux les besoins et les attentes des personnes en situation de vulnérabilité. Il est évident que ces secteurs doivent continuer de se développer en 2022 pour accueillir de la manière la plus optimale possible les nombreuses demandes qui leur parviennent et, surtout, pour maintenir le lien de confiance ou amorcer le lien, afin d'enclencher, autant que possible, un processus vers le bien-être et la cohésion sociale.

Cette situation particulière continue d'influencer l'orientation des moyens et des politiques nouvelles ; l'objectif étant de construire une société inclusive où chacun à sa place, quelles que soient les ressources et les limites des uns et des autres. Dans ce cadre, la sortie du sans-abrisme représente une priorité phare. Pour l'heure, des dispositifs du programme occupent un rôle fondamental, avant de parvenir, à terme, à basculer vers une posture totalement préventive, mais on n'y est pas encore.

En ce qui concerne plus particulièrement les AB du ressort du SPW Intérieur et Action sociale, à savoir ceux du programme 17.13 « Action sociale », on a bien sûr l'indexation sur les AB dites de rémunérations qui couvrent principalement les missions réglementées et la réaffectation en interne de moyens, principalement pour respecter la codification SEC européenne. On note un certain nombre de variations.

D'abord, des projets plus que symboliques, ce sont les moyens qui sont dédiés pour la distribution de collations saines qui sont produites localement, gratuitement, qui sont distribuées à destination des élèves qui fréquentent des écoles à discrimination positive. C'est un montant complémentaire de 1 million d'euros en engagement et en liquidation, à l'AB 12.02, pour permettre d'amplifier ce projet pilote que l'on a initié en 2020.

Le comité d'accompagnement a rendu un avis positif lors de l'évaluation intermédiaire du projet. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'avoir des retours de terrain dans les dizaines d'écoles qui bénéficient de ce dispositif-là. Les retours des professeurs, des parents et des directions sont unanimes. Je reviens de la Docherie à Charleroi où les professeurs me disaient : « Sans ce dispositif, on a parfois des enfants qui n'ont aucun repas sur la journée. Comment voulez-vous que l'on puisse leur dispenser des cours dans ces conditions ? Au moins, vous ramenez une forme d'équilibre ». Nous allons poursuivre et amplifier ce dispositif.

Augmenter de 50 milliers d'euros en engagement et en liquidation pour permettre la mise en œuvre du projet qui vise à la participation des enfants à la construction des politiques qui les concernent au travers de la mise en œuvre et l'évaluation du plan relatif au droit de l'enfant. C'est un plan qui s'étale sur 2020-2025.

On a aussi 200 000 euros complémentaires aux 200 qui étaient déjà inscrits à l'initial 2021 sur l'AB 33.03 pour permettre le financement à titre transitoire de deux relais sociaux intercommunaux, dans le Brabant wallon et dans le Luxembourg. Vous savez que ce sont des dossiers auxquels je tenais, mais je sais que plusieurs parlementaires ont été très attentifs à ce que nous puissions compter, dans ces provinces, des relais sociaux. Ces deux relais devraient remplir les conditions pour obtenir la reconnaissance et passer dans le système réglementé, ce qui va engendrer un coût estimé à 400 milliers d'euros. Ils sont d'ores et déjà inscrits.

Lors de la réalisation du budget initial 2021, un montant additionnel de 1 million d'euros avait été prévu à l'AB 33.07 pour financer des services d'accueil de jour – en qualité de projet pilote pour 600 000 euros – et soutenir la création de places d'accueil supplémentaires spécifiquement pour les femmes victimes de violences conjugales, via un appel à projets que l'on avait lancé pour financer du personnel qui va accompagner ce

public – ce sont 400 000 euros. Cela a permis d'ouvrir 67 places supplémentaires.

Vu le succès qui a été rencontré par ces deux appels à projets, on a décidé de mettre des moyens complémentaires récurrents, à la hauteur de 600 000 euros qui sont répartis entre les deux appels à projets :

- 400 000 euros pour les services de jour ;
- 200 000 euros pour la création de places supplémentaires, spécifiquement pour les femmes victimes de violences conjugales.

Un montant total de 974 000 euros en engagement et de 790 000 euros a également été prévu pour la réalisation de nouveaux agréments dans ces secteurs et le financement de la croissance de leurs activités.

Au total, on augmente de 1,6 million d'euros en engagement et de 1,4 million d'euros en liquidation dégagés pour ce secteur.

Toujours en matière de lutte contre les violences faites aux femmes qui sont fondées sur le genre, je vous rappelle que j'ai octroyé, en 2020, un financement structurel – c'était sur base du décret de 2018, que j'ai déjà eu l'occasion de souligner plusieurs fois – afin de permettre le financement, de pouvoir agréer des structures pour que, quels que soient les ministres qui se succèdent, ces associations puissent enfin être largement reconnues et ne plus devoir passer par un travail administratif fastidieux pendant lequel elles ne peuvent pas concentrer leurs efforts sur les objectifs qui sont poursuivis par leur association. Cet agrément et ce décret sont une bonne chose. En effet, cela a permis de financer 11 structures qui accompagnent les femmes victimes de violences de genre ou les auteurs depuis sa mise en place.

En 2021, on a deux nouvelles structures qui en plus ont été agréées. Trois autres ont été financées de manière facultative pendant 2021, mais elles pourront être agréées en 2022. Cela veut dire que 300 000 euros en plus sont inscrits en 2022 pour permettre l'agrément de trois nouvelles structures additionnelles. Les montants réservés à ces subsides structurels vont se retrouver aux AB 33.11, 43.23 et 43.24, en fonction de la nature de l'opérateur.

Dans le cadre de l'égalité des chances, des moyens complémentaires de 273 000 euros en engagement et de 266 000 euros en liquidation ont été inscrits à l'AB 33.23 pour financer de nouveaux projets, notamment une campagne de lutte contre le sexisme.

Comme lors de la confection du budget initial 2021, on renforce les moyens pour lutter contre les discriminations envers les personnes LGBTQI+. Le ministre-président s'est exprimé il y a quelques semaines pour faire en sorte que la Wallonie soit une zone libre et *safe* pour les personnes LGBTQI+.

Cela nécessite des moyens supplémentaires. On avait fait un premier renforcement avec 200 000 euros qui étaient dédiés aux maisons Arc-en-ciel pour renforcer l'accompagnement avec le personnel. Nous avons décidé d'augmenter de 250 000 euros en plus, pour essayer un travail qui permette plus d'accompagnement, pour que la Wallonie soit une Région qui lutte contre tous ces faits de violence qui sont malheureusement constatés. Malgré les législations, il y a encore beaucoup de violence à l'égard des personnes LGBTQI+. Des moyens conséquents sont dédiés pour faire reculer ces réactions rétrogrades.

Vous aurez peut-être constaté une petite coquille dans l'exposé particulier sur cet AB. L'augmentation globale est de 270 000 euros en engagements et en liquidations, dont une indexation de 20 000 euros, et non 277 000 euros en engagements et 796 000 euros en liquidation, comme indiqué. Je n'ai pas fouetté mes conseillers budgétaires comme ils l'avaient mis dans mon exposé. Ils l'ont remarqué eux-mêmes. *Errare humanum est, perseverare diabolicum.*

L'AB 43.22 se voit dotée de moyens complémentaires pour le refinancement des communes qui sont inscrites dans la politique de l'accueil des Gens du voyage, puisque à la suite de la modification du code réglementaire de l'action sociale, le financement est passé de 10 000 euros à 30 000 euros, avec un montant additionnel de 90 000 euros qui a été prévu pour financer trois nouvelles communes qui ont souhaité s'inscrire dans ce programme. Cela me permet de les remercier.

C'étaient les gros dossiers, avec les montants dédiés dans les politiques santé et actions sociales. Nous allons passer à l'emploi et la formation. Vous savez que dans la Déclaration de politique régionale, en matière d'emploi et de formation, on a des engagements qui sont particulièrement ambitieux. On peut tous s'en réjouir, puisque l'emploi est un des leviers fondateurs d'une société qui émancipe, qui est inclusive et solidaire.

Dans le même temps, les compétences portées par les Wallonnes et les Wallons sont les conditions nécessaires à la construction d'une économie saine, innovante et créatrice d'emplois de qualité.

Les moyens supplémentaires hors indexation pour les mesures emploi et formation s'élèvent à 23 175 000 euros en engagements et 25 791 000 euros en liquidation.

Cela montre que même avec la situation difficile que l'on vit, on ne veut pas délaissé les politiques qui mènent vers l'emploi. Notre volonté reste de soutenir, d'optimiser, de mettre en place des leviers et des dispositifs nécessaires pour permettre la création d'emploi et l'insertion sur le marché du travail des chercheurs d'emploi wallons et wallonnes. Je veux aussi que ces emplois soient de qualité et le plus durable

possible, conformément à cette Déclaration de politique régionale.

Les deux réformes majeures – la réforme APE et la réforme de l'accompagnement du FOREm – qui entreront en vigueur le 1er janvier sont traduites dans ce budget, et s'inscrivent pleinement dans cette dynamique.

Les objectifs de la réforme APE que l'on s'est fixés étaient de simplifier, d'avoir plus d'efficacité, d'équité, de transparence, de maîtrise budgétaire et de sectorisation de l'aide, tout en sachant que la réforme reste une aide à l'emploi qui demeure dans l'enveloppe budgétaire du dispositif précédent.

La réforme de l'accompagnement du FOREm, quant à elle, devrait optimiser les perspectives de remise à l'emploi des demandeurs d'emploi en permettant de devenir de véritables acteurs de leur parcours et de pouvoir mieux les accompagner en fonction de la situation propre de chaque demandeur d'emploi. On a eu largement l'occasion d'en débattre récemment. Je ne vais donc pas, soyez rassuré, revenir en détail sur cela. Mais comme ministre de Tutelle pour tout ce qui relève en Wallonie des politiques croisées en matière d'orientation et de formation tout au long de la vie, je pense que ce sont des politiques qui nécessitent qu'il y ait un moteur en termes de dynamisation et d'optimisation des différents dispositifs qui doivent soutenir l'augmentation générale du niveau des compétences techniques, professionnelles et sociales des Wallons et des Wallonnes sur base de référentiels communs.

Il y a plusieurs dispositifs, les SFMQ, le Service francophone des métiers et des qualifications de l'OFFA qui est l'Office francophone de formation en alternance.

Dans les programmes budgétaires proprement dits, de manière transversale, il faut signaler deux processus de centralisation des moyens budgétaires qui étaient précédemment éclatés dans plusieurs programmes de la division organique 18.

L'AB 12.01 du programme 18.01 va regrouper dorénavant toutes les dépenses d'études, de documentation, les frais de formation et de réunions pour les matières de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale.

Quant à l'AB 41.16 du programme 18.21, elle va regrouper toutes les subventions destinées au Conseil économique, social et environnemental de Wallonie en 2022 pour la prise en charge du secrétariat des différentes commissions qui sont hébergées par le Conseil.

Donc, le corollaire de ce rassemblement de moyens implique que, les AB de catégorie 12 et ceux destinés aux subventions du CESE, répartis dans les autres programmes de la division organique, ont été remis à zéro.

Sur le programme 18.01 « Fonctionnel », on a une augmentation de 160 000 euros en crédits d'engagements et 52 000 euros en crédits de liquidation qui est prévue pour des dépenses informatiques courantes dans les directions de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale du SPW EER.

Pour le programme 18.11 « Promotion de l'emploi », on remarque que l'AB 33.09, qui sert à subventionner les structures d'accompagnement à la création de l'emploi, est majorée de 60 000 euros en engagements et en liquidation pour permettre de renflouer les bourses d'activités accordées aux personnes qui souhaitent se lancer dans la création de leur propre emploi.

Dans le secteur des agences de développement local, là aussi on a une indexation des financements des différentes structures communales liées aux pouvoirs locaux ou autres.

Enfin, la dotation « Emploi » à la Communauté germanophone a été revue à la hausse pour tenir compte de la variation des paramètres macroéconomiques.

J'en viens maintenant aux programmes 18.12, 18.13, 18.16, 18.17, 18.18 et 18.22 qui concernent le FOREm.

Ma volonté, lors de l'élaboration du budget 2022, comme lors du budget 2021 d'ailleurs, cela a été d'établir autant que possible un budget qui soit en relation avec les besoins attestés par les exécutions des années antérieures et avec les estimations actualisées les plus fiables. On essaie d'éviter autant que possible, en cours d'année, de réaliser un ajustement budgétaire trop important. Vous le constaterez, cette logique conduit à des mouvements qui peuvent paraître assez significatifs.

Bien entendu si les chiffres devaient évoluer, en 2022, on va adapter les moyens lors de l'ajustement.

De manière transversale, il faut souligner que le contrat de gestion du FOREm prévoit l'indexation des AB de fonctionnement ainsi que la majoration de cette indexation d'un pour cent chaque année. Cette indexation est donc appliquée dans le budget 2022. Cela représente 9 281 000 euros au programme 18.12 et 18.22.

En plus de cette augmentation des moyens de fonctionnement, les différents dispositifs du FOREm ont également perçu des moyens supplémentaires de 34 807 000 euros qui sont liés à l'augmentation des paramètres macroéconomiques.

Il est également important de faire un point sur la trésorerie du FOREm, comme je l'évoquais en introduction. Vous savez que le FOREm dispose d'un compte de réserve sur lequel sont sauvegardés les crédits non consommés en fin d'année.

Lors de la confection du budget initial 2022, le FOREm a renseigné un montant important de moyens qui étaient disponibles sur son compte de réserve. Bonne nouvelle. Le Gouvernement a donc décidé de permettre au FOREm d'utiliser les moyens disponibles dans son compte de réserve à hauteur de 41 millions d'euros. En parallèle, évidemment, les moyens destinés au FOREm sont diminués, pour cette raison, de 41 millions d'euros dans mes compétences sur l'AB 41.08 du programme 18.12.

Si l'on devait maintenant examiner les principaux mouvements à retenir sur le budget 2022 du FOREm, on a, au programme 18.12, des moyens additionnels, en tout cas je vais vous donner les plus significatifs :

- 2 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté sur l'AB 41.04 pour soutenir l'accès au permis de conduire, cibler sur des chercheurs, ou des chercheuses d'emplois qui sont peu scolarisés, parce que l'on sait qu'ils sont particulièrement fragiles sur le marché de l'emploi ;
- une augmentation de 3 millions d'euros pour les parcours directs et intensifs des demandeurs d'emploi, c'est un dispositif qui vise à soutenir les partenaires du FOREm qui effectuent des prestations et des projets pour permettre une meilleure orientation et confrontation aux réalités de l'emploi, et puis outiller au mieux les demandeurs d'emploi ;
- une augmentation aussi 1 945 000 euros sur l'AB 41.04 du programme 12, et 3 933 000 euros sur l'AB 41.01 du programme 22 qui sont destinés aux ressources humaines pour respecter des prescrits légaux en matière de rémunération du personnel de l'office ;
- une augmentation de 4 100 000 euros pour le service informatique du FOREm.

Les réformes que l'on mène, par exemple la réforme de l'accompagnement, et la réforme APE, c'est de la simplification, mais c'est aussi une nécessité de pouvoir mieux informatiser les services du FOREm pour pouvoir permettre cette facilitation.

Quand je suis allé au début dans les services du FOREm, il y a deux ans, et que j'ai fait le tour de l'ensemble des services et des antennes, parfois les travailleurs du FOREm m'expliquaient qu'ils avaient cinq programmes informatiques différents, c'était évidemment impossible de travailler de manière optimale dans ces conditions-là, donc cela demande des moyens d'investissements conséquents, mais au final cela permet de pouvoir concentrer les moyens des travailleurs du FOREm sur autre chose que des complications administratives, et avoir une lisibilité plus importante et faciliter aussi le travail pour l'accompagnement des personnes demandeuses d'emploi.

On a aussi 270 000 euros supplémentaires en engagement et 1 512 000 euros en liquidation pour le maintien des mesures FOREm du plan Rebond, qui visait à amortir les conséquences de la crise sanitaire. Donc concrètement on va prolonger le personnel d'accompagnement spécifiquement dédié à la prise en charge des personnes qui ont perdu leur emploi suite à la crise, et aussi les jeunes et les publics fragilisés qui sont eux plus durement touchés par la baisse de l'activité économique due à la crise du covid-19. On le voit d'ailleurs dans la diminution des chiffres du chômage, on a eu plus de 6 %. Ce sont des nouvelles qui sont encourageantes, mais on remarque quand même que des personnes qui sont les plus fragiles, qui sont depuis plus longtemps au chômage, ou qui sont très jeunes sont plus touchées, eux ne sont pas impactés de la même manière par la reprise de l'emploi, et par la baisse du chômage, donc il faut que l'on ait des moyens plus conséquents pour eux, ce sont des moyens qui ont déjà été obtenus lors de l'ajustement budgétaire de 2021 et qui sont reconduits en 2022 ;

La diminution de 41 millions d'euros de subvention au FOREm, je l'ai dit, sur l'AB 41.08 du programme 12 que le FOREm compense par le recours à son compte de réserve.

Une diminution de 44 050 000 euros sur les AB 41.23 et l'AB 41.24 qui sont destinés aux mesures « Impulsions, primes et compléments », toujours payés par l'ONEM. C'est une diminution de budget qui tient compte des dernières estimations fournies par l'ONEM pour 2022.

Une augmentation de 5 776 000 euros sur l'AB 41.25 pour la mesure « Congé, éducation payée », c'est une augmentation du budget qui suit la tendance à la hausse de l'utilisation de ce dispositif ces dernières années, et un budget 2022 qui se base sur les estimations réalisées par les services de l'office.

On a 166 000 euros sur l'AB 41.26 relatif au dispositif ALE, et pour la prise en charge du supplément prévu dans le nouveau marché public avec la société maîtrise des chèques ALE.

J'en viens maintenant au programme 18.13 « Plan de résorption du chômage ».

Il faut retenir qu'on a 92 664 000 euros, c'est à 11 195 000 euros de plus pour le dispositif SESAM. C'est un dispositif, vous le savez, qui vise à soutenir l'emploi dans le secteur marchand en octroyant une aide dégressive aux employeurs qui engage des demandeurs d'emploi inoccupés. C'est une forte augmentation qui résulte du constat que la demande pour cette mesure, et surtout le nombre de dossiers, acceptés chaque mois, est en constante augmentation depuis plusieurs années. Ce budget alloué en 2022, reflète les besoins renseignés par le FOREm pour la mesure SESAM, à savoir un nombre

de dossiers acceptés mensuellement qui passe de 415 dossiers pour l'année 2021 à 515 dossiers pour 2022.

On a également 1 187,914 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation, soit une augmentation du crédit de 485,556 millions d'euros à l'AB 41.06 pour le dispositif APE. Cette augmentation du budget s'explique par la volonté de regrouper sur un seul article budgétaire la totalité des crédits destinés à l'APE. Les différents transferts effectués sont ventilés de la manière suivante :

- l'indexation du dispositif qui représente un montant de 15,020 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation ;
- une augmentation de crédit de 14,476 millions d'euros non récurrente pour permettre au FOREm de payer le solde de l'ancien dispositif APE. En effet sous l'ancien régime APE, une partie des dépenses de fin d'année est payée l'année suivante. Avec la réforme, cela change puisque, à partir du 1er janvier 2022, le paiement des APE sera effectué de manière anticipée, le premier mois de chaque trimestre. En 2022, il faudra payer les soldes de 2021 de l'ancien dispositif ;
- le transfert des montants précédemment imputés sur l'AB 41.01 du programme 18.18 « Réduction de cotisations sociales de l'ONSS », pour un montant de 433,523 millions d'euros. Ce budget fait partie de la réforme APE et sera dorénavant inscrit sur l'AB 41.06 du programme 13 ;
- un transfert de 8,139 millions d'euros depuis plusieurs AB d'autres ministères qui bénéficiaient de budget pour le paiement de points APE notamment dans les secteurs des parcs à conteneurs et du logement. Ce montant a été minoré de 4,455 millions d'euros qui ont été imputés sur l'AB de fonctionnement du FOREm, puisque ces crédits sont utilisés pour le fonctionnement du service APE de l'office ;
- enfin, un transfert de 18,863 millions d'euros qui représente les montants destinés aux mesures « Convention premier emploi » et « Emploi jeunes non-marchand » qui sont intégrées dans le dispositif APE.

Je reviendrai après sur le programme 18.15 « Économie sociale ».

Sur le programme 18.17 « Titres-services », on a un budget global de 475,576 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation, en augmentation de 1,708 million d'euros. Ce dispositif des titres-services permet :

- d'augmenter le taux d'emploi pour un public faiblement qualifié et essentiellement féminin, presque 50 000 travailleurs en Wallonie, dont 98 % sont des femmes ;
- de diminuer le travail au noir, donc d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs

qui bénéficient dès lors d'un contrat de travail et de la protection sociale afférente ;

- de contribuer à une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle pour les 300 000 ménages qui recourent aux titres-services.

En termes d'intervention des pouvoirs publics, fin 2021, le titre-service est remboursé 24,34 euros à l'entreprise, soit une intervention de 15,34 euros par titre-service acheté. Les citoyens ne l'achètent que 9 euros. Je tiens à rappeler que notre Région est l'entité fédérée qui, dans un objectif de qualité et de pérennisation des emplois, soutient le mieux le secteur des titres-services dès lors qu'elle indexe les titres-services à 100 %, soit le montant payé par le consommateur majoré d'une intervention des pouvoirs publics, à chaque dépassement de l'indice pivot.

L'adaptation en crédits d'engagement et de liquidation pour 2022 est liée, pour partie, à cette indexation et à la mise en concordance avec les exécutions des années antérieures.

Dans le programme 18.18 « Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles – FOREm », les mouvements enregistrés sur l'AB 41.01 de ce programme sont, d'une part, un transfert de 433,523 millions d'euros vers l'enveloppe APE et, d'autre part, une augmentation de 23,999 millions d'euros que renseignent les estimations de dépenses 2022 de l'ONSS.

Dans le programme 18.19 « Emplois de proximité », pour rappel, le budget des dispositifs « Convention premier emploi » et « Emplois jeunes non-marchand » a été transféré sur l'AB de l'APE. Ne subsiste sur ces AB que des crédits de liquidation pour payer le solde des dossiers 2021.

Dans le programme 18.22 « FOREm-Formation », on a une évaluation des dispositifs d'aides à la formation des travailleurs, comme le crédit-adaptation, le congé éducation payé, le Fonds de l'expérience professionnelle ou les chèques-formations, a été mené en 2020, à l'aune de l'impact de ces dispositifs sur l'emploi et sur les publics concernés, des réponses apportées aux besoins des entreprises et des travailleurs et à l'anticipation des besoins et à l'atteinte des objectifs fixés sur base réglementaire.

L'évaluation a montré une belle convergence des partenaires sociaux sur l'utilité de ces mesures et sur l'importance de la formation pour nos entreprises wallonnes et leurs travailleurs.

Il y a une convergence sur les améliorations à apporter, telles qu'une simplification d'accès accrue importante, une plus grande visibilité avec l'offre de formation ou une augmentation du taux de participation des femmes à la formation. On a eu des rencontres avec chacun des partenaires sociaux qui ont débuté et qui

vont se poursuivre début de l'année prochaine pour lancer les prémises de la réforme qui sont attendues sur les aides à la formation.

Un montant de 224 000 euros est prévu pour les chèvres-formations qui vont connaître un pic d'utilisation en 2022 selon les estimations du FOREm, à cause notamment des formations pour les chauffeurs poids lourds que les travailleurs doivent suivre tous les 5 ans.

Le dispositif Airbag qui a dû être réalimenté lors des deux précédents ajustements budgétaires est augmenté de 2,174 millions d'euros, une augmentation qui reflète les estimations des dépenses du FOREm pour l'année 2022.

Au programme 18.25 dans les politiques croisées dans le cadre de la formation, il y a une augmentation de 53 000 euros pour assurer le financement de l'Office francophone de la formation en alternance. Les autres mouvements budgétaires proposés sont des transferts internes.

Pour les incitants à la formation en alternance sur les AB 33.01, 33.14, 34.01, 41.01, 43.03, 43.04, 05 et 45.05, des transferts ont été opérés pour placer dès l'initial les crédits sur les AB où ils sont nécessaires. La pérennisation de l'opérateur FormaForm a aussi nécessité la création d'un AB spécifique en plus du transfert de crédits depuis l'AB 41.04 du programme 18.12 du FOREm, là où était précédemment prévu le paiement de cet opérateur.

En ce qui concerne le programme 18.51, sa suppression est proposée, puisque ce fonds n'est plus utilisé depuis plusieurs années et que la Cour des comptes a signalé qu'il y avait lieu de le supprimer.

J'en termine, *last but not least*, par l'économie sociale, programme 18.15. Dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, notre Gouvernement a souhaité encourager activement le développement de l'économie sociale, avec des dispositifs que l'on voulait renforcer pour soutenir, pour lancer, pour développer les entreprises du secteur qui inclut le renforcement d'incubateurs d'économie sociale en Wallonie.

Je rappelle souvent que l'économie sociale représente 150 000 travailleurs en Wallonie. Un travailleur sur huit en Wallonie travaille grâce à l'économie sociale et à ce dispositif. C'est un modèle économique durable, pourvoyeur d'emploi non délocalisable, avec des possibilités importantes de nouveaux déploiements d'activité économique durable.

La capacité de ce secteur peut permettre de résister davantage en période de crise que d'autres économies plus classiques. On voit que, quand on traverse une crise comme celle d'aujourd'hui, on a une plus-value de ce modèle économique et de sa résilience.

Pour ce qui concerne l'économie sociale, on a des entreprises d'insertion sur l'AB 31.01 qui sont des sociétés commerciales à finalité sociale dont le but est l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi fragilisés et peu qualifiés. On a un montant additionnel de 899 000 euros qui est prévu pour des crédits d'engagement, pour permettre à l'administration de prendre en charge des dossiers traités en 2022.

On a aussi des subventions aux initiatives de développement de l'emploi dans les secteurs des services de proximité à finalité sociale qui sont majorés de 45 000 euros pour correspondre aux estimations réalisées par l'administration quant au budget nécessaire en 2022.

En plus de ces montants, les IDEAS bénéficient de 91 000 euros de plus liés à l'augmentation des paramètres macroéconomiques.

Enfin, la subvention W.Alter a aussi été majorée de 17 000 euros, toujours en lien avec ces mêmes paramètres.

J'ai essayé d'être la plus exhaustive possible, pour vous permettre de détailler le contexte dans lequel nous situons du point de vue de la préparation du budget 2022. On sait que c'est un contexte compliqué, mais on sait aussi que si l'on veut faire en sorte de sortir de cette crise sanitaire ou tirer des enseignements de cette crise sanitaire, nous avons dû réorganiser les secteurs, l'organisation de la première ligne, avoir un système de santé qui soit renforcé par des moyens conséquents et structurels. Je pense que, de ce point de vue là, on a aussi tiré des enseignements du travail que les parlementaires avaient réalisé dans le cadre de la commission spéciale, qui se traduisent par des engagements structurels et durables, mais aussi tous les pans qui sont en parallèle du Plan de relance européen et du Plan de relance wallon. Des moyens qui sont dédiés à l'emploi et la formation et qui nous permettront, je l'espère, de pouvoir rehausser les qualifications et les compétences des demandeurs d'emploi de Wallonie, mais aussi de pouvoir faire prendre conscience aux entreprises de l'importance de la formation continue des travailleurs tout au long de la vie.

Nous avons eu l'occasion dans le cadre de la mission royale au Danemark de pouvoir voir que cette formation continue des travailleurs est une réelle plus-value à la fois pour les entreprises et pour les travailleurs et que « upgrader », comme on le dit en bon wallon, les compétences des travailleurs et des demandeurs d'emploi permet une émancipation de l'ensemble et de rehausser que ce soit les travailleurs, les demandeurs d'emploi ou les entreprises, et donc de permettre une satisfaction générale plus importante. Ce sont de grands objectifs.

J'espère que, à travers ces budgets, nous contribuerons à permettre de réaliser ces objectifs et ces défis.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de
Mmes Hanse et Hubert, Auditrice adjointe et Auditrice
à la Cour des comptes*

M. le Président. – La parole est à Mme Hanse.

Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, nous vous remercions tout d'abord pour l'attention que vous portez au rapport de la Cour sur ces projets de budget pour l'année 2022.

Je vais débiter par les observations qui concernent le projet de budget de l'AViQ. Je n'aborderai toutefois pas les éléments relatifs aux allocations familiales qui ont été examinés lors de la Commission de la fonction publique hier.

Les prévisions de recettes et les estimations de dépenses reprises au budget initial de l'AViQ affichent une baisse d'environ 19 % par rapport au budget ajusté de 2021. Cette diminution résulte essentiellement du nouveau schéma de comptabilisation des avances aux organismes assureurs recommandé par la Cour des comptes. Lequel permet de ne plus accroître artificiellement le budget de l'AViQ. L'impact de ce nouveau schéma s'élève à -1 milliard 402 millions d'euros en recette et en dépense.

Le projet de budget initial de l'AViQ fait apparaître un résultat budgétaire négatif de 48,7 millions d'euros. Celui-ci s'explique principalement par un remboursement de trésorerie au profit de la Région de 43,8 millions d'euros prévu par le Gouvernement wallon. En contrepartie, l'agence a été autorisée à dégrader son déficit budgétaire à due concurrence.

Dans son calcul du solde des institutions consolidées, le Gouvernement estime toutefois que, compte tenu d'une inexécution présumée des crédits, l'impact de l'agence sur le solde de financement s'établira à -34,1 millions d'euros.

Par ailleurs, la Cour relève que le projet de budget initial de l'AViQ a été réalisé sur la base de prévisions mensuelles de septembre du Bureau fédéral du Plan. Selon ses prévisions, le prochain dépassement de l'indice pivot devait se produire en juin. Cependant, le Bureau fédéral du Plan a revu ses prévisions début novembre et il estime désormais que le dépassement de l'indice pivot aura lieu en janvier 2022. Ce qui implique une augmentation des allocations sociales en février 2022 et des salaires dans la fonction publique en mars 2022.

L'impact de ce changement sur les dépenses s'élève à 85,6 millions d'euros. L'agence devra dès lors solliciter des crédits complémentaires lors de l'ajustement budgétaire 2022.

La Cour a également constaté que certaines dépenses n'étaient pas encore reprises au budget de l'agence. Les crédits prévus au budget initial 2022 pour faire face aux dépenses et à la crise sanitaire s'élèvent à 57,6 millions d'euros en engagement et en liquidation. La Cour relève que ces crédits n'intègrent pas les dépenses relatives à l'administration de la troisième dose de vaccin, l'estimation n'étant pas encore finalisée.

Les dépenses de l'AViQ devraient toutefois être compensées par une dotation équivalente qui sera prélevée sur la provision covid prévue au budget général des dépenses de la Région.

En ce qui concerne les accords du non marchand 2021-2024, les crédits seront inscrits au budget de l'agence dans le cadre d'un ajustement dès qu'un accord entre les partenaires sociaux aura été conclu. Ils seront transférés au départ de la provision pour l'indexation des emplois subsidiés. Les accords du non-marchand et les mesures sociosanitaires reprises au budget général des dépenses de la Région.

Monsieur le Président, ceci clôture la partie relative à l'AViQ.

Je vous propose de laisser la parole à ma collègue pour continuer l'exposé de la Cour.

M. le Président. – La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes. – Madame la Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je vais vous présenter les principaux points du rapport de la Cour qui concernent le budget initial 2022 du FOREm.

Le projet de budget initial 2022 du FOREm est présenté avec un solde négatif de 46 millions d'euros. En effet, les dotations de fonctionnement des programmes 12 et 22 ont été réduites globalement de 46 millions d'euros en vue de mobiliser la trésorerie de l'organisme pour réduire les besoins de financement de la Région wallonne. En contrepartie, le FOREm a reçu l'autorisation de recourir à son compte de réserve à hauteur du même montant.

Les subventions octroyées par la Région wallonne au FOREm sont en hausse de 46,4 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021. Les autres recettes qui sont prévues à son budget s'élèvent à 71,7 millions d'euros.

Les crédits d'engagement et de liquidation du programme 12 sont en baisse de 36,2 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021 de la Région. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de

45,6 millions d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de la subvention de fonctionnement, dont 41 millions d'euros résultent de l'opération de mobilisation de la trésorerie de l'Office.

Les crédits d'engagement et de liquidation du programme 13 sont en hausse de 481,6 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021 de la Région. Cette hausse touche l'article de base « Dispositif APE », dont les crédits d'engagement et de liquidation augmentent de 486,4 millions d'euros. Ils ont été estimés sur base de la formule de calcul du nouveau dispositif APE qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022.

L'augmentation des crédits s'explique principalement par le rapatriement vers cet article des budgets concernant les réductions de cotisations sociales des APE, des dispositifs convention premier emploi et emploi « jeunes » non marchand qui sont intégrés dans ce nouveau dispositif ainsi que les quotes-parts des autres secteurs ministériels dans le financement des APE. Les crédits prévus au budget initial 2022 devraient donc permettre de couvrir la fin du dispositif APE actuel et le dispositif réformé.

Au sein de ce même programme, les crédits qui sont consacrés à la mesure SESAM s'élèvent à 92,7 millions d'euros en engagement et en liquidation au budget initial 2022. Dans l'exposé particulier de la ministre, l'augmentation du crédit par rapport au budget initial 2021 se justifie par la croissance constante des dépenses qui est liée à ce dispositif depuis son entrée en vigueur.

Néanmoins, la Cour constate que les crédits d'engagement et de liquidation sont, par rapport au budget ajusté 2021, en baisse de 4,9 millions d'euros. Pour rappel, au budget ajusté 2021, le FOREm a bénéficié d'un arrêté de transfert de crédits de 16,1 millions d'euros qui découlaient de la volonté du Gouvernement d'octroyer des aides complémentaires fortes afin de tempérer les conséquences inévitables de la crise sanitaire sur les employeurs et les chercheurs d'emploi durant l'année 2021 et de leur permettre de relancer leurs activités.

Par rapport aux 97,6 millions d'euros de crédits qui ont été prévus au budget ajusté 2021 pour cette mesure, le FOREm prévoit une consommation de l'ordre de 78 millions d'euros, ce qui représentera une sous-consommation d'environ 20 millions d'euros à fin 2021.

Les crédits d'engagement et de liquidation du programme 17 sont en hausse de 2,3 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021 de la Région. Les crédits prévus au budget initial 2022 pour la mesure « Titre-service » ont été estimés afin de couvrir 12 mois de facture de titres-services émis. Cette estimation tient compte de la reprise des activités subsidiées en titres-services qui est attendue en 2022, les frais de gestion ainsi que l'indexation.

La Cour des comptes rappelle que le critère d'imputation de ces dépenses utilisé par l'Office qui est basé sur les titres-services émis ne respecte pas les critères d'imputation du droit constaté. Le FOREm annonce qu'il proposera à son comité de gestion et à sa ministre de tutelle dans le cadre du dernier ajustement interne de son budget d'utiliser les soldes non consommés d'autres mesures du programme 13 afin de régulariser les dépenses non imputées à ce jour en vue de se conformer aux dispositions du décret du 15 décembre 2011 et ses arrêtés d'exécution.

Les crédits d'engagement et de liquidation du programme 18 diminuent, quant à eux, de 409,5 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021. Cette variation s'explique par le transfert des moyens opérés vers le dispositif APE du programme 13 à hauteur de 433,5 millions d'euros. Ce transfert est partiellement compensé par une augmentation des crédits de 24 millions d'euros issus des prévisions qui ont été établies par l'ONSS.

Enfin, les crédits d'engagement et de liquidation du programme 22 sont en hausse de 7,6 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021. Cette hausse résulte de l'augmentation de 14 millions d'euros de la subvention de fonctionnement qui découle de l'adaptation des paramètres macroéconomiques, l'augmentation des frais de personnel et un transfert entre articles afin d'inscrire les dépenses de personnel sur l'article adéquat.

Il s'agit également de l'opération de mobilisation de la trésorerie de l'Office qui réduit les crédits de la subvention de fonctionnement au FOREm pour les centres de compétence, qui, du coup, sont de la compétence du ministre Borsus, à hauteur de 4,4 millions d'euros, et la baisse de 6,3 millions d'euros des crédits pour la subvention de fonctionnement des centres de compétence en raison de l'incertitude qui est liée aux subventions FSE pour la nouvelle programmation et qui donc n'ont pas été inscrites en recettes en 2022.

Je vous remercie pour votre attention.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Nous allons passer aux questions à la Cour des comptes.

La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – J'ai une question principalement pour la Cour des comptes, et après, Monsieur le Président, pourrais-je directement passer aux questions que j'ai pour Mme la Ministre ?

M. le Président. – Si vous le permettez, de manière à pouvoir libérer ces dames de la Cour des comptes, je vous propose de vous limiter à votre question à la Cour des comptes pour l’instant.

Mme Lekane (PTB). – Il n'y a pas de souci.

Je vous remercie pour vos exposés.

Dans votre rapport, vous expliquez, en page 55, que le recours aux provisions ne permet pas d’avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques, et nuit, de ce fait, à la transparence du budget. En lien avec le budget de Mme la Ministre, on remarque deux provisions : une première qui concerne l’indexation des emplois qui sont subsidiés et les accords du non-marchand et une deuxième provision qui concerne la mise en place d’un marché public de *call center* pour le *tracing* du covid. Ma question est : ce problème de transparence concerne-t-il également ces provisions, selon vous ? Si oui, que proposeriez-vous pour les rendre plus transparentes ?

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Mes questions sont plutôt en matière avec des questions à la ministre sur les remarques de la Cour des comptes, donc je les ferai tout à l’heure dans le cadre de l’exposé général.

Merci vraiment à la Cour des comptes pour son travail très instructif. Je pense pouvoir parler au nom de l’ensemble des partis, votre travail est vraiment important pour nous et nous vous en remercions.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je voulais aussi remercier la Cour des comptes pour le travail réalisé. Je pense que la ministre a déjà apporté un certain nombre de réponses à une grosse partie des interrogations, des remarques.

En tout cas, merci pour votre dynamisme et le travail avec lequel vous nous permettez de voir plus clair dans tous ces chiffres.

M. le Président. – Je remercierai à mon tour la Cour des comptes, mais je vais d’abord leur proposer de répondre à la question de Mme Lekane.

La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes. – Pour répondre à votre question par rapport aux provisions, la remarque que la Cour a faite dans son rapport par rapport aux provisions était au niveau des provisions au niveau du Plan de relance, et donc les gros montants de provisions qui sont liés. Les remarques que nous avons faites par rapport aux provisions se situaient principalement au niveau de la division organique 10, dans les compétences du ministre-président, nous en

avons longuement discuté hier. Nous n’avions pas visé particulièrement ces provisions-ci.

Par rapport aux autres provisions, la remarque était que, par rapport à la note du Gouvernement sur le Plan de relance, qui est extrêmement détaillée et qui avance beaucoup de points d’action très précis, nous avons remarqué que certains organismes avaient déjà inscrit des recettes en provenance de ces provisions, alors qu’elles ne sont pas détaillées dans le budget des dépenses de la Région. Notre remarque portait principalement sur ce point. Je ne pense pas que les provisions qui concernent Mme la Ministre soient du même acabit.

M. le Président. – Il me reste dès lors à vous remercier, Mesdames, pour le travail fourni. Libre à vous de rester si vous le souhaitez, mais j’imagine que vous avez d’autres choses à faire.

Je vous propose une courte interruption technique, si vous le voulez bien.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 10 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 59 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L’ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L’EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L’ACTION SOCIALE, DE L’ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS)

BUDGET DES UNITÉS D’ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM)

Désignation d’un corapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un corapporteur. Quelqu’un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je propose Mme Laffut comme corapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Laffut est désignée en qualité de rapporteuse.

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Comme vous le savez, avec ma collègue, Mme Greoli, nous nous répartissons toujours la matière. Ce sera une donc intervention en binôme, si vous le permettez, Monsieur le Président.

M. le Président. – Avec mon autorisation, je vous en prie.

Mme Vandorpe (cdH). – Je vous remercie.

M. le Président. – Mme la Ministre m'interroge. Nous pourrions, le cas échéant, si vous le souhaitez, diviser la discussion générale en deux parties.

(Réactions dans l'assemblée)

Nous allons entendre Mme Vandorpe dans un premier temps et Mme Greoli reprendra par la suite pour la deuxième partie.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Le covid-19 occupe encore une grande partie des commentaires sur le budget, sans que ce soit pour autant une grande partie du budget, mais, en effet, il y a énormément de commentaires sur le sujet. Il y a une gestion de la crise, mais, sachant finalement qu'aux conséquences sociales de la crise viennent aussi s'ajouter les nombreuses difficultés, qu'elles soient sociales, mais aussi de santé mentale, de fragilité, tout ce qui existait déjà avant aussi.

S'il était indispensable de faire progresser les moyens, d'accélérer la mise en œuvre des politiques déjà entamées avant vous ou par vous, je pense qu'il faut d'abord vraiment rendre hommage aux acteurs de terrain qui, au quotidien, développent ces projets, qui les font évoluer, qui répondent au quotidien, finalement à ces besoins qui sont augmentés et amplifiés par la crise. Ces conséquences risquent de durer bien plus que le temps de la pandémie. On a déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises.

Quels engagements, finalement, à long terme ? On a parfois l'impression que, notamment via l'utilisation de certains cavaliers budgétaires, on a peur que ce soit un peu fragilisé, si ce n'est pas adapté dans des dispositifs

réglementaires. Cela nous semble, dans certains cas, un peu fragile, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Pour revenir sur le covid-19 et certains engagements, le plus gros point, ce sont les 25 190 000 euros consacrés au marché public pour le *call center*. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, encore lors de notre dernier échange en plénière et en commission, il nous semble quand même que le coup efficacité de ce poste est assez questionnable. On le sait, aujourd'hui, le *tracing* est complètement dépassé, dans cette quatrième vague, avec parfois sept jours pour réagir. Des appels qui arrivent beaucoup trop tard. Par ailleurs, quand même de nombreux témoignages qui soulignent que les informations fournies par le *call center* sont parfois aussi questionnables. J'entends bien que les personnes qui sont là-bas effectuent un boulot d'arrache-pied et sont impliquées à 100 %, mais j'avoue que de notre banc, on estime qu'à ce prix-là, on est droit d'attendre des résultats plus probants de ce service.

Si je comprends bien le budget de 2022, une augmentation de 1 739 000 euros est prévue dans la dotation à l'AViQ, pour assurer le *tracing* wallon. Ce 1 739 000 euros vient-il en plus des 26 millions du marché public ou pas ?

Êtes-vous certain que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne va pas vous facturer ce qui aurait dû être fait depuis le début ? Le coût du *tracing* par les PSE, qui aurait de l'être fait par l'AViQ, nous pose question. La Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle revenir vers vous pour vous facturer cette partie ?

Aussi, je m'étonne de ne rien voir sur le coût de la vaccination dans l'exposé particulier. D'une part, il y a le coût de la troisième dose, qui sera administrée encore en 2022, mais, d'autre part, du côté du budget fédéral, il y a une recette de 527 millions qui est prévue en provenance des entités fédérées pour leur contribution à l'achat des vaccins. Ce transfert est-il prévu dans un accord de coopération ? Quel a été l'accord pour la répartition du budget ? Nous en avons déjà parlé précédemment, notamment lors de l'ajustement budgétaire : on sait que la Flandre et la Wallonie n'avaient pas la même approche pour calculer le coût du vaccin. Je n'avais pas eu de réponse lors de l'ajustement budgétaire, l'avons-nous aujourd'hui ?

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

On sait que la Flandre et la Wallonie n'avaient pas la même approche pour calculer le coût du vaccin. Quand je vous avais posé la question lors de l'ajusté, je n'avais pas eu de réponse claire, car c'était encore en discussion. J'aurais aimé avoir la réponse aujourd'hui, puisque l'on avance.

J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure dans mon interpellation également, nous regrettons aussi que le budget ne se fasse pas sur base d'une vision de santé

publique. Cela nous semblerait pourtant utile pour piloter les dépenses. Quelle est finalement la vision globale pour la santé et le bien-être que vous défendez par ce budget ?

J'en reviens là un aspect peut-être plus technique. Vous disiez que vous n'aviez pas besoin d'un PowerPoint parce qu'il y a vraiment trop de choses, mais cela nous aurait permis d'avoir plus de clarté, on a les intelligences multiples – je vous avoue que, personnellement, je préfère avoir un support écrit –, mais, de plus, nous n'avons pas de mise en évidence de certains points politiques et d'engagements politiques que vous avez envie de mettre en avant. Je trouve que le PowerPoint, dans cette optique-là, a un intérêt. Quelle est la vision globale pour la santé et le bien-être que vous défendez par ce budget ?

Une rigueur budgétaire était aussi de mise pour l'année à venir, cela avait été annoncé. Clairement, la santé et le social méritent des investissements. J'aurais aimé avoir un peu plus d'éclaircissements sur les postes ou les dépenses revues à la baisse. À part les dotations fédérales, je n'ai pas l'impression d'avoir vu de rigueur dans les budgets. Comme je le dis, clairement, la santé et le social méritent d'avoir des investissements, mais nous aurions été rassurés de savoir que ces dépenses étaient liées à une vision de santé publique et à des évaluations de politiques passées et qu'il y ait une vraie réflexion sur ce sujet. Il était d'ailleurs prévu de mettre en place une cellule de prospective au sein de l'AViQ qui devait permettre de piloter une politique de la santé en concertation avec le terrain, de se donner des objectifs d'amélioration de la santé, mais aussi de définir des indicateurs de santé pour se donner un cap. Où en est-on de ce côté-là ? Nous n'avons toujours, à ce jour, aucune information précise.

J'en arrive à quelques sujets abordés qui, comme je le disais, relèvent plus de l'orientation politique, c'est pour cela que je me permets de les poser dans la discussion générale plutôt que dans le débat article par article.

On vous a clairement soutenue dans les financements supplémentaires pour le fait d'avoir, dans les services de santé mentale, notamment, des psychologues supplémentaires, l'aide aux assuétudes. Il est clair que nous vous soutenons dans cette vision. Je vous avais d'ailleurs posé la question de savoir si l'on allait les prolonger. Vous profitez du Plan de relance pour pouvoir les inclure. Même chose, d'ailleurs, pour les médecins coordinateurs, et cetera, je pense que ce sont des choses qui vont dans le bon sens. On a clairement pu constater, sur le terrain, que c'était très utile. Je salue donc vraiment cet investissement et cette prolongation de mesures. Je suppose que vous avez des retours de terrain qui font que vous les prolongez. Quels sont les indicateurs de la santé mentale ? Comptez-vous pérenniser et trouver les moyens pour pérenniser ces montants à l'avenir, après la crise ?

Concernant le non-marchand, ce sont des montants considérables, on peut le souligner. La révision de l'indexation risque de nécessiter encore un ajustement important.

Pour nous, et vous l'avez répété à plusieurs reprises, vous avez donné les montants jusque 2024. Comptez-vous préparer un nouvel accord non marchand durant cette législature pour l'après 2024 ? C'est une inquiétude pour nous.

Un autre point qui nous est cher est l'APA, l'aide aux personnes âgées. Puisque l'on parle de cette reprise de l'APA, pouvez-vous nous expliquer où en est l'évaluation du système actuel de l'APA que vous annoncez ? Avez-vous noté des adaptations nécessaires pour l'adapter aux besoins de la population ? Si je ne me trompe pas, nous n'avons toujours pas eu ce genre d'évaluation à ce stade. Est-ce toujours bien prévu ? Si oui, pour quand ?

Dans votre exposé particulier, vous écrivez : « en principe, plus aucune facture ne devrait être reçue du Fédéral ». Cela nous pose question. Pourquoi en principe ? Cela veut dire que ce n'est pas certain. Une étude est-elle prévue pour revenir à la révision des pensions au Fédéral ? Si les pensions sont revues à la hausse, va-t-on remonter les seuils d'intervention de l'APA ? Sinon les augmentations de pension ne vont rien changer pour les personnes.

Ne serait-il pas nécessaire de mettre à l'étude de l'APA dans ce cadre général ? Si on ne travaille pas en parallèle, cela posera problème. On a l'impression que les annonces du Fédéral ne sont pas réellement considérées à leur juste valeur de votre part ? Cela nous pose question, et on aimerait quelques détails sur ce point.

On n'en a pas parlé, j'aurais voulu savoir ce qu'il en était des salles de consommation. Sauf erreur de ma part, je n'ai rien vu transparaître dans le budget de ce côté-là. Où en est-on dans cette réflexion ? Que fait-on avec ce qui a été fait précédemment ?

Je reviendrai tout à l'heure sur le suivi de la résolution prévention suicide, je ne vais pas m'y attarder maintenant.

Avant de conclure pour mon exposé général, j'en viens aux points qui ont été soulevés par la Cour des comptes, notamment la baisse d'environ 19 % par rapport au budget ajusté pour l'AViQ. Cette baisse résulte du nouveau schéma de comptabilisation des avances aux organismes assureurs recommandés par la Cour des comptes. Il s'agissait d'une demande de leur part, pour ne plus accroître artificiellement le budget de l'AViQ. J'aurais voulu savoir si vous aviez eu contact avec les organismes assureurs et ce qu'ils en pensaient.

Si je ne me trompe pas, on est à un milliard et demi d'euros de moins. Cela me semble énorme. Il est

également étonnant que cela n'ait pas de conséquence sur le versement aux MR et MRS, maisons de repos et maisons de repos et de soins, si on regarde les chiffres. L'AViQ sert de boîte aux lettres ici. Face à cette situation, c'est malheureusement le terrain qui risque de trinquer. Cette réflexion est importante pour nous.

Enfin, la Cour a rappelé que les crédits prévus au projet de budget initial 2022 pour faire face aux dépenses covid n'intègrent pas les dépenses relatives à l'administration de la troisième dose de vaccin. Il faudra attendre un ajustement budgétaire pour le faire, puisque la Cour des comptes rappelle que les dépenses devraient être compensées par une dotation équivalente prélevée sur la provision covid prévue au budget général des dépenses de la Région wallonne. Vous l'avez brièvement abordé tout à l'heure, mais si vous pouviez nous préciser ce point.

J'ai fini pour le premier tour de parole et j'aurai d'autres questions plus précises par la suite.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Monsieur le Président, au niveau du groupe socialiste, nous divisons nos interventions. Pour ma part, je commencerai au niveau de la politique de la santé, de l'action sociale et du droit des femmes.

Madame la Ministre, chers collègues, depuis près de deux ans, nous vivons une crise de tous les superlatifs, une crise qui nous secoue dans nos certitudes et qui remet tout en question ; une crise qui, de commission en commission, a été suivie et contrôlée avec énormément d'attention, de sérieux et d'esprit constructif par presque tous les groupes ; une crise rythmée depuis deux ans par plusieurs étapes essentielles, dont la vaccination comme rempart important face à la propagation du virus, mais surtout face aux formes graves de la maladie. La vaccination permet de réduire la pression sur les soins de santé et sur le personnel de soins de première ligne. On le sait : une personne vaccinée a huit fois moins de risque qu'une personne non vaccinée d'être admise aux soins intensifs. On en parlait encore il y a 15 jours.

Depuis le début de la crise, le Gouvernement n'a eu de cesse d'agir afin de soutenir les différents acteurs impliqués en dégageant des moyens conséquents et en renforçant des secteurs. Le Gouvernement a tout fait pour soutenir le personnel des institutions agréées pour atténuer au mieux les effets de la crise. Je n'entrerai pas dans le détail à travers cette intervention. Les questions et les échanges que nous avons ensemble tous les 15 jours dans notre commission témoignent de l'importance que nous accordons et que vous accordez, Madame la Ministre, à ces différents points.

Cependant, face aux nouvelles mesures décidées ce vendredi en CODECO, nos jeunes risquent à nouveau d'être parmi les plus touchés alors que l'on pouvait déjà craindre pour leur bien-être et leur santé mentale.

Mme la Ministre a déjà assuré un renforcement du secteur de la santé mentale pendant cette crise. Toutefois, vu les nouvelles mesures et le baromètre publié la semaine dernière par la Mutualité libre, il faudra sans doute agir à nouveau pour les aider et rappeler que les enfants et les jeunes ne sont pas les responsables de cette nouvelle vague, comme certains souhaiteraient nous le faire croire.

Selon le sondage de la Mutualité libre, un jeune sur trois confirme qu'il lui est difficile d'aller demander de l'aide. On passe à 45 % de déclarants qui disent avoir souffert de problèmes mentaux. C'est d'ailleurs, avec plusieurs de nos collègues, des questions qui nous sont chères et que nous abordons de manière régulière.

Dans cette discussion générale, une première question, Madame la Ministre : comment comptez-vous agir et quelles concertations mènerez-vous avec les autres niveaux de pouvoirs en charge des soins de santé et de la politique préventive de santé des jeunes ? Quels sont les moyens que vous consacrez dans le budget afin d'assurer le soutien psychosocial et le bien-être de nos jeunes ?

Si la crise sanitaire nous occupe toujours, il ne faut cependant pas négliger les investissements du Gouvernement dans l'ensemble des politiques menées. Rien ne doit être freiné. L'annonce de moyens supplémentaires afin de pérenniser et de renforcer diverses politiques témoigne – si cela été nécessaire – que le Gouvernement poursuit son engagement et ses actions autour d'une triple ambition : sociale, écologique et économique.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique de l'AViQ, ce ne sont pas vraiment des questions, mais un constat. Il s'agit d'une agence souvent mal perçue, parfois même critiquée, alors qu'elle doit gérer et faire face à des défis énormes et centraux dans la vie quotidienne des Wallons et des Wallonnes. Après quelques années d'existence, l'AViQ reste une jeune agence qui entre aujourd'hui dans ce que l'on pourrait appeler sa période d'adolescence. Cette période parfois qualifiée d'ingrate est également la période du développement personnel vers la maturité, ce qui est totalement transposable à cette agence. Le Gouvernement continue de soutenir pleinement son développement à travers les moyens qui y sont injectés, notamment pour son personnel.

Ce sont des travailleurs et des travailleuses qui sont mis à rude épreuve depuis presque deux ans et qui ont connu pas mal de turbulences et de grands défis à relever. Puissions-nous, dès maintenant, saluer leur travail et leur implication, voire leur abnégation depuis le début de cette crise afin d'assurer sans faille les missions déléguées qui leur sont confiées en plus des urgences liées à la crise sanitaire.

En ce qui concernant plus particulièrement la dimension de genre, dans la DPR, le Gouvernement s'est engagé à intégrer la dimension de genre dans chaque domaine politique afin que les inégalités existantes soient éliminées et que les politiques publiques ne craignent ni ne renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes. Il est également précisé que « le Gouvernement veiller sous la responsabilité du ministre en charge du Budget au bon suivi des dépenses et des recettes de l'entièreté du budget sous un regard genré », ce regard genré que l'on appelle en anglais *gender budgeting*.

Depuis l'éclatement de la crise, certains publics sont plus fortement impactés que d'autres par la précarité et les difficultés au quotidien. Les femmes sont malheureusement parmi les premières victimes de cette crise, tant sur le plan financier que dans leur vie quotidienne au domicile. On connaît votre ambition, Madame la Ministre, et votre engagement dans les questions de l'égalité hommes-femmes. Par exemple, je souligne le fait que vous avez décidé d'accroître, en plus des budgets déjà dégagés en 2020 et 2021, les moyens permettant de renforcer l'accueil des femmes victimes de violences.

Le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes recevra aussi une enveloppe complémentaire afin qu'il puisse mieux encore étudier les enjeux sociétaux en lien direct avec les inégalités de genre. La demande formulée depuis quelques années par ce conseil wallon de pouvoir renforcer son équipe administrative est ainsi rencontrée, permettant l'engagement d'un temps plein et d'un mi-temps. La crise sanitaire impacte de manière disproportionnée les femmes, que ce soit sur des questions de violence, d'emploi, de santé ou encore de précarité. Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire quels nouveaux moyens et nouvelles actions vous dégagerez en 2022 pour permettre aux femmes de faire face au contexte actuel ?

Aussi dans le Plan de relance de la Wallonie, une part belle est faite au niveau des secteurs d'activité comme la construction, les métiers de l'énergie, les STEM, ou encore les TIC – encore de magnifiques acronymes –, des secteurs qui souffrent de pénuries et qu'il faut rendre attractifs tant pour les hommes que pour les femmes.

Madame la Ministre, vous avez fait vôtre la notion d'égalité dans ces différentes orientations professionnelles. Pouvez-vous nous dire quels nouveaux moyens et nouvelles actions vous dégagerez en 2022 ?

En ce qui concerne plus spécifiquement le domaine de la santé, avec la crise sanitaire, nous assistons à une amplification d'un phénomène qui était pourtant déjà trop important : le creusement des inégalités sociales en matière de santé. La lutte contre les inégalités sociales de santé reste donc un combat prioritaire à mener à tous

les niveaux de pouvoir. Le clivage social impacte plus fortement l'accès à l'information et aux messages de prévention des personnes issues des milieux plus précaires, et le covid a malheureusement retardé la mise en œuvre, la poursuite de la réforme de l'organisation de la première ligne de soins, alors qu'il s'agit d'acteurs majeurs et essentiels dans la politique de prévention et de soins de santé. En effet, qui de mieux placé que le médecin généraliste comme porte d'entrée du système de soins. Le Gouvernement investit dans ce domaine, par exemple en renforçant les moyens dédiés à Impulso, qui vise à soutenir l'installation des praticiens dans des zones en pénurie.

Vous avez également pu lancer les Assises de la première ligne. Que ressort-il des premiers échanges et travaux effectués au sein de ces assises ? Comment envisagez-vous, avec vos collègues de la CIM Santé, de renforcer le soutien aux acteurs de première ligne qui souffrent avec la croissance des consultations et les demandes en lien avec la pandémie ?

Nous connaissons tous l'adage « Prévenir c'est guérir ». C'est pourquoi, dans le cadre de la prévention santé, je souhaite également connaître votre ligne politique pour les prochaines années afin de développer une politique préventive forte qui devrait permettre de soulager le domaine curatif sous pression.

La crise a impacté les programmes de dépistage, qu'il s'agisse des programmes visant la détection des cancers ou encore les programmes de dépistage des IST et du VIH. La nouvelle pression imposée sur le système médical avec les nouveaux reports de soins, vu la flambée des cas, tout cela risque d'accroître encore un peu plus le problème.

Madame la Ministre, comment envisagez-vous de renforcer la prévention santé dans les prochains mois ? Comment continuerez-vous de renforcer les messages rappelant l'importance de répondre dans les temps et rapidement aux dépistages gratuits qui sont proposés afin de réduire l'envolée des cas plus graves connus ces derniers mois ?

À présent, je souhaite aborder la question de l'égalité. Au cours de l'année écoulée, nous avons abordé à plusieurs reprises la question de la lutte contre le rejet de l'autre, qui s'exprime tantôt par des actes racistes envers les personnes d'origine étrangère, par exemple dans l'accès au logement ou en matière d'emploi, et tantôt par des actes homophobes ignobles. Ici aussi, nous saluons les moyens ajoutés au budget 2022 pour accroître encore les actions en vue de lutter activement contre toutes les formes de discrimination. Plus particulièrement, nous accueillons positivement les moyens complémentaires vers les maisons arc-en-ciel, qui, avec la Déclaration de la Wallonie comme je cite : « la zone de liberté LGBTQI », répondant aux demandes formulées par le Parlement dans une motion adoptée en mai dernier.

Madame la Ministre, à ce sujet des actions précises sont-elles prévues dans le cadre de l'utilisation de ces moyens financiers ? Qu'en est-il des discussions avec les différentes autorités du pays, afin d'assurer la mise en place d'un nouveau Plan interfédéral de lutte contre l'homophobie, le dernier est arrivé à échéance en 2019, et d'un nouveau Plan interfédéral de lutte contre le racisme ?

En matière de lutte contre les discriminations, certains dossiers et sujets restent encore et toujours sensibles auprès du grand public. Parmi eux, la question de l'accueil des Gens du voyage, et sans nul doute, l'un des plus sensible, surtout pour les autorités locales. Pourtant, conscientes de la nécessité de renforcer les espaces d'accueils spécifiques, trois communes seront soutenues afin de créer de nouvelles aires. Parmi les communes qui ont annoncé la création d'une nouvelle aire, la ville de Mons connaît actuellement une forte campagne de rejet et de dénigrement des Gens du voyage, sur les réseaux sociaux, avec une levée du bouclier des habitants proche de la future aire. Une campagne qui est par ailleurs récupérée, politiquement, par certains, afin d'attiser les divisions, en jouant sur les peurs et les stéréotypes des riverains, en amplifiant les clichés populistes et discriminants.

Notre groupe tiens à redire combien il est important que les autorités, quel que soit le niveau de pouvoir, continue de se battre contre les discriminations et le rejet de l'autre, et que chacun doit apporter sa pierre à l'édifice afin de répondre aux attentes des Gens du voyage. Ce n'est pas comme cela que l'on pourra démonter, et casser les préjugés qui visent malheureusement cette communauté. Le Gouvernement Wallon en est conscient, puisqu'il injecte des moyens supplémentaires dans le budget 2022.

Madame la Ministre, comment ces moyens seront-ils répartis, et quelles sont les communes visées ? L'accueil, en hiver, des Gens du voyage a souvent été pointé par les associations représentatives comme problématique, qu'en est-il aujourd'hui ?

Enfin je souhaite pointer les moyens importants que le Gouvernement dégage dans le cadre des accords du non marchand, avec 260 millions récurrents d'ici la fin de législature. Cet un accord important qui a été conclu par le Gouvernement, non seulement pour engager du personnel supplémentaire, plus qu'attendu et bienvenu, au sein du secteur, mais surtout afin d'assurer la revalorisation du secteur qui subit, de plein fouet, la crise sanitaire et immobilisé depuis de longs mois.

Pour conclure cet échange de discussion générale, le 3 décembre dernier, c'était la journée consacrée à la Journée internationale du handicap, pour laquelle les associations représentatives, comme l'ASPH, ont mis en avant le thème, je cite : « Rendons visibles les invisibles ». Un titre évocateur, car le handicap est, en effet, souvent trop perçu par le prisme des personnes en

chaises roulantes, niant ainsi les difficultés rencontrées par les personnes mal voyante, ou aveugles, les personnes touchées par une déficience auditive, ou du langage, ou d'autres formes de handicap.

Selon la campagne de l'ASPH, 80 % des handicaps sont invisibles. La méconnaissance et la mécompréhension qui en découle rendent le quotidien difficile à vivre au jour le jour pour ces personnes. De plus, les difficultés rencontrées sont parfois renforcées par le fait que parfois, aucun diagnostic médical n'a pu être réalisé, certains médecins parlant même de maladie psychosomatique.

Madame la Ministre, à ce sujet et pour conclure mon intervention au nouveau de cette discussion générale, comment assurez-vous, au sein des politiques wallonnes, la sensibilisation du public et des employeurs à ces difficultés et à la lutte contre le regard négatif porté et les stéréotypes sur le handicap ? Comment la Wallonie entend-elle renforcer l'accessibilité des lieux publics pour toutes les personnes porteuses de handicaps au cours des prochaines années ? La mise en place du *handstreaming*, reprise dans la DPR, est-elle en bonne voie ? Et enfin ma dernière question, comment pouvez-vous assurer, avec les autres autorités du pays, une meilleure reconnaissance de ces handicaps invisibles ?

Mes questions suivantes seront relatives aux DO.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Madame la Ministre, tout d'abord merci pour votre présentation. La situation sanitaire actuelle est toujours aussi difficile. Je tiens d'ailleurs à marquer mon soutien aux travailleurs et travailleuses des soins de santé qui sont dans la rue aujourd'hui pour une revalorisation de leur métier et contre les sanctions en cas de non-vaccination. Ils se battent pour des soins de santé à taille humaine pour leurs patients, pour pouvoir exercer leur profession dans des conditions de travail dignes et pour du personnel en suffisance, ce qui passera par un meilleur traitement de celui-ci.

Ce combat est un combat pour nous tous, je tiens à les en remercier. La crise a encore plus dégradé une situation qui était déjà presque intenable dans le secteur des soins de santé. Les vagues successives et le fait qu'il n'y ait pas de maîtrise de l'augmentation des contaminations ont aggravé les conditions de travail des soignants.

Cette situation a un lien, puisque depuis de nombreux mois, vous avez choisi, avec vos autres collègues ministres de la Santé, de mettre un accent fort sur le vaccin comme la solution à la pandémie de covid. Le vaccin devait nous permettre de retrouver toutes nos libertés. On voit maintenant que c'est bien plus compliqué.

Le vaccin diminue les formes graves et la probabilité de se faire hospitaliser. Cependant, il n'est pas l'unique rempart à l'augmentation des contaminations. Il est un des éléments parmi de nombreux autres pour lutter contre ce virus.

Les autres éléments, qui sont complémentaires à la vaccination, sont de se faire tester massivement, tracer les contacts des cas positifs, tout cela en se basant sur une première ligne de soins proche avec suffisamment de moyens pour être efficace.

Malheureusement, ces éléments importants sont actuellement en difficulté, que ce soit le *testing*, le *tracing* ou l'organisation de la première ligne en général. Les centres de test sont débordés et la solution trouvée est, malheureusement, de diminuer le nombre de tests.

À côté de cela, le suivi de contacts ne parvient plus à suivre, si bien que, actuellement, vous encouragez les testés positifs à faire leur propre suivi de contacts. Certaines personnes ne sont contactées que 48 heures après s'être fait tester actuellement. J'ai, pour ma part, été testée positive il y a un peu plus de deux semaines.

M. le Président. – Je me permets de vous interrompre un court instant, mais je ne veux pas m'immiscer dans votre logique. On est dans le cadre budgétaire. Je sais que le budget est l'occasion de parler de tout, mais pourriez-vous être plus concise ?

Mme Lekane (PTB). – Le budget est aussi l'occasion de parler de politique. C'est bien de *tracing*, de service de proximité, de travail de première ligne qu'il s'agit. C'est de cela que je parle.

Au niveau du *tracing* – ce qui nous occupe aussi aujourd'hui, Monsieur le Président –, j'ai été contactée trois jours après avoir été diagnostiquée positive. C'est évidemment beaucoup trop long si l'on veut contrôler la propagation du virus. Je parle de moi, mais beaucoup d'autres personnes ont été aussi contactées avec un délai beaucoup trop long.

Dans votre budget, vous avez prévu des montants pour recruter du personnel supplémentaire dans le budget *tracing*, que l'on salue. L'enjeu est de savoir si ces moyens vont réellement soulager les mécanismes de *tracing* et les rendre efficaces.

J'en viens aux chiffres : 24,5 millions d'euros sont prévus au sein de ce budget pour passer un nouveau marché public de *call center* pour l'année prochaine. Avec qui allez-vous passer ce marché public ? Les sociétés actuelles vont-elles aussi être reconduites ? Comment cet argent va-t-il permettre de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de personnel pour contacter, le plus rapidement possible, les personnes qui sont testées positives ? Combien d'équivalents temps plein supplémentaires comptez-vous recruter avec ces 24,5 millions d'euros ?

Vous avez également parlé d'agents de prévention pour mailler le territoire. Je parlais aussi de la prévention dans mon premier exposé. Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet ?

Le deuxième grand aspect au niveau du *tracing* est le problème qu'il y a dans les écoles. On sait aujourd'hui qu'il y a énormément de cas positifs au sein des écoles et que le suivi de contacts n'arrive plus à suivre. Certains parents reçoivent le résultat des tests de leur enfant jusqu'à cinq jours après le test.

L'AViQ a-t-elle reçu le budget suffisant pour réaliser ces tâches dans de bonnes conditions ? Comment les moyens que vous mettez vont-ils servir à renforcer le personnel au sein de l'AViQ pour assurer ce *tracing* dans les écoles ?

En ce qui concerne la première ligne, on sait aussi que cette première ligne est débordée devant l'afflux de patients. On ne compte plus les cartes blanches dans la presse de médecins appelant à l'aide vu cette saturation et leur revendication principale concerne avant tout une aide administrative. En effet, cela est dû à la surcharge de travail administrative et aux nombreux patients qui demandent à se faire tester. Il y a une augmentation du travail administratif évidemment liée au nombre de patients qui augmente. On ne voit rien de particulier dans ce budget qui soit consacré à une telle aide. Avez-vous prévu de travailler en collaboration avec les généralistes à ce sujet dans les prochains mois ?

Enfin, par rapport à la gestion du covid, il faut aussi pointer le problème toujours plus important de la santé mentale.

Votre budget prévoit l'inscription d'une enveloppe de 12,138 millions d'euros pour permettre la prolongation en 2022 des contrats des psychologues recrutés au début de la pandémie. C'est une bonne chose. C'est tant mieux. Mais, ne pensez-vous pas qu'il faudrait prévoir aussi des engagements supplémentaires dans des institutions et les services de santé mentale, vu le fait que cette pandémie traîne en longueur et que la santé mentale de la population se dégrade toujours plus. Prenons l'exemple des SPAD, pensez-vous que cela pourrait être pertinent d'envisager un renforcement de ces équipes ?

Toujours au niveau de la santé mentale, en ce qui concerne les équipes mobiles dans les maisons de repos, on sait que celles-ci se retrouvent souvent débordées pour assurer leur mission. Elles sont pourtant essentielles pour la santé mentale des pensionnaires. Vous avez prévu 2,4 millions d'euros pour pérenniser les équipes mobiles en place. C'est une bonne chose, mais, là aussi, j'ai des questions.

Est-ce bien les SPAD MRS qui sont concernés par cette dépense ? Pouvez-vous faire le point sur les résultats de ce projet jusqu'ici ?

Enfin, pour conclure, ne pensez-vous pas qu'un budget supplémentaire devrait être alloué pour offrir une supervision régulière à ces équipes qui ont sans doute besoin de pouvoir déposer leurs propres difficultés ?

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Je vais rassembler mes propos puisque beaucoup de choses ont déjà été dites.

On le sait tous évidemment, on l'a suffisamment rappelé, que l'on doit faire face à une crise sans précédent, qu'il y a une ambition du Gouvernement de proposer un Plan de relance avec des moyens importants et que, pour pouvoir mettre tout cela en place, on doit faire attention pour la suite et garder une rigueur budgétaire. On doit vraiment faire preuve d'efforts si l'on veut garantir la réussite de ce plan et répondre à ses nombreux défis.

J'avais plusieurs questions, mais Mme la Ministre, dans son exposé, a déjà répondu à une bonne partie d'entre elles.

Dans le cadre du Plan de relance, on a 234 millions d'euros en engagement et 222 millions d'euros en liquidation qui sont réservés. Pourrait-on avoir une répartition par compétence au niveau de ces millions ? Combien sont dévolus à l'emploi, à l'action sociale, et cetera ?

Éventuellement, est-il possible d'avoir aujourd'hui une épure des budgets qui seront mis en place, donc les grands axes mobilisés, avec quels objectifs ?

Y aura-t-il des mesures de soutien à l'emploi dans le cadre du Plan de relance ? Viendront-ils en aide à toutes les catégories ou aux catégories les plus exposées au risque de chômage ? Il y a évidemment toute une série de catégories qui peuvent être prises en compte, donc les jeunes qui sont en première ligne et qui doivent être aidés massivement, est-ce suffisant ? Qu'est-il prévu pour eux dans le cadre de ce plan ?

Les publics fragiles, les personnes en situation de handicap, les travailleurs en situation de handicap. On l'a dit, avant la crise on était à 30 % d'occupation, cela a encore diminué. Y a-t-il quelque chose de prévu pour ces publics, pour les plus de 50 ans également, tout comme les malades de longue durée ? Pouvons-nous avoir plus de détail quant aux publics qui seront visés avec, comme objectif, je le rappelle, d'atteindre les 80 % de taux d'emploi en Belgique ?

Ces mesures seront-elles les seules prises dans le cadre du Plan de relance ou y aura-t-il, au-delà de toutes ces mesures, toute une série d'appels à projets ou projets de marchés qui vont sortir ? Si tel est le cas, pourrions-nous avoir un aperçu de ce qu'il va se produire ?

On a aussi parlé des montants dévolus à la subvention pour l'allocation-activation. Vous en avez

parlé dans votre exposé, Madame la Ministre. Pour les primes et compléments, on constate une diminution constante...

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame Laffut, en une minute, vous m'avez posé plus d'une dizaine de questions. Honnêtement, humainement, vous allez tellement vite que c'est impossible même de noter vos questions. Ou vous diminuer le débit ou vous parlez plus longtemps, mais je suis incapable de répondre à...

Mme Laffut (MR). – Je vais diminuer le débit.

Par rapport au Plan de relance, j'aimerais avoir la répartition par publics, quels qu'ils soient. Si je n'ai pas toutes les réponses aujourd'hui, ce n'est pas grave, évidemment. Je le comprends et peux y revenir par la suite. Concernant la manne des millions, nous aimerions connaître, par public cible, tous les crédits qui sont engagés. Si je n'ai pas toutes les réponses aujourd'hui, ce n'est pas un souci, loin de là. Cela pourrait même être ultérieurement par mail.

M. le Président. – Ce document pourrait être, le cas échéant, communiqué à l'ensemble des commissaires, bien entendu.

La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – J'en étais aux primes et compléments. C'est vrai que l'on constate une diminution constante ces dernières années, mais on voit une forte accélération de cette diminution en 2021 et 2022, jusqu'à une extinction des subventions. On est passé de 5 millions d'euros à 326 000 euros. Je voulais simplement avoir une explication par rapport à cette forte diminution.

M. le Président. – Madame Sobry, voulez-vous compléter dans le même thème ?

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Mme Laffut (MR). – On passe, dans les primes et compléments, à 326 000 euros en 2022.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Bonne question. Je peux rechercher.

M. le Président. – Je propose que l'on y revienne, si vous le voulez bien.

Je vais passer la parole à Mme Sobry, toujours en santé-égalité.

Mme Laffut (MR). – Les AB 41.23 et 41.24.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Voulez-vous que l'on fasse toutes les questions emploi ?

M. le Président. – Non, on était justement dans les questions « santé ». On avait divisé : « Action sociale » d'une part, et « Emploi » de l'autre. Je propose que l'on essaie ici de rester dans « Action sociale ». Je passerai la parole à M. Heyvaert après, qui l'a sollicitée. Madame Sobry, si vous voulez intervenir dans la thématique de la santé et de l'action sociale, je vous cède la parole.

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – C'est juste un tout petit complément. Je ne serai pas du tout longue.

Je remercie Mme la Ministre, parce que je l'ai trouvée particulièrement complète dans son premier exposé et ses explications particulièrement détaillées. Cela m'a permis d'enlever plusieurs questions que j'avais et pour lesquelles j'ai obtenu réponse avant même de les poser.

Globalement, en ce qui concerne le covid, il y a évidemment une somme énorme qui y sera consacrée.

Je voulais vous demander, dans le cadre de la discussion générale, avant l'analyse des programmes, un élément de contexte, à savoir : comment avez-vous abordé vos travaux budgétaires après quasiment deux ans de gestion de crise ? Avec quels objectifs les avez-vous abordés pour parvenir à cet équilibre délicat, à savoir coupler urgence et relance pour les secteurs de la santé, du handicap et de l'action sociale, qui ont beaucoup souffert et beaucoup donné pendant cette crise ?

J'ai deux questions un peu plus circonscrites.

Parmi vos mesures covid pour l'année 2022, premièrement, quels sont les dispositifs budgétaires déployés en 2021 qui seront mis en extinction en 2022, s'il y en a ?

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Il n'y en a pas ? D'accord.

S'il y en a, des dispositifs sous-jacents viendront-ils prendre le relais ?

À l'inverse, quelles sont les mesures 2021 que vous avez prolongées dans le cadre covid en 2022 au niveau de vos travaux budgétaires ? J'imagine que vous avez régulièrement échangé et eu des contacts avec les parties prenantes sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité de tous ces dispositifs qui ont dû être déployés et qui le seront encore pour la plupart.

C'était un élément de contexte que je souhaitais vous demander par rapport au covid dans le cadre de vos travaux budgétaires.

M. le Président. – La parole est M. Heyvaert

M. Heyvaert (Ecolo). – Avant de commencer mon intervention, je voulais aussi avoir une pensée pour tous les infirmiers et toutes les infirmières qui sont dans la rue aujourd'hui. On sait qu'ils ont deux revendications principales. La première est une revalorisation de leur travail. Je pense que vous répondez clairement à cette revendication. Vous l'aviez déjà annoncé l'année passée et l'on voit que cela continue dans ce principe-là avec l'accord non marchand de 50 millions d'euros.

On sait que débloquer de l'argent ne sera pas la seule solution. On voit bien que le nœud du problème est beaucoup plus complexe que simplement remettre de l'argent. Je pense qu'il serait plus que temps que le ministre fédéral prenne le taureau par les cornes pour gérer ce problème-là.

Vous répondez à la première revendication de cette manifestation, mais il y a aussi la deuxième revendication suite aux sanctions contre l'obligation vaccinale. Quels sont les travaux que vous aviez annoncés il y a 15 jours ? Vous aviez annoncé qu'un bureau de juristes travaillait sur l'obligation vaccinale en Wallonie. Au niveau fédéral et au niveau des hôpitaux, on sent bien qu'il risque d'y avoir des tensions et des manques de personnels au mois de janvier. Allez-vous continuer à ce niveau-là ? Ou n'auriez-vous pas trouvé de chemin juridique pour mettre en place cette vaccination en Wallonie ? Il est plus que temps que le Fédéral puisse aussi prendre ses responsabilités à ce niveau-là et travailler sur l'obligation vaccinale pour l'intégrer dans le Code du bien-être au travail.

Par rapport à la vaccination, si l'on veut aller vers l'obligation de manière générale...

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Ne vous laissez pas distraire, Monsieur Heyvaert, et continuez.

M. Heyvaert (Ecolo). – Ce qui est chouette, c'est de pouvoir débattre. Pour moi, si l'on veut avancer dans l'obligation vaccinale et si l'on veut aller au bout de cela, c'est là où il doit être.

Par rapport à la vaccination, je voulais aussi voir avec vous par rapport au coût de la vaccination. On sait qu'il y avait un accord avec le Gouvernement fédéral pour que la charge soit à 80 % pour le Fédéral et à 20 % pour les Régions. Quel était le coût en 2021 de cette vaccination des deux premières doses ? Quel est l'accord pour la troisième dose ? Quel est le coût et comment est-il inscrit dans le budget ?

On a pu voir qu'il y avait des recettes qui venaient du Fédéral par rapport à cela et qu'il y avait une réserve qui était mise chez le ministre-président pour tout ce qui est « urgences covid ». On a eu la réponse hier que, pour le coût de la troisième dose, c'est dans ce pot-là que l'on irait rechercher.

Je pose déjà la question sur le suivi et plus que probablement la quatrième dose. Si je vous pose sur la quatrième dose, vous allez certainement me dire que c'est encore trop tôt pour y penser et qu'il faut voir l'effet de la troisième dose. Je vais vous poser la question autrement. L'année prochaine, au mois de septembre ou octobre, quand on arrivera aux portes de l'hiver, va-t-on laisser les personnes fragiles et les personnes âgées sans ce rappel de quatrième dose ? Est-ce comme cela que vous l'envisagez, en vous disant que l'on verra bien comment cela va se passer l'hiver prochain ou bien l'on anticipe déjà en se disant que plus que probablement la quatrième dose sera nécessaire en tout cas pour les personnes fragiles et les personnes âgées ?

Cela, c'était par rapport à la vaccination et au covid.

Je voulais souligner des points qui nous paraissent importants. Le premier, c'est par rapport à la santé mentale. Je pense que vous aviez donné une réponse très rapide par rapport à la crise covid et aux dégâts sur la santé mentale des citoyens. On voit que cela se pérennise sur le long terme.

Par rapport à ce soutien que vous continuez à mettre pour 2022, comment allez-vous l'articuler avec la volonté du fédéral d'investir également dans la santé mentale et comment allez-vous faire les ponts entre l'argent et le soutien que vous amenez et le soutien du fédéral à ce niveau-là ?

Une réponse structurelle à la crise est la réorganisation des soins de santé. On pense essentiellement aux Assises de la première ligne. Où cela en est-il ? Cela n'a-t-il pas été remis un peu en stop suite à la reprise de l'épidémie ou bien continuez-vous à avancer dans cette réorganisation ?

Dans votre intervention, vous aviez l'air de dire que c'était quelque chose d'important, mais que les effets ne se montraient pas, c'était par rapport à la prévention et à la promotion de la santé. Je pense que c'est une réponse réellement structurelle à la crise que nous vivons et, malheureusement, en préparation des prochaines crises.

On sait très bien que des déterminants de santé, des difficultés de santé amènent les personnes en soins intensifs aujourd'hui face à cette crise, mais ce sont exactement les mêmes problèmes de santé – donc tout ce qui est cardiovasculaire, surpoids ou d'autres déterminants – qui seront certainement déterminants pour les prochaines crises. On pense au réchauffement climatique. Quand on aura des canicules énormes, quand on sera en surpoids, qu'on aura des problèmes cardiovasculaires, ce seront les premières personnes

touchées. Dire que l'on réinvestit dans la promotion et dans la prévention de la santé, je pense qu'il faut en être fier et qu'il faut mettre un point d'honneur à le faire puisque l'on répond aujourd'hui, mais l'on répondra aussi aux prochaines crises de demain.

Je voulais aussi mettre en avant un point important qui est la lutte contre le sans-abrisme. Vous mettez énormément de moyens supplémentaires avec une mesure qui me semble beaucoup plus structurelle : l'Observatoire du sans-abrisme. C'est une réponse structurelle aux prochaines années de voir comment nous allons pouvoir travailler et comment les acteurs de terrain vont pouvoir travailler, et voir évoluer leurs pratiques. Je pense aux territoires zéro sans-abri, au programme Housing First. Je pense que c'est vraiment une réponse structurelle à la crise.

Par rapport à la politique des aînés, vous mettez des moyens supplémentaires pour le maintien à domicile. Vous mettez des moyens supplémentaires pour les maisons de repos en mettant en avant des projets particuliers dans les maisons de repos. Quelle est la suite de la réforme que vous allez faire dans les maisons de repos ? Vous aviez annoncé que vous aviez mis des groupes de travail en place en 2021 pour justement faire cette réforme et pour pouvoir y travailler. Vous savez très bien que je soutiens à 100 % les personnes que vous avez prises pour faire ce travail-là. Quel est le planning que vous envisagez ?

On peut aussi souligner et soulever un des points qui, pendant la première vague, a posé problème : le point relatif aux médecins coordinateurs. De nouveau, vous faites une réponse structurelle par rapport à la crise.

Par rapport à la politique du handicap, c'est la même chose. Vous mettez des moyens supplémentaires et vous mettez une réponse beaucoup plus structurelle aussi avec la *handistreaming*. Où en est ce projet-là ?

La seule chose qui me manque par rapport au handicap et à l'égalité des chances, c'est quelque chose qui devient de plus en plus prenant, c'est sur la fracture numérique. Le ministre Borsus avait annoncé que, avec vous-même, vous alliez avancer un Plan de lutte contre la fracture numérique et la lutte contre l'illectronisme. Je pense que c'est important que l'on puisse se rendre compte que ce n'est pas simplement d'avoir l'appareil ou de savoir l'utiliser, mais c'est d'avoir réellement les compétences pour le faire. Je voulais voir avec vous comment vous avancez, avec M. Borsus, par rapport à ce plan de lutte contre les fractures numériques.

M. le Président. – Je propose que, à ce stade, nous permettions à la ministre de répondre à une série d'éléments et de questions qui ont été posées sur les thèmes de l'action sociale et de l'égalité. Nous reviendrons, par la suite, soit encore avant midi, soit juste après, avec l'emploi.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je vous remercie pour les dizaines de questions que vous m'avez posées. Je vais essayer d'y répondre de la manière la plus exhaustive possible. N'hésitez pas à me revenir si je ne répondais pas à tout. Je vais essayer de le faire avec le plus de méthode possible.

D'abord, vous avez été plusieurs à m'interroger sur quelle est la vision en matière de santé et d'action sociale, et principalement en matière de santé. Il y a effectivement les enseignements que la crise nous a déjà apportés, particulièrement dans le cadre de la première et de la deuxième vague.

Je voudrais vraiment saluer le travail de qualité que vous avez réalisé dans le cadre de la Commission spéciale covid, qui a vraiment apporté qualitativement des enseignements, qui nous a permis de travailler sur le plan Rebond, notamment. Je suis persuadée que le plan Rebond a sauvé des milliers de vies, vraiment. Même si on sait qu'avoir renforcé, comme nous l'avons fait, de manière structurelle avec les médecins coordinateurs, d'avoir mis en place des stocks stratégiques dans des équipements de protection pour l'ensemble des centres d'hébergement et du secteur qui relève de la Région wallonne, a contribué significativement à améliorer la qualité de la gestion de l'épidémie qui reste quelque chose d'extrêmement vicieux, et qui n'a pas permis de pouvoir sauver toutes les vies.

Là où on a vu le gap souvenez-vous, dans le cadre de la première et de la deuxième vague, on avait dit : Le problème c'est qu'il n'y a pas de *testing* et qu'il n'y a pas d'équipements de protection, surtout dans le cadre de la première vague. On a dit : « si on n'arrive pas à mieux tester, ou si on n'arrive pas à tester tout court » ; parce que souvenez-vous, l'Université de Namur en avait quasi pleuré, mi-mars, quand ils avaient réussi à ressortir une vieille technique qui permettait de tester 460 personnes par jour. On était extrêmement content, en se disant : « quel bonheur, on va pouvoir commencer à tester peut-être le premier soignant ».

Aujourd'hui, on est 115 000 tests par jour. On s'est dit : cela, c'est ce qui va nous aider à vaincre ou, en tout cas, à pouvoir limiter la contagiosité de l'épidémie. On a eu des équipements de protection, on a eu les *testing*. Cela a fait reculer en partie l'épidémie, mais vous conviendrez avec moi que l'on a encore été confronté à des centaines de clusters partout. Malheureusement, c'était trop vicieux. On voit bien que le *testing* est une solution. Quand on dit qu'il n'y a pas de solutions simples, c'est vrai. Le *testing*, c'est en partie efficace, mais on a quand même 30 % de faux négatifs.

Par ailleurs, on pense que scientifiquement, quand on est positif, au moment où on est positif, il y a les

heures ou les jours qui précèdent où on était identifié négatif où on est peut-être contagieux, et où on transmet la maladie. C'était une sorte de cercle sans fin jusqu'à, pour moi et pour des milliers de scientifiques, ce qui constitue l'arme la plus puissante que nous ayons dans la lutte contre cette épidémie, c'est la vaccination.

La vaccination est l'arme la plus puissante et la plus efficace que nous avons. Un seul exemple. Aujourd'hui, en Wallonie, nous avons quatre clusters dans les maisons de repos. Nous avons un nombre de contaminations qui s'élève à peu près à 17 000 par jour. Si vous regardez le ratio par rapport à la situation il y a un an, nous avons 180 clusters en même temps. Le nombre de morts s'est effondré. Et même dans les maisons de repos, là où on a des personnes extrêmement fragiles, on a vacciné, on se retrouve avec des personnes, quand elles sont positives, qui sont soit asymptomatiques, soit avec très peu de symptômes ou, en tout cas, des probabilités de mort qui se sont effondrées.

Comme d'habitude, il n'y a pas de solution extrêmement simple et magique, sinon tous les pays du monde auraient réussi à l'éradiquer. Celui qui considère qu'« il n'y a qu'à » se trompe. Je comprends que dans la détresse et la colère, on ait parfois tendance à échafauder des scénarios considérant « il n'y a qu'à » et que l'on se serait tous trompé. On n'est pas dans cette logique que des milliers de scientifiques du monde, des agences européennes, des agences nationales de médicaments, des administrations qui s'occupent de la santé publique se seraient tous trompés contre quelques-uns qui auraient compris.

On apprend à chaque fois de cette épidémie, et on ne mesure pas encore totalement la manière dont on arrive à la maîtriser. On sait que la vaccination est la manière d'y arriver, mais elle doit être combinée à d'autres éléments.

Après cette grande digression, j'en reviens à la manière dont on a envisagé les financements et la vision en termes de santé publique. C'est tirer les enseignements du début de la crise en finançant et en organisant structurellement la première ligne.

Souvenez-vous, dans la Déclaration de politique régionale, nous devons lancer les assises de la première ligne en février 2020. La crise a rendu cette organisation impossible. L'exercice de la gestion de crise a permis de mettre en place des dispositifs au fur et à mesure comme des consortiums infirmiers, l'organisation structurelle de la première ligne et son financement, les liens entre les hôpitaux et les centres d'hébergement, entre la première ligne et les centres d'hébergement, entre l'hôpital et la première ou la deuxième ligne, les réseaux locorégionaux, les OST, les médecins coordinateurs qui sont valorisés et existant aussi dans le secteur du handicap, des services partiellement subventionnés dans le secteur du handicap, la requalification du personnel.

On sait que l'on a besoin de plus de personnel, c'est pour cela que l'on a injecté des dizaines de millions d'euros pour permettre d'engager des kinés, des ergos, des logos dans les centres d'hébergement pour personnes âgées. On l'a fait en début de législature, on a continué à le faire chaque année, parce que c'est structurel. On continue à augmenter pour avoir un meilleur encadrement.

De même, on n'a jamais dégagé autant de moyens pour la santé. Jamais, de notre vivant, personne n'a vu autant de moyens supplémentaires dans le secteur de la santé en Wallonie. Nous sommes tous d'accord que ce sont des moyens nécessaires pour améliorer les conditions de travail du personnel qui s'occupe des personnes les plus fragiles de notre société en Wallonie : 260 millions d'euros qui ont fait l'objet d'un accord au niveau des organisations syndicales et patronales.

On a fortement renforcé l'administration, pour lui permettre de faire face et d'assumer ses responsabilités de service public. On a continué à ouvrir des places supplémentaires dans le secteur du handicap, dans le secteur des personnes âgées, mais aussi les soins à domicile. C'est cet équilibre entre la gestion de crise et les moyens nécessaires pour gérer la crise.

Je vous ai souvent dit qu'à l'occasion des moyens et des couches successives d'aides qui ont été nécessaires dans le cadre de la gestion de cette crise, quand il y avait par exemple besoin de moyens économiques pour préserver les petites, moyennes et grandes entreprises, je suis souvent venue en disant que j'ai besoin de moyens dans le secteur de la santé, mais j'ai besoin de moyens structurels. Je n'ai pas besoin de *one shot*.

Ce sont des montants qui sont nécessaires chaque année. Je dois le dire et le rappeler, j'ai eu le soutien de mes collègues du Gouvernement pour financer structurellement le secteur de la santé. Dès lors, nous n'avons pas à rougir, sauf de plaisir, des montants consacrés pour ces volets de la politique de santé en Wallonie.

Le coût du *tracing* est estimé à 25 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les moyens dédiés pour renforcer la cellule des maladies infectieuses de l'AViQ et les renforts en personnel de l'AViQ.

Souvenez-vous, à l'époque, quand la crise a commencé, je crois qu'il y avait trois à cinq personnes dans la Cellule des maladies infectieuses de l'AViQ, qui traitaient, de mémoire, 2 000 cas par an de maladies infectieuses à déclaration obligatoire. On se retrouve avec 23 000 parfois à contacter, qui ont été elles-mêmes en contact avec trois ou quatre personnes en moyenne par jour. C'est vous dire à quel point il aurait été totalement impossible, dans les règles d'un service public, de pouvoir procéder à l'engagement de centaines de personnes dans des bureaux qui n'existaient pas avec du matériel qui n'existait pas.

On a donc été dans une solution d'urgence, mais on a voulu, en parallèle, construire quelque chose de solide qui permette d'avoir, à l'avenir, une équipe, un gros noyau, pour assumer à la fois toutes les maladies à déclaration obligatoire et un suivi optimal, mais aussi de pouvoir travailler sur les agents de prévention et d'avoir des personnes, des assistants sociaux par exemple, des éducateurs, du personnel qui va physiquement à la rencontre des gens pour pouvoir discuter avec eux.

Il y a les maladies à déclaration obligatoire. Aujourd'hui, on ne parle plus que du covid, mais il y en a d'autres. On sait que ce travail de prévention va pouvoir aussi porter ses fruits. Puis, il faut gérer les situations aiguës. Avec ces moyens-là, on va pouvoir mieux asseoir le service public dans ses responsabilités. Il est évident – et le service public le sait évidemment – que, en phase aiguë, elle doit pouvoir actionner une sorte de soupape de sécurité. On avait souvent évoqué la manière dont le FOREm peut fonctionner dans ces cas-là, en faisant appel à de l'expertise extérieure. Ikanbi a remporté à nouveau le marché pour pouvoir assumer le délestage éventuel en cas de situation aiguë. Selon toutes vraisemblances, cela sera utile au 1er janvier, en plus du personnel largement renforcé.

Pour ce qui concerne le coût de la vaccination, on a un groupe de travail. Pour le moment, vous saviez qu'il y avait un partage 80-20 pour la première et la deuxième dose, qui fait l'objet d'un protocole d'accord, avec un prix de la vaccination qui s'élevait à 91,67 euros par personne vaccinée en centre de vaccination et 42,55 euros au sein des collectivités. La règle, c'est 80 % pour le Fédéral et 20 % aux entités fédérées. Le décompte est en cours, mais, grosso modo, cela devrait coûter moins cher qu'un quadrimestre de *testing* pour la Belgique.

Dans les compétences de la Communauté française, de la Région wallonne et du Fédéral, je pense que les choses sont assez claires. Le Conseil d'État a donné plusieurs fois son avis. Les choses sont particulièrement claires et non contestées par la Communauté française. La Communauté française, non seulement ce n'est pas nous qui allons la rembourser, mais c'est elle qui va nous rembourser. Il y a d'ailleurs une convention avec l'ONE en ce sens.

Pour ce qui concerne la vision, je vous l'ai dite.

Je pense que j'ai d'autres éléments sur le 80-20. Vous m'avez interrogé sur la troisième dose et sur qui va la financer. Objectivement, je pense que, en CIM Santé, l'ambiance est excessivement bonne. On travaille en très bonne concertation et la volonté était d'avoir une discussion budgétaire entre les ministres du Budget des différentes entités et que, in fine, la décision soit prise par le CODECO, puisque cela dépasse largement, je pense, notre discussion en CIM. Cette discussion est en cours d'implémentation avec décision en CODECO.

J'avais aussi autre chose sur 80-20, mais j'y reviendrai plus tard.

Les indicateurs de santé sont dans la DPR. C'est en cours. Ils doivent s'articuler sur des indicateurs de santé au niveau fédéral. Le groupe de travail interfédéral va se mettre en place. De la même manière, la mise en place par l'accord fédéral lors de la mise en place du nouveau Gouvernement concernant l'Institut dit « du futur » qui doit répondre à ces différents objectifs.

Sur l'évaluation de l'APA, j'ai demandé – c'est Mme Vandorpe qui a posé la question – une évaluation au niveau de l'AViQ. J'ai envoyé une note verte la semaine dernière ou la semaine d'avant puisqu'il y aura un an au 1er janvier. Il faut un an de recul pour faire l'évaluation. J'ai demandé pour que l'évaluation puisse m'être communiquée, en tout cas je l'ai demandée pour la fin de l'année.

Sur la salle de consommation, les moyens sont prévus au sein du budget de l'AViQ, le point qui concerne la base légale doit être abordé à la conférence interministérielle Drogue qui devra être prévue prochainement. Je soutiens cette démarche de base légale, nous avons fait en sorte que ces salles de consommation puissent exister à la fois là où elles existent pour le moment, c'est à dire sur Liège, mais qu'elles puissent, et cela m'avait été demandé par Maxime Hardy, être développées potentiellement dans d'autres villes notamment à Charleroi, je le dis dans l'intérêt que M. Sahli portait également.

Concernant l'école. Sur les PSE, vous savez que l'on a fait appel à la Wallonie en disant qu'il est compliqué d'organiser le *tracing* dans les écoles, c'est évident. On était face à deux possibilités. On a un système, on l'avait déjà évoqué dans le cadre de la deuxième vague, en octobre de l'année dernière, on avait un nombre de contaminations qui devait être aux alentours de 750 contaminations par 100 000. Le système était sous pression maximale. À un moment, il y a des humains derrière. Même s'il y a beaucoup de machines et d'investissements publics qui ont été consentis des laboratoires publics et privés, des laborantins, des étudiants laborantins, du *tracing* augmenté en permanence. Il y a une limite à tout ceci.

La réponse c'est soit quand il y a trop de contamination, j'avais expliqué qu'Angela Merkel, à partir de 500 contaminations par 100 000 avait dit « on arrête et on referme », ou bien alors on repousse les limites au maximum. Si on repousse les limites au maximum, cela veut dire que la situation se dégrade en termes de qualité. Je crois qu'il faut avoir l'honnêteté de le dire lorsque l'on n'est pas en capacité de gérer de manière optimale la situation.

C'est pour cela que l'on a actionné des discussions avec les autres ministres, au niveau des ministres de la Santé, on a dit : attention, on tire la sonnette d'alarme.

Le *testing*, le *tracing* sont sous pression maximale, ils ne savent plus suivre humainement. Les agents du *tracing* sont des gens qui sont des êtres humains, on ne décroche pas comme cela, comme si c'était des ordinateurs des centaines de personnes que l'on va former.

Je serai très heureuse quand vous recevrez Karine Moykens et que vous discuterez avec elle, parce que vous prendrez la mesure de l'évolution, des évaluations permanentes, des efforts, des améliorations des dispositifs, des changements de règles, du fait qu'en fonction des pics on doit actionner de manière très intense des appels, puis on diminue, et il faut aussi gérer les équipes humaines qui disent : « on attend les appels et on s'en va parce qu'on s'ennuie, et que l'on peut plus accepter cette situation, on peut le faire une journée, mais on ne peut pas le faire deux semaines ». On avait donc des agents qui démissionnaient, et puis quand on devait rappeler des personnes ils disaient : « écoutez non ». C'est vraiment compliqué à gérer en termes humains, en termes d'adaptation.

Je voudrais moi, même si j'entends les critiques que certains peuvent émettre, vous dire que les efforts qui sont déployés par ces agents-là et par les équipes qui les ont supervisés, ces personnes ont vraiment fait un travail remarquable, admirable. Je suis vraiment impressionnée de leur manière de travailler, perfectible sans doute, mais sachez quand même qu'il y a d'autres pays qui ont demandé l'expertise de la Belgique et de la Wallonie dans le système de *tracing*, et qui nous demandent de les former. Cela, je voudrais quand même le dire, parce qu'on a toujours le sentiment que l'on est très critique à l'égard de nos outils, mais ce sont des outils qui sont remarqués à l'échelle européenne, ou mondiale.

Oui, le *testing* et le *tracing* sont sous pression. Oui, la situation est dégradée sur le délai, malgré les efforts pour pouvoir obtenir les résultats de son test dans les 24 heures ou dans les heures qui suivent son test. Oui, au niveau du *tracing* la situation est dégradée. La solution au CODECO aurait pu être de dire : « on referme tout, et comme cela on fait baisser la pression ». On n'a pas voulu faire cela parce que les efforts de la population en faveur de la vaccination ont montré des effets en termes de mortalité et d'hospitalisations. On a voulu essayer de continuer en système dégradé, en se disant que c'est perfectible, mais quelque part, c'est la moins mauvaise des solutions, avec les conséquences que cela peut avoir.

Quand je dis *testing* et *tracing*, cela veut dire aussi que les écoles sont sous pression maximale. Vous avez chacun soit des enfants qui sont scolarisés, des petits-enfants, des amis autour de vous, des directions d'école, des professeurs qui expliquent à quel point c'est compliqué de gérer des milliers d'enfants qui sont malades, qui ne se font pas tester alors que leurs parents sont positifs. Hier j'avais des instits mats qui me

disaient : « Écoutez, moi je prends le risque moi-même alors que les parents sont positifs, ils m'amènent le gosse, il est en maternel et ils n'ont pas voulu tester l'enfant et moi je suis là à m'occuper des enfants et j'assume ma responsabilité ». Ce n'est vraiment pas évident pour eux.

Les PSE ont dit : « Nous on ne peut plus, on ne sait pas ». Voilà la Communauté française s'est tournée vers nous en disant : « Est-ce que vous pouvez le faire ? », au pire moment de la crise, à un moment extrêmement intense. On a assumé et on a essayé de prêter main-forte. On a engagé, les effectifs ont été augmentés en Wallonie, une première fois encore le 19 octobre pour passer de 190 équivalents temps plein à 240 au 2 novembre, puis une deuxième augmentation a été décidée début novembre pour passer de 240 à 289 équivalents temps plein pour faire face à la résurgence et le soutien aux PSE, et une troisième augmentation, encore en cours, pour passer à 340 équivalents temps plein d'ici trois jours.

On est, pour le moment, à 304 équivalents temps plein actifs avec un taux d'absentéisme de 20 % lié à l'épidémie, puisque eux aussi sont touchés par le covid. Du coup, de manque aussi de candidats qui sont qualifiés et motivés. Je pense que l'image qui est renvoyée par certains du *testing* et du *tracing* a aussi un impact sur le recrutement. Je pense que quand on est critiqué à ce point ce n'est pas évident de rejoindre les équipes. C'est en partie dommage parce que je pense qu'il y a parfois des attaques qui sont un peu gratuites avec le *bashing* qu'on peut faire à leur égard.

Par ailleurs, depuis le 15 novembre, il y a 20 équivalents temps plein chez Entra, cette entreprise de travail adapté, qui sont totalement dédiés à l'*inbound* des recrutements qui sont en cours pour passer à 30 équivalents temps plein qui sont inclus dans les 340 que j'ai cités au 15 décembre.

Pour ce qui concerne le travail des écoles dans le *tracing*, cela ne veut pas dire que parce qu'on a repris et réengagé des dizaines et des dizaines de personnes pour pouvoir délester les PSE qu'ils ne doivent plus s'en occuper. Évidemment, ce sont eux qui sont au cœur, sont sur place. Donc, quelles sont les tâches des PSE qui ont été déléguées aux *call* ? C'est la notification des cas indexés pour identifier les contacts à haut risque, c'est d'appeler les contacts à haut risque identifiés pour la mise en quarantaine et le dépistage. S'il n'y a pas de réponse des tickets qui sont transmis aux agents de terrain. Information aussi quant à l'existence d'un cas positif dans l'établissement au PSE, à la direction ou à la médecine du travail quand il s'agit d'un travailleur. Normalement on ne devrait plus s'en occuper parce que le système d'information au PSE est mis en place via PLASMA depuis le 30 novembre grâce auquel dès qu'un nouveau patient index est connu dans un établissement le PSE reçoit une notification.

En cas de fermeture de classe, traitement des listes de contact haut risque dépistés pour l'envoi d'un code de dépistage et mise en quarantaine. Normalement ils ne devraient plus être actifs parce qu'il y a un nouveau système, mis en place le 25 novembre, pour que les parents puissent prendre rendez-vous directement sur Doclr sur base de la lettre qui est donnée dans les écoles. Cela répond en partie aux questions que vous avez posées sur la diminution de la charge administrative notamment pour les médecins. Grâce au travail de M. Vandebroucke, à l'écoute des médecins généralistes, cela permis d'avoir un niveau de satisfaction important auprès de ceux-ci. Ils nous ont d'ailleurs écrit pour dire leur grande satisfaction d'avoir été entendus pour les réponses à apporter dans le cadre de cette crise et diminuer leur charge de travail.

En cours de mise en place, le fait de répondre aux questions des PSE via une ligne d'appels entrants qui est dédiée. C'est une solution qui pourra matcher les cas groupés, mais pas encoder des cas positifs dépistés par autotest.

Ce que les PSE continuent à faire, c'est suivre le nombre de cas dans l'école et par classe. Les PSE sont aussi responsables de la prise de contact avec les directions pour faire le suivi du nombre de cas dans l'école et la classe. Ils recensent et ils gèrent les cas remontés par les directions. L'information, la plupart du temps, c'est un par an, après un autotest. Cela, c'est la mesure du CODECO : quand il y a deux cas positifs par classe – c'est la décision d'application depuis le 4 décembre –, il faut prendre les décisions nécessaires relatives à la gestion opérationnelle des clusters et éventuelles décisions de fermetures par classe, répondre aux questions de la direction et des parents, aider les parents en fracture numérique pour leur prise de rendez-vous en cas de dépistage. C'est le fruit de la concertation entre les PSE et l'AViQ, entre la Communauté française et la Région wallonne.

Par ailleurs, la procédure dans écoles a changé de nombreuses fois au cours de la semaine dernière. Il faut qu'elle soit prise en main et appliquée largement par les PSE. C'est pourquoi, pour accélérer cela, et aider les PSE, on a proposé d'organiser un webinaire AViQ-ONE cette semaine, sous la forme de résolution de cas, pour que chacun puisse identifier clairement ce qui est attendu de lui et puisse comprendre la procédure sur base de cas concrets. On a aussi proposé que les fédérations et les pouvoirs organisateurs y participent. Je pense que c'est important.

Les aides administratives, j'y ai répondu. La lettre du GBO qui se dit très satisfaite.

Mme Laffut, vous m'avez posé des questions sur l'emploi et le Plan de relance. Je vais transmettre, via le secrétaire de cette commission, les informations pour que cela puisse vous être transmis dans le détail, sinon je serais beaucoup trop lente et exhaustive.

Concernant la loi fédérale, par rapport à M. Heyvaert, je n'interviens pas sur ce niveau de pouvoir, mais il n'y a pas encore eu de conclusions par rapport aux études sur les entités fédérées. On n'a surtout pas, au niveau fédéral, l'avis du Conseil d'État. Vous savez qu'il y a l'avis du Conseil d'État, de l'Autorité de protection des données, et cetera. Il y a des difficultés juridiques. La proposition d'agir avec une loi fédérale et, potentiellement, des décrets dans les entités fédérées pose un certain nombre de difficultés juridiques et est d'une grande complexité, que nous avons relayée et c'est discuté en parallèle dans le cadre de contacts entre entités fédérées et fédérales.

Sur la quatrième dose, je ne suis pas devin. Je l'envisage en fonction des données scientifiques qui nous parviendront. Le petit recul que l'on a concerne lui suivi au niveau des anticorps de la population pour voir au combien le vaccin est efficace dans la durée, sachant qu'il y a des contingents indéterminables, à savoir le fait d'avoir des variants qui sont plus contagieux. C'est vivant, cela évolue en étant chaque fois plus malin, cela s'adapte. C'est la caractéristique d'un virus. On ne sait pas dire si, compte tenu des variants successifs qui arrivent et qui arriveront toujours tant que l'on n'aura pas massivement vacciné la population mondiale, comment cela va réagir.

Il y a ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas. Ce que l'on sait, c'est que le vaccin est extrêmement efficace sur l'hospitalisation et les formes graves. Ce que l'on sait, c'est que, sur les contaminations et les infections, le fait d'avoir eu le variant Delta a eu des conséquences sur l'efficacité en termes d'infection. Là où l'on estimait que cela serait plus ou moins à 70 %, la réalité est entre 40 % et 60 % d'efficacité sur l'infection, c'est-à-dire sur le fait de contracter le virus, même de manière légère – de manière légère à ce moment-là.

Le contracter, c'est toutefois aussi le transmettre. Les études que l'on a montrent que la transmission serait relativement identique entre une personne non vaccinée et vaccinée. En revanche, le fait d'être vacciné réduirait la durée de transmission quand on est contaminé. On parle de trois jours contre sept sur une personne vaccinée.

Aura-t-on besoin d'une quatrième dose ? Je suis objectivement totalement incapable de vous donner cette information. Ce que les scientifiques nous disent, c'est qu'il est possible que la troisième dose et les trois doses soient le schéma idéal pour vacciner, comme on a trois doses pour d'autres types de vaccin. Les vaccins contre la polio, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche ou l'hépatite B comptent trois doses. C'est le schéma classique pour toutes les maladies et les vaccins que l'on pratique à l'enfance. Il s'y ajoute des doses de rappel. Si l'on nous vaccine quand on est petit, on fait aussi nos doses de rappel. Si vous n'y avez pas pensé, pensez-y. Il n'y a pas que le covid dans la vie.

En fonction du lancement des vaccins, on peut voir avec le temps quand il faut utiliser le rappel. Il y a parfois eu de bonnes nouvelles dans l'histoire de la vaccination, et parfois des moins bonnes au niveau des rappels.

Pour lutter contre certaines maladies, on avait estimé par exemple qu'il y avait une vaccination prophylactique généralisée chaque année d'une cohorte de jeunes filles et de jeunes garçons pour le vaccin contre le papillomavirus. L'âge recommandé était entre 9 et 14 ans, suivant un schéma en deux doses d'un vaccin adapté. Au-delà de 15 ans, un schéma vaccinal de trois doses est recommandé pour une vaccination de rattrapage.

Des rappels de vaccin sont recommandés à l'âge adulte sans limite d'âge pour réactiver les défenses immunitaires qu'ont certaines maladies. Je pense à la coqueluche, la diphtérie, le tétanos. Ils doivent être effectués tous les 10 ans.

Pour l'hépatite B, une vaccination de rappel contre l'hépatite B n'est pas systématiquement recommandée. On fait une analyse d'anticorps dans le sang, et l'on refait la vaccination si, par exemple, suite à une vaccination complète, le taux d'anticorps... Je ne vais pas rentrer dans le détail.

Dans certaines mesures, on considère que le sujet est un non-répondeur qui n'est pas protégé contre l'hépatite B, on lui propose un schéma de revaccination. C'est peut-être ce qu'il se passera sur la quatrième dose, on n'en sait rien.

Il y a plusieurs hypothèses :

- l'immunité diminue dans le temps, parce que le vaccin a une durée de vie courte de plusieurs mois, mais largement utile que pour la prendre ;
- le vaccin est efficace, mais les variants diminuent l'immunité de la personne et des rappels sont nécessaires ;
- les trois doses de vaccin sont le schéma idéal, parce que l'on remarque que l'immunité est boostée par 20 contre les formes sévères avec la troisième dose ;
- le schéma précédant avec peut-être une dose de rappel classique chaque année, ou à plus longue échéance, peut-être pas de rappel.

Ce n'est pas exhaustif, ce sont les hypothèses auxquelles on pense. Ce qui est important est de suivre avec le recul que l'on a, c'est-à-dire en général 3-4 mois de plus pour ceux qui ont commencé à vacciner de manière un peu plus expérimentale. Je pense notamment à Israël.

Souvenez-vous que le Conseil supérieur de la santé avait dit – nous l'avons soutenu – que, au moment où ils avaient donné leur avis, il ne fallait pas anticiper de troisième dose pour toute la population, parce qu'il était important d'avoir la solidarité internationale et qu'il était

préférable d'utiliser les doses dans des pays qui n'ont pas accès au vaccin.

La Belgique en a envoyé plus de 9 millions, ce qui est très bien. La Wallonie soutient l'installation de sites de production, notamment au Sénégal, pour qu'ils produisent eux-mêmes des vaccins.

Quand on a vu que cela diminuait avec le temps dans les pays qui ont commencé la troisième dose, nous avons choisi le bon moment pour l'injecter, sans que cela n'ait d'impact sur la vague de contamination. La troisième dose n'est en aucun cas une réponse à une vague de contamination, c'est se prémunir pour la suite qui nous occupe.

Il n'y a pas encore eu de conclusions sur les groupes de travail, Monsieur Heyvaert. C'est pour cela que je n'en ai pas fait état dans les budgets potentiels.

Le protocole 80.20 « Financement et vaccination » est signé, je vous l'ai dit. On attend la clôture des comptes du Fédéral et la facture avant le 31 décembre.

Pour ce qui concerne Mme Roberty, je terminerai par les Gens du voyage et le genre. En matière de prévention, on a les stratégies concertées dans le renforcement de la prévention. C'est un processus collectif qui est utilisé par le secteur sociosanitaire, qui réunit tous les acteurs qui proviennent des différents secteurs : les professionnels de la santé, les publics cibles, les acteurs. On voit les problèmes qui ont un fort impact sociétal puis toutes ces personnes échangent et réfléchissent en construisant des plans opérationnels pour fédérer des efforts, pour mutualiser les ressources. L'objectif est d'optimiser des actions et d'atteindre un but donné. Ici, c'est une meilleure gestion du risque du déconfinement et une meilleure gestion des conséquences sur la santé de l'épidémie.

Ce processus est utilisé pour le VIH avec des effets positifs sur la diminution de l'épidémie depuis sa mise en œuvre, mais aussi pour l'ÉVRAS, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, ou encore la lutte contre les mutilations génitales féminines.

La mise en place des stratégies concertées covid permet de partir des besoins de la population et des pratiques actuelles des professionnels de terrain pour essayer de renforcer l'action collective. On écoute le terrain. Ce sont eux qui font émerger. Ce sont eux que l'on consulte. Ce sont eux qui nous disent ce qu'ils pensent qu'il faut que l'on fasse. Nous dégageons des budgets pour que cela puisse se réaliser, pour faire évoluer les pratiques en matière de prévention, de réduction des impacts négatifs de la crise sur les déterminants de santé, tout en limitant la résurgence de l'épidémie. Ces stratégies concertées garantissent que les priorités d'action soient identifiées par les publics concernés, assurent une cohérence des efforts entre l'analyse des besoins et la planification opérationnelle et permettraient de renforcer un réseau d'acteurs

intersectoriels rapidement actionnables en temps de crise sanitaire.

Enfin, le renfort de la prévention des maladies infectieuses est un axe majeur du Plan wallon de promotion de la santé. Ces stratégies concertées covid vont s'inscrire pleinement dans les objectifs de la Déclaration de politique régionale.

On a un budget de 2 millions d'euros pour assurer la coordination. Ce sont deux masters pour coordonner les stratégies concertées. On a des appels à projets qui ont été lancés. Le premier appel à projet, sur base du premier diagnostic rapide, compte tenu de l'urgence de mettre en place un soutien à la prévention combinée, donc la promotion de la vaccination et la promotion du bien-être global. Il y a eu 300 000 euros répartis sur 12 projets financés entre 9 289 euros et quasi 25 000 euros.

En octobre de cette année, on a lancé un second appel à projets qui a été lancé sur base de la stratégie d'action définie grâce aux diagnostics territoriaux et en concertation intersectorielle. Il y a eu 21 projets financés et 740 000 euros qui ont été dégagés.

Les notifications pour le deuxième appel sont parties fin novembre. Les arrêtés sont en cours d'analyse. Le projet suit son cours. Un comité général et transversal, qui réunit l'AViQ, le SPW Intérieur et Action sociale, les membres coordinateurs impliqués dans les stratégies concertées, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, les représentants des relais sociaux et mon cabinet, se sont tenu, pas plus tard qu'il y a quelques jours, pour valider la méthode et le calendrier de travail de 2022.

Pour ce qui concerne la poursuite et la continuité du renfort nécessaire des professionnels de soins en santé mentale qui devaient être pérennisés. Je vous ai donc parlé de 178 équivalents temps plein. Ces montants-là, ils sont non seulement poursuivis pendant la durée de la crise, mais dans le cadre du Plan de relance, on a inscrit leur pérennité. Ces travailleurs-là devraient rester durablement pour renforcer les secteurs de la santé mentale, que ce soit dans le cadre de la gestion de crise aiguë, mais pour la suite, on voit bien que ce sont des acteurs qui sont importants. Je rappelle souvent qu'un lit sur quatre en Wallonie, comme en Belgique d'ailleurs, est occupé par des personnes pour des problèmes de santé mentale. Il est donc nécessaire d'agir en amont pour essayer de détecter au plus vite les problèmes de santé mentale, de les désamorcer. Il ne faut surtout pas le sous-estimer. Ce sont des moyens importants, mais ce sont des moyens, en matière de prévention, qui sont absolument indispensables.

Pour l'augmentation du marché public, j'en ai parlé. Écoles et *tracing*, j'en ai parlé également.

Pour ce qui concerne l'APA, l'évaluation de l'APA, il y a quatre analyses. La première est l'impact du vieillissement sur le régime APA. Cela a été fait. On voit que le vieillissement de la population et

l'allongement de la durée de vie vont augmenter le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie. Or, l'APA, lui vise à compenser les coûts supplémentaires qu'engendre cette perte d'autonomie. L'analyse vise à estimer l'évolution des dépenses qui en découlent.

Trois types de scénarios ont été proposés : le pessimiste, l'intermédiaire et l'optimiste. On fera parvenir, si vous le souhaitez, les données chiffrées transmises par l'AViQ.

La deuxième analyse, c'est la hausse des plafonds au niveau des seuils de pauvreté. L'objectif de l'analyse est d'étudier l'impact budgétaire d'une hausse au niveau des seuils de pauvreté, des plafonds de revenus actuels en vigueur, les principes de calcul du droit restant inchangé. L'impact budgétaire annuel global serait de 20,861 millions d'euros, donc une augmentation de 18 % sur le budget annuel soit 14 millions d'euros pour les actuels bénéficiaires, 6,8 millions pour les nouveaux bénéficiaires.

Troisième analyse, c'est l'individualisation, on a déjà eu l'occasion d'en discuter.

Le principe de l'individualisation où on ne tiendrait plus compte des revenus du partenaire, mais uniquement de ceux de la personne en situation de handicap. Dans cette hypothèse, les notions de ménage et de catégorie C ne se justifieraient plus et les plafonds de revenus devraient être adaptés. À ce moment-là, deux hypothèses : soit on individualise en appliquant le plafond de la catégorie B à tous les demandeurs, c'est le scénario 1, soit une individualisation qui s'inspire du régime fédéral, la garantie des ressources de personnes âgées donc la GRAPA avec un plafond de base, la catégorie A, majorée en fonction de la situation familiale du demandeur – il vit seul, il vit avec un enfant de moins de 25 ans dont il a la charge –, cela c'est le scénario 2A et 2 B.

L'analyse mesure l'impact budgétaire de la combinaison de l'individualisation des revenus et de la modification des plafonds. Et, là où, même chose, parfois des phrases simples et des « y-a-qu'à », l'individualisation des droits, en l'occurrence, ne conduit pas, dans les résultats, ou conduit dans certaines situations, pour de nombreux bénéficiaires, à un appauvrissement de la situation. Donc, une part de bénéficiaires verrait leur allocation soit réduite, soit supprimée dans chacun des scénarii. On a regardé tous les scénarii possibles. On peut évidemment faire parvenir une note aux parlementaires pour que vous voyiez la situation et que vous vous rendiez compte de l'impact que cela peut avoir sur certains bénéficiaires.

Quatrième analyse, c'est l'échéance de l'étude de plus grande envergure qui vise, elle, à dresser le profil des bénéficiaires et à déterminer l'efficacité de l'action en cours.

Certains m'ont posé une question budgétaire sur la diminution des recettes et des dépenses de code 8 de l'Agence. C'est une recommandation de la Cour des comptes et donc on l'a suivie. Il n'y a aucun impact pour les organismes assureurs, juste un changement de mode comptabilisation au sein du budget de l'Agence. En 2021, on indiquait le total des dépenses code 8 « Paiement des avances » plus le total des recettes lors de la réception des décomptes DQA. À partir de 2022, on ne va plus inscrire que le net entre les dépenses et les recettes du code 8 et donc, cela a réduit, comme le souhaitait la Cour, le budget de l'Agence tant en recettes qu'en dépenses.

Sur la lutte contre le racisme, on travaille, pour le moment, avec toutes les entités pour aboutir à un plan interfédéral de lutte contre le racisme au plus vite. Pour soutenir les opérateurs de terrain, la Wallonie a dégagé plus de 750 000 euros en 2021. En 2022, il y a un volet spécifique « Lutte contre le racisme » qui va être intégré à l'appel à projets « Initiatives locales d'intégration » qui vient d'être diffusé.

Pour le renforcement des SPAD, ce n'est pas possible techniquement. Ce sont de petits services. Les équipes ont été doublées. Il y a trois équivalents temps plein par SPAD. Le renforcement, par contre, d'autres services a été réalisé pour les services de santé mentale, SPAD, MSP, IHP, assuétudes. Quant au Fédéral, il met en œuvre la politique psy de première ligne avec l'arrivée de 549 travailleurs équivalents temps plein potentiels pour la Wallonie. Chacun prend ses responsabilités. La Wallonie a pris les siennes il y a déjà plus d'un an. Le Fédéral l'annonce également.

Madame Roberty, sur les handicaps invisibles, effectivement, la sensibilisation, l'information et la déconstruction des clichés et des préjugés sont toujours de mise, même si, heureusement, les mentalités changent. On doit de plus en plus et mieux prendre en compte la dimension du handicap dans l'ensemble des politiques par le Gouvernement wallon.

La politique en faveur des personnes en situation de handicap, je crois, c'est l'affaire de tous et toutes. Évidemment, la ministre de l'Action sociale, elle prend ses responsabilités, mais je suis persuadée, et mes collègues en ont conscience aussi, que chacun, dans ses départements, peut prendre des mesures ; le *handistreaming*, en l'occurrence. On a pris acte d'un projet de test de *handistreaming*. On m'a chargée de solliciter l'avis de la Commission wallonne des personnes handicapées, du comité de branche AViQ, à ce propos. J'ai reçu les avis. J'espère présenter, d'ici la fin de l'année, ce projet de test au Gouvernement pour son adoption et sa mise en œuvre. J'espère y arriver rapidement et d'ici la fin de l'année.

Sur la santé mentale, quant à l'articulation des moyens, il faut quand même signaler qu'il faut être attentif à ce qu'il n'y ait pas de double financement

possible, avec le Fédéral et la Région wallonne, en CIM, fin 2020, indiquant les moyens en santé mentale par chaque entité, qui peut diminuer au regard de l'enveloppe de chaque gouvernement. C'est un plan global dans les compétences de chacun.

Dans ce qui a été prolongé – je ne sais plus qui m'a posé la question, c'est peut-être Mme Sobry –, il y a les équipes mobiles, les psychologues, les réseaux hospitaliers, les médecins-référents, les médecins coordinateurs, les stocks d'équipement de protection, la pérennisation du personnel recruté à l'agence. Dans ce qui est terminé, c'est le transfert Wallonie Santé pour le soutien aux structures en difficulté financière, puisque l'on n'a pas transféré de nouveaux moyens, parce qu'il existe toujours des moyens disponibles au sein de Wallonie Santé, s'il y avait de nouvelles demandes.

Sur la promotion et prévention santé, je pense avoir déjà répondu.

Pour les Assises, j'ai demandé, Monsieur Heyvaert, que l'on mette entre parenthèses, parce qu'on devait les commencer en septembre. C'est vraiment de la coconstruction, je dois partir ce qu'ils veulent. Je crois qu'ils sont au turbin et qu'ils vont m'envoyer paître, à juste titre. À nouveau, je suis contrainte de suspendre. Je crois que l'on ne pourra pas faire un travail de qualité tant que la crise ne sera pas derrière nous. J'espère que l'on pourra démarrer cela au plus vite. On est tous très impatients de pouvoir démarrer ces travaux. Je voudrais vraiment pouvoir le boucler sous cette législature. Cela me tient particulièrement à cœur.

Dans le cadre du plan Accessibilité, soutenu par un travail en intercabinet wallon, l'accessibilité numérique et la lutte contre ces fractures font aussi l'objet d'un axe de travail avec une attention particulière à l'accessibilité des contenus et des sites web des autorités publiques et administrations.

Sur les Gens du voyage, il y a cinq villes et communes qui ont été sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets pour une aide exceptionnelle en infrastructures. Ce sont Amay, Bastogne, Mons, Charleroi et Sambreville. C'est un appel à projets d'une enveloppe de 5 millions d'euros pour l'acquisition de terrains, l'extension d'un terrain existant, l'aménagement d'un terrain ou l'équipement d'un terrain. Il y avait des communes qui étaient concernées par la subvention : Amay, Ath, Charleroi, Mons, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Sambreville, Verviers et Wasseiges.

Pour la note de genre – merci de poser la question –, ce sont aussi, comme je l'ai expliqué à l'entame des travaux budgétaires, des points qui me semblent importants et d'une manière transversale pour pouvoir travailler, pour intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques que je mène, que ce soit la

formation, la santé, l'économie sociale et l'action sociale.

En matière d'égalité des chances et droits des femmes, 61 000 euros vont être consacrés à partir de 2022 pour le test genre et égalité, pour essayer d'améliorer l'efficacité du test genre. Il faut avouer que l'idée du test genre, c'était sans doute une bonne idée, mais, dans les faits, les gens mettent des genres neutres. Ce n'est pas l'objectif. Je crois que l'on doit pouvoir mieux l'opérationnaliser que cela.

Au vu de l'impact sur la crise sanitaire sur les violences faites aux femmes, on a des budgets qui continuent à augmenter de manière constante. Depuis le début de la législature, en gros, au-delà des faits, j'ai surtout triplé le budget pour renforcer le soutien structurel aux services ambulatoires spécialisés dans la prise en charge des victimes de violence, d'une part, et des auteurs de violence, d'autre part. Dans le cadre du budget de 2022, quasiment 2 millions vont être consacrés à cette politique. Ils vont permettre notamment de refinancer, de manière pérenne, les 13 opérateurs agréés, les cinq en voie de l'être et trois nouveaux opérateurs.

J'ai aussi – et je m'y étais engagée – ouvert des places supplémentaires. J'ai parlé tout à l'heure des 67 places supplémentaires dans le cadre de l'appel à projets que j'avais lancé en avril pour pouvoir engager du personnel supplémentaire pour s'occuper de femmes victimes de violence conjugale qui sont accueillies dans des refuges, mais également utiliser le volet « Économie sociale » pour permettre, notamment avec les agences immobilières sociales, comme les Tournières par exemple, d'acquérir des bâtiments qui vont être mis à disposition des collectifs de violences conjugales et familiales.

Cela veut dire que, au total, rien qu'en 2021, j'ai permis la création de cent nouvelles places d'accueil pour les victimes de violences conjugales. Cela veut dire 12 % de places d'accueil en plus disponibles aujourd'hui. Au total, 879 places dans 21 maisons spécialisées. On va maintenir cet effort d'accroissement de places. L'appel à projets qui a été initié en 2021 pour financer le personnel sera relancé. En 2022, 200 000 euros de plus vont également être ajoutés au 460 000 euros que j'avais développés en 2021.

Pour l'action sociale, il y avait une enveloppe de 600 000 euros qui a été consacrée cette année-ci au service d'accueil de jour. On avait lancé un appel à projets. Je vais le porter à un million d'euros, parce que la question de l'accessibilité du public féminin va continuer à représenter un atout majeur dans le déploiement de ces dispositifs-là.

À partir de l'année prochaine, on va dégager 780 000 euros chaque année à la création de guichets et de services spécialisés dans l'accompagnement des

familles monoparentales via les centres de service social. Il y a 26 services qui sont agréés en Wallonie. C'est un nouveau dispositif qui permettra un accès direct à une information et à un accompagnement utiles à ces familles qui, majoritairement, ont une femme à leur tête.

Les centres de planning vont aussi être renforcés dans leurs missions dédiées à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les écoles et dans l'extrascolaire. C'est ce pour quoi nous allons dégager 1,230 million d'euros annuellement, à partir de l'année prochaine, dans le cadre du Plan de relance et dans l'objectif de généralisation de l'EVAS.

Pour les politiques en matière d'emploi, j'ai proposé qu'il y ait une intervention dans les frais de crèche et de garderie pour des chefs de familles monoparentales qui sont accompagnés par un conseiller au niveau du FOREm ou qui entament un parcours de formation qui n'est pas encore couvert par cette intervention. Cela sera mis en place, et ce, pour un montant s'élevant à 2,5 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie et du Plan de sortie de la pauvreté. On voit bien que, dans la proportion et dans le profil des demandeurs d'emploi, quand ce sont des demandeuses d'emploi qui sont des jeunes mères, elles ne savent pas garder leurs enfants. Donc, cela devient vraiment compliqué de suivre la formation. Elles peuvent également perdre de l'argent. C'est vraiment extrêmement compliqué. On espère que de cette manière-là on pourra éviter cet écueil.

En matière d'orientation professionnelle, de promotion des métiers, des filières et compétences porteuses d'avenir, en particulier les STEM, nous avons deux initiatives qui sont menées en parallèle.

La première concerne la mise en place d'un comité STEM. Je ne vais pas le détailler. Le Gouvernement wallon a décidé, en septembre de cette année, de mettre en place une stratégie wallonne d'intégration des femmes dans le secteur de la construction. On a dégagé beaucoup d'argent pour essayer d'attirer des demandeurs d'emploi ou des plus jeunes dans le secteur de la construction. En effet, on doit largement travailler à attirer des femmes. J'explique souvent aux aides ménagères, quand je les rencontre, qu'elles font un métier extrêmement pénible, précaire et mal payé. Elles pourraient travailler dans le secteur de la construction, ce sont parfois des secteurs qui sont bien mieux rémunérés, où la pénibilité est relative. Surtout quand on voit les accidents et les problèmes musculosquelettiques auxquels elles sont confrontées dans le cadre de la pratique professionnelle qui les occupe. Je vais cofinancer une campagne de promotion des métiers de la construction à hauteur de 100 000 euros en 2022. Avec le financement d'actions « genre », dans le cadre de la Stratégie d'intégration des femmes dans le secteur, à hauteur de 46 500 euros sur les crédits du Plan de relance.

En matière d'emploi, d'insertion socioprofessionnelle et de création d'emploi, vous savez qu'il y a les dispositifs des articles 60 et 61. C'est un budget de 13 millions d'euros sur l'AB 43.08, 5 millions d'euros sur l'AB 43.19 et de 96 millions d'euros sur l'AB 63.15.

Dans le cadre du Plan de relance, il y a des montants supplémentaires pour ces mises à l'emploi : 11 millions d'euros vont venir renforcer en 2022 les mises à l'emploi dans l'économie sociale. En plus, on a 1,8 million d'euros qui vont financer des postes de capteurs d'emploi au sein des CPAS pour essayer d'élargir les opportunités et le nombre de mises à l'emploi qui vont bénéficier singulièrement aux femmes.

Outre le budget de fonctionnement habituel pour le dispositif Titres-services qui concerne, de manière écrasante, des femmes. Il y a plusieurs mesures qui sont effectives à partir du premier janvier. Le fait d'avoir des entreprises agréées qui devront atteindre une moyenne minimale de 19 heures de travail pour l'ensemble des travailleurs des titres-services.

On fait cela pour éviter que certaines sociétés de titres-services n'engagent des femmes dans des contrats de travail inférieurs aux nombres d'heures qu'elles prestent dans les faits. Ce qui les précarise, à la fois pour le calcul de leur pension, mais aussi, potentiellement, en cas de chômage économique ou de chômage comme on a pu le connaître dans le cadre de la crise sanitaire. La formation qui sera renforcée, les chèques-permis de conduire qu'on a mis en place aussi et la lutte contre le harcèlement des travailleuses titres-services avec l'interdiction pour les usagers, qui auraient des comportements incompatibles avec le bien-être et la sécurité de la travailleuse, d'acheter ou d'utiliser des titres-services pendant une période d'un an dans n'importe quelle société titres-services de Wallonie.

En matière de dynamique d'économie sociale, la même chose. On voit que c'est un secteur qui est en pleine expansion, mais qu'on doit booster l'entrepreneuriat féminin. Les chairs qui sont organisées dans les universités pour l'économie sociale, on doit pouvoir faire percoler que quand les femmes terminent ce type de filière là, elles peuvent aussi se lancer elles-mêmes comme cheffes d'entreprises. On a des programmes spécifiques avec Redal pour mettre en œuvre des projets « Les femmes dans l'économie et l'entrepreneuriat social ». Essayer d'accompagner, de dépasser certains freins liés au genre et les outiller à exercer leur futur rôle.

Je n'ai pas été exhaustive, mais je vous ai quand même cité pas mal de mesures genres qui m'animent, dans le cadre de chacune des décisions que je prends dans mes départements.

M. le Président. – Je propose de recéder brièvement la parole aux commissaires pour réagir sur la thématique abordée ce matin.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, vous aviez beaucoup de questions. Certaines sont un peu passées entre les mailles du filet. Je vais me permettre de les rappeler maintenant, et je propose alors que vous y répondiez tout à l’heure, à l’entame des travaux cette après-midi.

Pour reprendre dans l’ordre les différents points. Sur cette question-ci, un non verbal pourrait peut-être suffire, par rapport à l’augmentation de 1,739 millions d’euros concernant le covid. Est-ce que cela vient en plus des 27 millions du marché public ? Je n’ai pas eu de réponses à ce point-là.

Concernant la relation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, je pense qu’on ne sera pas d’accord là-dessus. Pour nous, il est clair que tout le *tracing* doit être de votre responsabilité. On n’a pas manqué non plus d’interpeller les ministres en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malheureusement, aujourd’hui, il y a vraiment une incompréhension de ce côté-là.

Concernant la cellule prospective au sein de l’AViQ, où en est-on ? De ce côté-là, je n’ai pas eu de réponse non plus. Quand on parle de la prolongation des psychologues recrutés dans les services de santé mentale et autres, vous dites que cela devrait être pérennisé. J’avoue que j’ai une petite crainte. Je joue peut-être sur le français, mais c’est bien « sera » pérennisé ou « devrait être » pérennisé ? Je pense que c’est important pour rassurer les gens également.

Je n’ai pas eu de réponses sur les accords du non marchand. Est-ce qu’un nouvel accord est prévu, durant cette législature, pour l’après 2024 ?

Concernant l’APA, j’entends bien qu’il y a une réflexion qui est lancée, que vous devriez avoir des résultats. Je suis bien sûr, je pense que tout le monde le sera, partante pour obtenir les données et l’analyse que vous avez. Néanmoins, je pense qu’il faut vraiment que nous puissions avoir une réponse par rapport à la révision des pensions, au niveau du Fédéral, et ce que vous comptez faire par rapport à cette révision des pensions. J’attends une réponse pour cela. Comment vous allez fonctionner si les pensions sont revues à la hausse ? Est-ce que vous allez en fonction de cela remonter les seuils d’intervention de l’APA, sinon cela ne changera rien ?

Autre question encore, je n’ai pas eu de réponse par rapport au point soulevé au niveau de la Cour des comptes, sur les organismes assureurs, savoir ce qu’il pense du nouveau schéma de comptabilisation des avances. Sur les dépenses relatives à la troisième dose,

j’ai eu une semi-réponse, mais je pense bien qu’il y aura un ajustement budgétaire, ou cela n’est pas nécessaire ? Si je peux avoir encore un éclaircissement de ce côté-là.

Voilà les questions pour lesquelles je n’ai pas eu de réponse durant ce premier tour que l’on peut reprendre cette après-midi.

M. le Président. – Pour ma part, j’aurais préféré que l’on en termine avec le premier tour sur ce thème ce matin.

Y a-t-il d’autres demandes d’interventions en réaction à la prise de parole de la ministre sur une question qui serait restée en souffrance ?

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Ce n’est pas spécialement pour des questions qui sont restées en suspens. D’ailleurs, merci, Madame la Ministre, d’avoir répondu quasiment à tous.

Simplement pour dire que vous avez parlé du plan Rebond, et certainement que je reviendrais dans les AB sur l’évaluation et la prolongation pour la suite, par rapport à ce plan Rebond, mais j’avais prévu dans mon intervention de le faire plutôt dans les AB.

Par rapport à la vaccination, et toute l’explication sur le schéma de cette troisième dose, je l’avais expliqué il y a 15 jours. C’est vrai qu’il y a trois possibilités, en une dose, c’est fini on sait que cela ne fonctionne pas. Le schéma trois doses, et puis le rappel espacé de 5 ans, ou 10 ans en fonction du type de vaccin, c’est encore une possibilité. Mais nous avons aussi la possibilité de la vaccination annuelle, type vaccin contre la grippe. Les premiers chiffres, en tout cas qui viennent d’Israël, ne sont pas rassurants sur le fait que, après la troisième, on risque de s’arrêter.

Donc je pense, en tout cas l’intervention que je voulais faire, on sait qu’aujourd’hui on ne sait pas savoir sur la quatrième dose, mais comme vous l’avez fait précédemment, se préparer au cas où, au mois de septembre-octobre, il faut faire quelque chose. Je pense que c’est quelque chose d’important et j’avais toujours répondu à cela, en disant : « on se prépare, parce qu’on ne sait jamais ! ». C’est plutôt aussi dans ce sens-là que je voulais faire mon intervention.

Par rapport à l’APA, bien noté, et clairement intéressé pour avoir les notes d’analyses, et certainement la note sur l’individualisation des droits. Au-delà de l’aspect budgétaire dont vous avez pu faire l’analyse, cet aspect sera intéressant, mais il y a aussi l’aspect société, et réponse de la société. On sait très bien que des personnes restent coincées parfois avec certaines personnes, parce que, justement, elles n’ont pas le choix elle-même de faire ce choix. Donc je pense que oui, il y aura peut-être un équilibrage à faire entre des personnes qui risquent de perdre leur « APA », on va dire, mais aussi

à long terme, peut-être que des personnes puissent faire des choix de leur propre vie. Avec la note, cela pourra peut-être m'éclaircir, par rapport à cet aspect.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Juste pour revenir aussi sur les quelques questions. Merci d'avoir déjà répondu. Il est vrai que ce n'est pas évident de pouvoir répondre à tout le monde, mais nous avons déjà pas mal de réponses qui ont été apportées.

Sur les SPAD, vous avez expliqué qu'il n'était techniquement pas possible de renforcer le personnel, pouvez-vous nous dire ce qu'est le « techniquement pas possible ». Au niveau de l'aide administrative des médecins généralistes, je n'ai pas bien compris votre réponse. Vous avez fait le lien avec une autre mesure, je pense, et du coup, je n'ai pas bien compris la réponse. Si cela ne vous dérangeait pas de juste me la rappeler. Par rapport au *tracing*, vous mettez le curseur sur les travailleurs quand on parle de faille au niveau du *tracing*. Évidemment, cela n'a rien à voir avec les travailleurs, cela je pense que vous l'avez bien compris, au niveau de la surcharge de travail parce qu'ils font ce qu'ils peuvent. Je comprends évidemment bien que des fois ils n'en peuvent plus, qu'ils sont débordés et qu'il y en a qui quittent. Je pense que vous aviez bien compris que je ne voulais évidemment pas mettre le curseur sur les travailleurs et les travailleuses.

Sur l'engagement des équivalents temps plein, vous avez répondu, par rapport à ma question sur les ETP qui seraient en plus pour l'année qui vient, que ce serait à nouveau Ikanbi qui reprendrait le marché. Est-ce que vous pouvez nous dire en termes d'ETP ce que cela veut dire ?

M. le Président. – Nous reprendrons à 14 heures 10 avec le volet « Action sociale » puisque nous n'en avons pas terminé et qu'il reste quelques questions en suspens. Nous enchaînerons avec le volet « Emploi » dans la discussion générale.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 55 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 21 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Le secrétariat de la commission a reçu une réponse de Mme Moykens concernant la rencontre que nous souhaitions le 21 décembre.

Elle peut nous faire une présentation concernant le *testing* et le *tracing*. Elle nous demande si nous préférons sa présence ou si une vidéoconférence est possible, sachant qu'elle est Anversoise. Je peux requérir sa présence ou nous pouvons lui permettre de choisir.

(Réactions dans l'assemblée)

D'accord, ce sera comme bon lui semble, à sa discrétion.

Je vous remercie pour elle.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM)

Discussion générale

(Suite)

M. le Président. – Je vous propose de reprendre notre discussion générale concernant les thématiques de l'action sociale et de l'égalité des chances. Il restait quelques précisions ou questions en souffrance.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je vais essayer d'être concise.

À la question de Mme Vandorpe qui se demandait si l'augmentation de 1,739 million d'euros venait en plus des 27 millions d'euros du marché covid, la réponse est affirmative.

À la deuxième question de savoir si la répartition des compétences Fédération Wallonie-Bruxelles et Région wallonne est en lien avec l'avis du Conseil d'État, ce dernier dit que c'est clair. On s'est plié à l'avis du Conseil d'État. Cette décision et cet avis n'ont pas été contestés ou querellés, ni par la Région ni par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; nous avons donc agi en conséquence.

À la question de savoir où en est la cellule de prospective, elle existe et est bel et bien présente. Elle nous a notamment nourris pour les réflexions et les analyses que j'ai évoquées tout à l'heure en lien avec l'APA.

À la question de savoir si les psychologues devraient être ou seront pérennisés, c'est un dispositif qui sera pérennisé dans le cadre du Plan de relance. Après 2024, ce sera dans les mains des gouvernements et des ministres qui me succéderont de savoir s'ils souhaitent mettre un terme au dispositif. En tout cas, je l'aurai pérennisé et financé dans le cadre du Plan de relance.

La question de l'accord non marchand pour après 2014, je pense qu'il faut que j'en laisse aussi un peu aux autres. J'ai déjà beaucoup de négociations et de montants. Je ne vais pas anticiper des accords non marchands avant que le mien n'arrive à échéance.

Pour ce qui concerne l'accord non marchand, il restera d'application jusque fin 2024, c'est-à-dire 7 mois après la fin de ma prise de fonction.

Pour ce qui concerne la révision des pensions APA et si les pensions sont revues à la hausse. Je considère que la réforme qui a été mise sur la table par la ministre fédérale des Pensions est une très belle réforme. Néanmoins, à ce stade, cela en est encore à son intention et pas encore à un accord au sein du Gouvernement. Il serait difficile d'anticiper qu'elle sera le modèle défendu par le Fédéral, mais cela fait partie des différentes grilles d'analyse dans les différents scénarii qui seront envisagés. On suit donc avec beaucoup d'attention les discussions et l'évolution des décisions qui devront se subvenir. J'espère en tout cas, dans l'intérêt des citoyens, que cette réforme pourra aboutir. En fonction des scénarii, des moyens qui seront adaptés, il sera nécessaire de les adapter. Cela fait partie des différents scénarii sur la table.

Septième question : que pensent les OA du nouveau schéma de comptabilisation ? Cela ne change rien pour eux. Strictement rien. C'est simplement un exercice d'écriture.

Quid pour les doses ? Est-ce dans l'ajustement pour les modifications ? Vous devez savoir que pour la troisième dose et la contribution de la Région wallonne, puisque les discussions sont en cours, nous avons considéré que nous avons une provision de 100 millions d'euros et que ce montant peut potentiellement être prélevé à partir de ces provisions. Sachez que la Flandre

agit de la même manière que nous. Elle a d'ailleurs fait des estimations bien en deçà des montants que nous avons potentiellement provisionnés en dépenses covid.

Neuvième question : anticipe-t-on la quatrième dose ? Oui, on anticipe en ne sachant pas si ce sera nécessaire ou pas. Comme vous l'avez dit, Monsieur Heyvaert, à juste titre, on doit envisager tous les scénarii et celui-là en fait partie. C'est la raison pour laquelle l'enquête de l'achat groupé par l'Union européenne qui a été proposé, la Belgique avait décidé, il y a quelques mois, de faire partie de cet achat groupé. Elle a commandé 23 millions de vaccins. Ces vaccins devraient être disponibles à partir de 2022. Bien sûr, ces doses pourraient servir à la fois pour la troisième, mais potentiellement un stock de vaccins nécessaires si cela devait être utile. Vous savez qu'il y a aussi une clause de rendez-vous potentiel si, à un moment, les variants nécessitaient une adaptation des vaccins. On n'a pas voulu acheter un chat dans un sac. Nous l'avons demandé, mais c'était déjà prévu dans le cadre du marché européen.

Dixième question sur les aides administratives aux médecins généralistes. Ce que j'ai expliqué, Mme Lekane. D'abord, vous avez dit que les médecins généralistes n'étaient pas demandeurs de modifier ou de diminuer le nombre de tests. Ce n'est pas correct. C'est justement parce que les médecins nous ont demandé de diminuer le nombre de tests que l'on a adapté la situation. C'est sur base de cela que l'on a le dernier accord avec la lettre du GPO, que je dois avoir puisque cela m'a été remis tout à l'heure, c'est un courrier de remerciement à l'égard de M. Vandembroucke. Je ne l'ai pas sous la main, mais je le retrouverai sans doute tout à l'heure. Je vous en ferai copie au niveau du secrétariat. C'est un courrier de remerciement pour avoir pris en compte leur demande de diminuer le nombre de tests et de l'avoir organisé de cette manière -là pour diminuer la charge sur les médecins généralistes. C'est un des exemples des mesures qui ont été prises pour faciliter et diminuer la pression administrative, comme ils l'avaient demandé.

Il y a eu également d'autres dispositifs majeurs. Les derniers, par exemple, c'est la mise en place d'un outil d'autoprescription d'un test sur base d'un *self assessment tool* disponible sur MaSanté, la mise en place d'un système de déclaration des contacts à haut risque via un formulaire en ligne envoyé par SMS au cas index, la mise en place d'un système de réservation spécifique au dépistage d'enfants via Doclr pour faciliter le dépistage généralisé en cas de cluster dans les écoles. C'est toute la stratégie de dépistage ajustée pour les contacts à haut risque vaccinés avec un test et la sortie de questions anticipées avec l'usage de l'autotest pour se surveiller jusqu'à l'obtention du résultat PCR négatif.

Ce sont quelques exemples de mesures qui ont été prises en concertation avec les médecins généralistes

pour diminuer la pression administrative qu'ils demandent en fonction évidemment du monticule de demandes et de contaminations covid qui occupent une grande partie de leur activité professionnelle.

Nous avons également des concertations avec la médecine générale, en groupe fédéral avec les régions, une fois par semaine, en groupe de travail avec les maisons médicales agréées une fois toutes les deux semaines et sachez que ces deux groupes permettent, avec les médecins, d'identifier les besoins et d'apporter des réponses avec le bon niveau de pouvoir. Les concertations se font très régulièrement et on essaie de faciliter au maximum le travail par des adaptations, par des allègements, en plus des consultations en ligne qui facilitent aussi largement leur pratique professionnelle en cette période particulièrement forte. Il y a également une question sur la santé mentale que je vais reprendre.

« Pourquoi les SPAD ? ». Techniquement, pourquoi n'est-ce pas possible ? En fait, cela concerne, Madame Lekane, l'intégration du personnel. Les équipes sont déjà doublées et donc augmenter plus encore les ETP ne permettrait pas un meilleur suivi et, par ailleurs, il y a aussi d'autres renforcements dans les équipes mobiles adultes et enfants via le SPF et les psychologues de première ligne.

Je vous lis, pour en terminer, le courrier du GBO, donc du Groupement belge des Omnipraticiens : « Chers confrères, chères consœurs, le GBO cartel ne peut que se réjouir du fait que l'adaptation de la stratégie de *testing* annoncée hier fait suite à la recommandation des médecins généralistes. Nous tenions à remercier Franck Vandembroucke ainsi que le Commissariat Corona au Gouvernement et la *task force* « *Tracing* et *Testing* » d'avoir écouté les représentants de la médecine générale, d'avoir mis en œuvre une stratégie de *testing* et de nouveaux outils qui visent à soulager les généralistes de la pression administrative qui pèse sur eux. Enfin, nous voulions souligner l'importance que les médecins et les politiques puissent parler d'une seule voix et donnent un message identique aux citoyens. Nous sommes donc heureux d'être parvenus à un accord pour que nous puissions à nouveau transmettre le même message ».

Et cela a été signé par le GBO.

Voilà les informations complémentaires que je peux porter à votre connaissance.

M. le Président. – La parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (cdH). – Pour le soutien aux services de santé mentale, vous dites bien que c'est plus ou moins pérenne jusque 2024 puisque c'est dans le cadre du Plan de relance et pour la suite à voir. Je regrette un peu que malheureusement, cela ne devienne pas structurel parce que cela veut dire qu'ils vont devoir retourner au combat en 2024, peut-être avec quelqu'un qui ne connaît pas la situation comme vous la

connaissez. Ou alors vous me dites que c'est a priori récurrent sauf si changement de politique ?

C'est plutôt cela. Je vois que vous faites du non-verbal. Là, c'est quand même plus rassurant.

Peut-être par rapport à la cellule de prospectives qui, apparemment, puisque vous parlez déjà d'un premier rapport, a effectué un gros boulot. Il pourrait peut-être être intéressant soit que l'on puisse avoir accès à un rapport, soit qu'un représentant de cette cellule puisse être auditionné pour faire un peu l'état des lieux du travail qui est effectué. Il y avait des objectifs d'amélioration de la santé et des indicateurs de santé à définir. Étant donné que vous voulez donner un cap, il serait bien que l'on puisse faire un état des lieux, soit qu'ils rédigent un rapport écrit, soit qu'ils sont auditionnés au sein de cette commission.

M. le Président. – Nous pouvons entamer la thématique « Emploi et formation », même si nous l'avons déjà effleurée tout à l'heure.

La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Au niveau des primes et compléments, qui passent de 5 millions d'euros à 326 000 euros, je souhaiterais avoir une explication. Ce montant était en constante diminution, mais il tend à s'accroître en 2021 et 2022. J'aimerais comprendre cette diminution du montant pour les primes et compléments.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre exposé général.

Comme ma collègue, je tiens à dire que, même si je comprends que c'était difficile, un PowerPoint nous aurait permis de mieux comprendre et de lire votre politique. Cela vous aurait permis de mettre l'accent sur l'un ou l'autre des aspects de celle-ci. Il en va de même dans la politique de l'emploi.

J'ai une question fort générale à ce propos. Je ne doute pas que les politiques de l'emploi vont être au cœur et à l'ouvrage dans le Plan de relance. Étant donné que les politiques de l'emploi seront à l'ouvrage dans le Plan de relance, je n'ai pas entendu ou vu dans votre exposé général quelles étaient les lignes de force dans le budget 2022 qui me laisseraient entrevoir que les politiques de l'emploi sont au cœur du Plan de relance.

Si le Plan de relance nous annonce 7 milliards d'euros d'investissement étalés dans le temps, le communiqué de presse qui accompagnait le budget de 2022 annonçait aussi 150 millions d'euros d'économies récurrentes. Pouvez-vous m'indiquer quelle part de ces 150 millions d'euros vous est dévolue ? Dois-je vous féliciter de n'avoir aucun euro à économiser sur ces 150 millions d'euros ou puis-je vous

demander d'identifier où est votre part du travail d'économie ?

Je ne sais pas si vous avez fait de l'équitation durant votre adolescence, mais je suis certaine que votre équipe connaît ce qu'est une cavalerie quand je vois le nombre de cavaliers qu'il y a dans votre budget. Je ne suis pas dupe et je connais parfaitement l'utilité des cavaliers. Je vois très bien à quoi ils peuvent servir. Un peu comme dans l'équitation, ils vont vous permettre une certaine agilité ou ils nécessitent une certaine agilité budgétaire. Si je les comprends, j'ai un certain nombre de questions vu leur nombre. Je vais les identifier maintenant pour ne pas les reprendre tout à l'heure dans l'examen DO par DO.

Le cavalier 224 – je ne suis pas en train de jouer à Tetris ou à d'autres jeux de stratégie – porte sur Tremplin 24+. Le cavalier 228 porte sur les ALE. Le cavalier 229 porte sur des mesures d'accompagnement et de remise au travail au travers des plans de reconstruction.

Madame la Ministre, si ces trois cavaliers sont sans doute utiles, pouvez-vous m'indiquer si vous comptez les transformer en dispositions réglementaires ? Ces cavaliers vous servent-ils de test, ou sont-ils là en attendant des dispositions réglementaires, ou traduisent-ils des mesures ponctuelles, ou des mesures qui vous permettent d'agir à votre discrétion ?

S'il est toujours intéressant de voir ce qu'il y a dans un budget, il est tout aussi intéressant de voir ce qui ne s'y trouve pas, Madame la Ministre. Vous connaissez mes points particulièrement essentiels et les combats que je mène. Dans ceux-ci, il y a évidemment la survie, la vie et l'explosion, au sens positif du terme, c'est-à-dire l'accroissement, de la vie associative et des réponses, via l'associatif non marchand, d'un certain nombre de besoins.

Dans les AB et dans les montants consacrés aux APE, je n'ai pas vu la création, non pas d'une AB, mais de trois AB : une AB qui aurait permis d'identifier le budget, dans le 1,117 milliards d'euros, de mémoire, pour les APE ou 1,184 milliards d'euros – c'est un des deux chiffres –, dévolus au non-marchand wallon, d'identifier la part dévolue aux APE publiques et une AB qui aurait permis de savoir quel était le montant de la Communauté française. D'ailleurs, quand je dis « trois », j'aurais pu dire « quatre », puisqu'il y a celle de l'enseignement.

Madame la Ministre, puisqu'il y a qu'une seule écriture, puis-je connaître la répartition entre ces quatre sous-catégories puisque vous nous avez expliqué, en long et en large, que ces sous-catégories étaient essentielles dans votre réforme APE ? Pourquoi tout cela ne fait-il l'objet que d'un seul montant ?

Madame la Ministre, vous nous avez aussi dit que la réforme APE serait neutre pour les bénéficiaires. Puis-je

vous demander de m'expliquer pourquoi, en Communauté française, le ministre du Budget a estimé essentiel de mettre un montant de 10 millions d'euros pour permettre de couvrir la différence entre le subside actuel et le subside des réductions de cotisations sociales et la modification des cotisations sociales relatives rien qu'à l'enseignement de WBE ?

Madame la Ministre, s'il faut déjà 10 millions pour les APE de l'enseignement de WBE, je me demande combien il faudra aux acteurs de terrain pour que cette réforme soit soi-disant neutre.

Tout à l'heure, dans votre exposé général – et c'est excellent, c'est très bien –, vous avez mis en exergue le fait que, dans le cadre des titres-services, vous couvrirez l'indexation à 100 %. C'est très bien. Madame la Ministre, puis-je connaître quel est le montant de l'indexation et quel est le pourcentage d'indexation que vous avez prévu au budget 2022 pour l'évolution de la dotation ou du subside APE ? Quels ont été le montant et le pourcentage d'indexation ?

Sauf si je n'ai pas su lire correctement, je n'ai pas non plus vu, dans les APE, un montant pour un appel à projets en 2022. Dois-je en déduire que, en 2022, il n'y aura pas d'appel à projets dans les APE ? Dois-je en déduire, dès lors, qu'il n'y a pas de marge qui soit dégagée en 2022 ou qu'il n'y a pas d'affectation de marge à un appel à projets ? Je voudrais aussi vous entendre. Puisqu'il n'y a qu'une seule AB qui reprend tout, c'est très compliqué de savoir comment vous traduisez dans les faits votre réforme.

Autre réforme essentielle, dont vous nous avez rappelé tout à l'heure toute l'importance, la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dits « chercheurs d'emploi ».

Un montant de 4,1 millions d'euros est prévu pour du développement informatique au FOREm. Ces 4,1 millions d'euros sont-ils destinés à mettre en œuvre une réforme des capacités de monter sur les plateformes afin que votre réforme soit effective pour les demandeurs d'emploi qui souhaiteraient soit s'inscrire, soit un suivi uniquement par méthode électronique ?

Par ailleurs, dans le budget du FOREm, je n'ai pas non plus vu d'identification des montants nécessaires aux plans de formation des équipes du FOREm afin de mettre en œuvre cette importante réforme.

Vous nous avez dit tout à l'heure, dans votre exposé général, que vous attachiez une importance essentielle à l'économie sociale. Cela tombe bien, car nous partageons cette vision qui montre à quel point, au travers des 150 000 emplois et de l'apport de l'économie sociale à l'économie et en général, ce secteur est important. Dans votre exposé général, vous avez mis en évidence les augmentations des montants, mais pour une toute petite part, celle de l'économie sociale au travers du secteur marchand.

Par contre, quand je regarde le reste des montants dévolus dans les AB qui concernent l'économie sociale, je vois soit des stagnations, soit des diminutions. Pourriez-vous m'expliquer où sont les augmentations, en dehors du petit secteur de l'économie sociale constitué par la partie marchande ? Pour le reste, pouvez-vous m'expliquer où sont ces grands investissements et ce grand soutien dont vous nous parliez tout à l'heure ?

Pour terminer mon intervention, j'ai une dernière question sur quelque chose que vous également mis en évidence tout à l'heure, c'est-à-dire la formation professionnelle et la réforme de la formation professionnelle. De nouveau, je vous rejoins sur l'importance de ce secteur. Vous avez parlé de rencontres avec les partenaires sociaux. Pouvez-vous, dans ce cadre, nous dire, en termes de timing et de méthode, au-delà de rencontres, comment et surtout dans quel rythme les réformes que vous annoncez depuis le début de la législature sur la formation professionnelle vont s'ouvrir ? De nouveau, dans le cadre du budget, je ne vois rien qui me permette de comprendre où cela se trouve. Vu que cela se trouve dans votre exposé général, mais que je ne le vois pas dans le budget en traduction chiffrée, je souhaite pouvoir réconcilier votre discours et votre projection budgétaire.

Je vous remercie déjà pour l'ensemble de mes questions. J'ai pris un rythme de parole qui, je pense, a permis de noter.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Tout à l'heure, mes collègues faisaient référence à la marche de ce jour des infirmières. Je voulais aussi mettre en avant la marche d'hier, organisée par les organisations syndicales. J'y ai rencontré des hommes, des femmes, des pensionnés, des travailleurs, des demandeurs d'emploi. Toutes ces personnes demandaient, d'une part, la défense des libertés syndicales et l'amélioration de leur pouvoir d'achat, et, d'autre part, la protection de l'index, qui est menacé par certains.

Ma collègue, Sabine Roberty, a fait référence aux deux années compliquées que nous venons de passer. Si l'on avait pensé un instant, quand on a confectionné le budget 2019 que l'on allait être confrontés en mars 2020 à une crise mondiale qui perturbe complètement l'équilibre mondial. Personne n'aurait pensé un instant à cela. Quand on a confectionné le budget 2021, on s'est retrouvé au mois de juillet avec des intempéries, des inondations qui ont complètement dévasté une province. Elle a touché plus de 209 communes wallonnes. Personne ne l'aurait cru.

Madame la Ministre, tous ces problèmes qui ont créé du malheur, vous avez voulu, avec votre gouvernement, transformer ce malheur en opportunités. On constate

d'ailleurs les moyens qui sont dégagés pour faire face aux situations les plus urgentes. Il était nécessaire que le Gouvernement prenne ses responsabilités. À côté de ces mesures *one shot* qui permettent de limiter les impacts de ces crises, votre Gouvernement amorce également un plan de relance ambitieux avec des moyens sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce plan a mutualisé trois programmes d'action complémentaires : le Get up Wallonie, le Plan wallon de transition et la Facilité pour la reprise et la résilience initiée par l'Union européenne.

Le Gouvernement wallon a défini, dans son Plan de relance, 22 mesures structurantes pour y parvenir. Ainsi, il a mobilisé plus de 7,6 milliards d'euros d'ici 2024. Rien que pour l'année 2022, ce sont quelque 1,775 milliard d'euros qui sont déjà prévus en liquidation et plus de 3 milliards d'euros en engagement.

L'heure doit désormais être à la reconstruction en Wallonie avec comme fil rouge, une valeur sociale et de solidarité pour atteindre, ensemble, des objectifs ambitieux en termes d'emploi, d'environnement et d'économie.

Ce plan de relance utilisera ainsi plus particulièrement une part importante de ses moyens pour renforcer une politique sociale et d'emploi en lien avec la transition environnementale de la manière la plus juste et la plus inclusive possible.

Madame la Ministre, je souhaiterais que vous me précisiez comment seront répartis les moyens prévus en matière d'emploi et de formation pour 2022 concernant ce plan de relance. Quels sont les projets déjà prêts à être lancés ?

Concernant plus particulièrement le budget 2022, je reviens à vos compétences en matière d'emploi et de formation, nous ne pouvons que constater que les ambitions restent fortes au regard des moyens déployés. Par ailleurs, les réformes mises en œuvre cette année, en 2021, devront elles aussi porter – nous l'espérons en tout les cas – leurs fruits dans un avenir à moyen terme.

Je pense bien entendu à la réforme des APE, mais aussi à la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi et celle, plus récente, qui concerne spécifiquement les titres-services.

Madame la Ministre, ce n'est pas le travail qui a manqué à votre cabinet cette année, d'autant plus que toutes ces réformes autour de l'emploi s'ajoutent à la gestion de la crise covid que vous et vos équipes devez assumer pour une large part. Je tiens très sincèrement, en mon nom et au nom de mon groupe, à saluer tout le travail que vous faites et tout le travail qui est fait par votre cabinet et vos différentes administrations.

En ce qui concerne les compétences liées aux matières de l'emploi et de la formation, permettez-moi de mettre d'abord en avant l'augmentation nette de

quelque 485 millions d'euros de la mesure APE reprise à l'AB 41.06.40. Les crédits 2022 ont été estimés sur base de la formule de calcul du nouveau dispositif APE qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022. Cette augmentation des crédits tient compte, comme vous l'avez expliqué, du rapatriement du budget des dispositifs « Convention premier emploi » et « Emploi non-marchand » qui sont intégrés dans le dispositif APE – c'est une excellente chose, cela permettra de stabiliser ces emplois – et enfin du rapatriement des enveloppes précédemment intégrées chez d'autres ministres, mais qui étaient destinées au dispositif APE – notamment les parcs à conteneurs, les fouilles, les logements et ainsi de suite.

Cela permettra, et c'était l'un des objectifs de la réforme, une meilleure maîtrise budgétaire du dispositif, mais aussi une meilleure simplification et une meilleure efficacité avec une charge administrative drastiquement simplifiée.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de pointer quelques mouvements au sein du budget de Mme la Ministre.

On constate une augmentation de la mesure SESAM de 11 195 000 euros. Je souhaite aussi mettre en avant le maintien et la légère hausse des moyens en matière d'économie sociale. Je rappelle que ce secteur a pu bénéficier entre 2020 et 2021 d'une augmentation de plus ou moins 5 millions d'euros.

La subvention de fonctionnement au FOREm s'élève à 14 700 000 euros. Elle passe de 99 millions d'euros à 114 millions d'euros en 2022. On voit que les CISP n'ont pas été oubliées dans le cadre de ce budget 2021, avec une augmentation de plus de 3 500 000 euros.

Je ne souhaite pas passer sous silence les titres-services, ce programme qui nous tient tous à cœur. On en parle régulièrement. Un budget de 500 millions d'euros est consacré à ce programme. On constate une légère hausse. Elle est légère, mais significative : 2 761 000 euros, pour tenir compte de l'évolution de la demande et en fonction des paramètres macroéconomiques retenus par le Gouvernement wallon.

Nous pouvons constater que les ambitions en matière d'emploi et de formation sont fortes. Concernant l'alternance, une réforme est en cours et est prévue dans le Plan de relance. Le budget consacré à cet objectif est de 47 millions d'euros. Il s'agit de mettre au point dans les meilleurs délais des solutions facilitant les relations entre l'enseignement qualifiant, l'alternance et la formation professionnelle.

Je souhaiterais une précision quant à la répartition de ce budget pour atteindre les objectifs annoncés. Une part de ce budget est-elle prévue pour l'année 2022 ?

Pour relancer l'économie et créer de nouveaux emplois, il est essentiel de mener une réflexion sur les incitants à la formation aux métiers en pénurie. On veut répondre aux besoins des entreprises concernées par ces derniers.

Il est également important de revoir la politique wallonne de sensibilisation aux métiers scientifiques, techniques, *engineering*, arts, mathématiques, en tenant notamment compte de la dimension d'égalité des genres, et de renforcer l'attractivité de ces métiers.

Du fait de la numérisation de notre économie et de notre société, ils sont de plus en plus nombreux. Dès lors, vous portez en ce sens un projet dans le Plan de relance, avec des moyens disponibles de 26 700 000 euros. Pouvez-vous nous dire si ces actions seront mises en place en 2022, et avec quels moyens ?

Avant de clôturer, permettez-moi de m'adresser à Madame la Ministre, sincèrement au travers de ma modeste intervention, je voulais démontrer que vous nous avez présenté un budget qui, malgré les circonstances, garde des ambitions fortes en matière d'emploi et de formation, et s'adapte à la situation. Ce budget laisse entrevoir, même si le plus difficile reste encore à faire, des perspectives plus réjouissantes.

Mon groupe et moi-même remercions Mme la Ministre pour tout le travail qui est fait. Remercier son cabinet et ses administrations. Je pense que nous pouvons réussir ce challenge si tout le monde s'y met. En tout cas, je peux témoigner de la dynamique et de la volonté de votre cabinet, et la volonté de beaucoup de parlementaires de cette honorable assemblée qui œuvrent ensemble pour permettre à la Wallonie de sortir de cette mauvaise impasse.

J'ai quatre amendements à présenter, puis-je le faire maintenant ?

M. le Président. – Je vous en prie.

M. Sahli (PS). – L'amendement n° 1 concerne l'article 223 du projet de décret qui permet à l'employeur de bénéficier d'une subvention complémentaire de 100 euros pour chaque mois au cours duquel il occupe un travailleur qui bénéficie de l'aide « Impulsion 55 ». L'amendement proposé vise à limiter l'octroi de la subvention complémentaire de 100 euros pour les travailleurs nouvellement engagés à partir du premier janvier 2022, et ce, afin d'inciter à de nouveaux engagements.

L'amendement n° 2 est purement technique et permet la suppression du fonds budgétaire en matière d'emploi qui n'est plus utilisé et qui n'a plus vocation à l'être.

L'amendement n° 3 vise le projet « Coup de boost ». Pour rappel, début 2020, les moyens nécessaires pour soutenir le projet ont été dégagés par la Région

wallonne. Le programme « Coup de boost » vise l'intégration durable sur marché du travail des jeunes, à savoir les jeunes qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement, ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés. Ils s'inscrivent dès lors dans la mise en œuvre, par le FOREm, des mesures relevant de la garantie pour la jeunesse qui constitue un des axes de nouveaux dispositifs d'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Chers collègues, si le projet a été suspendu pendant la période de confinement, résultant de la crise sanitaire, il est un levier important actionné par le FOREm dans le cadre de l'accompagnement des jeunes très éloignés du marché de l'emploi.

Enfin, l'amendement n° 4 concerne les artistes. Il vise à permettre la poursuite du cavalier du décret budgétaire de l'ajustement 2021 destiné aux artistes en élargissant au public des techniciens des secteurs culturels et artistiques.

En effet, les nouvelles mesures prises par le CODECO impactent encore fortement le secteur culturel et artistique alors que l'activité n'a pas encore pu reprendre complètement. Les artistes ont, par essence, des contrats itinérants et doivent donc être soutenus par la Wallonie pour trouver un emploi. Ce cavalier permet de créer des conditions pour que les artistes et les techniciens du secteur artistique puissent retrouver un emploi rapidement et soient donc soutenus dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Voilà, Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, les quatre amendements que je vous propose. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Je voulais aborder brièvement la question du FOREm. La réforme vient d'être votée et elle aura évidemment des conséquences importantes sur son fonctionnement. On vous a déjà posé cette question-là sur le plan Formation. Je voudrais avoir plus d'informations sur le renforcement des conseillers que l'on ne voit pas encore bien dans ce budget. Avez-vous prévu d'élaborer ces mesures dans les mois à venir au niveau d'un plan Formation et d'un renforcement des conseillers en prévision de la mise en place de la réforme ?

M. le Président. – La parole est à M. Disabato

M. Disabato (Ecolo). – Comme mon collègue, M. Sahli l'a fait, je voudrais quand même remettre un peu en perspective les choses parce qu'il n'y a généralement pas de texte sans contexte. Le contexte que l'on vit aujourd'hui est quand même assez particulier. Je trouve qu'il est toujours important de pouvoir le rappeler puisque l'on a connu, comme je le disais hier en Commission des affaires générales, une

annus horribilis en 2021. Il ne faut jamais penser que c'est le pire, car on croyait, début 2021, qu'il n'y aurait pas pire, mais on a vu qu'il y a eu pire puisque, après le covid à gérer, on a eu les inondations qui ont détruit une série d'habitations, qui ont tué des gens et qui ont amené un défi supplémentaire en Wallonie.

Le budget initial 2021 était déjà inédit à l'instar de l'ajustement 2020. C'est un budget encore plus fort mis à mal avec l'ajustement 2021. L'ajustement 2021, impacté par le covid, était un solde net à financer de 4,921 milliards d'euros et un solde SEC de 3,52 milliards d'euros, dont des dépenses covid de plus de 1,7 milliard d'euros. Ce sont des montants jamais atteints.

Dès 2022, par rapport à l'ajusté 2021, le solde net à financer est réduit de 800 millions d'euros et le solde SEC est réduit de 500 millions d'euros. Bien sûr, cela ne suffira pas, mais c'est un mouvement qui s'est enclenché pour que la Région puisse maîtriser son avenir. Bien sûr, il y a les mesures d'économie. On a entendu M. Jean Hilgers, qui est venu, il y a quelques semaines, au sein de ce Parlement, pour nous expliquer à quel point il était nécessaire de pouvoir réaliser des économies. Si demain, nous étions encore soumis à un autre choc, on aurait besoin de capacités pour pouvoir réinvestir de l'argent. Je pense que c'est essentiel de le dire. Il n'y a pas que les déclarations, il n'y a pas que les discours par rapport à cela. Reconnaissons que ce Gouvernement avait déjà été précurseur puisque, dès son installation, il avait déjà dit qu'il souhaitait ne pas respecter les contraintes européennes et investir massivement.

Nous avons la clause de sauvegarde qui nous permet de ne pas tenir compte des aspects budgétaires. C'est plus facile dans ce cadre, mais, si l'Europe arrivait à mettre fin à cette clause de sauvegarde, comme cela est prévu en 2023, la complication deviendrait beaucoup plus grande pour la Wallonie. Reconnaissons que ce ne sera pas simple à ce niveau.

On a un impact sur la dette, qui est logiquement détériorée au niveau de l'endettement. La Cour nous l'a dit et nous l'a rappelé, c'est son rôle de jouer à la vigilance. Cette préoccupation sérieuse n'est pas laissée sans réaction. Je l'ai dit, on a décidé de faire des efforts graduels.

Sous réserve de la quatrième vague, le contexte économique s'est amélioré aujourd'hui. Il y a a priori moins d'inconnues qu'il y a un an, mais le temps reste très instable.

C'est bizarre, parce que c'est très mécanique. Je viens de lire un article qui indique que l'on risque de perdre 1,7 milliard d'euros sur le Plan de relance, non pas 750 millions d'euros, comme la Banque nationale l'avait imaginé. Si l'on prend la part wallonne, on est autour de 400 millions d'euros. C'est encore un impact fort qu'il faudra compenser par rapport au Plan de relance. Au-delà du côté un peu magique que certains

donnent aux chiffres, il y a bien sûr une réalité qui s'impose à nous et une nécessité de gérer la situation sérieusement.

C'est pour cela que l'on a décidé ce fameux Plan de relance. C'est, pour moi, le cœur du cœur. On a 234 millions d'euros en engagements et 222 millions d'euros en liquidation pour vos compétences qui sont diverses et variées. Vous avez un panel de compétences relativement large.

Je voudrais vous demander quelles sont vos priorités dans le Plan de relance par rapport aux moyens qui vous sont dévolus dans les matières de la formation et de l'emploi. On sait qu'il y a beaucoup d'éléments, il faut bien commencer par quelque chose. De plus, les montants devront être engagés avant 2026, si je me souviens bien. Cela nécessite donc un travail relativement conséquent et une priorisation.

Par ailleurs, les accords du non-marchand constituent aussi un élément qui fonde notre soutien au budget. Mon collègue, M. Heyvaert, l'a évoqué tout à l'heure, mais c'est toujours essentiel à rappeler, il y a cette tranche de 50 millions d'euros qui est libérée, 260 millions d'euros à l'horizon 2024, qui est un effort assez inédit, par rapport à ce que la Région a pu faire. Reconnaissons que la Région a pris sa part.

Mme la Ministre a expliqué qu'elle n'allait pas dévoiler les différentes discussions qu'il y a, mais il y a des éléments très intéressants en termes de revalorisation salariale, mais aussi la question des normes. Au-delà des aspects financiers, le secteur a besoin d'air : s'occuper de moins de personnes à la fois. Dans certains services des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, c'est parfois difficile, même s'il peut y avoir des différences entre les différents types de maisons de repos et maisons de repos et de soins.

Les enfants ont leur ligne budgétaire. Je pense notamment à la ligne de 1 million d'euros pour les collations saines. C'est un projet extrêmement intéressant et qui n'est pas que sur la question de la santé, mais aussi sur la question de l'égalité. Ce sont, en effet, généralement les personnes les plus démunies qui ont plus de mal à donner des choses saines aux enfants. Je pense que c'est un projet assez intéressant.

Comme vous l'avez évoqué, il y a le succès des dispositifs d'économie sociale, comme les entreprises d'insertion et les IDESS, qui ont bien performé en 2021 dans leur mission de réinsertion. Leur budget augmente en 2022.

Je vous remercie aussi pour la note de genre, qui est très complète et bien fournie en informations, précises et détaillées. D'autres ministres devraient d'ailleurs s'en inspirer.

Dans le cadre du *gender budgeting*, le ministre Crucke avait annoncé l'utilisation de *flags* pour indiquer les postes budgétaires marqués d'une politique de genre. Votre budget est marqué de quatre *flags*, c'est une bonne chose.

Dans les différents domaines, en matière d'emploi, on a un montant de 10 millions d'euros octroyés au FOREm pour le permis de conduite dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté. Au-delà de la lutte contre la pauvreté, c'est l'intégration sociale qui est importante. L'emploi reste un des vecteurs d'intégration les plus forts. On sait que cela amène toute une série d'autres éléments quand on peut retourner à l'emploi. C'est utile de le dire.

Il faut, bien sûr, que cela soit fait en lien avec le travail effectué notamment par le ministre Henry sur la question de la mobilité alternative, les transports en commun, puisqu'il est nécessaire d'améliorer les transports en commun pour permettre à plus de gens d'y avoir accès.

Ce n'est pas le tout d'avoir son permis de conduire, il est aussi nécessaire d'avoir un véhicule et reconnaissons que ce n'est pas toujours évident. Même si on peut donner un coup de main pour acquérir le permis de conduire, acheter un véhicule reste quand même difficile pour une série de personnes.

Je voulais encore relever la subvention pour le congé éducation payé avec une augmentation de 6,316 millions d'euros, soit une augmentation de 24,69 %. Cela montre toute l'importance de ce dispositif qui, par ailleurs, a permis à certaines aides-soignantes de se former comme infirmière et peut-être qu'il serait intéressant, à un certain moment, de réfléchir pour que ce dispositif soit aussi accessible aux travailleurs du non marchand. Je sais que ce n'est pas la logique puisque généralement il y a d'autres dispositifs qui sont prévus, mais je pense que cela peut être en tout cas intéressant surtout quand on voit les défis, ne fût-ce qu'en termes de santé, qui sont face à nous.

En termes de formations, souligner la subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités Airbag avec une augmentation de 46,88 % du budget, soit 2,174 millions d'euros.

La crise du covid a boosté les réorientations professionnelles et cela se marque aussi ici également.

À l'AB 45.01, je voulais aussi évoquer la dotation à l'Office francophone de la formation en alternance avec une augmentation des crédits en moyens d'action et en moyens de paiement et alors peut-être reprendre la question de la plateforme du *matching* des offres pour voir un petit peu où on en est par rapport à cela. Je sais que vous êtes attentive et je trouve que ce serait intéressant puisque cela fait un certain nombre d'années – dans une autre vie, j'y avais travaillé – qu'on en parle et malheureusement on n'a toujours rien vu venir. Or,

c'est un outil essentiel. J'ai vu que le ministre Borsus avait communiqué sur l'augmentation des chiffres à l'IFAPME, mais je pense qu'il y a vraiment une nécessité de pouvoir développer cette plateforme parce qu'il y a un vrai *matching* – comme on dit, pour utiliser un terme très wallon comme vous disiez tout à l'heure – qui est nécessaire pour faire rencontrer l'offre et la demande.

Dans les éléments positifs que je voulais aussi mettre en exergue, c'est l'augmentation de plus de 9 % du budget dispositif « Entreprises d'insertion » avec une augmentation de 1,164 million d'euros. Cela montre aussi le succès dans le cadre de la réinsertion des personnes éloignées du marché de l'emploi.

Une autre augmentation de 8 % du budget dispositif « IDESS » qui montre également un certain succès à ce niveau-là.

Je ne reviendrai pas sur la question « Droits des femmes » puisqu'il y a quand même toute une série de projets qui sont intéressants notamment des maisons d'accueil et des maisons communautaires avec une augmentation de 790 000 euros en liquidation. Je pense que c'est aussi intéressant l'augmentation de 300 000 euros pour le financement des ASBL de défense de droits des femmes pour couvrir trois nouveaux agréments qui vont intervenir en 2022. Je pense que ce sont des choses qui sont extrêmement positives.

Je me permets, peut-être que c'était dans le premier chapitre, mais comme Mme Laffut s'est permise tout à l'heure je me permets également de déroger à la règle. On a évoqué l'introduction de nouveaux moyens pour le renforcement de la politique liée aux maisons arc-en-ciel pour un montant global de 250 milliers d'euros. Je voulais voir un petit peu si on localisait déjà les projets en tant que tels.

Peut-être, par rapport aussi aux moyens nécessaires au financement de trois nouvelles communes qui intègrent la politique de l'accueil des Gens du voyage, soit 90 000 euros, je voulais savoir aussi où on en était puisque souvent, et M. Sahli, je pense, l'a évoqué tout à l'heure, ou Mme Roberty, sur le fait qu'il y a aussi une vraie problématique qui émerge sur les réseaux sociaux par rapport à ce type de population et leur manière de vivre. Je pense que c'est essentiel en termes de lutte contre les discriminations de pouvoir apporter une réponse à ces gens qui ont un mode de vie qui leur est propre et qui ont besoin aussi d'avoir accès à des terrains. Je pense que c'est aussi intéressant de pouvoir faire le point à ce niveau.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 15 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 35 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM)

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – Je remercie tout un chacun pour sa « souplesse et son agilité ». C'est « surprenant ».

(Réactions dans l'assemblée)

Je cède la parole à Mme la Ministre pour répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées par les différents intervenants.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je remercie chacun et chacune pour le temps que vous m'avez permis de donner pour l'étude MAHA, dont on aura sans doute l'occasion de parler, sur la situation financière des hôpitaux et l'impact sur les infrastructures. Je suis sûre que c'est le genre de sujet qui vous préoccupe ou qui pose question sur l'évolution du plan Infrastructures et sur la manière dont on doit se projeter dans le plan 2024-2028, mais chaque chose en son temps.

Toujours est-il que j'ai bien entendu les 28 questions de Mme Greoli et les autres. Je vais essayer de les synthétiser au niveau des réponses.

Quelles sont les principales avancées ou mesures dans le cadre des plans de relance pour la formation et l'orientation ?

- 20 millions d'euros pour l'alternance et la formation en milieu de travail ;
- 60 millions d'euros pour les équipements collectifs de formation dans des centres de formation ;
- 37 millions d'euros pour le parcours de renforcement des compétences ;
- 26 millions d'euros pour la promotion des STEM et la lutte contre les métiers en pénurie ;
- 10 millions d'euros pour la certification et la validation des compétences ;
- 8 millions d'euros pour l'orientation tout au long de la vie, auxquels doit s'ajouter un énorme paquet pour l'investissement dans les équipements et les infrastructures de formation, pour à peu près 210 millions d'euros.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer, notamment avec le ministre de l'Économie, des investisseurs dans le secteur pharmaceutique. Dans le cadre du plan Marshall, le fait d'avoir orienté dans les cinq ou six secteurs stratégiques le secteur des biotechs a permis la création de plus de 50 000 emplois en Wallonie et créé une forme d'appel d'air.

Aujourd'hui, des entreprises sont demandeuses de pouvoir investir en Wallonie davantage encore et mettent même sur la table la possibilité de développer plusieurs des entreprises avec plusieurs milliers de travailleurs, mais elles nous demandent de préparer le terrain et d'avoir des centres de formation spécifiques dans le secteur des biotechs. Il y en a un à Soignies et il doit y en avoir dans le Hainaut, à Liège et dans les grands pôles, permettant à des étudiants de se former et d'avoir des compétences upgradées ou qui correspondent à ces grands défis, ce qui pourrait faire en sorte que soyons un eldorado dans ce secteur en matière d'emploi. Il y a clairement des propositions d'investisseurs sur la table que nous devons pouvoir rencontrer. Je crois que c'est un secteur de pointe dans lequel nous sommes reconnus. C'est un vrai effet levier avec ces moyens.

Pour ce qui concerne les principales orientations en matière d'emploi, je vais en citer quatre ou cinq.

Premièrement, l'accès à l'emploi pour tous, notamment les publics chômeurs longue durée. On sait que c'est vraiment le talon d'Achille de la Wallonie. C'est notre difficulté, notre spécificité. Quand on va visiter d'autres pays qui ont des dispositifs qui sont performants, on ne sait pas totalement comparer, au sens où ils ont des demandeurs d'emploi qui le sont depuis moins longtemps que la population wallonne qui est demandeuse d'emploi, qui on un niveau de compétence qui est plus élevé que le nôtre. C'est notre difficulté particulière, et c'est là-dessus que l'on doit pouvoir concentrer les moyens. Même si cela coûte beaucoup

d'argent, les résultats qui sont engrangés, avec Territoire zéro chômeur longue durée, montreront leurs fruits.

En tout cas, les expérimentations territoriales, sociales, qui ont été développées en France sont une partie de la réponse, même s'il n'y a pas un coup de baguette magique qui trouve la solution à toutes ces situations personnelles. Néanmoins je crois que cela vaut la peine de le faire et d'investir.

Deuxième mesure, c'est répondre aux besoins du marché de l'emploi pour les métiers en pénurie, la formation tout au long de la vie, la digitalisation et les métiers émergents. On a dégagé 55 millions d'euros pour la relance de l'emploi que ce soit avec les mesures SESAM ou Impulsion dont on a parlé. 30 millions pour les NEET, près de 100 millions d'euros jusque 2024 pour la formation, et des montants pour la réalisation d'un outil qui va rendre visible, sur le net, l'offre de formation à destination des travailleurs.

Voilà les mesures phares que je pourrais dire, mais ce je vous propose, pour ne frustrer personne, ce sont les grandes lignes ou les gros montants. Il y a des dizaines de mesures qui sont prises. Je propose que mon cabinet les envoie aux secrétaires pour que vous puissiez en disposer, que vous ayez l'information complète sur le Plan de relance, sur le volet Emploi-Formation.

Quel est le timing des réformes ? Je vais vous lire le petit message que j'ai reçu. Pour l'alternance, on a pour le moment des discussions en cours entre les ministres-présidents de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Wallonie, et de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne la formation en milieu de travail, nous sommes en train d'adapter le dispositif de formation alterné des demandeurs d'emploi à court terme, avec des cavaliers budgétaires, mais qui vont être traduits en texte réglementaire en 2022, et la réforme de la certification professionnelle devrait démarrer au 1er semestre 2022.

Pour ce qui concerne les APE, pourquoi un seul AB ? Parce que c'est une subvention unique, et il n'est plus nécessaire d'en avoir plusieurs.

Le projet sur collation saine, pour moi c'est aussi un coup de cœur parce qu'il regroupe la transition écologique et sociale. À la fois il va toucher des enfants qui sont issues de milieux défavorisés qui n'ont pas toujours la chance de goûter à des collations saines.

Quand je suis allé à la Docherie, certains m'ont dit que c'était la première fois que les enfants goûtaient à des légumes, c'est assez interpellant, ou bien les témoignages des directions qui me disaient que parfois, les enfants n'avaient rien à mangé pour toute la journée et que, du coup, les savoirs étaient forcément plus difficiles pour des enfants qui n'avaient pas de quoi se nourrir pendant la journée.

Mais après, c'est aussi tout le volet en amont : la production dans les circuits courts, la production locale,

la programmation pour tous les maraîchers qui vont pouvoir programmer grâce à toutes les écoles qui sont inscrites en Agenda 21, grâce au dispositif de la Wallonie, de la Communauté française, pour pouvoir envisager des cultures qui vont permettre d'avoir une rentabilité et de pouvoir produire en fonction des besoins des enfants ou des adolescents.

C'est aussi la transformation des aliments qui était une difficulté dans les circuits courts, c'est bien, mais c'est souvent encore des niches. Il y a des problèmes au niveau de la transformation des aliments, et ici, on fait appel à des entreprises d'insertion socioprofessionnelle qui emploient des personnes peu qualifiées et qui les réinsèrent professionnellement.

Pour moi, c'est en soi un cercle vertueux, et je suis assez satisfaite que les évaluations qui nous reviennent le soient également. Pour l'appel à projets APE, je vous ai dit qu'il y avait des dizaines de projets. En réalité, il y en a 43 que je vais vous transmettre. La plateforme de *matching*, où est-ce que cela en est ? J'avais l'habitude. Les appels à projets, formation emploi. C'est cela, dans le cadre du plan de relance. Je passe au suivant. Ma langue a fourché ?

Mme Greoli (cdH). – Je comprends que votre langue, Madame la Ministre, fourche quand vous parlez d'APE, mais dans ce cadre-ci, c'était bien du plan de relance. Je vous avais comprise.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je ne vais pas approfondir sur cette question. La plateforme de *matching*, vous savez comment je l'appelle, Monsieur Disabato, chez moi ? Je dis que c'est « Mme Columbo ». Mme Columbo, on en parle tout le temps, mais on ne la voit jamais venir. Il paraît que cette fois-ci, c'est bon. Le cahier des charges est finalisé. Le CA de l'OFFA devrait l'approuver au conseil d'administration du 15 décembre. Cela pourrait être votre prochaine question parlementaire. L'attribution du marché est prévue en mars et le développement devrait être réalisé dans la foulée. Cela devrait être fait sous cette législature.

Le résumé APE. La répartition est assez simple à comprendre, c'est la même qu'aujourd'hui. Il n'y a aucun effet de vases communicants ou autre. L'enseignement va recevoir 70 millions d'euros, soit ce qu'il reçoit aujourd'hui indexé. Comme les autres secteurs, ils n'ont absolument pas besoin de 10 millions en plus, sauf qu'ils peuvent en avoir besoin pour couvrir d'autres mesures éventuellement, ce qui était couvert par l'APE, ce qui reste de la possibilité de la Communauté française de toujours faire plus. Il n'y a aucune difficulté à cela. Les marges et appels à projets, les calculs sont en cours. On a expliqué que ce n'était pas la priorité, que l'important c'était de mettre en place le dispositif, et dans la suite, de voir les marges qui

étaient dégagées pour pouvoir développer de nouveaux appels à projets et d'avoir des discussions aussi avec le secteur pour pouvoir établir qu'elles étaient les secteurs prioritaires en collaboration avec les partenaires sociaux de la concertation sociale. L'indexation du point de la valeur théorique du point est à 2,11 %.

Pour les cavaliers budgétaires, il y en a quatre. Je reviendrai après là-dessus. Je vais d'abord essayer de lire les différentes réponses plus complètes que vous m'avez demandées.

Sur l'OFFA, les crédits de liquidation sont supérieurs aux crédits d'engagement. Ils sont destinés à payer le développement de l'outil *matching* des offres et demandes de stage engagées en 2021, le fameux « madame Columbo ».

Les économies réalisées, Madame Greoli, oui, j'ai dû apporter ma contribution. J'ai veillé à ce que ce soit des contributions qui ne fassent pas mal – ou en tout cas mal à personne – dans les mesures qui sont proposées par l'emploi, la formation ou la santé. On a, pour les gardes d'enfants, 3 371 000 ; 467 000 pour les CISP et 2 361 000 pour l'abandon de la majoration de la mesure Tremplin 24+ qui était prévue par les négociateurs.

Comment est-ce qu'on explique cela ? La diminution de crédits pour la mesure « garde d'enfants » de 3 371 000 euros reflète le besoin véritable du FOREm pour la prise en charge de cette mesure en 2022. En effet, cette mesure négociée lors de la confection du Gouvernement ne requiert pas l'ensemble des crédits qui étaient initialement prévus. Le FOREm et mon cabinet ont travaillé durant toute la période de cette année à essayer de mettre en place cette mesure. Pour le moment, les montants qui étaient prévus en 2019 ne sont pas entièrement nécessaires. En tout cas, pas pour 2022. On a un état des lieux qui va être effectué lors des prochaines discussions budgétaires pour essayer de vérifier des dépenses affectées. Pour ce qui concerne l'AB 41.15 du programme 18.22 destiné au CISP, un montant de 467 000 euros est déduit du budget suite à une réévaluation des besoins sur la base de l'utilisation des crédits des années précédentes. Voilà les économies que j'ai proposées et qui ont été acceptées.

(Réactions dans l'assemblée)

Pourquoi 2 361 000 euros ? Je vous réponds dans la foulée. Les principaux enjeux en matière de formation professionnelle. Je vous ai dit quelles étaient les grandes lignes. Sachez qu'il y a une adéquation qui va être mise en place dans les programmes de formation aux besoins des entreprises. On va poursuivre le travail avec les secteurs professionnels pour identifier les besoins de formation au sein des deux instances ; l'instance de services de formation des métiers et des qualifications et la plateforme Wallonie compétences d'avenir. On va travailler à modulariser des formations et sur l'entrée en

formation à tout moment de l'année. Un deuxième grand défi est lié à la modularisation des formations et à l'entrée en formation des demandeurs d'emploi. Aujourd'hui, de manière un peu caricaturale, les programmes de formation sont assez fixes et rigides. Les durées également. Les formations démarrent à des dates très précises. Cela veut dire concrètement que cela pose des difficultés. Le chercheur d'emploi doit parfois attendre plusieurs semaines ou plusieurs mois pour entrer en formation. Cela crée beaucoup de frustration chez les demandeurs d'emploi qui ont envie d'entrer dans des formations rapidement. En plus, il y a une dégressivité du chômage. Il veut bien se former, mais il ne faut pas attendre plusieurs mois. Il doit parfois suivre des parties de cours qu'il maîtrise déjà, alors que, à l'instar de ce qui se fait dans l'enseignement supérieur, des dispenses pour certaines formations pourraient être accordées. Nous allons adapter.

Nous allons également travailler sur la formation en milieu de travail, car elle est malheureusement en deçà des demandes au niveau européen, c'est le cas en Belgique. Nous sommes aussi particulièrement en deçà en Wallonie donc nous devons absolument convaincre les entreprises sur l'intérêt de former davantage et de travailler sur la formation continue des travailleurs. Il y a deux points d'attention à relever.

Premièrement, les compétences acquises par un chercheur d'emploi doivent être des compétences utiles pour l'entreprise qui les forme. Cela doit cependant aussi rester transférable, c'est-à-dire que l'on doit pouvoir organiser des formations qui soient utilisables dans d'autres contextes professionnels, sinon le risque est élevé que la personne formée doive reprendre une nouvelle formation si elle quitte l'entreprise. On doit essayer de trouver des formations qui sont transposables à des niveaux de compétences requis dans l'ensemble des entreprises.

Deuxièmement, dans certains cas, une formation préalable en centre de formation est nécessaire avant d'aller en entreprise ou sur le terrain. Il y a parfois des bases théoriques à acquérir. Cela implique que la formation en milieu de travail doit être réfléchie et adaptée selon le métier, les compétences du chercheur d'emploi et la situation de l'entreprise.

Nous allons aussi travailler sur des parcours de renforcement de compétences. C'est un quatrième enjeu principal dans le secteur de la formation. On constate que certains chercheurs d'emploi n'ont pas toujours les prérequis, notamment dans les compétences de base telles que la langue maternelle, le français en l'occurrence, ou le calcul, pour s'inscrire dans une formation. On les oriente alors vers des centres des services d'insertion socioprofessionnelle. À la fin de leur formation en CISP, on voit qu'un nombre peu élevé poursuit une formation plus qualifiante. Ce sont les fameuses barrières que j'évoquais au moment où on entamait les réflexions sur la réforme de

l'accompagnement au niveau du FOREm. Il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer cette situation : la méconnaissance des possibilités de formation complémentaire, le parcours qui peut être parfois trop long, la dégressivité des allocations de chômage, et cetera. On se retrouve alors avec des personnes qui ont un faible niveau de qualification – qui sont généralement dans une catégorie de travailleurs plus fragiles – et qui sont les premiers à subir les conséquences d'une crise, de la digitalisation des métiers, avec un risque élevé de perdre leur emploi. C'est pourquoi on va soutenir, développer des parcours de renforcement des compétences pour établir des partenariats plus systématiques entre les CISP et les opérateurs de formation qualifiants. Le FOREm, l'IFAPME, l'enseignement de promotion sociale. Ceci pour permettre de concevoir et mettre en œuvre des parcours plus courts qui mènent à un emploi plus stable pour les futurs travailleurs.

Le cinquième axe dans la formation concerne la formation continue des travailleurs. On sait que tous les métiers évoluent constamment et sont très impactés par la digitalisation. Les compétences transversales prennent aussi toute leur importance : le travail en équipe, la confiance en soi, l'autonomie, la communication, la résolution des problèmes. Ce sont autant de compétences qui vont permettre, à l'avenir, aux chercheurs d'emploi et aux travailleurs de s'adapter aux évolutions technologiques.

Ce besoin de développer ces compétences est valable pour tous les niveaux de diplôme et de certification, mais les moins diplômés, les moins certifiés sont aussi plus fragiles sur le marché du travail. On constate globalement que les cadres dans les entreprises ont tendance à se former davantage que les techniciens, que les hommes ont tendance à se former plus que les femmes. Or, la formation est importante pour tous les travailleurs. Pour le moment, on a quatre dispositifs de soutien public, mais c'est un peu compliqué d'en avoir autant, c'est un paysage qui est difficilement lisible. C'est pour cela que je travaille, en collaboration avec les partenaires sociaux, à simplifier ces dispositifs de formation et afin que ce soit un peu plus ambitieux que ce qui était proposé par l'accord des partenaires sociaux. On est en discussion pour poursuivre le travail et j'ai déposé quelques propositions en ce sens.

Concernant la certification professionnelle, qui est le sixième enjeu, on le sait, aujourd'hui, seule la Fédération Wallonie-Bruxelles a la compétence pour délivrer des diplômes. Il y a de rares exceptions, 14 pour des certificats IFAPME, mais les citoyens qui développent des compétences en suivant une formation dans un CISP, au FOREm ou à l'IFAPME ne peuvent pas obtenir une certification reconnue. On a deux projets pilotes qui ont été menés en 2019 et en 2021 pour analyser les conditions dans lesquelles on pourrait proposer une certification professionnelle, de manière

plus officielle, qui pourrait être délivrée par la Wallonie. Les conclusions sont probantes et on va mettre les outils nécessaires pour donner cette reconnaissance aux compétences acquises en formation à travers le certificat de compétences professionnelles, qui enregistrera toutes les compétences acquises progressivement sur le métier tout au long de la vie et qui pourront être valorisées et reconnues, tant auprès des employeurs que des opérateurs de formation et de l'enseignement. C'est souvent quelque chose que nous renvoyons les secteurs professionnels, les fédérations patronales : on ne cherche pas toujours quelqu'un qui a un niveau de diplôme, mais qui a des compétences requises. Parfois, ils l'ont acquis dans la valorisation de l'expérience acquise, il faut pouvoir aussi trouver un chemin et une manière de reconnaître et de valoriser cette expérience.

Vous avez été plusieurs à poser des questions sur la formation en alternance et sur le chemin qui avait été réalisé. J'imagine que vous avez également interrogé mon collègue, le ministre Borsus, avec qui je travaille en étroite collaboration sur ce dossier. On a prévu, dans la Déclaration de politique régionale, d'organiser les États généraux de la formation en alternance. C'était une première étape pour essayer de réfléchir aux améliorations à apporter à la filière et faire de l'alternance une filière d'excellence en Wallonie.

Il y a eu des discussions entre les ministres-présidents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, qui se sont accélérées ces dernières semaines, pour essayer de définir une méthodologie de travail commune. Une note méthodologique a été approuvée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 14 octobre dernier, c'est une note qui présente deux axes de travail qui permettent de combiner des mesures à court terme et des mesures à long terme.

Le premier axe vise à réaliser un état des lieux transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle pour essayer d'établir une compréhension factuelle commune du point de départ, qui permettra de définir et de lancer une feuille de route d'amélioration transversale qui couvre l'enseignement qualifiant, la formation professionnelle pour essayer d'avoir un impact systémique à moyen terme. Il faut savoir que cela prendra au moins deux législatures, mais ce n'est pas parce que cela prend du temps qu'il ne faut pas le faire. C'est important de le lancer.

La Fédération Wallonie-Bruxelles propose aussi de réaliser cet état des lieux avec l'ASBL Agir pour l'enseignement, qui sera réalisé à partir de trois sources : les données partagées disponibles auprès de chaque opérateur, des rencontres, des entretiens, des focus, la réalisation d'enquêtes, et cetera.

Le deuxième axe vise une approche à plus court terme en mettant en œuvre les projets du Plan de relance de la Wallonie, les chantiers du Pacte pour un

enseignement d'excellence, éventuellement étoffé de nouvelles actions supplémentaires, qui partent des acteurs, des structures, des dispositifs existants, dans le but d'apporter une réponse rapide aux problématiques, tant des apprenants que des opérateurs et des entreprises. On a identifié six objectifs. La Fédération propose également des structures politiques de gouvernance pour encadrer les travaux. Le ministre-président de la Communauté française, M. Jeholet, a été chargé de solliciter MM. Di Rupo et Vervoort pour qu'ils remettent un avis sur la proposition de méthodologie. Des réunions se sont tenues entre les cabinets des différents ministres-présidents, entre le ministre Di Rupo et le ministre Borsus, en charge de l'IFAPME, et mon cabinet, pour apporter une réponse à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour le moment, elles sont en cours, j'espère que le ministre-président va pouvoir rapidement déposer la note au Gouvernement wallon.

Je pense que, globalement, nous sommes favorables à la proposition de méthodologie qui a été soumise par la Communauté française.

Vous m'avez demandé quel était le point sur les aides l'emploi. Vous savez probablement des contacts que vous avez chacun avec l'un ou l'autre partenaire avec lequel vous avez des contacts plus privilégiés qu'il n'y a pas de consensus des membres du GPSW sur la réforme des aides à l'emploi.

En mai de cette année, il y a eu une présentation d'une première mouture de la réforme aux membres du GPSW, avec la présentation des conclusions de l'évaluation, la présentation de la réforme proposée qui vise dans ses principes à intensifier les aides pour les groupes cibles, avec une aide pour un demandeur d'emploi d'un groupe cible qui doit être plus importante qu'une aide pour un demandeur d'emploi hors groupe cible. Elle doit instaurer un principe de progressivité – plus le demandeur d'emploi est éloigné de l'emploi, plus l'aide sera importante – et une stratégie pour l'engagement des plus de 50 ans, et pas uniquement pour le maintien à l'emploi. Un système doit être proposé au niveau du SESAM et être simplifié et rendu cumulable avec Impulsion. C'est toujours en cours de concertation.

Pour ce qui concerne la réforme des aides à la formation, c'est en cours de discussion. On peut dire qu'il y avait plus tôt un accord des partenaires sociaux, mais cet accord ne me semblait pas suffisamment ambitieux. Je leur ai fait d'autres propositions qui, je l'espère, feront l'objet d'un accord. Cela me semble plus optimiste de ce point de vue.

Pour le dossier des titres-services, Messieurs Sahli et Disabato, le budget complémentaire de 1 708 millions d'euros s'explique par une diminution des demandes du FOREm de 8,296 millions d'euros par rapport au budget initial 2021, et par une augmentation de 10 millions d'euros liés à l'évolution des paramètres

macroéconomiques. La diminution du budget s'explique par une réestimation des besoins de la mesure effectuée par le FOREm et basée sur le nombre de titres-services utilisés les dernières années.

Je ne vous fais pas l'injure de vous expliquer quels étaient les objectifs de la mesure titres-services. Je l'ai dit dans mon intervention d'emblée, mais je l'avais déjà répété au cours des travaux de notre commission.

En 2020, 25,408 millions de titres-services ont été émis, 918 entreprises sont agréées en Wallonie et 292 531 utilisateurs pour 46 524 travailleurs actifs. À l'initial 2022, le budget est de 475,576 millions d'euros.

L'économie sociale est un secteur dans lequel je place pas mal d'espoir et de perspectives de développement. Il combine la transition sociale, la transition écologique et la transition économique.

Le budget structurel de l'économie sociale en Wallonie a augmenté de manière significative. Il est passé de 22 millions d'euros à 31,285 millions d'euros en 2022. Cela représente sept projets dans le cadre du Plan de relance. C'est une croissance importante. Si on se base sur les budgets initiaux, la part structurelle du budget est passée de 70 % en 2018... C'est trop détaillé, je ne vais pas le lire.

Vous connaissez la stratégie alternative, on est dans son implémentation. Je vais éviter les redites inutiles.

En matière de subvention facultative, le nombre de projets pilotes soutenus a aussi augmenté significativement. Il y avait 32 dossiers en 2016 ; on est passé à 61 dossiers en 2020. Il y a un appel à projets de 43 subventions supplémentaires, dont l'objectif rejoignait les priorités de la stratégie alternative : des bourses à impact social qui étaient présentées par le Gouvernement wallon le 2 juillet 2020. En 2021, la Direction de l'économie sociale a introduit 72 dossiers de subventions non structurelles. Parallèlement, on a organisé un appel à projets pour soutenir des sociétés coopératives et immobilières sociales dans l'acquisition de logements privatifs en Wallonie à destination des femmes victimes de violences conjugales. Quinze dossiers ont été approuvés, et devraient permettre de dégager plus d'une trentaine de places supplémentaires, en plus des 67 que j'ai évoquées, soit 102 au total.

Si l'on prend les chiffres clés de l'économie sociale dans les entreprises d'insertion pour le budget AB 31.01 du programme 18.15, on voit que, en 2021, on avait un budget de 12,525 millions d'euros en crédits d'engagement, qui incluaient la subvention de 1,987 million d'euros dus pour l'année 2020. En 2022, on a un budget de 13,7 millions d'euros, avec 99 entreprises d'insertion qui sont actives et qui permettent la subvention de 4 572 travailleurs.

Pour ce qui concerne les IDESS, les initiatives de développement local de l'emploi dans le secteur des

services de proximité à finalité sociale, le but est double : d'une part, la mise à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail, notamment les articles 61 et 61, et, d'autre part, rencontrer les besoins non comblés par le secteur privé, en priorité à destination des personnes physiques dites « précarisées ». Un agrément ainsi que des subventions sont octroyés à des entreprises qui doivent être soit des CPAS, dans 64 % des cas, des ASBL, dans 25 % des cas, ou une société commerciale à finalité sociale, dans 11 % des cas. Nous avons un budget annuel, en 2020, de 3,320 millions d'euros, en 2021, de 4,475 millions d'euros et, en 2022, de 4 539 420 euros. Soixante-neuf IDESS sont actives et huit nouvelles demandes d'agrément sont arrivées en 2021. Cela veut dire que, grâce à ce budget, 343 équivalents temps pleins sont subventionnés.

Pour ce qui concerne le service informatique du FOREm, ce budget est alloué au FOREm pour lui permettre de continuer le développement des applications informatiques en lien avec les dispositifs dont il a la gestion. Plus spécifiquement, les montants octroyés seront destinés à l'accompagnement adapté pour l'espace personnel des demandeurs d'emploi, la gestion des offres d'emploi ou les solutions de *matching*. Les développements informatiques porteront également sur les dispositifs APE et titres-services, la gestion du processus d'achat du FOREm ou le nouvel outil comptable et financier.

Avec les deux grandes réformes APE en préparation, la grande réforme de l'accompagnement qui nous a occupés en 2021 commencera ses effets en 2022. Elle va permettre, dans ces nouvelles modularités, d'avoir 150 conseillers en plus, y compris les fameux Rebond, les conseillers qui agissent rapidement pour les personnes qui ont perdu leur emploi et pour lesquelles une action rapide permet d'avoir de bons résultats de reclassement. Il y a donc 150 conseillers qui vont pouvoir améliorer le suivi et l'accompagnement des demandeurs et des demandeuses d'emploi.

Cette réforme va progressivement entrer en vigueur. Nous l'avons déjà évoqué dans le cadre du projet de décret que nous avons eu l'occasion de débattre longuement en commission. C'est une réforme d'envergure, avec de nombreux changements au sein du FOREm. On va recentrer l'ensemble des métiers du FOREm sur l'accompagnement des chercheurs d'emploi et leur insertion sur le marché du travail.

Pour pouvoir la mettre en place, on sait qu'il va falloir l'implémenter en développant de nouveaux outils à destination des chercheurs d'emploi, des entreprises et des agents du FOREm, en évolution des fonctions d'une partie du personnel au regard des nouvelles modalités d'accompagnement. Un plan d'accompagnement au changement et un plan de formation du personnel sont établis pour soutenir la mise en place du nouveau modèle.

Dans son état d'avancement du déploiement, sur lequel vous m'avez questionnée, je peux d'ores et déjà vous dire que, dans le développement des nouveaux outils et *process* à destination des chercheurs d'emploi, jusqu'à récemment, lors de leur inscription, les chercheurs d'emploi devaient choisir un métier sur lequel se positionner. Les chercheurs d'emploi qui n'avaient pas de projet professionnel clair avaient souvent un positionnement par défaut et assez stéréotypé en genre.

Depuis avril 2021, les chercheurs d'emplois peuvent indiquer qu'ils n'ont pas de positionnement précis sur un métier. Cela permet de directement mettre en place des prestations d'orientation professionnelle, qui visent à aider la ou le chercheur d'emploi à se positionner et à clarifier un projet professionnel. La volonté d'une objectivation plus rapide et plus qualitative de la situation de chaque chercheur d'emploi et de sa compétence se concrétise depuis septembre de cette année, avec la faculté, pour le chercheur d'emploi, d'effectuer des scans de compétences, qui sont accessibles librement.

Le chercheur d'emploi a également, depuis cette année, la possibilité d'échanger en direct avec le FOREm par voie digitale, de charger des documents dans son espace personnel, d'utiliser son application simplifiée « Mon profil ». Vous avez tous été confrontés à des demandeurs d'emploi qui devaient aller chercher leur passeport APE et qui devaient se présenter physiquement, prendre rendez-vous. Toutes ces formalités administratives sont heureusement tombées. Maintenant, on a des versions digitales, une facilitation et une rapidité pour disposer de ces documents-là.

À partir d'aujourd'hui, donc à partir du 7 décembre, le chercheur d'emploi peut soumettre un intérêt pour une formation. Cela veut dire que les candidats potentiels à une formation peuvent ainsi être identifiés et la participation des chercheurs d'emploi à cette formation peut être optimisée.

En fin d'année, entre la fin de l'année et la mi-janvier de l'année prochaine, les chercheurs d'emploi auront aussi accès à une solution de *chat live* ou *chat box*, une aide en ligne qui permettra de libérer de la capacité au sein de l'accompagnement.

À partir de mars de l'année prochaine, chaque chercheur d'emploi va bénéficier, au travers de la mise en production de l'inscription simplifiée, d'une interface « usagers » dédiée et de nouvelles fonctionnalités qui vont voir le jour dans l'application « Mon profil ».

À partir du milieu de 2022, aux alentours de juin, les chercheurs d'emploi vont recevoir automatiquement des offres identifiées par l'outil de *matching* sur la base du positionnement métier des compétences renseignées dans le profil et objectivées dès l'inscription et tout au long du parcours du chercheur d'emploi. Il aura

également la possibilité de postuler en ligne à des offres d'emploi si l'employeur a prévu cette possibilité de postuler en ligne et il pourra interagir avec les employeurs et les entreprises via leur espace personnel. On sent qu'il y a là de grosses évolutions dans le secteur, qui sont beaucoup plus rapides et qui permettent d'avoir des connexions plus rapides, des déplacements en moins. Tout cela est sans doute utile pour tous ceux qui peuvent avoir accès aux outils numériques. Le déploiement d'une application mobile va compléter aussi le set d'outils à destination des demandeurs d'emploi.

Et puis, dans le troisième trimestre de l'année prochaine, à partir du 1er juillet, la démarche d'évaluation formative se verra progressivement intégrée à l'accompagnement.

Je vous ai parlé des développements des nouveaux outils pour les chercheurs d'emploi. Il y a aussi de nouveaux développements pour les entreprises.

À partir de la fin du premier semestre 2022, la solution de *matching* entre les offres d'emploi et les profils des chercheurs d'emploi, basée sur les compétences de ces derniers, avec, pour la fin de l'année prochaine, la possibilité pour un employeur de prendre directement contact avec un chercheur d'emploi. On va sécuriser et authentifier les entreprises avec une plus grande autonomie des entreprises dans leur gestion de comptes, une nouvelle interface optimisée, des gestions de l'offre à destination des employeurs et des conseillers-référents, l'adaptation du CRM « entreprises » pour les conseillers-entreprises qui va faciliter le suivi de la relation avec l'employeur, la possibilité pour une entreprise de recevoir une candidature en ligne et, si elle le souhaite, lors de la diffusion d'une offre, l'entreprise devrait pouvoir décider si elle autorise les candidatures en ligne qui permettent au chercheur d'emploi de directement postuler.

Il est également question d'une amélioration des *process* pour les agents du FOREm puisque, à partir de septembre de cette année, les agents du FOREm qui sont en contact direct avec les chercheurs d'emploi ont la possibilité de charger des documents dématérialisés. Cela diminue largement les charges administratives des agents, qui peuvent concentrer davantage de temps sur leur mission première, c'est-à-dire soutenir et accompagner des chercheurs d'emploi. C'est quelque chose qui revenait souvent dans les vœux formulés par des travailleurs du FOREm : « Délestez-nous de toute une partie administrative, qui nous pèse, qui nous prend du temps et qui nous plombe, malheureusement, alors que nous devrions être plus actifs dans le contact avec les demandeurs d'emploi pour leur recherche ».

La phase 1 du scan de compétences est aussi opérationnelle. Elle permet à ses agents de visualiser, dans la vue sur le dossier unique, les tests de *screening*

et de compétences numériques qui sont disponibles pour un chercheur d'emploi, les résultats des tests passés et les recommandations associées. Elle permet aussi aux conseillers du FOREm de rendre un test disponible depuis l'espace personnel de l'utilisateur. La phase 2 du scan de compétences, qui est en cours de développement, va inclure aussi la disponibilité des tests de compétences linguistiques et des tests de compétences de base – j'ai parlé de l'écriture, du calcul, de repérage spatiotemporel pour les chercheurs d'emploi – et, de facto, la visualisation des résultats et des recommandations.

En novembre 2021, ces agents disposeront aussi d'un outil leur permettant de récolter du feedback sur l'utilisation des outils de recherche d'emploi par des chercheurs d'emploi ainsi que d'un outil propre à la capitalisation de l'intérêt de l'utilisateur pour telle ou telle formation.

En mars de l'année prochaine, on va lancer le mode d'accompagnement digital. Les chercheurs d'emploi qui sont les plus autonomes affectés à ce mode d'accompagnement vont pouvoir avoir une feuille de route générique.

En mars aussi, à l'occasion de la mise en production de l'inscription simplifiée, les agents du FOREm devraient disposer d'une interface dédiée à cette prise en charge. Dans le même temps, le premier volet de l'outil de gestion de parcours sera mis en production, qui aura une vue portefeuille. Donc le conseiller de référence ou l'e-conseiller va pouvoir visualiser son portefeuille, classer des chercheurs d'emploi en fonction de leur date d'inscription, disposer d'un outil de gestion des plans d'action des chercheurs d'emploi permettant : l'élaboration d'une feuille de route globale qui est accessible en édition pour les agents référents et d'une feuille de route digitale pour les e-conseillers ; l'édition d'une zone de contextualisation par les agents référents et des e-conseillers ; le développement de la structure des plans d'action ; un outil d'aide à la décision des segmentations des publics ; le calcul du canal d'accompagnement recommandé sur la base de la distance à l'emploi et des compétences numériques du chercheur d'emploi ; des alerteurs aussi avec la création d'un premier set d'alerteurs qui permet de faciliter la prise de décision des conseillers, de contribuer à mobiliser les chercheurs d'emploi. L'objectif est d'attirer l'attention sur des conseillers tout en leur laissant la main quant à la suite à apporter à l'alerte : vérification du dossier, prise en charge avec le chercheur d'emploi, et cetera.

Vers la moitié de l'année prochaine, sera également mise à jour l'application Dispo pour permettre la mise en œuvre de la dimension évaluative de l'accompagnement à partir du 1er juillet.

En septembre de l'année prochaine, le processus de robustesse du positionnement métier sera déployé pour

les agents concernés par cette prise en charge. L'alerteur relatif au positionnement métier sera mis en place au dernier trimestre.

L'interopérabilité pour les opérateurs externes et l'ouverture de l'outil de gestion parcours aux demandeurs d'emploi externes vont intervenir également au cours du dernier trimestre de l'année prochaine.

Il y a également une évolution des fonctions au sein du FOREm. En 2021 et 2022, on a plusieurs fonctions qui ont été ou qui vont être impactées par le programme d'implémentation du nouveau modèle d'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Le fait de déployer des conseillers en entreprises pour des clients stratégiques a commencé à être implémenté à partir du milieu de cette année.

Il en va de même pour les phases un et deux de l'intégration des e-conseillers en démarches administratives aux centres de contact.

La phase deux de l'évolution des services ouverts, prévue en mars de l'année prochaine, devrait permettre de faciliter l'inscription des chercheurs d'emploi en présentiel et de travailler à l'identification de leur positionnement métier. Il s'agit de propositions d'entretien de guidance pour que les demandeurs d'emploi puissent disposer d'un positionnement métier robuste ou qu'ils puissent mener des actions en ce sens. Il y a des outils, des services mis à disposition comme les scans compétences, les offres proposées par la formation, l'orientation. Les conseillers des services ouverts qui sont déployés en parallèle pourront informer, conseiller, réaliser des prestations d'orientation pour soutenir les demandeurs d'emploi, que ce soit en vis-à-vis ou en distanciel.

La phase un de l'e-conseil a été lancée avec le démarrage de 14 e-conseillers. J'ai eu l'occasion d'ailleurs d'en rencontrer quelques-uns.

La phase deux de l'e-conseil incluant la désignation de 36 conseillers supplémentaires va intervenir à la moitié de l'année prochaine.

Le déploiement des équipes techniques dédiées au mode d'accompagnement sectoriel et socioprofessionnel va être effectué à compter du mois de juin 2022.

Des expériences pilotes sont lancées cette année et ces études-là ont permis de réaliser une phase préparatoire où l'on voit que de nombreuses problématiques opérationnelles ont été abordées, mais aussi surtout clarifiées, en fonction des objectifs attendus, en fonction du public des demandeurs d'emploi à accompagner ou en fonction de la constitution des portefeuilles, pour ne citer que quelques exemples.

Une partie des effectifs de contrôle, les 80 équivalents temps plein, vont intégrer des équipes sectorielles et socioprofessionnelles au même moment.

Le service contrôle sera mis en place dans sa nouvelle configuration au 1er juillet 2022.

J'en viens à la gestion du changement et du plan de formation du personnel qui devra s'implémenter dans le temps. On voit qu'au cours des mois d'octobre et novembre de cette année, des évaluateurs ont été sondés pour prévoir la nouvelle répartition des ressources humaines au sein de l'accompagnement pour prévoir les futures affectations au sein du nouveau modèle.

Les organigrammes cibles des directions territoriales sont en cours de finalisation et de concertation. Les positionnements des directions, les N-2 et les N-1 doivent avoir lieu entre janvier et mars. Le processus de validation des compétences des collaborateurs pour le déploiement des nouvelles fonctions vient d'être enclenché et se terminera en avril. L'affectation des conseillers, en ce compris le repositionnement des évaluateurs, aura lieu entre la fin du mois de mars et la mi-juin.

Dans la perspective de soutenir les changements ressources humaines induits par la réforme de l'accompagnement et les implications des nouveaux outils et processus sur les agents, l'équipe *Change* du FOREm a mis en place un ensemble de mesures et d'actions. C'est comme cela que plusieurs initiatives viennent d'être lancées : des capsules vidéo, des baromètres manager et collaborateurs, et cetera. Ce sont des initiatives qui s'adressent à l'ensemble des agents du FOREm, qui perdureront jusqu'à la fin de l'année prochaine.

En parallèle, des tutoriels et des webinaires sont régulièrement produits à destination de l'ensemble des agents via l'intranet du FOREm, suivant la mise en production des différents outils de l'accompagnement. Les agents disposent par conséquent de contenu d'appropriation en amont de l'utilisation des outils et, à partir du mois de mars, les référents en transformation numérique vont soutenir les agents du FOREm dans l'utilisation des nouveaux outils.

En termes de formation, depuis le mois dernier, l'académie dispense le premier module Cœur de métier qui est destiné à l'ensemble des agents concernés par la réforme de l'accompagnement adapté du FOREm. Cette formation sera fournie par l'académie jusqu'au mois de juillet. En fonction de leur professionnalité au sein de l'accompagnement adapté, les agents pourront suivre le deuxième module « Mon métier de », c'est l'axe 2, et des modules spécifiques à leur fonction « Ma fonction de ».

Des mesures ciblées ont également été destinées aux managers du FOREm, donc les directeurs, les N+1, des newsletters spécifiques, des *workshops* de première ligne, des séances régulières d'information aux membres

des différents comités de rédaction en territoire, et un *cascading* vers les collaborateurs de terrain.

Puis, à compter de ce mois-ci et jusque fin de l'année prochaine, des parcours d'atelier d'appropriation de la direction générale et produits et services seront mis en place par les managers.

Vous voyez, c'est un travail colossal pour une réforme qui ne l'est pas moins. Vous m'avez souvent questionnée en disant : « Vous vous rendez compte que c'est un plan de formation et que cela nécessite des changements en profondeur. Le FOREm sera-t-il à la hauteur de ces changements ? » Vous voyez que nous n'avons pas chômé – c'est le cas de le dire – pour le FOREm. C'est un travail énorme qui est réalisé, qui est mis et qui se déploie avec beaucoup de volonté, de dynamisme et de sens, de méthodologie et d'organisation. Je crois que même les plus sceptiques commencent à voir le chemin de cette réforme de l'accompagnement qui, j'espère, va rapidement porter ses fruits.

Pour ce qui concerne le budget qui concerne l'AB 41, le programme 18.13 « APE ». Vous m'avez posé la question de l'indexation, les 2,11 %. Je ne sais pas, Madame Greoli, si vous souhaitez que je décline comment a évolué le budget initial APE pour 2022. On a en gros :

- 14,4 millions d'euros pour solder l'ancien dispositif APE ;
- 15 millions d'euros qui proviennent de l'évolution des paramètres macroéconomiques avec l'augmentation de l'indice santé, qui est le paramètre à partir duquel sont indexés les montants APE ;
- 3 684 millions d'euros qui proviennent du transfert depuis d'autres secteurs ministériels avec le budget total des crédits rapatriés depuis les autres secteurs d'activité qui étaient de 8,139 millions d'euros, auxquels nous avons retiré 4,455 millions d'euros, ce qui représente les besoins du FOREm pour le support « Ressources humaines » du dispositif APE qui ont été transférés sur un AB de fonctionnement ;
- l'augmentation sur l'AB 41.06 est donc de 3,684 millions d'euros ;
- une augmentation de 18,863 millions d'euros due à l'intégration des dispositifs Convention premier emploi, Jeunes non-marchand dans la mesure APE ;
- 433 523 millions d'euros transférés depuis l'AB 41.01 du programme 18.08 relatif aux crédits ONSS, puisque le nouveau dispositif prévoit la fin du recours aux réductions de cotisations sociales pour les personnes rémunérées via les APE. En échange, la totalité du montant est liquidée aux opérateurs en quatre tranches trimestrielles versées anticipativement le 1er du trimestre. Il est donc nécessaire de transférer les crédits précédemment prévus pour

les réductions de cotisations sociales vers l'AB où vont être effectuées les liquidations aux opérateurs.

APE, les chiffres clés hors enseignement pour pouvoir aller un peu plus loin que la petite phrase que j'ai dite tout à l'heure, sur « pas de changement et de pas de raison d'avoir 10 millions supplémentaires ». Hors enseignement, on a 68 677 travailleurs.

(Réactions dans l'assemblée)

Je lis d'abord hors enseignement.

Hors enseignement, 68 677 travailleurs sont occupés dans le cadre du dispositif APE en 2019, pour un total de 45 480 équivalents temps plein. La réforme intègre également 375 postes convention premier emploi et 132 postes emploi jeune non marchand.

Selon les données, au 31 juillet, 107 895 points sont octroyés dans le secteur non marchand auprès de 3 182 employeurs et 100 991 points dans le secteur des pouvoirs locaux auprès de 629 employeurs. La convention Enseignement prévoit en outre l'octroi de 17 940 points au profit de ce secteur en 2021.

Quant au budget sur base des estimations des montants destinés aux APE par l'ONSS, EJNM. Montants relatifs aux points APE figurant chez d'autres ministres que dans mon département, 3 684 000 euros.

Il ne s'agit pas du budget total de la Région pour le dispositif APE en 2022, qui inclut le paiement de prestations antérieures, ainsi que la récupération du Fonds de roulement. Le paiement des prestations APE pour l'année 2022, sur base d'une valeur théorique de points de 3 241,15 euros et d'une variable d'indexation de 8 %, coûterait 1 169 563 292 000 selon les estimations réalisées en vue de l'approbation en deuxième lecture de l'arrêté d'exécution. Une mise à jour est attendue en vue de la troisième lecture qui impliquera certaines majorations, notamment en raison de corrections apportées par l'ONSS aux données dont disposait le FOREm. Toutefois, depuis l'entame des travaux relatifs à cette réforme, l'atteinte de l'objectif de neutralité budgétaire macro a été confirmée sans exception lors de chaque mise à jour des données et de chaque nouvelle estimation. La neutralité budgétaire micro a également été confirmée, dès lors que les ajustements nécessaires ont été apportés à la formule de calcul, afin de tenir compte des situations particulières rencontrées. En d'autres termes, la réforme permettra à chaque employeur APE de bénéficier d'une subvention sensiblement similaire à ce dont il aurait bénéficié, ce qui était l'objectif poursuivi par la réforme.

En l'absence de réforme, les emplois ne sont pas mis en danger et seront, au contraire, pérennisés et sécurisés dans le cadre d'un dispositif largement simplifié, ce qui permettra également le maintien des activités subventionnées.

Sur la parte de 10 millions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y avait un désaccord au niveau du montant des réductions de cotisations dont la Communauté française bénéficie effectivement en raison de la réforme APE. C'est notamment dû au fait que certains travailleurs sont occupés dans une unité située en Région bruxelloise et non en Région wallonne, ce qui fait que leur réduction de cote sont à charge de la Région Bruxelles-Capitale pas de la Région wallonne. Du coup, ce qu'il se passe, c'est qu'ils considèrent qu'ils pourraient avoir besoin de 10 millions de plus que ce que l'on va leur donner dans le cadre de la convention APE-Enseignement. Le cabinet Clerfayt avait l'air tout à fait satisfait du montant calculé en application à la formule de calcul. Qu'ils aient besoin de plus ou non, on entend. Ce qui ne peut pas être remis en question par contre, c'est le montant qui leur sera octroyé, qui est tout à fait correct et qui correspond bien à la formule de calcul et aux montants dont ils auraient bénéficié en l'absence de réforme, la fameuse neutralité micro. Il n'y a aucune perte APE à compenser. La question a fait l'objet de plusieurs vérifications auprès de l'ONSS. C'est bien sur la base de ce dont ils ont effectivement bénéficié sous forme de réduction de cotisation à charge de la Wallonie que le calcul est réalisé.

Pour information, la Communauté française avait prévu 71 millions d'euros. Notre subvention atteint 69,8 millions d'euros. Le résultat était plutôt similaire. Le cabinet de la Communauté française avait l'air, quand mon collaborateur a eu le cabinet Désir, on lui a dit qu'ils étaient soulagés par le fait que c'était des résultats qui étaient assez similaires, ce qui est encourageant. Il n'y a pas de secret à vous le dire.

On va parler des maisons arc-en-ciel de Wallonie. Je vous avais expliqué dans ma présentation du budget que la Wallonie – le ministre-président s'est exprimé plusieurs fois – est une zone de liberté pour les personnes LGBTQI+. Nous avons voulu marquer cette volonté par des moyens supplémentaires pour l'accompagnement des personnes LGBTQI+ dans les maisons arc-en-ciel à hauteur de 200 000 euros supplémentaires en 2021 pour l'accompagnement, de la même manière que l'on a mis un site en place pour les personnes transgenres.

En 2022, nous poursuivons les efforts, à la fois parce que ces montants sont remis dans le budget 2022, mais nous mettons également 250 000 euros supplémentaires. Une augmentation de 270 000 euros supplémentaires en engagements et en liquidations s'explique par la prise en compte, en année pleine, de l'indexation liée au dépassement de l'indice pivot, par l'indexation liée au dépassement de l'indice pivot, estimé en juin 2022, lors de l'élaboration du budget initial 2022, pour un montant global de 20 000 euros en engagements et en liquidations, et surtout l'apport de moyens nouveaux à hauteur de 250 000 euros, comme je l'ai dit, pour renforcer le dispositif des maisons arc-en-ciel dans leurs

missions de sensibilisation, de prévention, de lutte contre les discriminations LGBTQI+, d'un meilleur accompagnement des victimes.

Nous travaillons avec eux et nous avons entamé un travail en profondeur pour regarder quelles étaient les mesures qui pouvaient se mettre dans le cadre du Plan régional et dans le Plan national de lutte contre les discriminations.

Nous avons entamé un large travail de concertation avec les associations pour nous aider à lever les freins qui peuvent exister par exemple, au niveau des services de l'état civil, des communes ou d'autres difficultés auxquelles ces personnes peuvent être confrontées.

Les cavaliers budgétaires liés au Plan de relance sont non récurrents. Ils ont vocation à exister pour la durée de vie du Plan de relance. Plus spécifiquement, pour l'article 224 qui concerne le Tremplin 24 mois et plus, Madame Greoli, la base légale sera intégrée dans la réforme des aides à l'emploi. Lorsque ce sera fait, le cavalier va disparaître.

Pour l'article 228 concernant le Territoire zéro chômeur de longue durée, c'est pour avoir un instrument juridique pour liquider les subventions. Pour l'article 229, il s'agit d'une base légale pour octroyer les primes à la reconstruction qui est vouée à disparaître.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Comme vous n'avez pas répondu dans l'ordre à mes questions, cela m'a permis d'aller chercher chaque fois. Je vous remercie pour ce petit jeu : à laquelle de mes questions répond-elle ? Je les ai généralement retrouvées.

Vous me permettrez de faire trois remarques. Merci d'avoir clarifié la différence entre les cavaliers qui vont rentrer à l'écurie et les cavaliers qui ne rentreront pas à l'écurie. Je vois ceux qui vont aller vers des dispositifs transitoires, et ceux qui vont aller vers des dispositifs réglementaires. Nous aurons l'occasion d'en reparler cette année.

Deuxièmement, me dire qu'il y a une seule AB en APE, parce qu'il y a une seule AB est une réponse qui est intéressante sur le plan de la phrase, mais sur le plan de la justification elle l'est moins. Je redis donc que, si vous avez fait des efforts pour clarifier le budget que vous aviez en gestion en emploi, en responsabilité, il me semble que la meilleure manière de garantir qu'il n'y ait pas de mélange ou qu'il y ait une clarification des évolutions en parallèle de l'ensemble des enveloppes, que ce soit secteur public, secteur non marchand, de la Région, de la Communauté et/ou de l'enseignement, ce serait à l'avenir d'avoir quatre AB différents.

Je voudrais terminer avec une remarque non pas sur une de mes questions, mais sur un des amendements qui vont être développés, en particulier celui qui concerne

Impulsion Artiste. Je voudrais souligner l'intérêt de cet amendement. Je suis très heureuse que cet amendement arrive, c'est une excellente nouvelle d'élargir aux techniciens, eux aussi artistes, le bénéfice de ce subside et de cet accompagnement. Nous continuons, au sein du cdH, à regretter que, dans le cadre de la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, vous n'ayez pas pris en compte notre souhait de différencier les artistes dans leur statut par rapport aux demandeurs d'emploi, mais cette ouverture dans Impulsion Artiste est une avancée que je tiens à souligner. Quand c'est bien, il faut savoir le dire.

M. le Président. – Je propose que nous en restions sur cette touche positive.

(Réactions dans l'assemblée)

La discussion générale étant terminée pour les deux thèmes, je vous propose de passer aux articles budgétaires, aux divisions organiques et aux AB. On va essayer de s'organiser.

Au niveau des recettes, en général il n'y a pas beaucoup de questions, il n'y a effectivement pas de questions.

Au niveau des dépenses, la division...

Mme Vandorpe (cdH). – Pourrait-on faire les cavaliers budgétaires avant ? J'ai une question précise là-dessus.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – C'est une question précise concernant le cavalier 121. On se pose la question de son intérêt encore aujourd'hui. Sera-t-il encore utilisé puisque, avec le nouveau mécanisme des hôpitaux, on ne comprend pas son intérêt encore aujourd'hui. On présume qu'il ne devrait plus être employé, puisque cela pourrait mettre en cause le non-périmétrage des hôpitaux. Dès lors, pourquoi le garder ? Peut-être qu'une information nous échappe.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – À la page 38, article 218, le cavalier budgétaire sur le guide des dépenses éligibles qui est suspendu pour les SAACE durant l'année 2022.

Je relaie une question de mon collègue Laurent Agache, qui ne sait pas nous rejoindre, je vous la lis.

« Madame la Ministre, quel est l'avancement de cette réforme ? Pouvez-vous nous préciser quand le financement forfait sera d'application ? Votre budget reprend, aux AB 31.02, page 149, 33.09 et 43.10, des subventions pour les SAACE. Celles-ci ont-elles déjà été déterminées selon la logique du forfait ? Qu'est-il prévu comme financement des SAACE entre le moment

où le guide des dépenses éligibles sera suspendu et celui où la logique de forfait sera d'application ?

Les SAACE devront toujours pouvoir fonctionner et se financer pendant ce laps de temps pour poursuivre l'accompagnement efficace et performant qu'elles assurent dans la création d'emploi et d'entreprise. Ces budgets resteront-ils toujours dans vos compétences ? Seront-ils transférés à la SOWALFIN ?

Enfin, comment seront traitées les subventions SAACE relatives au soutien à l'entrepreneuriat féminin ? Resteront-elles dans votre giron ? Seront-elles également encadrées par une logique de forfait ? »

M. le Président. – En passant d'un thème à l'autre, parce que vous abordez un cavalier emploi. C'est égal, on peut travailler...

(Réactions dans l'assemblée)

Fait-on tous les cavaliers ?

(Réactions dans l'assemblée)

D'accord, on reste dans le modèle de Mme Greoli.

Y a-t-il une autre interrogation sur un cavalier ?

(Réactions dans l'assemblée)

C'est vous qui avez lancé le thème, Madame Greoli, si je puis me permettre.

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mme Vandorpe m'a posé une question sur le cavalier 121. Pour le MontLégia, le dossier est fini, mais, par contre, pour le Grand Hôpital de Charleroi, ce n'est pas le cas. C'est toujours en cours et donc cela a toujours son utilité.

Pour ce qui concerne les structures d'autocréation d'emploi, qui sont soumises à l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 2019 relatif aux dépenses éligibles dans le cadre des subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, l'article 218 suspend l'application de cet arrêté, car les SAACE vont entrer dans la réforme du paysage de l'animation économique définie par la SOWALFIN – c'est la réforme des outils économiques – et passer à une logique de financement au forfait.

Les SAACE justifieront leurs dépenses en présentant des livrables délivrés aux porteurs de projets, par exemple, sur base d'un diagnostic du projet. La complétude et la qualité des livrables seront vérifiées systématiquement pour la complétude et par échantillonnage pour la qualité. Cette modification de

logique de financement va avoir des impacts en 2022 puisque les SAACE vont entrer dans une phase de test. Nous prévoyons donc les dépenses éligibles dans les arrêtés de subventionnement et une manière adaptée de contrôler les dépenses dans le courant de l'année prochaine.

La réforme des SAACE devrait être présentée au Gouvernement wallon début de l'année et devrait intégrer cette logique de financement par forfait. Je vous confirme qu'il sera par ailleurs appliqué à tous les opérateurs d'animation économique.

M. le Président. – Nous reprenons à la division organique « Action sociale et santé », AB par AB.

Il n'y a pas de demande sur les dépenses de cabinet et sur la division organique 9.

Pour la DO 10 « Plan de relance de la Wallonie », programme 11, la parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Nous sommes intervenus tout à l'heure dans le cadre de la discussion générale. Je ne vais donc pas y revenir ici.

M. le Président. – Il n'y a pas de demande sur la DO 16.

Pour la DO 17, la parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Fonctionne-t-on programme par programme ?

M. le Président. – Oui.

Mme Vandorpe (cdH). – Je n'ai rien pour le 17.01 et pour le 17.011, pour lequel je suis déjà intervenue tout à l'heure.

M. le Président. – Pour la DO 11, la parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – À l'AB 12.01, il y a 395 milliers d'euros pour faire des études suite à la réforme de l'État vu que toutes les matières ont été transférées. Il est notifié que c'est pour couvrir des études menées suite à la crise sanitaire. Quel type d'études ?

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – À l'AB 01.01, au programme 11, il est indiqué qu'une seconde tranche de 50 millions d'euros est prévue pour les accords du non-marchand. Pouvez-vous préciser la répartition en fonction des catégories d'entreprises ? Quid des maisons de repos ainsi que des maisons de repos et de soins ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur Heyvaert, c'est une réserve, mais il n'y a pas d'étude à proprement parler.

Pour les accords du non-marchand, je vous avais préparé une petite fiche au cas où vous poseriez la question. Les équipes sont toujours aux aguets. Vous imaginez la fébrilité pour ceux qui n'ont pas connu cela. Les équipes travaillent d'arrache-pied depuis des semaines pour préparer toutes les questions que vous pourriez poser. Donc à la fin, je les félicite si l'on a des fiches pour chaque question. Puis, votre objectif, c'est d'essayer de trouver le piège, mais mon équipe est infallible, presque.

Cette fiche, on l'avait préparée. On a dégagé 260 millions d'euros. Les objectifs prioritaires, c'était trois balises :

- la revalorisation salariale ;
- l'amélioration des conditions de travail et de fin de carrière ;
- l'IFIC à 100 % au 1er juillet 2022. Il doit être mis en œuvre dans son intégralité. La classification de fonction des secteurs de santé avec l'aide de la méthode IFIC dans les institutions régionales de soins transférés.

Ce coût de revalorisation est estimé à 110 millions d'euros sur un montant total de 260 millions d'euros, donc pour les maisons de repos, maisons de repos et de soins, maison de soins psychiatriques, initiative d'habitation protégée, les centres de révalidation fonctionnelle pour lesquels cette méthode s'avère appropriée.

La répartition des 260 millions d'euros en 2021-2024 et les 100 millions d'euros en 2021 sont approuvés par les partenaires sociaux et donc le Gouvernement l'a acté aussi dans la note au gouvernement où vous devez sans doute avoir vu la notification de l'accord-cadre tripartite intersectoriel du secteur non-marchand wallon dans cet accord, avec une mise en œuvre des activités ventilées sur quatre années.

En 2021, les secteurs publics et privés sont arrivés à un accord sur les mesures. Pour le moment, ils sont en train de finaliser les conventions collectives de travail et la mise en œuvre de l'IFIC.

Pour les négociations avec les partenaires sociaux, pour les 100 millions d'euros, on le répartit pour l'action sociale dans les crédits du SPW à hauteur intégration sociale pour 3 millions et demi d'euros – je l'ai dit dans mon introduction de 52 pages, dans mon préambule. Dans la santé et le handicap, à travers un budget de 91,8 millions d'euros, c'est le gros du budget qui va vers le secteur de la santé et du handicap, sans surprise. Une petite partie sur logement au travers du Fonds de logement des familles nombreuses, mais

seulement pour 500 000 euros. Et pour l'emploi à hauteur de 4,2 millions d'euros. Donc, la majorité se ventile là où elle doit être concentrée.

Même si la répartition se ventile sur la période 2021-2024, les travaux en cours sur le non-marchand et particulièrement la mise en œuvre de l'IFIC du 1er juillet, vont permettre d'affecter les moyens réservés pour l'année 2022.

Dans les exemples de mesures pour le secteur des maisons de repos, on a une mesure structurelle de création d'emploi. Au niveau du secteur, les partenaires sociaux ont décidé d'affecter tous les moyens obtenus dans le cadre d'accord non marchand 2021-2024 à une mesure de création d'emplois. Chaque établissement agréé, quel que soit sa taille, pourra augmenter et augmentera son cadre de personnel au niveau des fonctions suivantes : aide-soignant, personnel de réactivation, éducateur A2, animateur dans les soins résidentiels, assistant logistique dans une unité de soins ou de résidence.

Ce sont des concentrations et des accords qui ont pu être trouvés, en plus de l'IFIC qui va forcément impacter le salaire, puisque cela nous coûte à nous 110 millions d'euros. Donc, forcément, cela va impacter le salaire des travailleurs, mais, en tout état de cause, les toutes premières mesures vont concerner la création d'emploi dans les maisons de repos, dans les maisons de repos et de soins, pour améliorer la qualité des résidents, pour enlever de la pénibilité à tous ces travailleurs qui quittent le secteur souvent parce qu'ils considèrent qu'ils font du travail à la chaîne et que cela ne correspond pas à la formation qu'ils ont donnée ou à la volonté qu'ils avaient d'aider les autres, de prendre du temps. Ils se retrouvaient avec une situation qui était beaucoup trop tendue. J'espère sincèrement que ces mesures vont permettre de retrouver le goût du service à la personne.

Dans les mesures pour les aides familiales aussi, là, c'est plutôt de l'amélioration qualitative pour les travailleurs. Donc, un jour de congé supplémentaire exceptionnel pour les travailleurs des aides familiales.

Des mesures aussi de fin de carrière pour que les travailleurs âgés de 58 ans et plus verront leur temps de travail hebdomadaire réduit à 32 heures semaines pour un temps plein, tout en conservant leur rémunération. Il y a aussi pour eux une mesure de revalorisation salariale, puisque les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour la mise en place de nouveaux barèmes de rémunération des travailleurs au sein de la commission 318.01. L'objectif poursuivi est de tendre au maximum vers des barèmes IFIC, qui seront prochainement implémentés au sein des secteurs transférés à la Région wallonne à la suite de la sixième réforme de l'État.

J'avais expliqué aux partenaires sociaux que mon objectif était d'agir dans la balise que je vous ai lue tout à l'heure : la revalorisation salariale, l'amélioration des conditions de travail, la fin de carrière. C'est eux qui ont déterminé les choix prioritaires, c'est eux qui ont déterminé la clé de répartition. Le Gouvernement dans son ensemble a validé cette concertation sociale et ces premières mesures d'implémentation, qui vont continuer à être implémentées dans le temps de manière de plus en plus importante, conformément à nos engagements.

M. le Président. – Nous pouvons aborder le programme 12.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Vous vous en doutez, c'est ici que j'ai la plus longue série de questions. Je tenterai d'être la plus claire possible.

On a abordé tout à l'heure l'AB 34.01 sur l'APA ; je n'y reviendrai pas.

L'AB 41.15, à la page 81, concerne la dotation à l'Agence pour la gestion de ses missions paritaires. On a abordé brièvement tout à l'heure, mais très rapidement, que pour le budget 2021, vous aviez déjà augmenté de 740 000 euros les moyens pour les nouvelles habitations protégées. Cette année, vous prévoyez 2,3 millions d'euros pour 35 nouvelles places et pour la connexion à la plateforme eHealth. Ainsi, 630 000 euros seront consacrés aux nouvelles places, 852 000 euros pour la connexion à eHealth. Ce montant nous semble assez exorbitant pour la connexion à eHealth ; on aimerait comprendre. Ce montant sera-t-il versé aux IHP, aux hôpitaux, à eHealth ? Via quel mécanisme ? Quelle sera la répartition des nouvelles places IHP sur le territoire ?

Deuxième point d'attention sur cet AB : pas moins de 5,8 millions d'euros sont prévus pour financer les prestations d'une personne de référence en démence dans les établissements hébergeant des profils lourds. Est-ce uniquement pour les maisons de repos ou aussi pour d'autres structures ? Je pense par exemple à un sujet que l'on a abordé récemment, les personnes âgées en institutions pour personnes handicapées. Combien de structures bénéficieront de cette mesure ?

À l'AB 41.16, à la page 83, concernant le dispositif Impulseo, on note une augmentation du dispositif pour couvrir l'augmentation du coût réel de la mesure. Déjà l'an passé, le montant avait été augmenté. C'est un dossier que l'on soutient, on sait à quel point les pénuries de médecins sont importantes dans certaines régions. La DPR annonce une évaluation du nouveau dispositif et, le cas échéant, une adaptation des aides. Cette évaluation a-t-elle eu lieu ? Est-elle toujours prévue ? Quand pensez-vous avoir l'évaluation de ce dispositif ?

À propos de l'évaluation de la première ligne, vous avez expliqué que cela avait encore pris du retard, parce

qu'aujourd'hui, des personnes qui devaient être autour de la table sont surchargées. Précisément, la situation de surcharge de ces professions ne devrait-elle pas vous amener à travailler autrement ? Notre crainte, c'est que le temps passe et que le risque est de plus en plus grand de ne pas avoir le temps de réformer cette première ligne comme annoncé, à cause du report de ces assises. On sait que c'est un dossier qui vous tient à cœur, mais semaine après semaine, mois après mois, année après année, on a un peu peur que cela n'aboutisse pas. D'ailleurs, réformer la première ligne sans avancer dans le dossier de la répartition des tâches qui, elle est toujours en rade au Fédéral, risque finalement que vous preniez des demi-mesures. Bien sûr, ce n'est pas une raison pour ne pas avancer, mais bien pour mettre en place un vrai travail avec le Fédéral, qui paye les prestations. Je pense que tout le monde ne doit pas s'occuper du covid et que donc il faut pouvoir vraiment avancer sur ce point-là.

Le système qui avait été mis en place en 2019 devait permettre d'avoir moins de cas prioritaires, mais de renforcer les places en général. Où en est donc dans l'ouverture de places ?

Vous augmentez encore pour 2021 les crédits pour couvrir le passage du statut d'ouvrier à employé dans le secteur des SAFA. Il me semble que ce passage a été effectif en 2020. Je vois qu'il y a encore un montant. On avait parlé de couverture progressive des avancées. Est-ce que c'est le solde ici pour que ce soit bien sur les rails et effectif ?

On a aussi noté le passage de « facultatif » à « réglementé » pour des missions de soins palliatifs. Sur le fond, c'est certainement une bonne chose pour ce secteur qui en a bien besoin. Sur base de quel décret – et faut-il que cela soit sur base d'un décret ? – s'appuie-t-on ? Je pense qu'il faut aussi s'avancer sur une réflexion plus large de l'accompagnement de la fin de vie et de la perte d'autonomie, sur laquelle il faut vraiment avancer.

Page 85, sur l'AB 41.19. Juste une remarque pour souligner l'augmentation devenue récurrente pour un des acteurs de la promotion de la santé. Pourriez-vous nous dire à qui bénéficie cette augmentation ? De notre vision des choses, on aurait préféré soit une indexation pour l'ensemble du secteur, soit une mise en œuvre du décret de juin 2019 pour sortir le secteur du facultatif. La promotion de la santé mérite mieux qu'une légère augmentation dans les missions facultatives. Encore une fois, même si l'on sait que nous passons par une crise, pour nous cela ne peut pas tout expliquer. Dès lors, il faut avoir une réelle vision de la santé à long terme de ce côté-là.

Page 85, l'AB 41.20. Quelles sont les missions actuellement cofinancées par ce budget et par l'Union européenne dans le cadre des fonds structurels EU. Pouvez-vous nous les expliquer ?

Page 85, l'AB 41.26. On a parlé tout à l'heure, dans la discussion générale, du budget du *call center* qui nous semble disproportionné et du fait de prévoir sur cet AB des moyens pour l'organisation de la vaccination. Mais on en a parlé tantôt.

Pour la page 87, l'AB 61.01. On en revient au plan d'investissement des hôpitaux. Vous en avez parlé très brièvement tout à l'heure. C'est une question que je poserais pour d'autres points aussi. Avec la crise, y a-t-il une modification de ces plans ? On sait que les hôpitaux doivent pouvoir aussi planifier les vagues à suivre. A-t-on prévu de pouvoir modifier ces plans en fonction de la situation actuelle ?

Concernant l'AB 61.04, page 88. Cela concerne notamment le plan ERICH. La DPR prévoit la poursuite de la mise en conformité des structures d'accueil dans la logique du plan ERICH de l'AViQ. Bien sûr, on s'en réjouit. J'avais eu l'occasion de vous interroger sur les difficultés que les personnes qui faisaient partie du projet pouvaient avoir par rapport à la hausse des prix des matériaux. Il y a une augmentation ici dans le montant qui est prévu. Cela signifie-t-il que c'est une solution prouvée pour honorer les factures malgré la hausse de prix des matériaux. Si c'est le cas, c'est un point positif que d'avoir tenu compte de la situation.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – J'ai une question concernant l'AB 41.17 et l'inscription des moyens nécessaires au subventionnement des cercles de médecine générale pour la pérennisation des équipes mobiles mises en place durant la crise pour un montant de 2,4 millions d'euros. En août dernier, vous aviez lancé un nouvel appel à projets pour la constitution d'équipes mobiles de lutte contre les épidémies, les OST ambulatoires. Ce montant de 2,4 millions d'euros prend-il en compte les nouveaux OST résultants de cet appel à projets ?

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je souhaite faire le point sur le plan Rebond, qui se retrouve à plusieurs endroits. Il était nécessaire de faire ce plan lors de la seconde vague, mais il était aussi important de le faire à plus long terme. Je n'ai pas envie d'être un oiseau de mauvais augure, mais on n'est pas à l'abri d'un variant qui passe à travers les vaccins. On doit donc s'assurer que tout soit prêt et particulièrement les stocks de protection qui n'étaient pas renouvelés. Il faudrait donc s'assurer qu'ils le soient bien et que ce ne soit pas comme au mois de mars 2020 au Fédéral.

J'attends aussi des réponses sur l'engagement de médecins coordinateurs ainsi que sur les processus de contingentement dans les maisons de repos. On a acquis suffisamment d'expérience que pour mettre cela par écrit et le garde précieusement au cas où cela reviendrait un jour.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – À l'AB 41.15, sur le nombre de lits supplémentaires en MR et en MRS, on constate une majoration de 58 millions d'euros de la dotation paritaire de l'AViQ pour permettre plusieurs dépenses, notamment l'engagement de personnes de référence en démence ainsi que l'ouverture de lits en MR. Combien de maisons de repos seraient concernées par ces référents en démence ? Vous en avez parlé dans votre présentation générale, mais il n'y a pas eu de précision. J'ai cru comprendre que vous parliez de 640 lits supplémentaires. Pouvez-vous le confirmer ?

J'avais une question sur l'économie *one shot*, mais vous y avez répondu.

À l'AB 41.16, on constate une majoration de 5 millions d'euros de la dotation réglementée de l'AViQ afin de permettre le financement de nouveaux cas prioritaires, le financement de 68 nouvelles places dans le secteur du handicap et l'augmentation de moyens pour la politique Impulseo. Concernant la répartition de ces places, pouvez-vous nous expliquer comment le choix a été fait ? Pouvez-vous faire le point sur Impulseo ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je vais commencer par les places. Ce ne sont pas des places en maisons de repos, mais à mon avis, c'est le plan Papy-boom, sur la création de 677 nouveaux lits et leur reconditionnement.

Je vais reprendre l'explication pour recontextualiser. Dans le cadre des plans d'investissement gérés par l'AViQ, il y a le plan Papy-boom, qui est un plan de mes prédécesseurs, dont le financement est repris à l'AB 61.03. C'est plan d'investissement – un bon plan d'investissement – d'un total de 189,045 millions d'euros pour financer des projets de construction et de reconditionnement de maisons de repos et de maisons de repos et de soins du secteur public et associatif qui permet la création de 667 nouvelles places et le reconditionnement de 2 273 places existantes. Ce sont des investissements qui permettent d'améliorer les investissements ou la structure des maisons de repos et des maisons de repos et de soins.

J'en viens à l'AB 41.15, où l'on a 7 549 milliers d'euros récurrents pour les nouvelles programmations de places en maisons de repos. Vous savez que, dans la Déclaration de politique régionale, il est noté que nous devons avoir une programmation de nouvelles places en maisons de repos et en maisons de repos et de soins, qui était prévue en 2019 et en 2020, qui doit être mise en place.

En 2021, 75 % des 1 130 unités sont réservés à la requalification des places en maisons de repos et en maisons de repos et de soins et 25 % à la création de places en maisons de repos. La requalification, c'est ce

qui permet de pouvoir engager du personnel supplémentaire pour mieux s'occuper de personnes qui s'y trouvent et qui sont principalement des personnes dépendantes, polydépendantes ou en perte d'autonomie importante. Ce sont des cas plus aigus qui nécessitent plus de suivi, plus de prise en charge et cela permet d'améliorer la qualité du service aux résidents. Il faut avouer que, quand l'on voit à la fois l'évolution de l'entrée en maisons de repos et de soins et aussi l'évolution de la vie, c'est généralement quand les personnes sont dans une situation assez aiguë qu'elles rentrent. Il faut dès lors faire évoluer aussi l'encadrement en fonction de l'évolution de la situation d'entrée dans les maisons de repos au fil du temps et des différents profils de personnes qui y rentrent.

Pour 2021, cela voulait dire 283 nouvelles places en maisons de repos, 36 nouvelles places en courts séjours, la requalification de 1 824 places de maisons de repos en places de maisons de repos et de soins. Cela veut dire que l'on a répondu, grosso modo, à toutes les demandes. Il n'y a pas une demande qui aura été insatisfaite, toutes les demandes qui nous sont arrivées ont fait l'objet d'une suite et d'une prise en considération. Les établissements ont cinq ans, depuis l'accord de principe, pour ouvrir ces nouvelles places. Les ouvertures sont donc progressives. Elles dépendent généralement de la fin des travaux d'agrandissement ou de nouvelles constructions.

Ce sont les informations que je pouvais vous donner.

Sur la répartition des tâches, c'est un dossier que l'on a mis comme prioritaire à la CIM quand j'ai pris la présidence.

Sur l'évaluation du dispositif en lien avec les Assises, Madame Vandorpe, vous avez raison. J'ai été partagée. C'est-à-dire que l'on avait dit : « On va attendre la fin de la crise pour pouvoir le lancer ». On a tout préparé. On s'est dit : « On va le lancer en septembre ». La quatrième vague arrive, elle est quand même assez haute. Peut-on se permettre, légitimement, avec une pression majeure sur les médecins généralistes et les infirmières, pour ne parler que d'elles ou du secteur des aides familiales, de leur dire : « Écoutez, consacrez-nous du temps, venez discuter » ? Ce n'est objectivement pas défendable. J'ai donc pris la responsabilité de le reporter.

Soyons toutefois clairs, je veux que cela soit mis en place pour 2022. Très clairement, ce sera mis en place en 2022 absolument, dans le cadre du premier semestre, coûte que coûte, puisque, effectivement, il me tient à cœur de pouvoir remettre les clés de mon département avec une réforme de la première ligne qui soit organisée, qui soit structurée et qui soit plus efficiente, tout en sachant que la crise sanitaire nous a déjà permis de légiférer en partie et donc de lancer largement sur la voie de ce qu'il fallait faire. Il faudra le faire de manière plus réfléchie et plus posée une fois que la crise sera un peu retombée : prendre des mesures qui auront un sens,

en temps de crise, mais aussi hors temps de crise en étant posées.

Pour les référents démence, on est sur le programme 12 à l'AB 41.15. On sait que le nombre de personnes atteintes de troubles cognitifs ne cesse de croître et l'accompagnement de ces personnes, par une personne de référence pour la démence à mi-temps, ne suffit plus pour de nombreux établissements. Aujourd'hui, la norme prévoit le financement d'un demi-temps plein pour un établissement hébergeant au moins 25 patients minimum classés dans la catégorie de la dépendance pendant la période de référence.

Notre proposition vise à améliorer le financement relatif à la personne de référence pour la démence, avec une intervention pour financer les prestations d'une personne de référence pour la démence engagée à mi-temps dans les établissements qui hébergent entre 25 et 34 profils CD et D, ce qui a un impact financier de 370 750 euros, avec une intervention supplémentaire pour financer les prestations d'une personne de référence pour la démence, engagée à temps plein, dans les établissements qui hébergent au moins 35 profils CD et D à hauteur de 5 392 735 euros.

On a réalisé des actions en 2021. On a révisé la fonction et la formation du référent pour la démence en maison de repos. On a modifié l'AGW avec l'objectif de revoir et d'asseoir la formation, la fonction et les missions de référent pour la démence en maisons de repos et maisons de repos et de soins.

Un arrêté ministériel a été signé à la suite de cette AGW qui a permis de préciser les titres et l'expérience utile requis pour les personnes chargées d'assurer cette fonction de référent, le contenu minimum des matières du programme de formation de base et l'organisation de l'évaluation certificative, la procédure de rattrapage et les conditions de reconnaissance de la formation de base, dans la mesure où la formation entrera en vigueur au 1er janvier 2022.

On est dans la poursuite et l'accélération du processus avec plus de 5 millions d'euros dégagés pour tous les établissements qui ont des profils de ce type dans les catégories que je viens d'évoquer de manière plus détaillée.

Nous en arrivons à la dotation pour les missions paritaires de l'agence. Il s'agit d'un budget de 1 482 000 euros. En 2020. Sur base des demandes antérieures, il y a eu 12 nouvelles places pour L'Entre-Temps, 25 nouvelles places pour L'Ancre, 29 nouvelles places pour l'ACGHP.

Durant l'année 2021, une analyse complète a été demandée à l'administration pour attribuer des places. À la suite de la proposition effectuée par les services de l'AViQ, nous avons marqué notre accord sur la création de places IHP dans la province du Brabant wallon selon

la répartition effectuée : une province déficitaire qui ne rencontre que 15 % des places dues.

C'est comme cela que l'on a ouvert 10 places pour l'IHP La Courtille, 10 places pour l'IHP Le Domaine, 4 places pour l'IHP Le Hêtre Rouge, avec clarification de la répartition entre l'IHP et le service de santé mentale Le Safran, en s'intégrant dans le réseau 107.

En sus, on a marqué mon accord sur la création de deux nouvelles structures au sein de la clinique de la forêt de Soignes et la petite maison avec la répartition de 21 places proposées. Des arrêtés d'attribution sont en cours.

Pour 2022, et selon la même analyse, je voudrais qu'une proposition soit rapidement effectuée par l'administration au cabinet. La proposition doit prendre en compte le manque de place au niveau des territoires en fonction de la norme d'habitants et les dates d'introduction des nouvelles demandes.

Ce sont 111 places créées en 2020 et 2021, et au minimum 35 nouvelles places en 2022. Cela portera, en trois ans, le nombre de nouvelles places à 146.

Pour ce qui concerne le programme 17.12 à l'AB 41.15, je viens d'y répondre.

Pour les maisons de soins psychiatriques, on a un budget de 4 742 000 euros. Dans le programme 17.12 à l'AB 41.15, on a la connexion à la plateforme eHealth pour 788 000 euros. Vous connaissez le contexte : la Région wallonne est compétente depuis 2019. Il faut revaloriser l'accessibilité financière des patients par rapport au coût réel de la sous-partie B1 des maisons de soins psychiatriques. Il y a 13 MSP en Wallonie qui sont toutes en déficit. Ce budget comprend le forfait relatif à l'enregistrement du résumé psychiatrique minimum, qui a été supprimé lors de la Sixième réforme de l'État, et la connexion à la plateforme eHealth de 13 maisons de soins psychiatriques en Wallonie. Le résumé psychiatrique minimum a pour objectif de déterminer les besoins en équipements psychiatriques, de définir les normes qualitatives et quantitatives d'agrément des hôpitaux et de services psychiatriques, les maisons de soins psychiatriques, les initiatives d'habitations protégées, l'organisation du financement des hôpitaux et des services psychiatriques, y compris le contrôle de l'utilisation efficace des allocations de fonds public, l'élaboration d'une politique sur la base de données épidémiologiques.

Pour le programme 17.12, à l'AB 41.16, je me permets, avec vos questions, de faire le point sur l'évolution, depuis le début de la législature, du traitement des dossiers Impulseo. On a dégagé quasiment 1 million d'euros supplémentaires. Pour les données 2021, on a la répartition au 1er décembre 2021 : pour Impulseo, 2,870 millions d'euros ; pour Impulseo 2 et 3, 6 983 090 euros, soit un total de 9,853 millions d'euros.

J'ai demandé à l'AVIQ une ventilation par poste avec le nombre de demandes introduites. J'attends leur réponse.

Dans Impulseo, vous savez que, dans l'évaluation, j'ai aussi demandé que cela soit fait en lien avec les assises. On va avoir une discussion – c'est prévu – dans le cadre du travail des assises sur : « Est-ce qu'on est dans le bon ? Est-ce qu'on peut déjà évaluer les dispositifs ? »

Vous devez savoir que les médecins des associations de santé intégrées peuvent bénéficier du dispositif puisque, en 2021, on avait 90 associations de santé intégrées. En 2022, on va en agréer encore trois supplémentaires pour les porter à 93. Je crois vraiment que ce sont des dispositifs extrêmement intéressants et efficaces sur le territoire wallon qui permettent aussi de travailler et de mutualiser davantage le travail. C'est beaucoup plus confortable pour les médecins de travailler de cette manière-là. En Flandre, cela se fait alors qu'on peut considérer qu'il y a plus d'individualisme.

Très honnêtement, du côté flamand, la structuration est beaucoup plus efficace en termes de maillage. Il faut continuer à expliquer aux médecins généralistes l'importance de se structurer, de se rassembler, de travailler en commun. Cela améliore la qualité au service des patients. Il y a une prise en charge plus globale, beaucoup plus de prévention. Globalement, moins de problèmes surviennent. Pour la qualité des travailleurs, c'est aussi une plus-value qui n'est vraiment pas à négliger, surtout si on veut continuer à attirer de nombreux médecins généralistes. Ce type de formule là constitue en soi un atout.

Pour les cas prioritaires, depuis des années, l'Agence mène une politique spécifique en faveur des personnes en situation de handicap et en situation d'urgence qui s'inscrit dans le contexte d'un manque de places d'accueil des personnes, d'hébergement de situations particulières à faire admettre que ces personnes au profil complexe, souvent difficiles à accompagner dans les structures.

Pour mener cette action spécifique, l'Agence dispose d'une cellule de cas prioritaires composée de trois équivalents temps plein dont la mission est de favoriser l'accès des personnes handicapées prioritaires en situation d'urgence dans différents services adaptés à leurs besoins de prise en charge susceptibles de les accueillir. Les activités de la cellule sont les visites en famille, les préanalyses, les collaborations avec les services concernés. Le budget s'élève aujourd'hui à 53 millions d'euros. Ce sont les enjeux. Nous avons 1 075 places nominatives au 23 novembre 2021. En date du 23 novembre, 512 dossiers étaient suivis par la Cellule des cas prioritaires, 105 jeunes et 407 adultes. Tous ces suivis n'aboutissent pas à un financement de cas prioritaire, puisque la cellule examine également les

possibilités d'admission dans un service dans le cadre d'un agrément classique. C'est seulement quand il y a une absence de solution via l'agrément classique des services que la cellule a recours au dispositif de financement de cas prioritaires. Vous devez savoir qu'il y a aussi une sorte de *turnover* naturel qui est estimé à une soixantaine de places, de mémoire, par an, entre 60 et 100, je ne me souviens plus, mais au moins 60 cas en général qui s'ouvrent automatiquement et naturellement.

On a, en synthèse, 1 075 personnes qui bénéficient de ce dispositif de convention nominative ou cas prioritaires. Depuis le début de la législature, le budget des cas prioritaires a augmenté de 10,5 millions d'euros, 25 % d'augmentation. En 2020 et 2021, 267 personnes ont pu trouver une solution adaptée d'accueil ou d'hébergement via ce dispositif. Je crois qu'on doit poursuivre dans cette voie. Chaque année, je mets le pied dans la porte et je considère que c'est nécessaire. On voit bien que quand le nombre de familles se trouve dans des situations de détresse et d'attente, il est vital de pouvoir trouver des solutions, et il est essentiel de poursuivre dans cette voie, comme il est essentiel de poursuivre dans la voie de la diversification de l'offre des services. On a été trop longtemps dans une vision assez unique et institutionnelle, on a une palette que l'on doit pouvoir élargir, et qui correspond bien davantage aux attentes en fonction des profils des personnes qui ont besoin d'un suivi spécifique.

La division organique 17, le programme 12, l'AB 41.16 « Soins palliatifs », on a – j'essaie d'aller *to the point* – un transfert de 814 000 euros au départ de l'AB 41.17 vers l'AB 41.16. La modification du Code wallon de l'action sociale de 2019 et l'AGW de décembre 2020 induisent en effet le transfert de moyens du régime facultatif vers le réglementé, puisque suite à la sixième réforme de l'État, le financement des plateformes en soins palliatifs et des équipes multidisciplinaires incombe à la Wallonie, que pour les plateformes palliatives, il y a deux financements qui coexistaient :

- la subvention réglementée, anciennement fédérale, pour le financement d'un coordinateur et un psychologue à mi-temps ;
- une subvention facultative récurrente pour des tâches spécifiques complémentaires, comme la création d'une commission de formation ou d'une commission éthique au sein de chaque plateforme de soins palliatifs.

Ces deux modes de financement ont été fusionnés pour permettre un financement structurel et pérenne, avec l'utilisation des financements. Pour le financement des prestations des équipes palliatives, depuis le 1er janvier 2019, la Wallonie assure la gestion des conventions conclues précédemment entre les équipes pluridisciplinaires et l'INAMI. Ce crédit est destiné à imputer les factures mensuelles relatives aux prestations de santé et organismes assureurs d'une année civile. Concernant les subventions en matière de soins

palliatifs, ce crédit est destiné à couvrir les frais rencontrés par les associations actives dans le domaine des soins palliatifs, notamment pour les plateformes de soins palliatifs en Wallonie, pour la Fédération wallonne des soins palliatifs, pour la participation à l'organisation de colloques et pour les frais relatifs à la maintenance du portail et des formations.

Il y a trois acteurs clés :

- les plateformes en soins palliatifs, on en a huit ;
- des équipes de soutien qui sont au nombre de neuf, des équipes pluridisciplinaires spécialisées en soins palliatifs, qui interviennent au domicile du patient en seconde ligne, et ils suggèrent des pistes quant à la gestion de la douleur, à la qualité de la vie, qui peuvent apporter un soutien psychologique au patient, à son entourage et aux soignants ;
- troisième opérateur d'importance : la Fédération wallonne des soins palliatifs, qui met son expertise à disposition des professionnels du terrain et qui leur apporte du soutien. Cette fédération a été subventionnée sur base d'une subvention facultative annuelle.

Pour l'AB 41.20, sur le cofinancement européen, sauf si vous avez une heure devant vous pour cela, je vous propose de vous envoyer la liste en annexe du PV de la commission, pour que vous puissiez avoir les dossiers de cofinancement européen.

En résumé, il y a, Madame Vandorpe, une troisième lecture qui devrait passer au Gouvernement et l'année 2022 devrait être utilisée pour mettre en place l'arrêté du Gouvernement wallon et ainsi pouvoir avancer sur base décrétole et pouvoir légiférer de cette manière-là avec tout l'AGW qui sera nécessaire. On ne va pas revenir sur la question détaillée, on en a déjà largement discuté en commission.

Concernant le financement sur les infrastructures des hôpitaux, sur le financement de ce mécanisme évolue en fonction de l'entrée des hôpitaux dans le plan d'investissement qui a été décidé par le Gouvernement 2019. La croissance des besoins sera donc encore bien présente pour les prochaines années. La progression observée : en 2019 à l'initiale, on avait 21,5 millions d'euros, en 2020, 67,8 millions d'euros, en 2021, 83,8 millions d'euros et, à l'initiale 2022, 113,2 millions d'euros. Soit une croissance, pour 2022, de l'ordre de 29,4 millions d'euros. L'estimation pour l'année 2023 fait l'objet d'une progression complémentaire de l'ordre de 30 millions d'euros. On verra si cette tendance se confirme l'année prochaine.

À l'occasion de l'étude MAHA et de la rencontre qui aura lieu demain de manière virtuelle avec les professionnels des secteurs hospitaliers, j'évoque notamment cette question en leur disant que plusieurs pistes sont sur la table et en discussion. Soit des moyens complémentaires. Il y a trois ou quatre pistes qui sont

étudiées. Évidemment, on tiendra compte de la disponibilité des matériaux – puisqu'il y a des problèmes d'approvisionnement importants –, et de l'augmentation des coûts. C'est évidemment un sujet dont on ne peut pas gommer l'existence et la réalité qu'elle engendre en termes de surcoût et de délai. Ces deux notions-là seront prises en considération. On ne peut pas passer à côté, même si on ne peut pas présager de ce que seront les années suivantes, en tout cas, cette réalité existe aujourd'hui et donc elle devra avoir des réponses particulières.

Sur l'AB 61.01, cela ne concerne pas les hôpitaux, mais les 585 000 euros concernent les investissements propres, les investissements pour la maison mère pour les travaux de l'AViQ. Ce n'est pas pour les hôpitaux.

(Réaction dans l'assemblée)

Ce n'est pas grave. C'était pour que vous voyez si on est attentif. On essaie de l'être.

Les OST. Là, on n'a pas relancé d'appel à projets en tant que tel. On a demandé une évaluation des dispositifs. Quand on les a lancés, on n'avait pas voulu faire une base décrétable puisque l'on s'est dit que l'on allait regarder un peu l'évolution en fonction des demandes et des différentes réalités locales et mettre les équipes sur le terrain pour qu'elles nous disent, après une année d'existence, ce qui doit faire l'objet d'une législation, quel est le cadre pour ne pas agir de manière diffuse. Mais on a d'abord voulu les laisser travailler et faire le travail sur le terrain. Donc maintenant, cette évaluation arrive et on va pouvoir travailler sur un cadre. Mais on a bien huit équipes de 300 000 euros. Cela équivaut à un montant de 2,4 millions d'euros. On sera dans l'étape numéro deux plutôt, l'opérationnalisation et les balises qui doivent être fixées et qui pourront toujours évoluer. En tout cas, on a maintenant les premiers enseignements, après une année de réalité et de pratique.

Pour la question des stocks et des équipements de protection, c'est une proposition de l'AViQ. On a distribué des masques. On va distribuer des équipements de protection pour éviter que l'on se retrouve dans une situation. Vous savez que c'est une gestion dynamique que l'on avait mise en place. Elle coûte beaucoup d'argent, mais elle permet d'utiliser du matériel avant qu'il n'arrive à péremption. Nous avons demandé à chaque établissement d'avoir un stock stratégique. Je suis au regret de constater, malheureusement, dans le cadre des monitorings de l'AViQ, que trop souvent encore, il n'y a pas de stock stratégique. C'est comme si certains établissements n'avaient pas du tout tenu compte de ces enseignements-là. Il faudra peut-être que l'on discute ensemble de la manière dont vous voyez les choses pour voir quelles conséquences nous devons en tirer. Se dit-on, à un moment donné, quand on constate qu'il n'y a pas d'équipement de protection, que ce n'est pas grave ? Ou agit-on en conséquence en répartissant

chacun la responsabilité ? Nous avons un stock stratégique, mais ils doivent en avoir un aussi. Je crois que c'est important de partager les responsabilités.

Pour ce qui nous concerne, quand on a un stock stratégique, dont une partie arrive à échéance, on le distribue gratuitement. Ces masques seront donc distribués dans les différents établissements. On a ainsi 256 980 FFP2 qui vont être distribués dans 1 300 services de Wallonie.

Voilà ce que je pouvais apporter comme réponses à vos questions.

Mme Vandorpe (cdH). – Merci pour les réponses apportées. J'ai répondu à quasiment l'ensemble de mes questions.

J'ai encore quelques petits points. Toujours sur le 41.15, par rapport à eHealth, via quel mécanisme eHealth va-t-il fonctionner ? Comment le financement va-t-il fonctionner ? Vous avez répondu sur toute l'autre partie de questions sur la répartition des places, et cetera, mais j'aurais voulu quelques précisions quant à eHealth en particulier.

Pour les personnes de référence en démence, j'entends bien que c'est pour les maisons de repos, que l'on ne parle pas du tout des personnes âgées en institution pour personnes porteuses de handicap. On avait eu l'occasion d'en parler la dernière fois, on sait que c'est une réflexion à mettre en place. Là, le non-verbal peut suffire : le montant dont vous parlez sera-t-il intégré au prix de la journée ou cela sera-t-il un subside qui va arriver de manière parallèle ?

Je n'ai pas eu de réponse, dans l'AB 41.16, sur les SAFA et sur le montant qui reste. Est-ce bien le solde par rapport au passage graduel et la couverture progressive des avancées, congés payés, et cetera ? Je n'ai pas eu de réponse sur ce petit point-là.

Je n'ai pas eu de réponse non plus, mais cela peut être très rapide, pour l'AB 61.04. Par rapport au plan ERICH, y a-t-il bien des solutions pour honorer les factures malgré la hausse des prix des matériaux et les retards éventuels ?

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le programme 12 ? Personne.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je ne vais peut-être pas répondre à toutes, parce qu'il faut en laisser un peu pour les prochaines questions orales ou écrites, mais je vais essayer d'être complète.

Sur la hausse des prix plan ERICH, une majorité de projets sélectionnés dans le cadre du plan ERICH n'ont

pas encore démarré en raison de la crise sanitaire – les services ont eu effectivement d'autres préoccupations –, de la pénurie de certains matériaux, de l'augmentation du coût des matériaux. L'AViQ a été sollicitée pour évaluer et pour apprécier la question du surcoût lié au prix des matériaux, ce qui oblige les services à différer leurs travaux ou à redimensionner leurs projets. On est en attente d'informations à ce propos. On va voir ce qu'il est possible de faire pour les six appels à projets.

Pour les référents pour la démence, le financement sera intégré dans le prix de la journée.

Pour les services d'aide aux familles et aux aînés, il y a sur cet AB un inexécuté récurrent de 4 millions d'euros. La proposition est d'utiliser le non-consommé annuel des services d'aide familiale et d'augmenter le contingent pour les aides familiales pour que les SAFA puissent répondre à l'augmentation des demandes de bénéficiaires liée notamment au vieillissement de la population, aussi à la complexification des demandes, des profils auxquels ils doivent faire face, notamment suite au covid et en plus suite aux inondations. Le dernier audit de la Cour des comptes sur la prise en charge des aînés qui dépendent en Région wallonne mentionnait une insuffisance de l'offre contingentée par rapport à la demande réelle, puisque les services prestant plus d'heures que d'heures subventionnées.

La demande des fédérations, en début de législature, était d'augmenter le contingentement pour les aides familiales pour que les SAFA puissent répondre à l'augmentation des demandes de bénéficiaires. On crée une norme de croissance pluriannuelle récurrente de réponse aux besoins de la population. Selon les retours de terrain, de nombreux services refusent des demandes de personnes dépendantes ou en difficulté sociale faute d'un contingent suffisant ou en dépassement d'heures par rapport à leur contingent subventionné.

Les services sont donc amenés à refuser des prises en charge complexe où la plus-value et la pertinence des actions des SAFA sont pourtant essentielles. Ces refus sont de plus en plus nombreux et fréquents dès septembre de chaque année en raison des contingents limités.

Pour le moment, il y a 80 SAFA agréés en Wallonie. On a plus ou moins 6,5 millions d'heures pour les aides familiales, 49 000 bénéficiaires des aides ménagères sociales qui sont financées via un arrêté ministériel en dehors de ce contingent et de deux autres subventions de moindre importance. On a les gardes à domicile et les gardes d'enfants malades qui sont aussi financés par des points APE.

Ce qui est proposé en 2022, c'est la révision des barèmes de contribution des bénéficiaires des aides familiales sans perte de ressources pour les services. Pour le moment, deux actuels de l'AViQ travaillent sur le dossier, en collaboration avec les fédérations

d'employeurs. Ce qui doit être poursuivi est la révision de la réglementation pour une meilleure cohérence de la réglementation de la réalité de terrain et un souci de simplification administrative, la rédaction d'un statut pour l'aide ménagère sociale et la réflexion sur la formation des aides-ménagères sociales en collaboration avec le dispositif « Wallonie et compétences d'avenir ».

Dans les mesures qui ont été prises depuis le début de la législature :

- on a alloué 5 millions d'euros pour l'initiale 2020 pour augmenter le contingent ;
- on est passé du statut ouvrier au statut employé avec un montant de 8,689 millions d'euros en année pleine, ce qui est structurel ;
- le renforcement du personnel d'encadrement des aides familiales sur base de l'accord du Gouvernement du 24 septembre 2020 s'élève à 6,7 millions d'euros en année pleine ;
- il y a eu une modification des statuts des aides familiales et des gardes à domicile.

J'aimerais disposer de données relatives au secteur de l'aide et de soins à domicile dans le cadre de ma politique de vieillissement. Selon le retour des services, des demandes – voilà, je l'ai dit – sont refusées. Il faut donc que l'on puisse se baser sur une étude des besoins des bénéficiaires pour essayer de mieux orienter les choix politiques.

Parfois, il faut aussi entendre que, quand on a ouvert des places, les services des aides familiales n'ont pas toujours répondu parce qu'ils disaient : « Finalement, c'est ce que l'on veut, mais on n'a pas assez de gens que l'on a pu former ». Comment fait-on pour pouvoir recruter et former du personnel pour pouvoir engager ? Il ne suffit pas de dire : « On lève le contingent ». D'ailleurs, quand on l'a fait, ils sont revenus en arrière en disant : « Finalement, on va utiliser ce montant-là pour d'autres choses que d'engager des aides familiales puisque l'on n'arrive pas à recruter ».

Pour pouvoir bénéficier d'une information de qualité selon les activités exhaustives des secteurs et des besoins des personnes âgées, le cabinet a demandé à l'AViQ de développer un système de collecte et de traitement des données qui se base, d'une part, sur les rapports simplifiés harmonisés existants et sur la poursuite du déploiement de la plateforme Plasma, d'autre part, de mener une étude ayant pour objectif de cibler les besoins et les attentes actuels et futurs des bénéficiaires des services à destination des personnes âgées.

Le mécanisme de financement de la plateforme qui va repasser sur une base mensuelle et non trimestrielle, comment cela va-t-il fonctionner ? Dans le mécanisme de financement, via les organismes assureurs, pour la première année, ils vont devoir financer le premier mois, analyser, tout en comprenant le trimestre précédent. Le budget MST va servir à la mise en œuvre de cette

connexion à la plateforme en comprenant le financement par mois. C'est la phase de lancement qui est assez coûteuse.

Pour le budget, je reviens au budget SAFA relativement au statut employé. Je l'avais dit : 8,689 millions d'euros.

Je ne suis pas sûre d'avoir été totalement claire sur eHealth. Si j'étais à votre place, je comprendrais que cela nécessite une question orale ou écrite plus approfondie.

M. le Président. – La parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (cdH). – Je voudrais peut-être juste, rapidement, pour que l'on ne me dise pas, dans 15 jours, quand je dépose la question, que cela a été abordé lors des budgets – je parle des services – et que je puisse déposer une question... Clairement, il s'agit que je puisse déposer une question dans 15 jours sur le sujet sans que l'on me dise que cela a été abordé dans le cadre des questions budgétaires.

M. le Président. – Pour le programme 13, la parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (cdH). – C'est la dernière pour moi, ne vous inquiétez pas.

Dans l'AB 12.02, qui s'intitule « Études, relations publiques, documentation, participation des séminaires et colloques, frais de réunion, honoraires ». En fait, dans cette AB, vous justifiez l'augmentation de quasi 1 million pour financer le projet dont vous avez parlé tout à l'heure de collations équilibrées dans les écoles.

Sur le fond du projet, ce n'est pas la question maintenant, outre le fait que pour nous, c'est typiquement une compétence Communauté française, on est d'autant plus surpris de voir cela sur une AB de relations publiques et de participation à des colloques. À moins que ce que vous comptez faire, c'est un colloque sur le sujet ou faire de la publicité pour cette compétence de la Communauté française. On a vraiment une incompréhension sur ce point dans cette AB.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – J'ai une question par rapport à l'AB 33.07 et les subventions aux maisons d'accueil et aux maisons communautaires.

Il y a un appel à projets qui a été lancé. Je voulais savoir quels étaient les appels à projets concernés, si vous saviez déjà aujourd'hui, je ne sais pas où cela en est, combien de nouvelles places étaient prévues, si vous aviez une idée déjà précise.

J'ai des questions précises, mais si vous n'avez pas la réponse aujourd'hui, ce n'est pas grave non plus.

Si une maison communautaire existe déjà, peut-elle répondre à l'appel à projets ? Est-elle obligée d'augmenter la capacité ? Les critères sont-ils déjà bien définis par rapport à cet appel à projets ?

M. le Président. – Y a-t-il une autre demande d'intervention sur ce programme 13 ? Je n'en vois pas.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Pourquoi cela se trouve-t-il dans ce programme-là, Madame Vanderpe ? C'est parce que c'est une AB de catégorie 12, il faut que nous fassions un marché. Le Gouvernement avait approuvé l'octroi d'une subvention en 2020 au collectif Développement des cantines durables pour mettre en place un projet pilote de collations saines. L'objectif de ce projet est la distribution, vous le savez, de 400 000 potages collations. On voit que cela a été assez efficace, mais que maintenant nous devons absolument lancer un marché. C'est la raison pour laquelle on passe par ce type d'AB, par ce type de catégorie.

Pour la croissance des maisons d'accueil, des maisons communautaires, des maisons de vie communautaire, des abris de nuit, des accueils de jour, on est dans l'AB 33.07. C'est un crédit qui est destiné à couvrir les charges salariales et le fonctionnement des maisons d'accueil, des abris de nuit et des maisons de vie communautaire du secteur privé qui hébergent temporairement des personnes en difficulté sociale. On a 57 maisons d'accueil qui ont pour mission d'assurer aux personnes en difficulté sociale un hébergement limité dans le temps, dans une structure dotée d'équipement collectif, ainsi qu'un accompagnement adapté afin de soutenir dans l'acquisition la récupération de leur autonomie.

Les maisons de vie communautaire, on en a 15. Elles ont pour mission d'assurer aux personnes en difficulté sociale qui ont séjourné dans une maison d'accueil un hébergement de longue durée dans une structure qui est dotée d'équipement collectif et un accompagnement adapté pour les soutenir dans l'acquisition, la récupération de leur autonomie.

Les abris de nuit, on en a 12. Ils accueillent et assurent aux personnes en difficulté sociale, qui n'ont pas de logement, un hébergement collectif d'urgence pour la nuit. On augmente les crédits de 2,598 millions d'euros en engagement et 2,414 millions d'euros en liquidation. On va prendre en compte en année pleine l'indexation liée au dépassement de l'indice pivot en 2021 et l'indexation liée en dépassement de l'indice pivot estimé en juin 2020 lors de la réalisation du budget initial 2022, pour un montant de 1 024 millions en engagement et en liquidation, avec l'ancienneté barémique et les accords non-marchands. Mais aussi

renforcer, à hauteur de 600 000 euros, l'enveloppe consacrée à deux appels à projets – je reviens dans le cœur de votre question – : l'un dédié à l'accueil de jour pour les personnes sans-abri ou mal logées et l'autre pour la création de places d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugale.

En 2021, on avait lancé 600 000 euros pour le développement d'accueil de jour avec des appels à projets où il y avait 16 accueils de jour qui ont été soutenus. L'année prochaine, l'enveloppe qui est consacrée à l'accueil de jour, va être portée à 1 million d'euros, donc 400 000 euros de plus pour principalement, la prise en compte de l'accessibilité ou de l'accueil du public féminin, plus spécifiquement, qui va représenter un atout majeur dans le développement des dispositifs et les projets soutenus en 2021 qui seront évalués favorablement. Ce sont ceux-là qui seront prioritaires.

Concomitamment, il y a un groupe de travail qui avance sur un cadre légal qui porte sur l'agrément et le subventionnement de l'accueil de jour. Aussi, pour l'année prochaine, on va lancer 200 000 euros que l'on ajoutera aux 400 000 euros qui ont été dédicacés en 2021 pour lancer un nouvel appel à projets pour financer le personnel dans le cadre de la création de places d'accueil aussi consacrées aux femmes victimes de violence conjugale.

On a donc l'année dernière financé 67 places d'accueil, je l'ai dit, par l'appel à projets d'avril. Il y a eu trois dossiers qui ont été accordés :

- cinq places à la Traverse ;
- huit places pour le VIF à Mons ;
- 21 places à la Clairière ;
- un dossier sur Namur, pour les Trois portes, il y a eu huit places ;
- au Collectif des violences conjugales et familiales, cinq places ;
- la Traille, 10 places ;
- la Maison maternelle du Brabant wallon, 10 places.

Dernière mesure, c'est l'intégration de 974 000 euros en engagement et 709 090 mille euros en liquidation pour faire face à l'augmentation des besoins dans le secteur, d'une part, pour la réalisation d'agrément pour de nouvelles places, d'autre part.

Financer la croissance de l'activité sur la base de la réglementation. La réglementation qui permet, à partir d'une demande formelle et sous réserve du respect des conditions prévues dans la réglementation, de se voir agréer et subventionner de nouvelles places ou bien de nouvelles missions spécifiques, engendrant aussi un coût additionnel. Donc, cela veut dire en l'occurrence des services, et je pense que c'est cela que vous visiez sans doute dans votre question, est-ce de nouveaux services ou peut-il y avoir des services existants qui

vont développer soit de nouvelles missions, soit de nouvelles places ?

À noter que ce service participe à l'éradication du sans-abrisme, à l'insertion vers un logement durable. Le développement de ce secteur fait partie des besoins inéluctables qui permet la réglementation en vigueur. Si vous aviez besoin de détails supplémentaires, je vous propose peut-être de faire une question écrite pour être sûr que je réponde de manière détaillée, pour peu que l'on ait les informations dans l'appel à projets qui n'a pas encore été lancé et qui n'est pas encore totalement écrit.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Je comprends nettement mieux l'objectif. Je veux simplement avoir une précision : cela veut-il dire qu'une maison d'accueil et d'occupation pour personnes âgées gérée par un CPAS et qui accueille des personnes âgées, enfin pas un public plus fragilisé, ne pourrait pas répondre à l'appel à projets ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Pour l'appel à projets, pas pour les violences conjugales parce que, à mon avis, ce n'est pas son *scope*, et pour le public féminin accueil sans-abri non plus. Je réfléchis s'il y a un troisième appel à projets qui pourrait correspondre ou pas. Je n'ai pas le sentiment. Il n'y en a que deux. Je crois que ce sont ces deux cas de figure là. Donc, en l'occurrence, la réponse est non.

Cela dit, cela m'intéresse d'avoir aussi les demandes des secteurs parce que cela nous permet de pouvoir se préparer pour les prochains appels à projets. Normalement, il nous reste encore deux années.

M. le Président. – Nous pouvons changer de thématique avec la division organique 18 pour ce qui concerne les recettes pour autant qu'il n'y ait aucune demande d'intervention.

Sinon, les amendements ont été évoqués tantôt. Les cavaliers peut-être ?

La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Sur la division organique 18, j'avais juste une question sur plusieurs AB. Je vais donc les regrouper.

Aux AB 41.02, 41.03, 41.04 et 61.01, il y a une diminution des subventions données aux UAP, au FOREm et aux IFAPME pour la formation aux compétences numériques de base pour les publics fragilisés par rapport à l'année dernière.

Ces diminutions ne sont pas expliquées. Quelles en sont les raisons ? Éventuellement, sont-elles

compensées ailleurs ? C'est le programme 21, la division organique 18.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

J'ai peut-être mal compris la question.

M. le Président. – Oui, il y a d'autres programmes qui précèdent. Je propose que l'on y revienne ultérieurement.

Mme Lekane (PTB). – Il n'y a pas de souci.

M. le Président. – Nous étions dans la division organique 18 au niveau des recettes. Là, vous n'aviez pas de question précise. C'est bien ce que j'avais cru comprendre.

Nous passons à l'examen du programme 01.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Madame la Ministre, à l'AB 12.01 du programme 01, vous avez visiblement voulu regrouper sur une seule AB l'entièreté des dépenses fonctionnelles du SPW Économie-Emploi et Recherche. Pouvez-vous commenter ce regroupement, à la fois dans sa philosophie et dans son objectif ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Cet article est destiné à financer l'achat de biens non durables et de services qui sont liés aux compétences emploi-formation-économie sociale.

Compte tenu du regroupement des dépenses fonctionnelles, toutes les directions du SPW EER au sein du programme fonctionnel, les dépenses des directions du département emploi et de la formation professionnelle et de l'économie sociale sont désormais imputées sur l'AB 12.01 du programme 18.01. C'est un AB qui couvre, entre autres, les frais d'étude, de documentation, de communication, de participation à des séminaires, à des colloques, à des frais de formation, des frais de réunions, à des honoraires et à des frais d'avocats, des frais de justice des différentes directions du SPW EER qui couvrent également les dépenses de soutien aux actions de sensibilisation en ce compris certains événements, études et projets pilotes relatifs à la formation ainsi que les marchés relatifs à l'expert pédagogique du PMTIC.

Cet AB reprend les crédits qui étaient anciennement inscrits aux AB 18.11.12.01, 18.15.12.02, 18.15.12.03, 18.19.12.01, 18.21.12.31 et 18.25.12.02 ; ce ne sont donc pas les chiffres du Lotto.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – J'en profite pour remercier Mme la Ministre pour la réponse à ma question précédente.

J'en déduis que c'est un AB fourre-tout et, quelque part, à un moment donné il faudra en analyser les conséquences.

M. le Président. – Nous passons au programme 7.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – En ce qui concerne le programme 07, au niveau des actions cofinancées dans le cadre des fonds structurels, le tableau est entièrement à zéro. Ce crédit vise à soutenir des actions cofinancées dans le cadre de fonds structurels. Ils seront transférés normalement en cours d'année depuis la provision de la DO 34.

Quels sont les montants espérés ? Quelles sont les grandes actions structurantes qui sont attendues dans ce soutien européen dans le cadre des politiques d'emploi et de formation ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je vous remercie pour cette excellente question, Madame Greoli.

C'est la fin de la programmation. Le premier semestre, c'est le budget qui reste et la nouvelle programmation – mais je laisserai toute cette compétence à mon excellent ministre-président – devrait démarrer ou être lancée à partir du deuxième semestre de l'année 2022.

Mme Greoli (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre.

M. le Président. – Nous passons au programme 11.

La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – J'ai une question à l'AB 33.09 concernant les structures d'accompagnement à la création d'emploi. Je voulais simplement savoir si vous disposiez du chiffre sur le nombre d'entreprises qui avaient été créées par ce biais-là. Peut-être pas comme cela, évidemment.

Et puis, je voulais voir quelles étaient les collaborations qui existaient entre les structures et d'autres organismes du monde entrepreneurial. C'est une question qui porte plus sur leur fonctionnement.

M. le Président. – Outre cette question de Mme Laffut sur l'AB 33.09, y a-t-il une autre demande d'intervention au programme 11 ?

Je n'en vois pas.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Dans le décret du 15 juillet 2008 relatif aux structures d'autocréation d'emploi, figure la possibilité, pour le Gouvernement, d'octroyer une subvention de maximum 100 000 euros par SAACE pour lui permettre de soutenir les porteurs de projets qu'elle accompagne. Cette subvention, prévue à l'article 6, paragraphe 2, est destinée à acquérir des biens matériels ou immatériels pour un porteur de projet mis en situation réelle à hauteur de 5 000 euros maximum. Le porteur de projet doit rembourser la SAACE et avoir apuré ses dettes avant de quitter la SAACE. Il devient alors propriétaire des biens acquis.

Cette aide est particulièrement utile au démarrage de certaines activités. C'est un mécanisme qui s'autoalimente puisque les porteurs de projet remboursent, avant leur départ, le montant des biens acquis, mais il arrive que certains porteurs de projet échouent dans leur activité, fassent des pertes et ne soient pas en mesure de rembourser les biens acquis. L'enveloppe budgétaire pour les bourses diminue donc. Il faut, par conséquent, recomposer simplement les enveloppes bourse de deux SAACE : chez Créa-Job à hauteur de 2 000 euros et chez SAACE à hauteur de 58 000 euros.

M. le Président. – Nous passons au programme 12.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – J'ai une bonne nouvelle pour vous. Certaines de mes questions ont été posées dans le cadre de la discussion générale. Il m'en reste cependant.

Madame la Ministre, à l'AB 18.102 « Subvention pour l'allocation activation », il y a une décroissance importante des montants. C'est un phénomène qui m'interpelle quand même. Est-ce dû à la crise de la covid ? Y a-t-il un recours moins important aux principaux dispositifs d'aide au recrutement ? Quelles sont les aides Impulsion principalement concernées par cette diminution ? Sont-ce les aides aux moins de 25 ans, aux demandeurs d'emploi depuis 12 mois et plus ou aux travailleurs de 55 ans et plus ? Avez-vous une ventilation ?

Je vous remercie pour vos réponses et, si vous n'avez pas le détail, je comprendrai que, malgré la qualité exceptionnelle de vos équipes, vous deviez me faire une réponse écrite ou une réponse en annexe du PV.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Pour compléter sur le dispositif des SAACE, qui sont les structures d'autocréation d'emploi, il faut savoir que, en 2020, les SAACE ont permis de créer 450 entreprises à titre

principal ou complémentaire. On aura les chiffres de 2021 au début de l'année prochaine. En tout cas, ce sont des chiffres qui sont encourageants.

Pour ce qui concerne le dossier ou la demande relative à Impulsion, sur le 41.23, le montant prévu en 2021 était de 141 millions d'euros alors qu'il s'avère que ne seront dépensés que plus ou moins 91 millions d'euros, donc 50 millions d'euros de surévaluation en 2021. Pour 2022, l'ONEM estime que les dépenses vont augmenter à 107 millions d'euros.

Pour le point de la situation des aides à l'emploi sur les mesures Impulsion, on a les mesures Impulsion 12 mois et plus, Impulsion moins de 25 ans, Impulsion 55 et plus et Tremplin 24 mois. Je peux vous donner le montant à l'initial 2021.

Pour les Impulsion 12 mois plus et Impulsion moins de 25 ans, à l'initial 2021, nous étions à 141 934 600 euros. On a consommé 91,85 millions d'euros, donc on se retrouve, à l'initial 2022, à 107 millions d'euros. C'est la réponse que je viens de vous donner.

Sur Impulsion 55+, on avait 121 millions d'euros consommés en 2019, 117 000 euros en 2020. À l'initial 2021, on avait inscrit 125 millions d'euros, on en a consommé 130 705 000 euros. Pour l'initial 2022, on met 133 114 651 euros.

Quant à la mesure Tremplin 24 mois et plus, nous avons 6 361 000 euros à l'initial 2021, nous en avons consommé 223 495 euros. Pour toute l'année 2021, on estime une consommation de 696 100 euros. Nous remettons à l'initial 2022 l'ensemble du montant de l'initial 2021, à savoir 6 361 000 euros.

C'est une nouvelle mesure. Vous savez que c'est une subvention qui a été initiée fin de l'année 2020 pour la mise à l'emploi des chômeurs de très longue durée auprès des demandeurs d'emploi impactés par la crise covid. Cela concerne maximum 600 équivalents temps plein.

Une subvention mensuelle de 1 000 euros pour un équivalent temps plein est octroyée pendant une période de deux ans maximum à dater de l'entrée en service du demandeur d'emploi. On a assoupli les règles d'éligibilité : on a supprimé les conditions de formation préalable, on a élargi les secteurs, pour permettre que l'HORECA, le tourisme, les maisons médicales, les entreprises lauréates à l'appel à projets du FOREm pour le territoire zéro chômeur de longue durée soient inclus. On a élargi le *scope*, et l'on espère ainsi atteindre 200 engagements au 31 décembre 2021. Les consommations budgétaires pour 2021 sont estimées à 696 000 euros.

Le budget 2022 reprend l'impact de 200 équivalents temps plein qui s'élève à 2 400 000 euros, et l'impact progressif de 600 équivalents temps plein en 2022 qui s'élèverait à 3,9 millions d'euros.

Si l'on prend le nombre d'entreprises et les personnes bénéficiaires, on a en Impulsion 12 mois et plus : 9 973 entreprises utilisatrices en 2019 et 16 716 en 2020. Le nombre de travailleurs est estimé en 2020 à 24 980 personnes.

Pour les Impulsions moins de 25 ans, on a un nombre d'entreprises utilisatrices identique aux chiffres que je viens de vous donner, avec 22 882 personnes concernées.

Pour les Impulsions 55 ans et plus, nous avons 16 903 entreprises utilisatrices pour 67 607 travailleurs concernés.

M. le Président. – Nous passons au programme 13.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – En ce qui concerne l'AB 41.05 relative aux aides SESAM, on voit une augmentation substantielle de près de 11 millions d'euros de nouveau cette année. Ce mécanisme fait visiblement l'objet d'un très grand intérêt par le terrain, on peut s'en féliciter pour les indépendants et pour les PME.

Je voudrais savoir si cette mesure sera évaluée. Est-elle réintégrée dans le réaménagement des aides à l'emploi ?

Pour rappel, on parlait au départ des APE marchands. Doit-on s'attendre dans ce secteur des aides SESAM à une réforme du même type que celle des APE ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Les prévisions de consommation annuelle s'élèvent actuellement à 78 014 600 euros. Pour 2022, le budget alloué est de 92 millions d'euros. Ce montant couvre le quatrième trimestre 2021 et les trois premiers trimestres 2022.

Ce budget a été calculé sur base des décisions octroyées avant le 1er janvier 2022 estimées à 78,8 millions d'euros, d'autre part sur base d'un nombre moyen estimé des décisions qui seront octroyées en 2022. Ces dernières ont un impact estimé d'environ 15,7 millions d'euros. Le Plan de relance n'est pas encore comptabilisé dans ce budget. Donc, oui, SESAM rentrera dans cette réforme.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Dans la DO 17, le programme 13, j'avais une question précise pour l'AB 33.11 « Les services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences sexistes ». Il y a une hausse des crédits. Quelles sont les trois nouvelles structures ? Ces montants font-ils partie ou sont-ils complémentaires au projet des 102 nouveaux logements déployés en Wallonie en 2021 et 2022 dans le cadre du Plan de relance et du plan Égalité hommes-femmes 2020-2024 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Les agréments sont trois agréments de structure dans le cadre du décret de 2018. Madame Greoli, le décret que vous avez voté sur les agréments, sur le financement, est-il bien de 2018 ? Oui. Ce sont donc trois agréments supplémentaires qui viennent s'ajouter aux appels à projets pour pouvoir ouvrir des places supplémentaires, soit via le volet « Économie sociale », soit via l'appel à projets que l'on a lancé en avril 2021.

Connaissions-nous déjà le nom des trois structures qui vont être agréées ? Je ne suis pas sûre, mais je vais vérifier. Si c'est le cas, je vous les transmettrai.

Pour 2022, cela devra être « Le 37 », l'ASBL « Violences et mariages forcés » dans le Hainaut et l'ASBL « Choisir » dans le Luxembourg.

Pour être complète, depuis 2020, on a 13 agréments qui ont pu être octroyés : l'Églantier, le centre de planning des FPS de Liège, Solidarité Femmes à La Louvière, Maison plurielle à Charleroi, le GAMS, que ce soit l'antenne de Liège ou celle de Namur, l'ASBL « Collectif violences conjugales et familiales » de Liège, le Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve, Praxis, que ce soit l'antenne de Liège ou du Hainaut, l'ASBL « Le Déclat » à Thuin, l'ASBL « Ça vaut pas l'coup » à Namur, la maison médicale Les Genêts.

Puis il y a trois structures susceptibles de bénéficier de l'agrément, qui sont pour le moment subventionnées en facultatif sur cet AB : l'ASBL « Brise le silence » dans le Hainaut, dont on a parlé plusieurs fois, l'ASBL « Droits des jeunes » à Liège et SOS Viol, avec une potentielle ouverture d'une antenne sur Namur. On a des moyens complémentaires en 2022 qui seront nécessaires pour financer les agréments des trois structures que je vous ai dites : « Le 37 », l'ASBL « Violences et mariages forcés » du Hainaut et l'ASBL « Choisir ».

Les moyens sont également prévus sur certaines AB, l'AB 43.24, pour financer de manière pérenne les services et les dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et les violences fondées sur le genre dans le cadre du décret du 1er mars 2018. Sur l'AB 43.24, on a deux demandes d'agrément qui sont en

recours : le CPAS de Herstal et le CPAS de Couvin. Sur l'AB 43.23 « Agrément violences communes » du programme 17.13, dont 97 000 euros sont en crédits d'engagement et 91 000 euros en crédits de liquidation.

La procédure d'agrément prend généralement un certain temps, donc les démarches pour obtenir le certificat de conformité des locaux ralentissent souvent le processus de certaines structures qui doivent investir dans des travaux ou déménager pour obtenir ledit agrément. C'est pour cela que l'on passe aussi par des procédures de subventions facultatives avant l'agrément.

M. le Président. – Au programme 15, la parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Au programme 15 « Économie sociale », le programme a connu une augmentation entre l'année 2020 et l'année 2021 de l'ordre de plus ou moins 5 millions d'euros. Je constate qu'il y a une légère augmentation pour 2022 à concurrence de 607 000 euros. Je souhaiterais juste savoir à quoi cela correspond. Y a-t-il un programme spécifique à prendre en charge ?

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Madame la Ministre Morreale, tout à l'heure, pendant la discussion générale, vous avez mis en évidence un certain nombre de montants qui étaient en progression dans le cadre des dispositifs d'économie sociale. Je vous avoue que, depuis tout à l'heure...

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

C'est-à-dire que je regarde, moi, dans le programme 15, un certain nombre d'AB et si prends l'AB 31.02, en fait il y a une diminution des crédits. Si je prends l'AB 85.61, c'est-à-dire les missions déléguées à Waltherre, il y a une stagnation des crédits. Si je prends l'action pour clause éthique, sociale et environnementale dans les marchés publics, il y a aussi une stagnation des crédits. Donc je cherche simplement de nouveau à réconcilier votre discours et les budgets. D'autant plus que je sais que, vous comme moi, nous tenons au développement de l'économie sociale.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je comprends que cela ne soit pas facile à trouver parce que c'est un peu éclaté. Même dans mes fiches, j'ai trois fiches différentes pour expliquer en quoi l'économie sociale a dégagé des moyens supplémentaires.

Augmentation de 1,177 million d'euros pour le dispositif d'insertion en crédits d'engagement de 2021 à 2022. Pour le développement de l'économie sociale,

c'est 31 millions dans le cadre du Plan de relance. Si l'on prend le programme 18.15 et ses implications, on voit que le budget structurel de l'économie sociale en Wallonie a augmenté de manière significative en passant de 22,785 millions d'euros en 2018 à 31,285 millions d'euros en 2022. On voit que pour 2022, en initial, on a 31,285 millions d'euros en engagement et, en liquidation, 30,17 millions d'euros. Là, je suis sur le programme 18.15.

(Réaction de Mme Greoli)

Cela, c'est sur 2020. C'était 30,978 millions d'euros – mais vous avez raison.

Si cette croissance a concerné les dispositifs structurels gérés par les agents de la direction de l'économie sociale, on constate une augmentation des budgets alloués sur les subventions facultatives qui sont par nature non structurelles, qu'elles soient récurrentes, en ce compris les missions déléguées ou les projets pilotes. Là, la part structurelle du projet à l'initial de 2021 et à 58 %. Et dans les subventions non structurelles, il y a 87 dossiers en 2021. Il peut être observé qu'en se basant sur les budgets initiaux, la part structurelle du budget est passée de 70 % en 2018 à 58 % en 2021. Or, le principal levier pour la mise en œuvre et la stratégie alternative sont ces budgets non structurels. Si les budgets ont pu être augmentés, la charge de travail a suivi cette augmentation. Il y a un graphique que je peux transmettre. En matière de subvention facultative, le nombre de projets pilotes soutenus a augmenté significativement, passant de 32 dossiers en 2016 à 61 dossiers en 2020 et un appel à projets de 43 subventions supplémentaires dont l'objectif rejoignait les priorités de la stratégie alternative. En 2021, la direction de l'économie sociale a instruit 72 dossiers de subventions non structurelles. Elle a organisé un appel à projets pour soutenir les sociétés coopératives immobilières sociales dans l'acquisition de logements privatifs en Wallonie à destination des femmes victimes de violence conjugale.

Je continue dans les informations. Les agences-conseils en économie sociale ont augmenté de 292 000 euros à 662 000 euros. Mais là, je note tout de même que c'est de 2020 à 2021 et que la question porte sur 2022.

Au niveau des dispositifs structurels de l'économie sociale inscrits dans le décret du 20 novembre 2008, j'ai soutenu depuis le début de la législature les entreprises d'insertion. On avait 10 millions en 2020, on a 13,7 millions en 2022. Les IDES, on est passé de 2020 à 2022 de 3,3 millions à 4,5 millions. Les agences-conseils en économie sociale, c'était 292 millions en 2020, et 662 000 euros en 2022, on a 5 millions d'euros d'augmentation sur le budget structurel en économie sociale sur le programme 18.15. En 2021, on avait 30,978 millions d'euros en crédits d'engagement, et on

a 31,225 millions d'euros en crédits d'engagement en 2022.

On a une augmentation pour les entreprises d'insertion, les IDES et les ressourceries et les agences-conseils. Ces quatre dispositifs structurels qui ont augmenté, avec des entreprises d'insertion qui sont passées de 2021 à 2022 de 12 523 000 à 13 700 000 euros.

Cela, je les ai lus tout à l'heure en entier, je ne vais pas vous les relire, le nombre d'entreprises d'insertion, le nombre d'emplois concernés, il n'y a pas de nouveauté par rapport à ce que je vous ai dit tout à l'heure. Est-ce plus clair de cette manière-là, Madame Greoli ?

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Oui, c'est plus clair, Madame la Ministre, et cela me permet aussi de voir de manière plus claire la différence entre le structurel et le non-structurel. Je ne reprendrai pas ici les expressions qui ont trait à l'équitation et aux besoins de galoper derrière le non-structurel, mais je vois bien en quoi, à un moment donné, il y aura certainement des enjeux de négociation pour faire passer du non-structurel vers du structurel, histoire de pouvoir pérenniser un certain nombre de besoins du secteur.

M. le Président. – Programme 16 ? Programme 17 ?

(Réaction de Mme Greoli)

Je viens de le dire.

Mme Greoli (cdH). – Excusez-moi, je ne suis pas aussi rapide que ma collègue.

En ce qui concerne le programme 16, Madame la Ministre, le décret Coaching, qui a récemment été voté, a-t-il un impact sur les dépenses de ce service en 2022 ? Ce que je veux dire par là, c'est que le transfert – il s'agit du contrôle de la disponibilité des chercheurs d'emploi – d'agents affectés au contrôle vers la mission de coaching devrait, ou pas, avoir des conséquences sur ce programme, ou un impact sur ce programme.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Pour le moment, c'est juste de l'indexation, mais c'est graduel.

Mme Greoli (cdH). – Si je puis me permettre, il faudra donc que l'on voie dans le temps, puisque normalement, je suppose qu'il y aura une comptabilité analytique de l'endroit où se trouvent les collaborateurs du FOREm.

M. le Président. – Programme 17.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Madame la Ministre, à l'AB 41.02 « Subventions pour le fonds de formation titres-services », le vote du décret titres-services que nous soutenons et l'exigence des neuf heures de formation minimum, cela a-t-il un impact sur les montants ? L'exposé particulier évoque simplement une variation des paramètres macroéconomiques. Je me demandais juste pourquoi il n'y avait pas d'augmentation des montants sur le fonds de formation, puisque en fait, il y a une exigence de relever le nombre minimum d'heures de formation, et que cela s'applique dès 2022.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – En fait, on demande de pomper l'entièreté du budget qui existe. Pour le moment, effectivement, il est sous-utilisé. L'objectif est qu'il soit utilisé. Cela pourra avoir un impact pour les années d'après, en sachant que c'est financé à la fois par les pouvoirs publics, mais aussi par les entreprises.

M. le Président. – Nous passons au programme 19. Le programme 21, je pense que nous avons une question de ce côté.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Au programme 21, à l'AB 12.01, qui est la plateforme Wallangues, Madame la Ministre, il y a une augmentation qui devrait normalement financer l'engagement d'un nouveau marché public pour cette plateforme d'apprentissage des langues.

En fait, Madame la Ministre, pourquoi faut-il une nouvelle plateforme ? Quelles sont les lacunes qui sont aujourd'hui identifiées ? Quelles sont les améliorations qui sont à apporter ? Où en est d'ailleurs l'état d'avancement de ce marché public ?

Une question peut-être belgo-belge, mais vraiment essentielle, va-t-on accentuer l'apprentissage du néerlandais, puisque c'est une des priorités du Plan de relance, sauf erreur de ma part ?

Autre question, la plateforme serait-elle réservée aux citoyens habitants la Wallonie ? Cela me fait toujours sourire lorsqu'il s'agit d'une plateforme, puisque normalement une plateforme, c'est par nature « délocalisé » ou « non localisé ». Peut-il y avoir une contrainte juridique ou institutionnelle qu'il en soit ainsi ? Une ouverture plus large, notamment à l'apprentissage du français, au travers de cette plateforme, est-elle réfléchie ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Je réitère mes questions au bon moment.

Je disais tout à l'heure que, pour les AB 41.02, 41.03 et 41.04 et 61.01, il y avait une diminution des subventions données aux UAP, au FOREm et aux IFAPME pour la formation « compétences numériques de base » pour les publics fragilisés par rapport à l'année dernière et que cette diminution n'était pas expliquée.

Quelles en sont leurs raisons ? Sont-elles éventuellement compensées ailleurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – En fait, ce n'est pas une nouvelle plateforme. Ce sont des améliorations régulières. Le nouveau marché a été passé l'an dernier et il est reconduit pour cette année.

Dans les nouveautés, c'est le test de niveau en fin de formation, le renforcement des modules de formation métier et le lien avec les réseaux. La plateforme intègre le français aussi et prévoit l'ouverture aux luxembourgeois dans le courant de l'année 2022. L'anglais reste la langue privilégiée parlée ou utilisée par les utilisateurs, mais le néerlandais reste très présent également.

Pour ce qui concerne les réponses à Mme Lekane, ce sont des crédits du projet européen Start Digital. C'est un projet de deux ans, qui se termine en juin de l'année prochaine. Les administrations envisagent de soumettre un nouveau projet dans le cadre du FSE+.

M. le Président. – Nous passons au programme 22.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Au programme 22, à l'AB 41.07, qui concerne les métiers en pénurie, l'exposé particulier évoque l'incitant plus destiné à la prime de 350 euros pour les demandeurs d'emploi ayant réussi une formation aux métiers en pénurie. Comment ce dispositif va-t-il s'articuler avec les autres mesures annoncées ces derniers mois, notamment au regard des inondations de juillet et du plan Reconstruction ?

Pour résumer les choses, le Gouvernement wallon annonce grosso modo une prime de 2 000 euros. Je voudrais essayer de comprendre comment tout cela s'articule.

Par ailleurs, Madame la Ministre, toujours dans le même programme, à l'AB 41.22, qui concerne les subventions Airbag, quelle analyse faites-vous quant à l'augmentation des besoins au regard de ce dispositif, puisque l'on a quand même une augmentation

substantielle, qui est destinée, pour rappel, aux personnes qui souhaitent créer leur affaire ou leur entreprise et accéder au statut d'indépendant ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame Greoli, c'est vrai que pour l'AB 41.07, au programme 18.22, pour les métiers en pénurie, on a besoin d'attirer des candidats vers des métiers qui recrutent.

On le sait, si les causes des pénuries étaient uniques, cela se saurait et on les aurait résolus depuis longtemps. C'est multiple. Il y a des problèmes d'attractivité du métier et d'image du métier. Il y a des conditions de travail, l'inadéquation des compétences des chercheurs d'emploi par rapport aux besoins des entreprises, et cetera.

On a demandé un budget pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre pour essayer, comme vous l'avez évoqué, d'offrir un incitant complémentaire aux chercheurs d'emploi pour qu'ils s'orientent vers des filières de formations qui mènent à des métiers en pénurie ou des fonctions critiques.

En 2021, jusque fin octobre, on a eu 11 790 primes incitantes+ qui ont été octroyées à des chercheurs d'emploi qui ont suivi des formations à temps plein pendant minimum 4 semaines dans un métier en pénurie. Parallèlement, il y a eu des opérations « Coup de point pénuries » qui ont continué à être organisées.

Pour rappel, si une entreprise a besoin de minimum huit postes de travail à proposer pour des demandeurs d'emploi, le FOREm, l'IFAPME ou un centre de compétences vont organiser une formation clé sur porte pour l'entreprise, un programme sur mesure pour des candidats intéressés. Cela a été fait pour des gaziers et pour des fontainiers. Cela va être fait pour des postiers. La mesure prévoit un taux d'engagement. Le seul engagement de l'entreprise est : « J'ai besoin de minimum 8 personnes et je m'engage à ce que, à l'issue de la formation, j'engage minimum 80 % des demandeurs d'emploi qui ont terminé avec succès leur formation ».

La formation est organisée principalement dans l'entreprise. C'est gratuit pour l'entreprise. Cela garantit, d'une part, que les formations soient adaptées aux besoins des entreprises et, d'autre part, cela augmente aussi la motivation des stagiaires qui se projettent très rapidement dans le milieu dans lequel ils vont évoluer. Ce sont des expériences concrètes en entreprise qui permettent d'accroître de manière conséquente la probabilité de décrocher un job. Au moment où je vous parle, je peux vous confirmer que 425 stagiaires, à ce stade, ont pu s'investir dans une formation « Coup de point pénuries ».

Pour les primes de 2000 euros, on va devoir attendre puisque cette mesure a pris fonction, je pense, de mémoire, en octobre. Cela ne visait donc pas les nouvelles personnes, mais cela les visera puisque la prime est échelonnée dans le temps pour que ceux qui terminent leur formation puissent avoir une partie au prorata de l'incitant. Nous espérons que nous trouverons, auprès des demandeurs d'emploi, un intérêt dans le nombre de personnes qui rentreront dans ce type de formation. En tout cas, du point de vue financier, elles y ont un intérêt. Du point de vue des débouchés, il est également majeur puisqu'ils sont attendus de pied ferme dans le secteur de la construction.

On va évaluer les dispositifs. On a misé sur ce type de dispositif qui était une sorte de mesure urgente et conséquente du point de vue budgétaire. On va voir si cela marche, comme on l'a fait pour les chèques permis de conduire où l'on a mis plusieurs millions d'euros. Ici, on essaie et l'on voit si cela peut être un attrait. C'est combiné à d'autres types de mesures comme la grosse campagne de communication que l'on va lancer dans le secteur de la construction. Nous espérons que cela portera ses fruits pour essayer de trouver une solution à ces métiers en pénurie, car ce problème traverse malheureusement l'ensemble de l'Union européenne, en ce compris les pays de l'Est avec lesquels nous sommes également en contact pour voir s'il y a des pistes que nous pourrions dénicher et qui auraient porté ses fruits dans les pays de l'ensemble de l'Union européenne.

J'en viens maintenant au programme 18.22 « Airbag ». Le budget 2022 est quasi équivalent au budget ajusté de cette année. Ces dernières années, on constate un accroissement des utilisateurs de dispositifs qui entraîne un besoin de moyens plus importants. Le nombre de dossiers acceptés chaque année évolue. C'est un peu biaisé avec la crise. En 2017, on en avait 265 ; en 2018, 501 ; en 2019, 286 ; en 2020, 641 ; et au 21 novembre, on en avait 501.

Si l'on analyse l'évolution pluriannuelle, le pic des 501 décisions de 2018 a été compensé par le faible nombre de dossiers acceptés en 2019 : 286. Le nombre de dossiers acceptés en 2020 est plus important en raison du changement de législature. Il n'y a pas eu de comité de sélection pendant plusieurs mois. Le retard a été pratiquement résorbé. Le comité analyse mensuellement un plus grand nombre de dossiers. Des comités de sélection se sont tenus en juillet et en août 2021, mais la demande est en hausse.

Fin novembre, on avait 501 dossiers Airbag qui avaient déjà été acceptés. Il reste encore un comité de sélection qui se réunira ce mois-ci et qui devrait accepter – on l'estime – probablement entre 50 et 60 dossiers supplémentaires.

Le dispositif étant de plus en plus connu, on s'attend à des sollicitations au moins égales à l'année 2021 en 2022.

M. le Président. – S'il n'y a manifestement pas d'autres questions, on peut peut-être aborder la note de genre ou éventuellement revenir sur une UAP ou l'autre si quelqu'un le souhaite.

Sur la note de genre, y a-t-il une demande d'intervention ? On en a déjà, je pense, parlé tout à l'heure abondamment. Sur les UAP, y a-t-il une demande d'intervention ?

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Une simple question sur les UAP dans le programme des aînés, le programme 07. À l'AB 01.01 « Crédits destinés à financer de nouveaux projets pilotes en maisons de repos », je voulais voir si cela correspondait au projet Tubbe ou à d'autres projets.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Rappelez-moi un peu quel est le programme. Voulez-vous bien ?

M. Heyvaert (Ecolo). – Programme 07 « Aînés ».

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Parce que vous revenez en fait. C'est pour cela que vous nous désarçonnez. On était dans cavaliers.

M. Heyvaert (Ecolo). – C'est sur l'AViQ. C'est dans le budget de l'AViQ.

(Réaction de Mme Roberty)

M. le Président. – C'est là que nous sommes.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Cela va. Allez-y alors : programme 07.

M. Heyvaert (Ecolo). – C'est là-dedans que je l'ai trouvé en tout cas.

M. le Président. – En attendant, Mme Roberty semblait avoir également des questions.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Les moyens concernent-ils le projet Tubbe ou autre chose ? Est-ce cela la question ?

M. Heyvaert (Ecolo). – Oui. Dans le descriptif, c'est marqué : « Ce crédit est destiné à financer de nouveaux projets pilotes en maisons de repos ». C'était la seule explication que je voulais avoir.

M. le Président. – Nous sommes dans l'AViQ.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Sur le programme 07, Monsieur le Président, ma question rejoint parfaitement la question de mon collègue. Serait-il possible d'avoir des précisions sur les projets pilotes qui sont envisagés et concernés ? S'agit-il alors de développer de nouveaux modes de prise en charge pour les patients, comme ce fut le cas, par exemple, pour les projets Tubbe ? C'était ma seule et unique question, mais je pense c'est quasi la même.

M. le Président. – C'est effectivement la même question. Ce sera donc la même réponse.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Cela me permet d'approfondir, parce que, en fait, j'essayais de rechercher l'origine du moment où j'avais parlé de ces deux projets pilotes. Dans le préambule, dans ma présentation tout à l'heure du budget 2022, j'ai effectivement parlé de deux projets pilotes, mais je ne les ai pas détaillés, je ne les ai pas approfondis.

Ce sont des projets pilotes à hauteur de 1,81 million d'euros. En fait, on va faire une expérience pilote dans six maisons de repos. Je pense que l'on en avait déjà parlé ensemble sur notre volonté de pouvoir sortir d'une vision traditionnelle dans le secteur des maisons de repos.

Dans ce cadre, on a fait des groupes de travail où l'on a travaillé à essayer de voir quelles sont les recommandations si l'on voulait mener des actions pour travailler sur des dispositifs qui amélioreraient la qualité de vie des aînés en Wallonie. Un des groupes de travail a été dédié et a essayé d'opérationnaliser ce projet pilote.

Quel est l'objectif ? On s'est dit que l'on allait regarder, dans six maisons de repos, si l'on ne pouvait pas expérimenter une nouvelle approche de l'accompagnement en Wallonie en se disant que, au fond, on est fort dans une vision autour du soin. On a des aides-soignants. On a des infirmiers. A-t-on des éducateurs ? A-t-on des animateurs ? Qu'est-ce qui reste un plaisir quand on rentre en maison de repos, quand on a parfois des facultés physiques qui sont diminuées, des facultés parfois cognitives également, mais pas toujours – mais c'est souvent le cas –, l'alimentation est quelque chose de majeur. Ce volet-là dans la maison de repos n'est pas toujours – ou très peu – le point d'attention particulier.

On s'est dit qu'on allait ouvrir les portes et les fenêtres, travailler sur des managements participatifs – on est beaucoup à avoir été séduits par le type de projet participatif TUBBE ; c'est une des recettes, mais ce n'est pas la recette miracle –, avoir une approche individualisée, mettre en place des démarches d'amélioration continue de qualité. Ces six projets vont

proposer une dynamique dans le secteur pour envisager potentiellement des modifications de règlement dans les normes, dans les infrastructures, dans les prix, dans les subventionnements.

On travaille aussi avec un groupe de travail révision des normes. On se dit qu'après un an de projet-pilote, on fera une coordination scientifique pour proposer un modèle qui puisse potentiellement être répliquable.

Les six domaines identifiés dans les différentes études, c'est la culture apprenante où l'on va améliorer de manière continue un volet culture qualité, la coconstruction avec les résidents et les proches – des opérateurs comme le « Gang des vieux en colère », la LUSS et toutes les associations autour des droits des patients, des résidents, attirent aussi beaucoup notre attention sur leur implication –, le personnel qui doit être engagé et motivé – il doit se sentir moteur des décisions qui vont être prises et pouvoir s'y impliquer davantage, cela doit lui donner envie de s'engager –, un leadership qui est partagé et participatif, une organisation qui pourrait être totalement réinventée, et une communication transparente, cohérente et actualisée.

Cela peut paraître très enthousiasmant. On place peut-être trop d'espoir dans ce type de projet pilote, mais je crois qu'il faut que l'on essaie. On laisse la porte ouverte à toutes les expérimentations sociales en fonction des profils autour des axes que je vous ai cités.

La semaine dernière, on a lancé l'appel pour sélectionner les maisons de repos qui souhaitent participer à ce projet-là.

Le deuxième projet, ce sont des espaces communautaires en Wallonie. Notre objectif est de développer 15 espaces communautaires en Wallonie. L'objectif – cela va peut-être intéresser Mme Laffut puisqu'elle m'a parlé tout à l'heure de l'accueil des aînés – est d'ouvrir des lieux de vie communautaire à toutes les personnes isolées ou qui souffrent de solitude ; là-dedans, on retrouve beaucoup d'aînés.

Qu'appelle-t-on un espace communautaire ? C'est un lieu de vie où est proposé, en journée, à des aînés ou à des personnes autonomes en isolement social, régulièrement ou en groupe, la possibilité d'un accueil, de rencontre de personnes de même génération, de contact avec des personnes d'un autre âge, d'activités participatives diverses, d'échanges de moments de convivialité.

J'ai aussi lancé cet appel le 25 novembre. L'objectif est d'avoir 15 espaces communautaires répartis sur l'ensemble des cinq provinces de Wallonie, un espace communautaire pour une zone géographique, huit espaces communautaires qui sont déjà opérationnels et sept nouveaux espaces.

Dans le secteur des CPAS et des intercommunales, on a tous les publics avec une priorité aux aînés. Ce sont des personnes physiquement autonomes, en particulier dans les catégories B et C dans le sens de l'échelle de Katz qui ne sont pas visées ou des personnes avec un trouble cognitif majeur. Cela devrait être des centres, des maisons communautaires, des espaces qui doivent être ouverts au moins deux fois par semaine, avec des collaborations externes. C'est nécessaire. Donc avoir un pouvoir organisateur qui gère, par exemple, un SAFA ou une convention avec au moins un service d'aide aux familles. Il faut disposer d'une offre de transport social ou équivalent sur le territoire couvert. Il faut proposer des activités créatives qui répondent aux intérêts et aux envies du public, réaliser des activités de prévention et d'information, proposer un repas en journée, proposer des plages horaires spécifiques pour les aînés. On se souvient que le soir n'est pas le moment idéal pour ce type de public.

Dans les budgets qui seront dédiés, on ne fait pas de distinction entre les anciens et les nouveaux projets, sauf au niveau des frais de fonctionnement pour lesquels un budget supplémentaire sera octroyé aux nouveaux projets.

Dans les frais éligibles, c'est principalement un travailleur avec un profil social – éducateur, professionnel, et cetera – et un cinquième pour des frais de fonctionnement dans les fournitures, les frais de communication. Voilà les deux projets pilotes que nous allons lancer dans le secteur des aînés.

M. le Président. – Des amendements (Doc. 728 (2021-2022) N° 5) ont été déposés.

Il seront transmis à la Commission du budget et des infrastructures sportives où ils seront votés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande, par 6 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 18 heures 41 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 50 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'EMPLOI À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE TIHANGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'emploi à la centrale nucléaire de Tihange ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, ces 25 et 30 novembre, une partie du personnel employé à la centrale nucléaire de Tihange a mené des actions syndicales en vue de la sortie partielle ou totale du nucléaire d'ici 2025, qui leur fait craindre des pertes d'emploi. On le sait, cela fait près de 20 ans que la fermeture des centrales a été fixée, reconfirmée par tous les gouvernements successifs, mais l'exploitant et une partie du monde politique entretiennent depuis lors un certain flou quant à l'avenir du personnel, en jouant avec les craintes légitimes des travailleurs.

Il est aujourd'hui fondamental – je crois que l'on peut tous se retrouver là-dessus – de donner des perspectives à l'ensemble des travailleurs de Tihange. Vous savez que c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur depuis le début de cette législature, la question n'étant plus d'être pour ou contre le nucléaire, mais bien de savoir comment on gère au mieux cet enjeu, cette transition.

Pas plus tard que ce matin, un conseil d'entreprise extraordinaire a apporté des premières informations importantes. Engie a ainsi communiqué, vers les

2 000 employés des centrales, certains engagements, notamment celui de maintenir autant d'emplois que possible sur le site jusqu'en 2040 et la fin du démantèlement, dont au moins tous les travailleurs qui auront 45 ans à la fin de cette année, avec aussi un investissement important de 18 millions d'euros pour la formation des employés dans le démantèlement, mais aussi dans le secteur énergétique, puis une prime d'une année de salaire pour tous ceux qui restent jusque fin 2026.

Je me doute que l'information est encore fraîche et que vous étiez occupés par les débats budgétaires, donc on poursuivra cette discussion par la suite. Je pense que c'est une étape importante, qui réaffirme la volonté du groupe de travailler avec les employés actuels et à long terme.

Cela ne répond, par contre, pas à toutes les questions que se posent les autres employés, ceux qui ne sont pas concernés par ces mesures. Il faut une clarification supplémentaire pour cela. La Région wallonne a, là, un rôle à jouer dans la mise en place des conditions nécessaires à la préservation et à la reconversion des travailleurs. C'est notamment un des rôles de la Delivery Unit.

Lors de nos derniers échanges, vous confirmiez que plusieurs sessions de tables rondes industrielles avaient été organisées, notamment à l'initiative du Fédéral. Il y a eu toute une série de rencontres. Aujourd'hui, je souhaite savoir où en sont ces différentes discussions.

Quelles initiatives sont-elles prises pour garantir l'emploi et accompagner au maximum les travailleurs ?

Où en est le travail de cette Delivery Unit sur le volet « emploi et reconversion » ?

Avez-vous des éléments plus précis, plus chiffrés concernant le maintien et les perspectives d'emploi des travailleurs de la centrale et des sous-traitants ?

Les discussions ont-elles évolué par rapport à la mise en place d'un plan social complet dès à présent ?

Qu'en est-il de la mise en place d'un réel accompagnement et des formations des travailleurs dans le démantèlement ? Les réflexions ont-elles progressé ?

Où en est l'organisation des rencontres que vous évoquez ?

Je termine avec le dernier point de ma question. Je pense au développement d'un centre de compétence consacré à la formation au démantèlement dans le cadre de la programmation du Fonds social européen 2021-2027. S'agit-il d'une piste que vous suivez ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai lu comme vous ce matin l'information qu'Engie a donnée aux travailleurs concernant l'engagement qu'elle a donné en vertu duquel le personnel âgé de minimum 45 ans cette année aura son emploi garanti jusqu'à la pension. C'est une très bonne nouvelle pour eux, mais à condition de changer de fonction lorsque ce sera nécessaire.

Après la sortie du nucléaire, le personnel sera orienté vers des opérations de déclassement des centrales, un chantier pharaonique, qui devrait se terminer vers 2045, lit-on dans *La Libre*. À ce moment-là, les travailleurs âgés de 45 ans et plus auront accès à la pension.

Pour l'emploi du personnel âgé de moins de 45 ans, il ne serait garanti que jusqu'à fin 2027. Ce sont en tout cas les informations que j'ai lues entre le moment où j'avais préparé ma réponse et le moment où nous nous parlons.

Engie Electrabel s'est engagé au maintien de l'entièreté des emplois jusqu'à 2027 pour l'ensemble des travailleurs. Les obligations d'Engie Electrabel quant au reclassement resteront entières après cette date. J'entends, du coup, cette déclaration pour les plus de 45 ans.

La situation des entreprises sous-traitantes, qui pourraient être fortement impactées par de baisses de commande, fait l'objet d'une attention particulière.

Le Kern du Gouvernement a été sollicité dans le cadre de discussions qu'ils ont souhaité mener avec nous, pour attirer notre attention sur les potentiels impacts d'une fermeture rapide. Ces informations sont transmises à nos collègues fédéraux, puisque cela fait l'objet d'une décision fédérale.

Quant à nous, notre responsabilité est de préparer la fermeture. Que celle-ci soit proche ou lointaine, notre responsabilité est de préparer les travailleurs à d'éventuelles reconversions.

Aujourd'hui, la Delivery Unit Tihange, qui relève de mon collègue, le ministre de l'Économie, a identifié plusieurs scénarios de reclassement possibles vers des activités de démantèlement de la centrale chez Engie Electrabel, de nouvelles activités locales qui se créeraient grâce et autour du démantèlement et d'autres développements d'activités économiques locales qui pourraient impliquer les sous-traitants ou d'autres secteurs des mêmes chaînes de valeurs.

Dans ce contexte, les contacts réguliers existent entre la Delivery Unit Tihange et la *task force* au niveau fédéral, dont l'objectif est de créer une filière belge de démantèlement.

Par ailleurs, avec l'aide du FOREm et les centres de compétence, nous menons une réflexion en cours concernant :

- l'organisation de formations en lien avec le démantèlement ou avec aussi des métiers d'avenir qui valorisent les compétences de ces employés-là. Je crois que les deux doivent pouvoir se tenir. Celle-ci devrait être identifiée dans le court, moyen et long terme ;
- la mise en place des dispositifs de validation des compétences afin de certifier l'acquisition de compétences au départ du terrain, celles-ci peuvent aider les travailleurs à gagner en confiance et à se présenter sur la base des acquis réalisés complémentaires à leur diplôme ;
- la mise en place d'une cellule spéciale pour accompagner les travailleurs du site de Tihange.

Ces divers éléments seront menés en bonne intelligence avec Engie, avec les partenaires sociaux. Pour la Delivery Unit de Tihange, on est dans de l'anticipation et dans le soutien.

La mise en place d'un plan social est du ressort des représentants des travailleurs et du groupe Engie, mais les négociations proprement dites ne pourront réellement démarrer que lorsque le Gouvernement fédéral aura définitivement et officiellement acté sa décision. Les syndicats rappellent qu'il est important de les laisser travailler en toute autonomie et sans interférence. Je respecte cette demande légitime et enjoins chacun à la respecter également.

Je suis l'évolution avec la plus grande vigilance. Je vous mentirais en disant que je ne suis pas inquiète. Comme ministre de l'Emploi, c'est un point d'inquiétude majeur, parce que l'on sait qu'il y a les emplois directs, mais aussi indirects. Quand bien même on doit s'inscrire dans une progression, il y a à la fois les questions liées au dossier même de la dépendance énergétique, de la suite, mais il y a une crainte que le bassin hutois vive un séisme social qui soit compliqué. Notre objectif et nos efforts doivent se concentrer sur la préparation de tous les scénarios possibles en essayant d'amortir le choc, d'anticiper, de préparer et de développer un maximum de possibilités dans les énergies alternatives qui permettront aussi l'engagement de travailleurs.

Je ne peux pas aujourd'hui garantir que les énergies alternatives – je l'espère, ce serait une bonne chose – pourraient engager autant de personnes que ce n'est le cas dans le secteur du nucléaire. En tout cas, j'essaie de mettre toute mon énergie, au niveau de mes collègues aussi, pour essayer de préparer la situation, tout en respectant les procédures, la concertation sociale, les responsabilités des uns et des autres, les financements des entreprises qui ne doivent pas se substituer au financement public.

Je mettrai donc tout en œuvre pour accompagner les travailleurs d'Engie, des entreprises connexes et des

sous-traitants, tout en anticipant ce qui pourra l'être avec la mobilisation du FOREm et de son offre de formation.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour sa longue réponse. C'est un dossier important et je suis heureux d'avoir pu entendre Mme la Ministre jusqu'au bout. Les inquiétudes sont légitimes, et il faut pouvoir les entendre et les comprendre. C'est aussi légitime parce que c'est entretenu, à un moment donné, par l'absence de clarté. C'est cette absence de clarté qui fait qu'à un moment donné, on ne sait pas dans quelle direction on va. L'enjeu est de pouvoir avoir des garanties le plus rapidement possible pour toutes et tous.

Les annonces de ce matin, dans ce cadre, sont importantes pour les travailleurs de plus de 45 ans, avec aussi les investissements importants qui sont annoncés dans la formation et dans le cadre du démantèlement. Malheureusement, cela laisse encore toute une série de flous pour la réaffectation des autres employés. L'avantage est qu'on sait maintenant aussi sur quoi on doit se concentrer en tant que pouvoirs publics. On sait où restent les autres enjeux.

Il est fondamental de pouvoir, nous, faire en sorte de faire respecter l'accord de stabilité, d'empêcher tout licenciement collectif et de trouver une solution pour chacun des employés.

On sait que des employés quitteront d'eux-mêmes. Pour cela, il faut savoir à quoi s'attendre et quelles sont les perspectives dans le secteur. Tant l'exploitant que les pouvoirs publics doivent jouer ce rôle d'accompagnement et de formation. J'entends toutes les initiatives qui sont prises, les pistes de travail qui sont les vôtres, qui sont celles de différents niveaux de pouvoir, je m'en réjouis.

Je vais terminer par un point qui est une comparaison avec ce qui se passe en Allemagne notamment. Quand cela se passe bien, c'est là où l'on a préparé les choses suffisamment en amont. C'est le cas en Allemagne, où il n'y a pas eu de licenciement, parce que l'on a préparé les choses à l'avance.

Je veux vraiment insister pour que l'on continue ce travail de préparation le plus tôt possible en ayant des chiffres clairs. Et ce, tant sur les dépenses des sous-traitants, parce que c'est un enjeu fondamental, que sur le nombre précis d'employés dont on aura besoin dans le cadre des opérations de démantèlement pour savoir comment on met en place les opérations pour les autres employés et notamment les moins de 45 ans qui ne doivent pas être oubliés dans le cadre des opérations à venir.

**INTERPELLATION DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA GESTION DE LA QUATRIÈME VAGUE DE
LA COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES INVITATIONS À LA TROISIÈME DOSE
DU VACCIN CONTRE LA COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME LEKANE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE CONTRÔLE DES *CALL CENTERS* DE
TRACING »**

**QUESTION ORALE DE MME LEKANE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA SITUATION DU *TRACING* DANS LES
ÉCOLES PAR L'AVIQ »**

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA CAMPAGNE VACCINALE DE LA DOSE
BOOSTER ET L'ÉPREUVE DU NOUVEAU
VARIANT »**

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA NOUVELLE STRATÉGIE DE SUIVI DES
CONTACTS »**

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ADMINISTRATION DE LA TROISIÈME
DOSE DE VACCIN CONTRE LA COVID-19 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Vandorpe, sur « la gestion de la quatrième vague de la covid-19 » ;
- Mme Vandorpe, sur « les invitations à la troisième dose du vaccin contre la covid-19 » ;
- Mme Lekane, sur « le contrôle des *call centers* de *tracing* » ;
- Mme Lekane, sur « la situation du *tracing* dans les écoles par l'AViQ » ;
- Mme Roberty, sur « la campagne vaccinale de la dose booster et l'épreuve du nouveau variant » ;
- M. Legasse, sur « la nouvelle stratégie de suivi des contacts » ;
- Mme Laffut, sur « l'administration de la troisième dose de vaccin contre la covid-19 ».

Mme Laffut, M. Heyvaert, Mmes Lekane et Roberty se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Vandorpe pour développer son interpellation.

Mme Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, depuis bientôt deux ans, nous discutons des mesures à prendre pour lutter contre l'épidémie de covid. On le sait, il a fallu s'adapter de nombreuses fois et votre gouvernement a dû trouver des solutions au fur et à mesure que les connaissances et les moyens pour cette lutte évoluaient. On peut bien l'entendre.

Actuellement, nous en sommes à ce que l'on appelle la quatrième vague. Celle-ci arrive heureusement sur un « brise-lame » de personnes vaccinées, dans un contexte où le protocole de soins est tout à fait rodé dans les hôpitaux. On sait qu'ils ont effectué un travail extraordinaire. Aujourd'hui, le *tracing* est surchargé. Même s'ils bossent et qu'ils sont au maximum de leur motivation et de leurs compétences, à un moment donné, le *tracing* ne fonctionne pas. Des mesures de restrictions sont encore prises, avec des fermetures à 23 heures, la limitation du nombre de personnes à tables – pourquoi 6 personnes d'ailleurs ? –, l'obligation du télétravail, le masque pour les enfants, les mesures prises dans les écoles.

Face à ce décor que tout le monde connaît, ma question est très simple. Quel est l'objectif actuel du Gouvernement ? On a l'impression que l'on est encore dans un mythe auquel on croyait, il y a six mois ou un an d'éradication de la maladie, de disparition des contaminations. Clairement, l'objectif est connu, il est louable, c'est de ne pas saturer les hôpitaux. Mais à un moment donné, avec les mesures qui sont prises, il faudra m'expliquer l'effet du couvre-feu à 23 heures, l'interdiction des voyages scolaires, le fait de supprimer l'extrascolaire. Par exemple, un cours de cuisine ou encore un atelier cinéma, alors que l'on maintient le sport en justifiant que c'est pour la santé mentale des enfants, il faudra justifier tout cela et les mesures du Gouvernement sur ces hospitalisations.

On n'est pas contre ces mesures. On se rend bien compte qu'à un moment donné, il faut pouvoir prendre des décisions. Mais aujourd'hui, toutes ces décisions ne font qu'opposer les gens, les vaccinés avec les non-vaccinés, les provaccins avec les anti-vaccins – qui ne sont pas nécessairement les mêmes –, les pro-ports du masque, les pro-ports du masque, mais pas pour les enfants, les secteurs qui sont contents de pouvoir rester ouverts, les autres – qui ne le sont pas – de devoir rester fermer.

Aujourd'hui, on a l'impression que l'on est toujours dans cette gestion de crise alors que, pour nous, il faudrait avoir un changement de paradigme. Il serait temps, finalement, de définir un objectif de santé global – la santé physique, mentale et sociale pour tous – et d'adapter les mesures selon cet objectif. Ne serait-il pas temps d'avoir une réflexion générale sur le système de soins covid ? Avec un renfort de la prévention pour réduire les facteurs de comorbidités – on en a parlé ce matin –, avec un renfort ou une réorganisation de la première ligne pour que les traitements de prévention tertiaire soient appliqués au plus vite, avec un soutien à la communication pour que les gens soient conscients du fonctionnement de la transmission du virus, du rôle du vaccin et des notions utiles, notamment celle de la charge virale.

Vous menez certaines stratégies concertées à votre niveau qui vont dans le bon sens. Où en sont ces projets ?

Une autre réflexion que l'on peut avoir, on a parlé notamment de mettre sur la table le débat de l'obligation vaccinale, mais pourquoi ne pas demander également à l'ensemble de la population de faire une prise de sang et de voir la situation et l'état de chacun au niveau des anticorps ? Ceci permettrait de revoir, par exemple, la priorisation pour les vaccinations.

Bien sûr, c'est cher. Je ne vais pas le cacher. Mais cela permettrait une vision globale. Selon nous, à long terme, cela reviendrait certainement moins cher que les décisions qui sont prises aujourd'hui au cas par cas.

Tout ceci est, pour nous, d'autant plus urgent que la justice n'a pas hésité à suspendre les effets de certaines normes qui ont été votées à la hâte dans le non-respect des balises élémentaires. C'est ainsi – je vous le rappelle – que le Tribunal de première instance de Namur a suspendu récemment l'application du CST dans une procédure de référé. Pour citer un extrait du jugement : « Les demanderesse précisent à raison que le CST s'inscrit dans la continuité de la politique de gestion de crise par les autorités depuis 18 mois. Celles-ci n'ayant pas hésité à restreindre les libertés fondamentales et surtout sans réelle limite de temps. Les arrêtés ministériels étant sans cesse renouvelés sans que l'on puisse augurer de la fin de cette séquence objectivement liberticide ».

Le jugement dit plus loin que le CST crée des discriminations et qu'il ne tient pas compte des personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner en raison de leur handicap, de leur état de santé, de leur âge, de leur état de grossesse. Plus loin, il est encore dit que l'usage du CST semble contrevenir ensuite au droit au secret médical. Le jugement va même jusqu'à dire que le décret d'assentiment voté à la hâte dans notre enceinte viole le principe de légalité vu son caractère peu précis et que cela entraîne une insécurité du point de vue pénal. Une remarque que j'avais soulignée à de nombreuses reprises durant les travaux.

On ignore d'ailleurs toujours si les sanctions sur le CST font l'objet d'un *bis in idem*, donc d'une double amende ; une en vertu de la loi pandémie, une en vertu du décret CST. Une question écrite a été déposée par mon collègue, Christophe Bastin, il n'a toujours pas obtenu de réponse – ce n'est pas comme s'il y avait urgence à éclaircir les choses.

Que dire enfin de la non-consultation de l'APD alors que cela est rendu obligatoire par l'article 36.4 du RGPD ? Hier encore, en Commission des affaires générales, le ministre-président était incapable de répondre aux questions de l'opposition à ce sujet.

Le virus s'adapte plus vite que le Gouvernement manifestement.

On en est maintenant à cette troisième dose qui commence en Belgique, un mois après la France.

Un nouveau variant apparaît. Sur cette troisième dose, là aussi, dans les convocations, quelques problèmes se présentent.

J'ai notamment une amie qui a reçu un courrier expliquant qu'elle ne s'était pas fait vacciner et qu'elle devait se rendre sans tarder dans les centres de vaccination qui allaient bientôt fermer alors qu'en fait elle attendait sa convocation pour la troisième dose. Un courrier rectificatif est arrivé plus tard pour corriger l'information suite à des appels de plusieurs personnes allant en ce sens. Une autre personne a reçu l'invitation pour sa troisième dose, mais quand elle est arrivée au centre de vaccination elle se l'est vue refusée, car les deux premières doses dataient de moins de six et donc cela ne respectait pas le protocole. Madame la Ministre, encore une fois, qu'est-ce qui s'est passé ? Des convocations, on le sait, c'est une logistique compliquée. On le sait aussi, le choix a été fait de ne pas passer par les médecins pour la vaccination, mais il faut que le suivi soit fait comme si c'était leur médecin qui la faisait. Ces erreurs de courrier font, à nouveau, perdre le peu de confiance que les citoyens avaient encore dans la gestion de la vaccination par l'État. J'aimerais vraiment des explications sur ce point.

Comment expliquez-vous ces erreurs d'envoi de courrier ? Qu'est-ce qui est mis en place pour que cela

n'arrive plus ? Comment expliquez-vous également cette lenteur ?

Une vaccination prioritaire pour les personnes les plus à risque n'aurait-elle pas permis de gagner du temps et d'être plus en phase avec la gestion actuellement prônée par la crise ? Pour nous, au-delà des décisions qui sont chaotiques, il y a également une communication qui est plus que distordue. Cela nous pose problème parce que l'on est en train de perdre, comme j'ai encore eu l'occasion de le dire la semaine dernière, l'adhésion de tout le monde. Il y a lieu de réagir de manière globale.

M. le Président. – Madame Vandorpe, puis-je vous demander de conclure sur l'interpellation et d'enchaîner avec votre question ?

Mme Vandorpe (cdH). – Ma question portait sur la troisième dose ; elle est donc incluse.

M. le Président. – Au temps pour moi, je vous remercie.

La parole est à Mme Laffut qui a demandé à se joindre à l'interpellation et pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, j'ai souhaité me joindre à l'interpellation et ma question a été intégrée dans celle-ci. Je me suis jointe à cette interpellation, même si je ne partage pas tout ce qui a été dit par ma collègue.

Il y a bien sûr une perte d'adhésion, mais je pense qu'elle n'est pas due au fait qu'il y ait de temps en temps quelques erreurs dans les convocations. Je pense que dans la grande majorité des cas, vous pourrez nous le confirmer, ces convocations arrivent à bon port. Il est certain que dans un mécanisme aussi complexe, on a dit : « Le virus s'adapte ». Je pense que tout le monde essaie de s'adapter depuis le début de la crise. Quand on voit où on en était il y a un an, je pense que des efforts ont été faits et on le remarque sur le terrain.

Je ne vais pas non plus m'associer à la demande de réaliser une prise de sang pour chaque personne. Je voulais aussi dire que vous avez pris la décision de ne pas associer les médecins généralistes à la vaccination proprement dite. Ils ont été associés à tout le système consistant à ne pas faire cela chez eux. Je pense qu'ils en sont conscients et ravis aujourd'hui.

Je vais essayer de centraliser l'ensemble de nos questions et commencer par cette troisième dose pour essayer d'avoir un tableau global de la situation actuelle par rapport à cette troisième dose qui est proposée à l'ensemble de la population et pas uniquement aux plus fragiles. Cela suit son cours. Pas plus tard que cet après-midi, j'ai été moi-même invitée pour ma troisième dose. Cela fait exactement six mois aujourd'hui que j'ai eu ma deuxième dose. Je pense que cela suit relativement bien son cours.

Par rapport aux maisons de repos, où en est-on aujourd'hui concernant cette troisième dose ? Je pense qu'il est important d'avoir un état de la situation. Je ne sais pas si quelqu'un m'écoute. Oui. C'est bien. Au niveau des maisons de repos, où en est-on aujourd'hui ? On sait que le défi est de taille.

Au niveau de ces doses, on a aussi parlé de cette dose des six mois. D'autres pays ont diminué ce délai. Est-on toujours sur ces six mois ou pas ?

La plateforme Qvax fonctionne-t-elle bien ? On sait qu'il y a un cadre conjoint qui est acté en CIM Santé, mais l'implémentation de ce cadre diffère entre Régions. Comment vous êtes-vous positionnée par rapport à ces différents cadres ?

On sait qu'il y a eu quelques problèmes par rapport à la troisième dose des immunodéprimés. Certains auraient été convoqués après trois ou quatre mois. Est-ce une stratégie, ou y a-t-il eu des erreurs dans ces convocations ?

Par rapport à la communication, on sait qu'il y a du boulot. Le défi est de taille. On a beaucoup parlé de la logistique, de la réponse de la population qui est fatiguée par rapport à la durée de la pandémie, aux difficultés à s'en sortir, aux nouveaux variants. Il y a une lassitude. Ma collègue, Rachel Sobry, avait parlé d'une campagne en France qui existe.

Elle commence en disant : « Oui, le vaccin peut avoir des effets désirables ». C'était donc une campagne plutôt positive où l'on voit des gens qui revivent, des familles à la plage, des concerts, enfin toute une série de choses.

On se demandait si vous aviez par exemple pris contact avec des professionnels de la communication pour essayer de faire une campagne positive, de changer et d'inverser un petit peu la donne.

Le président me fait signe que je dois me dépêcher. C'est le contraire de tout à l'heure.

(Rires)

Je pense que j'ai à peu près terminé.

Par rapport au *tracing*, je voulais simplement savoir où l'on en était aujourd'hui. On sait qu'il y a là un véritable problème. On sait qu'il y a de nouveaux engagements. Où en est-on aujourd'hui ? Non seulement en termes de personnel, donc au niveau des ressources humaines. Sont-ils suffisamment nombreux ? Sont-ils aujourd'hui suffisamment formés ou y a-t-il des formations qui sont prévues à leur égard ?

On sait que l'on n'a pas pu prévoir toutes les formations. Quand ils ont été engagés, personne ne s'imaginait que les règles allaient changer aussi souvent. Je pense que c'est au fur et à mesure des semaines et des

mois que l'on voit le rôle qui leur est attribué aujourd'hui.

Dernière question : quel est le rôle concret aussi qui est donné au comité de pilotage de l'AViQ dans sa mission de coordination de suivi des contacts et de supervision justement du travail de groupement autonome des mutualités, donc chargé du contact *tracing* ?

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, pour illustrer mon propos du jour, je vais revenir sur les propos d'il y a 15 jours et le débat qui a suivi ou en tout cas les remarques de certains députés pour la suite.

Pour cela, je vais prendre l'exemple que Mme Vandorpe avait pris et qui avait été repris aussi par Mme Sobry, de « la technique de l'emmental », pour expliquer que les mesures, si elles se mettent l'une derrière l'autre, sont beaucoup plus efficaces qu'une simple mesure, donc une seule tranche, et qui puisse avoir des trous.

Il est vrai que, quand j'avais critiqué le CST et que j'avais dit que cela ne fonctionnait pas, en fait, c'est simplement que l'on a rajouté la tranche du CST, mais que l'on en a retiré deux qui, pour moi, me semblent essentielles. Ce sont les gestes barrières : quand on met le CST, on n'a plus de gestes barrières. Puis, on a retiré pour moi aussi quelque chose d'essentiel : c'est la vigilance des personnes vaccinées. En mettant une tranche qui a aussi ses trous et en retirant deux, on peut estimer que le CST n'est pas efficace à ce niveau-là.

Pour reprendre ce même exemple de l'emmental et quelque chose que l'on oublie de temps en temps, c'est que ce morceau d'emmental, ce morceau de fromage, il doit être digeste pour les gens. Il doit être digeste pour les citoyens parce qu'il faut que chacun croque dans ce fromage pour pouvoir adhérer à ces mesures. Le problème, c'est que, à un moment donné, on perd l'adhésion des gens parce que ce fromage devient indigeste.

Je pense donc que c'est notre rôle politique de voir à quel moment, quelle tranche il faut enlever, ce qu'il faut mettre, ce qu'il ne faut pas mettre. Surtout que, on va dire que jusqu'à l'été, on avait espoir que la fin de la crise serait proche. Là maintenant, on se retrouve avec une longueur de crise dont ne sait pas quelle sera la durée. Il va donc falloir tenir sur le long terme.

Je pense que c'est clairement essentiel, même si ce mot a été mis un peu à toutes les sauces, d'évaluer les outils que l'on met, c'est-à-dire évaluer les tranches que l'on met pour que les citoyens puissent digérer ce fromage.

Il faut donc éviter que l'on retire les tranches, simplement par des décisions politiques ou par des victoires politiques.

M. le Président. – Je suis navré d'interrompre votre cours de cuisine, mais soyez peut-être plus concis. On est déjà à trois minutes.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je vais conclure mes propos par rapport à cela. Je fais une « proposition » et puis j'ai des questions.

Chaque outil doit se retrouver dans une boîte à outils avec le baromètre qui avait été envisagé par les experts pour que l'on ait une meilleure prévisibilité. Donc, que ce soit le CST, le masque, toutes les autres mesures doivent être dans cette boîte à outils et de pouvoir sortir l'outil si c'est nécessaire et à quel moment.

Par rapport au CST. Pour quelle raison l'AViQ était-elle absente lors de l'audience au tribunal ? Quelle est l'incidence ? Le recours a-t-il été fait ?

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Lekane (PTB). – Madame la Ministre, étant donné que l'on a déjà pas mal abordé, ce matin et début d'après-midi, les questions sur la gestion de la crise, je vais être plus courte.

Par rapport au jugement qui a été rendu par un tribunal de Namur sur l'illégalité du CST, quelles sont les mesures que compte prendre votre gouvernement pour rectifier la situation et pour protéger les données privées des citoyens ?

Je vais intervenir sur la situation du *tracing* dans les écoles et le contrôle des *call centers*, vu que les questions sur les médecins généralistes et le *testing* ont été abordées.

Madame la Ministre, avec la quatrième vague, les centres de *tracing* sont surchargés. Le fait que le *tracing* dans les écoles soit repris par ces mêmes *call centers* constitue également une pression supplémentaire sur ce système. Pouvez-vous faire le point sur la situation du *tracing* dans les écoles par l'AViQ ?

Il y a quelques jours, un scandale éclatait dans la presse : un centre de *tracing* en Flandre s'est fait prendre la main dans le sac, alors qu'il fraudait. C'est 1 million d'euros indûment perçus pour des emplois fictifs. On est légitimement en droit de s'inquiéter de voir – j'espère que non – d'autres exemples qui apparaîtraient en pleine quatrième vague. Comment contrôlez-vous les centres de *tracing* en Wallonie et les sous-traitants, tels que CallExcel, Ikanby, Entra, qui sont liés au consortium des mutuelles ? Quelles garanties pouvez-vous nous apporter sur la transparence totale des entreprises privées qui sous-traitent le *tracing* au consortium des mutuelles et à l'AViQ ?

M. le Président. – J’allais devoir vous interrompre, non seulement parce que le temps était écoulé, mais aussi parce qu’on s’écarterait franchement... Je sais la complexité : on fait des regroupements et des jonctions de questions, d’interpellations qui partent dans tous les sens. On le signalera au bureau élargi ou à la Conférence des présidents, parce que cela devient très global. Vous posiez des questions qui n’avaient plus grand-chose à voir avec l’interpellation ou avec vos propres questions qui figurent par la suite. Nous reviendrons à vos questions qui figurent par la suite, si vous le voulez bien.

Mme Lekane (PTB). – Excusez-moi, je pensais qu’étant donné que les autres posaient aussi leurs questions, on joignait pour aller plus vite et que la réponse de la ministre soit globale. Il me semblait que les autres faisaient cela aussi, et donc je me suis permise. Si ce n’est pas le cas, il faut peut-être clarifier.

M. le Président. – Je ne vais pas vous embêter outre mesure, on va aller au plus simple.

La parole est à Mme Roberty qui a demandé à se joindre à l’interpellation et pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, suite au CODECO, la CIM Santé du 27 novembre a décidé de la nouvelle stratégie de vaccination pour l’injection d’une dose booster. Dans la foulée, lundi dernier, vous présentiez le renforcement des antennes de vaccination en Wallonie.

Si l’injection du booster représente une étape importante pour renforcer l’immunité, l’arrivée d’un nouveau variant laisse craindre quant à l’efficacité de ceux actuels. S’ajoute à cette crainte le fait que 467 231 Wallons ne se sont, à ce jour, toujours pas fait vacciner, selon le chiffre que vous nous aviez communiqué.

Madame la Ministre, nous le savons depuis le début de la crise, vous avez démultiplié les initiatives pour informer et sensibiliser sur le vaccin, et cela n’a pas été sans résultat, puisqu’il y a quelques mois, nous ne pensions même pas arriver à un tel taux de vaccination. Mais comme nous l’avons dit, la couverture reste insuffisante et il faut continuer les efforts. Aujourd’hui, quelles sont les démarches que vous entreprendrez pour toucher ce public qui hésite encore à se faire vacciner ? Avez-vous, par exemple, envoyé un nouveau courrier reprenant des arguments permettant de les aider à réévaluer leur choix ?

Avons-nous identifié les raisons de ce refus qui pourraient, par exemple, nous permettre d’envisager de nouvelles campagnes de sensibilisation plus spécifiques pour ces publics ?

Ce ne sont pas les premières mutations du virus qui nous inquiètent puisque le virus circule. Nous savons qu’il est très compliqué de limiter l’apparition des

variants, partout dans le monde, et leur entrée dans notre territoire en particulier.

En ce qui concerne les nouveaux variants, le fameux Omicron, et l’efficacité des vaccins à leur égard, un article de presse du *Soir* nous indiquait hier que le variant Omicron est hautement mutant, un variant qui pourrait même échapper à une immunité déjà construite, indiquait *La Libre* de ce matin.

On le sait, des études sont déjà en cours, car il est nécessaire de percer la multitude de secrets que ce variant doit encore nous délivrer.

Avez-vous, à ce sujet, Madame la Ministre, demandé à la CIM que le Fédéral sollicite l’Union européenne pour qu’elle active les clauses du contrat avec les fabricants afin qu’ils développent une nouvelle formule de vaccin vu les variants en question sur Omicron en particulier ? Ralentir la propagation de ce variant chez nous est fondamental.

En parallèle, on ne rappellera jamais assez l’importance de la vaccination partout dans le monde, pas rien qu’au sein de nos frontières. Je sais que vous y êtes très attentive avec la campagne de vaccination COVAX, nous l’avons déjà évoqué ensemble au sein de cette commission.

J’ai une dernière salve de questions concernant les antennes de vaccination. Sur quels critères le Gouvernement se base-t-il pour fixer la répartition ? Les antennes sont-elles bien prêtes pour les injections ?

Nous savons que le planning des troisièmes doses prévoit des injections jusqu’à fin mars pour certains. Dans ce contexte, quelles mesures sont prises pour que le CST reste valable pour tous les Belges qui sont encore en attente de cette dose booster ?

Au sujet de ce CST, personne n’est passé à côté, le Tribunal de première instance de Namur a constaté, en référé, l’illégalité du CST en Wallonie. Depuis, le Gouvernement a pris acte de cette décision. Une décision qui, pour rappel, n’annule pas le décret wallon et par conséquent n’annule pas le Covid Safe Ticket. Il reste donc d’application chez nous, en Wallonie. La Wallonie a d’ailleurs décidé d’interjeter appel de cette décision dès le 1er décembre.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ? On a été bloqué ici au niveau de l’actualité budgétaire toute la journée, mais peut-être avez-vous reçu d’autres nouvelles ?

(M. Disabato, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). – Madame la Ministre, le ministre Vandenberghe a dit à l'issue du dernier CODECO que la stratégie du *testing/tracing* serait revue. Il annonçait notamment la possibilité, à partir du 2 décembre, il y a quelques jours à peine, pour chaque cas contact de pouvoir enregistrer sa liste de contacts rapprochés sur internet afin de soulager les centres d'appels. C'est chose faite, je pense.

L'annonce d'un changement dans le *testing* a créé un vif débat au sein de la communauté scientifique et médicale. Il ressort des débats dominicaux de ces dernières semaines qu'une CIM santé consacrée à la question devait être réunie afin de concerter les représentants des généralistes.

Madame la Ministre, pourquoi n'avez-vous pas décidé plus tôt de renforcer ou de modifier le *testing* en Wallonie et le suivi des contacts – par exemple à la fin de l'été –, voyant l'augmentation des cas ?

Comment assurez-vous la diminution de la pression sur la première ligne – on l'a évoqué tout à l'heure également –, notamment en matière de prescription ?

Quelle place est réservée pour les tests rapides dans la stratégie ?

Pourquoi n'avez-vous pas réuni les représentants des généralistes afin d'avoir un avis circonstancié ? Vous y faisiez référence tout à l'heure ; une partie de la réponse m'a déjà été donnée.

Allez-vous engager de nouveaux traceurs au sein de l'AViQ afin de ne plus être dépendant d'un marché externe et ainsi, disposer de l'expertise en interne ?

(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci à chacun et chacune pour l'intérêt que vous portez à cette question.

Je vais commencer par Mme Vandorpe que j'ai connue à la fois bien meilleure et bien plus nuancée dans ses expressions que cette fois. C'était rempli d'approximations voire d'informations erronées.

On va commencer par les informations erronées. Vous avez dit : « Qu'est-ce qu'on fout en Belgique à traîner sur la troisième dose ? Il faut faire comme la France ». Regardons un peu ce que fait la France. C'est le 25 novembre que la France a décidé la vaccination chez les plus de 18 ans. Tiens, en même temps que la Belgique. On vaccine en troisième dose les prioritaires, bien sûr, puisqu'ils ont été vaccinés en premier, puis on prend un tableau officiel, qui ne dépend pas de

Sciensano – puisque parfois certains critiquent Sciensano – et que voit-on ? Depuis le début, la Belgique est largement devant la France en troisième dose. Dès lors, il faut arrêter les mythes et l'autoflagellation. La Belgique vaccine en troisième dose depuis le mois de septembre pour les personnes immunodéprimées conformément à ce qu'a dit le Conseil supérieur de la santé, dans un deuxième avis, à l'égard des personnes les plus âgées de 65 et plus, et ensuite les soignants.

J'ai osé demander, au moment où l'on avait parlé des soignants, si l'on pouvait vacciner en troisième dose toute la population. On nous a dit non. Le Conseil supérieur de la santé a dit, avec toutes les précautions d'usage, « au moment où nous rendons notre avis, nous ne devons pas démarrer la troisième dose pour l'ensemble de la population, mais nous suivons scrupuleusement les informations pour l'ensemble de la population ».

Nous ne sommes pas à la solde des firmes pharmaceutiques et nous n'avons pas envie de prendre les doses qui devraient parvenir dans les pays en voie de développement. Il faut trouver le juste moment de l'injection de la troisième dose pour l'ensemble de la population, c'est-à-dire quand l'immunité diminue. La proposition que vous évoquez, c'est de dire : on va organiser un système d'invitation de toute la population – 2,8 millions habitants – pour voir quel est leur niveau d'immunité. On imagine ce que cela va coûter 2,8 millions envois, à raison d'un euro par envoi. On va leur demander d'aller se présenter dans des centres qu'on n'a pas, faire 2,8 millions de prélèvements sanguins que l'on va analyser, puis on va regarder des résultats. Je ne sais pas si un pays européen ou au monde qui fonctionne de cette manière-là. En tout cas, si c'est votre idée – cela peut être votre idée –, mais nos scientifiques nous ont bien dit de ne pas fonctionner comme cela. C'est vrai que j'ai toujours été attentive à ne pas me substituer ni aux médecins ni aux scientifiques en lien notamment avec la vaccination.

Quand il s'agit de recommandations, je préfère travailler sur base objective et sur base des informations que l'on nous donne. Quand on nous a dit de démarrer la troisième dose, tout le monde était prêt. Toutes les entités étaient au taquet. On a décidé de la troisième dose et le samedi matin les invitations partaient pour les 60-64 ans. Et les invitations pour le Johnson & Johnson auprès de 55 000 Wallons étaient également parties. On a agi au plus vite, on a tout préparé et je suis assez fière de voir que la Belgique se place au-delà des autres pays. Le monde est 3,32 ; la France à 12,97 ; la Belgique à 16,37. Deux pays en date du 2 décembre étaient devant nous : Israël qui a évidemment vacciné avant les autorisations européennes et belges, et l'Angleterre qui est à 28,5. Voilà pour la vérité des chiffres.

Pour le reste, on peut aussi s'interroger sur quelles sont les mesures du CODECO, mais il faut juste avoir

l'honnêteté de dire « qu'est-ce que le Gouvernement fait dans les mesures ? ». D'abord, il fait ce qu'il peut et il évolue en fonction des informations que l'on a.

Venir croire que personne n'était au courant qu'il allait y avoir une quatrième vague ! Il suffit de reprendre tous mes dires depuis des mois. Depuis des mois, j'explique que les prédictions mathématiques de la deuxième et de la troisième vague indiquent qu'il va y avoir une quatrième vague et qu'elles ne se sont pas trompées. Je le dis à tout le monde : on peut fermer les yeux, on peut être dans le déni, croire que cela ne va pas arriver, mais c'est tout de même écrit.

Ils avaient prévu un pic mi-novembre ; le pic est, en fait, début décembre. C'est vrai, il y a eu 15 jours de décalage et plus de contaminations qu'estimé, heureusement pas spécialement plus d'hospitalisations ou de patients en soins intensifs. J'avais aussi expliqué plusieurs fois, que ce soit ici ou dans les médias, que l'automne serait le moment où nous allions voir l'effet des mesures que nous avons prises. C'est-à-dire, une vaccination qui a démarré dans un contexte qui a évolué. Qu'est-ce que vous voulez ? Quand on démarre, on évolue en fonction du virus que l'on a face à nous et on sait qu'un virus évolue, cela mute, avec des caractéristiques. Heureusement, on a un variant delta – l'autre arrive et on le suit avec énormément d'attention – qui est deux à trois fois plus contagieux que celui qui nous occupait. Et comme il est plus malin, il s'adapte. Est-ce que cela a un impact sur les hospitalisations ou sur les formes graves des personnes qui sont vaccinées ? Non, heureusement.

Par contre, on voit bien que sur les infections, cela a une différence. Au début, on nous avait dit : « En termes d'efficacité, c'est plus ou moins 70 % d'efficacité sur les infections » et l'OMS ou les études scientifiques montrent que l'on est plutôt autour de 40 à 60 % de risques de contracter la maladie quand on est vacciné que quand on ne l'est pas.

C'est deux fois moins, c'est déjà cela de pris, mais quand même, c'est un peu décevant puisqu'on se retrouve... Visiblement, si on était dans le virus de base, on n'aurait pas été confrontés à cela. Malheureusement, le variant a quelques impacts. Donc, on s'adapte. On nous a dit aussi depuis le début : « Il va falloir qu'on regarde avec le temps quand l'immunité baisse ». Est-ce que ce sera rapide ? Est-ce que ce sera un an ? Est-ce que ce sera plus ? Est-ce qu'on arrivera à une immunité collective ? Certains avaient dit : « Si on a 70 % – avec le virus qui nous occupait – de la population adulte, voire 70 % de l'ensemble de la population, on va y arriver ». On a eu le variant Alpha. On nous a dit : « Attention, il est beaucoup plus contagieux, il va falloir vacciner plus de monde ». On est allé jusque 84 % de la population wallonne adulte vaccinée. Bravo à tous les Wallons et je crois que l'adhésion est massive à la vaccination. Même s'il y a une minorité agissante, bruyante et parfois agressive, il n'en demeure pas moins

qu'il faut aussi pouvoir entendre que plus de 8 Wallons adultes sur 10 en âge d'être vacciné ont choisi de l'être et se ruent dans les centres de vaccination, répondent à toutes les invitations qu'on leur envoie pour la troisième dose. Rien que Q-Vax, on a 49 000 citoyens wallons inscrits. Non seulement les gens sont demandeurs, les centres de vaccination fonctionnent plein tube, on en a ouvert directement dans la foulée de la troisième dose puisqu'on en avait 22, on a décidé d'en ouvrir plusieurs dizaines, soit en fixe, soit en mobile, pour pouvoir aller tourner partout dans les prochains mois, les équipes ont répondu présent, cela tourne. Il y a effectivement eu un problème technique avec, je crois, 99 000 envois que Speos, la société qui doit les envoyer, a fait une erreur technique, qu'elle a corrigée à notre demande et qui a permis aux citoyens d'avoir un courrier qui soit correct avec les excuses de ceux qui les avaient envoyés. C'est toujours regrettable évidemment, mais quand je vois les millions de courriers qui ont été envoyés, globalement, je pense que les erreurs n'ont pas été majeures et courantes. Surtout, elles ont été largement rattrapées.

Je vais essayer maintenant de structurer un peu ma réponse, plus en lien avec les questions que vous m'avez posées, sur la campagne et l'organisation de la troisième dose.

Je vous ai dit que 84 % de la population wallonne de 18 ans et plus a reçu sa première dose, que pour la troisième dose on a, avec la délégation covid-19, l'équipe de M. Stamatakis et de Carole Absil que je remercie, l'AViQ aussi et le Gouvernement, on a anticipé, on a adapté la capacité de vaccination des centres, dans un premier temps, comme je l'ai dit, pour les trois publics cibles qui ont été définis par le Conseil supérieur de la santé, et maintenant pour l'ensemble de la population, en fonction de critères qui ont été définis par le Conseil supérieur de la santé et qui concernent donc l'âge, le type de vaccin qui a été inoculé et le délai qui court entre ces deux dates.

Le nombre de centres ouverts est passé de 16 centres ouverts deux jours par semaine en septembre à 32 centres ouverts cinq ou six jours par semaine actuellement, tandis que la capacité maximale de vaccination des centres fixes est passée de 22 500 vaccinations par semaine à plus de 170 000 par semaine aujourd'hui.

Les critères de localisation retenus pour l'ouverture des nouveaux centres sont la couverture vaccinale, la densité de la population et l'accessibilité. On a dû aussi s'adapter, puisque dans le cadre de la première vaccination de masse, on avait choisi des centres fermés : des centres sportifs, des centres culturels. Les activités culturelles et sportives continuant, il a fallu s'adapter, trouver d'autres lieux. Ce travail avait été anticipé.

Les centres d'Arlon et de Bastogne ouvriront des sites de vaccination en alternance à Virton et à Aubange

à partir du 3 janvier, ce qui portera le nombre de sites à 34. On a 14 nouvelles antennes mobiles qui seront actives dans les communes moins vaccinées ou moins accessibles, notamment dans la Botte du Hainaut où le projet est en discussion avec le Cercle de médecine et la Ville de Chimay ou la commune – je ne sais pas si c'est une ville ou une commune, les autorités communales de Chimay.

Enfin, comme je l'ai déjà expliqué lors de la précédente commission, les médecins généralistes poursuivent la vaccination de leur patientèle. Il faut pouvoir entendre que les médecins généralistes demandent surtout à être déchargés de tâches plutôt qu'à en avoir.

On a 40 227 injections en première, deuxième ou troisième dose qui ont été réalisées entre le 29 septembre et le 27 novembre. La troisième dose est accessible à tous les adultes qui ont au moins un délai de deux mois après la première dose du vaccin Janssens, quatre mois après la deuxième dose du vaccin AstraZeneca, six mois après la deuxième dose des vaccins Pfizer et Moderna.

Les citoyens éligibles à la vaccination sur base des délais sont invités par SMS et/ou par mail si ces données sont connues, et toujours par courrier postal, selon le critère de l'âge décroissant, comme il en a été défini par la CIM Santé publique.

Pour les personnes immunodéprimées, sur base des études internationales démontrant une protection moins importante, la Conférence interministérielle Santé publique a suivi les recommandations du Conseil supérieur de la Santé et de la *task force* Vaccination, en proposant une troisième dose un mois après la deuxième.

Soulignons qu'une étude européenne menée conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé et l'ECDC, grâce au concours de Sciensano, a démontré que la vaccination avait permis d'éviter près de 50 % de décès chez les plus de 60 ans en 2021 par rapport à 2020.

Pour la troisième dose de la population générale, dès le 29 novembre, les invitations ont été envoyées en commençant par les personnes âgées de 60 ans et plus en descendants dans les tranches d'âge.

Cela a été dit par deux députés, il est vrai qu'une erreur regrettable s'est produite lors de l'envoi des premières invitations qui a conduit à l'envoi par l'opérateur Bpost d'un courrier déjà adressé en août qui faisait référence à la rentrée scolaire. Les informations contenues dans ce courrier étaient correctes, mais antidatées. Des courriers corrects ont été renvoyés, sans entraîner de retard dans la prise de rendez-vous. Un courrier d'excuses et le courrier correct ont été adressés par l'AViQ aux citoyens qui avaient reçu le courrier erroné. Ils ont réagi très rapidement.

Pour Qvax, on l'a réactivé le 2 décembre pour la Flandre et la Wallonie pour les citoyens éligibles à la vaccination qui n'ont pas encore reçu leur invitation. Cela a rencontré un franc succès.

Nos citoyens wallons semblent avoir saisi l'importance de la troisième dose. L'activité des centres est chargée. À la date du 3 décembre, on a 561 930 citoyens qui ont été vaccinés en troisième dose, tandis que 219 285 autres citoyens ont déjà pris rendez-vous.

En ce qui concerne le bilan de la vaccination sur les campus et l'enseignement supérieur, ils avaient accueilli la proposition de manière très positive. Je remercie les universités et les collaborations avec Mme Valérie Glatigny. Elles ont largement communiqué vers les étudiants, tout en mettant à disposition un emplacement visible pour l'antenne mobile. Ces antennes ont été accessibles aux étudiants et à la population en général.

En vertu du RGPD, il n'était pas pensable de distinguer qui relevait de l'une ou l'autre des catégories. Les chiffres sont globaux. Ces passages dans les campus ont permis à pas mal d'étudiants de se faire vacciner, et à nombre d'étudiants étrangers de régulariser leur situation, afin d'être vaccinés.

Les chiffres de vaccination effectuée sont les suivants :

- 1 111 la première semaine ; 904 la seconde semaine sur l'UMons ;
- 1 713 la première semaine ; 1 693 la seconde semaine sur l'UNamur ;
- 3 014 la première semaine ; 3 519 la seconde semaine sur l'ULiège ;
- 2 007 la première semaine ; 2 603 la deuxième semaine sur L'UCL Louvain-la-Neuve.

Dans l'immédiat, hormis un passage de 4 jours à la mi-décembre sur le campus du Sart-Tilman à Liège, il n'est pas prévu d'autres initiatives dédiées aux campus des universités et hautes écoles, car nous entrons dans la période préparatoire aux examens, les sessions approchent. De plus, de nombreux étudiants effectuent le blocus au domicile des parents et sont moins présents sur les campus, pour le moment.

Sur la mobilisation de la vaccination et pour la troisième dose, la campagne de communication « jemevaccine » multisupport et multicanal se poursuit afin de mobiliser ceux qui ne sont pas encore vaccinés, mais aussi pour inciter à la troisième dose. L'ensemble des informations sont disponibles et mises à jour régulièrement sur le site. On a une campagne de déconstruction des *fake news* qui est aussi en cours de préparation.

Enfin, il n'est pas de mon ressort de traiter avec les fabricants de vaccin pour qu'ils développent de nouveaux vaccins pour faire face aux nouveaux variants, mais il est bien prévu, – j'y ai répondu tout à

l'heure dans le cadre des travaux de la commission et travaux budgétaires – que dans leurs contrats avec l'Union européenne pour l'achat groupé, que les firmes pharmaceutiques adaptent leurs vaccins s'ils ne protègent plus suffisamment contre les nouveaux variants. En ce qui concerne le variant Omicron, nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments scientifiques sur la résistance au vaccin. C'est une surveillance de tous les instants, le séquençage. Je remercie d'ailleurs les équipes de M. Emmanuel André de nous donner des informations, semaine après semaine, sur l'évolution des séquençages, les identifications et le suivi particulier qui est fait dans le *tracing*, pour les personnes dont on a détecté qu'ils étaient porteurs du variant Omicron.

Passons maintenant aux questions relatives au Certificat européen, à la troisième dose et aux voyages à l'étranger. Vous ne m'avez pas posé de question là-dessus.

(Réaction dans l'assemblée)

Alors je vous la donne.

Jusqu'à nouvel ordre, le CST est valable avec deux doses en Belgique jusqu'à ce que les personnes aient eu l'occasion de se faire vacciner avec le booster, actuellement. Une mise à jour est déjà effective pour que la troisième dose apparaisse comme 3/3 depuis ce 2 décembre. On a eu, j'imagine comme vous, pas mal de témoignages. Certains me disaient que c'est appliqué comme deux alors que c'est la troisième.

En ce qui concerne les Belges qui voudraient voyager en France – c'est quand même le point d'attention pour le moment – ou ailleurs en Europe, ils devront utiliser le Certificat européen et respecter les règles en vigueur sur le territoire qu'ils visitent. Chaque pays membre est libre de fixer les règles d'accès sur son territoire et l'usage du Certificat européen en son sein.

Des discussions sont néanmoins en cours – et totalement utiles, je crois – avec les États membres. On s'orienterait pour avoir un Certificat européen valide sur la règle d'une troisième dose maximum neuf mois après la deuxième dose.

Pour la quatrième vague, le pays est effectivement classé par le RAG et le GEMS à un niveau d'alerte maximal au vu de l'incidence du virus, le nombre d'hospitalisations et de patients covid en soins intensifs et de l'arrivée du nouveau variant. La situation est grave et j'en suis bien consciente. Certains peut-être pensent que la situation ne l'est pas, mais je n'ai pas senti que c'était le cas dans les questions que vous avez posées. Peut-être que d'autres parlementaires qui ne sont pas présents l'étaient plus.

Au vu de la situation, et selon la loi pandémie, la phase d'urgence épidémique est activée. C'est au niveau fédéral que reviennent les décisions quant aux mesures à

appliquer pour la gestion de l'épidémie, notamment en fonction de l'apparition d'un nouveau variant. Évidemment, on est occupé à la gestion de cette crise. Je ne voudrais pas que l'on nous fasse porter des décisions dont on n'est pas spécialement à l'origine non plus. Il faut avoir l'honnêteté d'admettre que chacun essaie de prendre ses responsabilités et tout le monde n'a pas accès au rapport du GEMS non plus. Faut-il le signaler ?

En ce qui concerne les Stratégies concertées covid, celles-ci visent effectivement l'élaboration d'un cadre de référence wallon, basé sur une approche globale et intégrée, permettant la promotion de la santé, le bien-être et la prévention des impacts de la crise sanitaire sur les déterminants de la santé. La coordination est en place, la méthodologie se finalise et les appels à projets viennent d'être clôturés. La gestion de l'épidémie que nous vivons actuellement et les stratégies concertées évoluent dans des temps différents et sont complémentaires. Le travail est en cours.

Pour ce qui est du changement dans la stratégie de dépistage pour les contacts à haut risque vaccinés. Personne ne m'a posé la question. Si. M. Heyvaert.

Tout d'abord je tiens à préciser que la révision de la stratégie de dépistage fait suite aux recommandations et demandes des médecins généralistes.

Un contact haut risque vacciné continuera de recevoir un code par SMS une fois qu'il est renseigné par le cas positif avec lequel il a eu un contact rapproché. Le code sera valable du troisième au sixième jour après réception. Il devra rester en quarantaine jusqu'à ce que le résultat du test PCR soit connu.

À partir du quatrième jour après le contact à haut risque, le contact haut risque vacciné pourra quitter la quarantaine moyennant un autotest quotidien négatif jusqu'à un résultat négatif du test PCR. En attendant, il sera invité à rester prudent en limitant ses contacts sociaux, en évitant les personnes vulnérables, en respectant les distances, en portant un masque et en continuant à télétravailler.

Si le test PCR est négatif, le contact à haut risque vacciné pourra sortir de quarantaine, mais il sera invité à rester prudent pendant une semaine, à limiter ses contacts sociaux, à éviter les personnes vulnérables et évidemment à respecter les distances et à porter un masque.

Si le test PCR est positif, les règles pour les cas index s'appliquent alors avec un isolement de 10 jours.

On en vient maintenant aux questions sur le *tracing*.

À moyen et long terme, le suivi de contact va être effectué par l'AViQ, grâce à un outil de gestion des cas. Cet outil sera unique et intégré dans le cadre de sa mission de surveillance de gestion de maîtrise et de

prévention des épidémies. C'est un dossier qui a été préparé depuis de longs mois. Ils doivent faire en sorte qu'il soit d'application au 1er janvier, avec toutes les conséquences que cela a.

J'ai suivi les recommandations et les demandes de plusieurs membres du Comité de gestion de l'AViQ en ce sens. Leur demande a été entendue, la responsabilité est maintenant bien dans les mains du *tracing* wallon qui a le personnel pour travailler en connaissance de cause, en sachant bien entendu qu'en fonction des situations aiguës, elle devra continuer à faire appel, comme ils l'ont souhaité, à un *tracing* externe. À court terme, il est décidé par la CIM que le système de *tracing* continuera à fonctionner de manière interfédérale – je crois que c'est la meilleure des solutions – pour assurer une action coordonnée et harmonisée des cas au vu de la haute circulation du virus. Les outils existants utilisés par les *call centers* du pays seront maintenus jusqu'au 30 juin 2022.

Au vu de la résurgence actuelle, certaines adaptations ont été développées au cours de ces dernières semaines. Depuis le 13 octobre, la priorisation des scripts est activée pour traiter en priorité les cas index et les cas contacts à haut risque. Depuis le 22 octobre, pour les scripts 2E « Retour de vacances ou de voyage », les SMS sont activés, les effectifs ont été augmentés en Wallonie pour la première fois le 19 octobre pour passer de 190 équivalents temps plein à 240 au 2 novembre. Une deuxième augmentation a été décidée début novembre pour passer de 240 à 289 équivalents temps plein, afin de faire face à la résurgence et le soutien aux PSE. Ce n'était pas une demande que la Wallonie portait, mais un appel à l'aide des PSE et de la Communauté française, à laquelle nous avons répondu avec le sens des responsabilités, en sachant bien entendu qu'il y a un partage des responsabilités. Une troisième augmentation a eu lieu pour passer à 340 équivalents temps plein d'ici trois jours. Aujourd'hui, on en est à 304 équivalents actifs dans les *call centers*. Depuis le 18 novembre, le délai et le maintien des scripts relatifs aux cas index dans le système *call* avant qu'ils ne soient envoyés aux agents de terrain est étendu à 72 heures, de sorte à s'assurer que chaque cas positif puisse bénéficier d'un appel du *call* au vu des délais d'analyse. Depuis le 22 novembre, un SMS est envoyé automatiquement 24 heures après la tentative d'appel qui serait restée sans succès.

Depuis le 3 décembre, il est possible, pour les cas index, de renseigner leurs contacts haut risque par un formulaire en ligne qui leur est envoyé par SMS.

En ce qui concerne le *tracing* dans les écoles en Région wallonne, il est important de préciser que le *call center tracing* de l'AViQ n'a repris qu'une partie des tâches dédiées aux PSE, dans le cadre du suivi de contacts covid dans les écoles ; on n'a pas repris toutes leurs tâches, mais on a vraiment essayé de les aider pour essayer d'assumer avec eux cette lourde responsabilité,

d'autant plus dans le moment le plus aigu de la crise, où il y a vraiment un pic énorme. Je ne suis pas sûre que beaucoup de pays soient en capacité de pouvoir s'adapter de cette manière. Franchement, c'est assez impressionnant la pression qui pèse sur l'ONE, sur les PSE, sur l'AViQ, qui travaillent en collaboration.

Suite aux concertations qu'ils ont eues entre eux pour se répartir le travail de la manière la plus efficace possible, ils ont décidé que l'AViQ s'occupe de la notification des cas index pour identifier les contacts à haut risque, les appels auprès des contacts haut risque, les appels auprès des contacts haut risque identifiés pour la mise en quarantaine et le dépistage, pour l'information aux PSE sur l'existence d'un cas positif dans l'établissement et à la direction ou à la médecine du travail quand il s'agit d'un travailleur. Normalement, il ne devrait plus s'en occuper, car un nouveau système d'information au PSE est mis en place via Plasma depuis ce 30 novembre.

En cas de fermeture des classes, il y a un traitement des listes des contacts à haut risque à dépister pour envoi d'un code de dépistage et mise en quarantaine. Normalement cela ne devrait plus être actif, parce qu'un nouveau système est mis en place depuis le 25 novembre pour que les parents puissent prendre rendez-vous directement sur Doclr sur base de la lettre donnée par l'école. Comme le système est en rodage, ce dispositif continue quelques jours.

Tandis que les PSE continuent de :

- suivre le nombre de cas dans l'école et par classe ;
- prendre contact avec les directions pour faire le suivi du nombre de cas dans l'école et dans la classe ;
- recenser et gérer les cas remontés par les directions, information la plupart du temps reçue via parents après un autotest ;
- dès trois cas positifs par classe – jauge utilisée depuis le 29 novembre, prendre les décisions relatives à la gestion opérationnelle des clusters et éventuellement décision de fermeture de classe ;
- répondre aux questions de la direction et des parents ;
- aider les parents en fracture numérique pour leur prise de rendez-vous en centre de dépistage.

Enfin, dans le centre d'appel wallon, la situation est tendue, mais au moins une tentative d'appel dans les 24 heures de l'arrivée de chaque ticket cas index dans le système est toujours pratiquée. La difficulté réside dans le fait que la population répond de moins en moins aux appels des *call centers* et très peu souvent au premier appel. Le nouveau système, via le formulaire de déclaration des cas contact envoyé par SMS, devrait aider à améliorer la situation.

Le « contrôle » du *call center* et son évolution selon la situation sont discutés chaque semaine depuis le

début du projet, au sein d'un comité de suivi réunissant le *call center*, les agents mutualistes et l'AViQ, qui supervise l'ensemble des activités relatives au suivi des cas, et mon cabinet.

Par ailleurs, un système de plainte pour les personnes contactées par le *call center* est également mis en place et permet d'ajuster aussi les pratiques.

Le *call center* effectue également un *reporting* quotidien à l'AViQ, spécifiquement orienté sur l'aspect opérationnalisation du centre d'appel. L'AViQ suit également les données relatives au *tracing* grâce aux rapports quotidiens organisés sur l'outil Microsoft Power.

Par ailleurs, chaque *call center* a mis en place une série d'outils pour assurer la formation de leurs agents. Il y a trois axes de formation : la formation proprement dite, le coaching et le support, ce qui permet de s'ajuster rapidement dès qu'il y a un changement de procédure.

Enfin, en ce qui concerne les difficultés rencontrées par les médecins généralistes, la révision de la stratégie de dépistage et la mise en place des ajustements du système de *tracing* doivent contribuer à alléger la charge des médecins généralistes. La nouvelle proposition a été largement concertée avec eux. Les médecins généralistes de manière générale semblent plutôt satisfaits, si l'on en croit le courrier du GBO sur les solutions concertées avec le cabinet du ministre fédéral de la Santé, qui s'est clairement réjoui, via communiqué de presse, de l'adaptation de la stratégie de *testing* et a tenu à remercier M. Vandenbroucke ainsi que le Commissariat Corona au Gouvernement et la *task force* « *Tracing et testing* » d'avoir écouté les représentants de la médecine générale et d'avoir mis en œuvre une stratégie de *testing* et de nouveaux outils visant à soulager les généralistes de la pression administrative qui pesait sur eux.

Pour répondre maintenant aux questions complémentaires dans le cadre de l'interpellation, Mme Laffut m'a posé la question « est-ce six mois au moins ? » C'est six mois au moins, sauf éventuellement pour la Province de Luxembourg, où l'on a descendu à cinq mois, sur base de l'autorisation express de la conférence interministérielle Santé, puisque le Luxembourg avait démarré plus tard la vaccination, et l'on ne voulait pas ralentir le travail des centres de vaccination. C'est donc autorisé et ce n'est pas contre-indiqué par les autorités européennes ni par la Belgique.

Les campagnes de communication, j'en ai parlé dans ma réponse.

Concernant le *tracing*, on est aujourd'hui à plus de 300 travailleurs et l'on va encore augmenter à 340 travailleurs à la fin de la semaine, en plus de ceux qui avaient déjà été mis en place pour venir en support au PSE pour le *tracing* dans les écoles. Je voudrais également vous dire que le dispositif de financement

pour le *tracing* wallon par rapport au *tracing* flamand n'est pas le même, donc ce n'est pas un système horaire. On a vérifié, il y a eu des informations demandées, on a expliqué comment c'était financé. L'AViQ a eu des contacts pour s'assurer qu'il n'y avait pas de même mécanisme possible, et les informations qui sont revenues étaient très rassurantes, puisque ce n'est pas du tout le même mécanisme de financement.

Néanmoins, il faut que l'on soit attentif parce qu'à partir de 2022, moment où le *tracing* passera dans les mains totales de l'AViQ, plus le système déchargé en fonction d'un taux horaire ou du nombre de contaminations, deviendrait un système un peu comme celui de la Flandre. Les équipes de l'AViQ sont attentives à éviter que nous en arrivions à des systèmes qui semblent avoir été frauduleux comme en Flandre. Je rappelle que ce n'est pas le cas. Sachant que c'est la même société wallonne qui a remporté le marché pour 2022, on peut estimer que la qualité du travail continuera à être au rendez-vous.

On a écrit plusieurs fois cela. Je vous l'ai dit.

Le courrier important : la non-réponse. Vous savez, pour le recours de l'AViQ, celle-ci a reçu une demande pour pouvoir désigner un avocat dans le cadre de l'affaire que vous avez soulevée. Comme vous le savez, le 16 novembre après-midi, l'AViQ a répondu qu'elle se demandait quel avocat devait être désigné alors que l'affaire avait été jugée le matin. J'ai tout de suite écrit une note verte à l'AViQ le lendemain ou le surlendemain maximum en disant : « Écoutez, c'est vraiment un problème ». Si je ne connaissais pas, à ce moment-là, les résultats et le jugement qui sont intervenus fin du mois... Ce type de situation là ne doit plus arriver parce que, si jamais, en n'allant pas à un jugement, en ne désignant pas un avocat, cela peut avoir des conséquences qui peuvent être graves. Malheureusement, l'avenir m'a donné raison. J'aurais préféré me tromper. Ne pas aller se présenter est une faiblesse. Cela ne doit plus se reproduire.

L'AViQ a répondu à cette note verte en disant qu'elle identifiait trois mesures prioritaires pour éviter que ce type de situation ne se reproduise en clarifiant la répartition des rôles, en garantissant la continuité des services, en identifiant les activités critiques pour lesquelles une garde doit impérativement être mise en place, et le week-end, et les jours fériés. Sachez que nous avons interjeté appel.

Madame Roberty, vous avez raison de signaler que cela n'est pas suspensif. Le CST reste bien sûr d'application en Wallonie et en Belgique. La Wallonie a interjeté appel. L'audience a lieu le 21. Voilà l'information que je pouvais vous donner. En parallèle, il y a un recours au niveau de la Cour constitutionnelle. C'est un recours en suspension contre l'accord de coopération au niveau national. Les plaidoiries auront lieu demain. Nous attendons donc les conclusions pour

ce calendrier. Voilà les informations que je pouvais vous donner sur ces différents éléments.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – J'entends que la ministre trouve que j'ai été précédemment plus nuancée. Quand j'entends qu'elle dit que j'aurais dit : « Que fout-on ? » Ce n'est absolument pas cette réflexion-là. Ma réflexion est de dire : « Aujourd'hui, le variant évolue. Il me semble que sur la troisième dose, la vaccination prioritaire pour les personnes les plus à risque aurait permis de gagner du temps, sans pour autant enlever la discussion que l'on a eue ce matin sur le partage des doses avec les pays qui en ont le plus besoin, mais que les personnes à risque auraient pu être vaccinées plus tôt ». Voilà la question que je vous posais.

Aujourd'hui, on constate que, avec cette troisième dose, on a eu des erreurs d'envoi. J'ai envie de dire : « Heureusement ». Dans le milieu médical, pour la plupart de ces envois erronés, c'était la vague d'envoi pour le secteur médical.

Ce sont donc des personnes qui ont une sensibilité et qui n'ont donc pas tenu compte de ces erreurs et qui n'ont pas lâché l'idée de dire « je ne fais pas ma troisième dose, c'est n'importe quoi, cette communication », même s'ils trouvent que cette communication est n'importe quoi, ils se rendent compte de la nécessité de cette troisième dose. Avec des différences d'une région à l'autre dans l'envoi des invitations de la troisième dose, on a pu le vivre dans l'envoi des première et deuxième doses, on a des disparités énormes. Au sein même d'une même commune, des personnes qui ont eu leurs première et deuxième doses le même jour, certains ont reçu leur convocation pour leur troisième dose et pas d'autres, alors qu'ils sont dans la même tranche d'âge. Il y a quand même encore des incohérences qui se présentent. Cela pose problème.

Lorsque je propose l'idée de la prise de sang, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, ce sont aussi des experts qui m'ont interpellé. J'entends que vous entendez certains experts, d'autres nous interpellent aussi avec d'autres propositions. C'est une proposition que je fais pour essayer d'apporter des solutions et une réflexion plus ouverte. Ce n'est pas dire : « il fallait faire cela, pas cela », c'est justement une opposition constructive de dire « Peut-être que l'on devrait s'ouvrir l'esprit et penser à d'autres choses, qui ne sont peut-être présentées par les experts du GEMS, mais qui sont présentées par d'autres experts, qui ont tout autant de crédibilité ».

On en revient à ces décisions et à cette communication chaotiques. Je vous entends, Madame la Ministre, quand vous dites, je résume un peu et je ne dis pas tout à fait les mêmes propos que vous : vous ne faites qu'appliquer les décisions que le CODECO prend,

et que vous devez suivre et appliquer les décisions. Je l'entends bien, c'est en partie vrai, mais votre parti fait partie du CODECO. Vous devez avoir un impact, et c'est vrai, Elio Di Rupo n'a pas participé à la dernière conférence de presse, il avait autre chose. À titre personnel, j'espère pour lui que ce n'était rien de grave et que ce n'était pas quelque chose de médical, mais, en même temps, je me dis : « si c'était autre chose, qu'y avait-il de plus important que de participer à cette conférence de presse à la suite du CODECO ? » J'ai quand même une question qui me reste de ce côté-là.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Cela pouvait être retardé d'une demi-heure pour qu'il puisse participer quand même à cette conférence. Je trouve que c'était porteur d'un message négatif, dans toute cette confusion, parce que cela donne l'impression que la Région wallonne ne soutenait pas les décisions prises. C'est un retour que j'ai pu avoir.

M. le Président. – Puis-je vous inviter à conclure ?

Mme Vandorpe (cdH). – Je termine, Monsieur le Président.

J'en reviens donc à ma conclusion : on est face à des décisions chaotiques, à une communication qui l'est tout autant, pas de votre part, mais en tout cas au niveau du CODECO, un mépris total du corps médical, des enseignants, des enfants, qui amènent justement cette perte d'adhésion. Je pense qu'il faut une stratégie sanitaire globale de gestion de cette crise, et c'est pour cela qu'avec ma collègue Alda Greoli, nous déposerons une motion pour demander d'arrêter de légiférer dans l'urgence permanente, mais bien d'avoir une stratégie sanitaire globale de gestion.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses. Je pense que la mise à plat des mesures, nous allons arriver sur un plateau des contaminations. On espère pouvoir fêter Noël à notre aise, mais je pense qu'il sera important d'utiliser ces prochaines semaines pour mettre à plat toutes les mesures, de les évaluer, de voir ce que l'on fait pour la suite. On sait que l'on va devoir vivre un peu plus longtemps avec ce virus. Il faut absolument avoir des mesures tenables dans le temps.

Par rapport aux propos de Mme Vandorpe par rapport à l'immunité, je ne dirais pas qu'il faut aller faire une prise de sang avant d'aller se faire vacciner, mais en tout cas, il y a pas mal d'études qui vont dans le sens de l'immunité « naturelle », et ce n'est peut-être pas assez pris en compte dans toutes les stratégies pour la suite.

J'ai bien entendu la réponse par rapport au CST, de devoir attendre le 21 décembre pour avoir un débat là-dessus. C'est important à ce moment-là.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Je vous remercie pour l'ensemble des informations que vous nous avez amenées. Pour un enjeu aussi important au niveau des centres de *tracing*, comme cela s'est passé en Flandre. Effectivement, il faut être attentif. C'est un enjeu majeur que l'on a mis dans les mains de ces centres.

Par rapport au tribunal et à la peine qui a été dite, le tribunal a pris en compte tous les arguments. Le fait que vous ayez été jugés par défaut n'aurait sans doute rien changé. Par ailleurs, le jugement précise bien que vous devez vous remettre en ordre de légalité dans un délai de sept jours, délai dépassé. Et donc vous êtes tenus de payer des astreintes, même si vous avez fait un appel parce que, comme cela a été rappelé ici, cela ne suspend pas l'exécution de la peine.

Pour terminer au niveau des PSE, on se réjouit qu'il y ait un renfort dans le *tracing*. On suivra de très près l'évolution de ce système. Par ailleurs, on viendra bientôt avec une proposition dans le sens d'engagement au niveau des centres de *tracing*. On espère que, si l'on est dans la même idée, vous ferez un accueil constructif à cette proposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Merci, Madame la Ministre Morreale, pour l'ensemble de vos réponses qui sont multiples à chaque fois.

Je pense qu'en ce qui concerne la sensibilisation à la vaccination, il faut continuer d'innover. J'en profite par exemple pour vous signaler l'initiative du CHR de la citadelle, à Liège, qui met en place des consultations spécifiques pour informer et rassurer les gens sur la vaccination. Je pense que c'est la multiplication de ce type d'initiatives qui pourra faire encore avancer les choses, et pour toucher un public toujours plus large. On l'a dit, la communication est essentielle dans cette crise. Mais pas uniquement une communication des faits. Pas uniquement une déconstruction des *fake news*, mais bien une communication positive et qui motive.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Vandorpe. La première, motivée, a été déposée par Mme Vandorpe (Doc. 775 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Roberty, MM. Heyvaert et Legasse (Doc. 776 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA PROMOTION DE LA SANTÉ DES
DÉTENUS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la promotion de la santé des détenus ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, je reviens vers vous sur une problématique à laquelle vous aviez signalé être sensible. On a déjà eu l'occasion d'en parler précédemment. Mais on sent que cela bout au sein des différentes prisons. En particulier celle de Tournai que nous avons eu l'occasion de visiter avec plusieurs députés de toutes couleurs politiques en Wallonie Picarde.

Sous la précédente législature, 900 000 euros par an ont été prévus pour un projet pilote de promotion de la santé et de prévention des maladies en prison. Clairement, dans le secteur de la promotion de la santé, cela représente un budget colossal. C'est l'opérateur « Un Pass dans l'impasse » qui a obtenu le marché.

Malheureusement, deux ans plus tard, sur le terrain, on a un peu l'impression que le travail ne démarre pas. Y a-t-il des analyses et des cadastres qui sont faits ? Concrètement, dans les prisons, qu'est-ce qui change ? Est-ce plus un travail de prévention des assuétudes ? De promotion de la santé mentale ? De l'alimentation ? De l'activité physique ? Quelles ont été les prisons concernées ? Combien de détenus ont pu bénéficier de ces actions ?

Il reste un an de financement, il faut que celui-ci soit utilisé à bon escient.

En fait, aujourd'hui, le terrain dit ne même pas être au courant de ce qui se passe. En tout cas, les personnes que nous avons rencontrées ne connaissaient pas ce plan. Pour nous, il ne faut pas attendre la dernière minute pour faire l'évaluation du projet, de ses prestataires et du montage. Il faut voir aujourd'hui ce qui ne va pas afin d'avancer, voir ce qui va et qui peut être diffusé et élargi.

Avec la crise, ce sont des choses qui se sont encore amplifiées. On se rend compte que la situation dans les prisons est catastrophique. Dès lors, je crois qu'il faut pouvoir agir. Le rapport qui avait été fait à l'époque par Véronique Salvi était très étayé et très conséquent, avec

des propositions claires de recommandation et il faut pouvoir travailler en ce sens.

Plus globalement, vu la répartition des compétences, les concertations avec les autres niveaux de pouvoirs sont essentielles. On a appris qu'un groupe de travail interfédéral travaillait sur un plan d'action pour améliorer les soins de santé en milieu carcéral. Ce plan devait être soumis à l'approbation de la Conférence interministérielle Santé pour l'automne 2021.

Ce plan a-t-il été finalisé et présenté en CIM ? Quelles étaient les mesures concrètes de ce plan et quelles ont été les décisions en CIM Santé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous livre ce que mon équipe en a pensé : « sous-entendre que, deux ans plus tard, on a un peu l'impression que le travail ne démarre pas élude les difficultés que l'ensemble des acteurs traversent avec la crise sanitaire ; des difficultés, disent-ils, qui décuplent les efforts afin de mettre en œuvre un projet pilote aussi important et complexe dans un monde carcéral aux multiples facettes ».

J'en viens maintenant à mes expressions.

Comme vous le relevez, une convention pluriannuelle de trois ans a été conclue entre le Gouvernement wallon et l'ASBL « Un Pass dans l'impasse ». Les actions qui sont menées concernent : la promotion de la santé au niveau physique et mental, la réduction des risques et l'accompagnement des personnes présentant des troubles de la santé mentale ou des problèmes d'assuétudes.

Avec le soutien d'ESPRIST-ULiège, un état des lieux par prison a été réalisé pour identifier les besoins des détenus par prison. Comme expliqué précédemment, la méthodologie a dû être ajustée à cause de la crise sanitaire et des mesures covid en vigueur dans les prisons.

Sur base des premiers résultats de cet état des lieux, « Un Pass dans l'impasse » a proposé aux directions des prisons une série d'actions, lesquelles ont débuté dans 10 établissements. Il s'agit d'actions de prévention du tabac, des ateliers de fabrication de produits d'hygiène, des groupes de discussion traitant de divers sujets, comme l'utilisation de l'EMDR, Eye Movement Desensitization and Reprocessing, pour les traumatismes ou un travail sur les émotions. Tous les détenus qui souhaitent participer à un ou plusieurs ateliers sont invités à y prendre part.

Ces actions seront renforcées dans le courant de l'année 2023.

Une évaluation du projet, de sa stratégie d'action et des actions elles-mêmes est réalisée environ chaque semestre lors des comités d'accompagnement du projet. C'est l'évaluation du projet global qui est attendue à l'issue des trois années du projet.

Enfin, concernant la réforme de soins de santé en prison, les travaux ont débuté et sont toujours en cours dans un groupe de travail interfédéral instauré dans le cadre de la conférence interministérielle Santé publique et la CIM Justice. Je ne manquerai pas de vous informer de leurs avancées.

Je salue Véronique Salvi. Je cite souvent la qualité du travail qu'elle a réalisé dans le cadre de ce rapport parlementaire. Je trouve d'ailleurs que les parlementaires de cette législature devraient s'inspirer de ce type de travail de fond, qui permet concrètement de déboucher sur des actions concrètes, durables et parfois pérennes.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Comme je le disais, au sein des prisons, ils se sentent peu soutenus en termes de soutien à la promotion de la santé et de la santé mentale, avec notamment – mais tout ne dépend de votre niveau de pouvoir, c'est pour cela que je dis qu'il y a des choses qui doivent être vues de manière plus générale – le fait de ne pas avoir plus de psychologues, mais il est difficile d'en trouver également, même pour les médecins généralistes, c'est compliqué.

Le fait d'avoir des associations, comme « Un Pass dans l'impasse » – et d'en avoir aussi en fonction des régions et des différentes prisons –, qui viennent régulièrement, qui connaissent les personnes au sein des prisons pour pouvoir avoir un réel travail de prévention en matière de santé et pas juste du saupoudrage, parce que c'est un peu l'impression que l'on a aujourd'hui même si, comme je le disais tout à l'heure, le budget est énorme.

On sent qu'il y a une volonté de votre part, mais, sur le terrain, cela semble insuffisant et ne pas nécessairement correspondre à ce dont ils ont besoin.

En effet, ce rapport est essentiel. Je l'ai transmis à la prison de Tournai parce qu'ils ne le connaissaient pas. Je pense que cela permet de relayer des problématiques et qu'il faut pouvoir être particulièrement attentif. Je ne manquerai donc pas de revenir vous voir ce qu'il en est de la situation, qui a vraiment besoin d'évoluer en urgence.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES SUITES DE LA RÉOLUTION DU
PARLEMENT DE WALLONIE DU 26 MAI 2021
VISANT À PRÉVENIR LES SUICIDES ET LES
TENTATIVES DE SUICIDE DANS UN
CONTEXTE DE FRAGILISATION DE LA SANTÉ
MENTALE CAUSÉ PAR LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les suites de la résolution du Parlement de Wallonie du 26 mai 2021 visant à prévenir les suicides et les tentatives de suicide dans un contexte de fragilisation de la santé mentale causé par la crise sanitaire de la covid-19 ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, nous avons adopté, le 26 mai 2021, à l'unanimité, la résolution relative à la prévention du suicide.

Entre-temps, les inondations sont venues ajouter encore une couche de complexité à la santé mentale des Wallons et, en plus, nous ne sommes toujours pas sortis de la crise de la covid.

Concrètement, huit actions ont été demandées :

- élaborer une stratégie cohérente de promotion de la santé mentale ;
- travailler à l'amélioration du monitoring de la santé mentale en Wallonie ;
- renforcer les dispositifs d'aide à distance ;
- dégager des moyens supplémentaires pour la postvention ;
- sensibiliser les médias ;
- sensibiliser les acteurs de première ligne ;
- travailler à l'intégration des enjeux liés à la santé mentale et à la prévention du suicide dans l'ensemble des politiques publiques ;
- travailler avec les autorités fédérales pour améliorer les pratiques d'accompagnement des personnes à leur sortie de l'hospitalisation psychiatrique.

Six mois après l'adoption de cette résolution, certains points ont évolué, mais certaines recommandations n'ont pas encore été suivies. Avec les nouvelles mesures Covid qui s'annoncent, tout le secteur de la santé mentale s'inquiète des conséquences sur le psychique des gens.

L'ASBL « Un Pass dans l'Impasse » – on sait qu'elle effectue un travail extraordinaire, on vient d'en

parler encore juste avant – continue son travail et développe des initiatives intéressantes. Cela répond clairement aux recommandations de sensibilisation. J'aurais toutefois voulu faire le point sur les autres recommandations.

Quelles sont les décisions et les actions prises par le Gouvernement pour donner suite par exemple aux besoins sécurisations des *hot spots* ?

Quelles sont les actions de sensibilisation qui ont été menées avec la presse ou avec les acteurs de première ligne ?

Des réflexions ou concertations autour des sorties d'hospitalisation ont-elles pu avoir lieu ?

L'objectif est vraiment de faire le point en sachant que de nombreux dossiers sont en cours.

Comme la crise se prolonge, on sait que la difficulté va également se prolonger en termes de santé mentale.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, permettez-moi de passer en revue les actions qui découlent des différentes recommandations issues de la résolution du Parlement de Wallonie du 26 mai 2021.

Sur la recommandation « Travailler à l'amélioration du monitoring de la santé mentale en Wallonie », les mesures urgentes en santé mentale prises par le Gouvernement wallon sont évaluées, en particulier, via le comité d'accompagnement sectoriel Santé mentale et Handicap d'un point de vue quantitatif et qualitatif. L'ASBL « Un Pass dans l'impasse » est d'ailleurs associée aux réflexions de ce groupe.

Pour la recommandation « Renforcer les dispositifs d'aide à distance », depuis les mesures sanitaires mises en place par le Gouvernement dans le cadre de la crise Covid, les services de l'ASBL « Un Pass dans l'impasse » sont restés ouverts pour assurer une aide de qualité et ont proposé également des suivis psychologiques par vidéoconférence ou par téléphone lorsque les personnes ne pouvaient pas se permettre de venir en présentiel.

« Un Pass dans l'impasse » a aussi bénéficié d'un équivalent temps plein psychologue en plus. C'est aussi, la même chose pour l'aide apportée aux indépendants en détresse, qui a bénéficié de deux équivalents temps plein psychologues supplémentaires pour soutenir les indépendants par téléphone ou en visioconférence et de développer un réseau de sentinelles, ce qui a inspiré d'ailleurs le Fédéral et d'autres entités fédérées.

Sur la recommandation « Dégager des moyens supplémentaires pour la postvention »,

« Un Pass dans l'impasse » propose des activités de postvention se référant aux aides qui font suite à un suicide, au travers de formations dont l'objectif est d'aider les professionnels à mettre en place un dispositif de postvention adapté à leurs réalités de terrain en aval d'un événement traumatique en lien avec le suicide, que ce soit les actions à mener, le calendrier, qui, quand, comment. En dehors des formations, les psychologues de l'ASBL restent disponibles par téléphone pour les aider à réagir le plus rapidement et efficacement possible face à la crise lorsqu'un événement imprévisible se produit.

Pour l'axe « Sensibiliser les médias », des recommandations de bonnes pratiques ont été réalisées.

Concernant l'axe « Sensibiliser les acteurs de la première ligne », en ce qui concerne l'année 2020, la même ASBL « Un Pass dans l'impasse » comptabilise pas moins de 20 formations qui ont été dispensées pour un total de 36 jours.

Et puis, pour la recommandation « Travailler avec l'autorité fédérale pour améliorer les pratiques d'accompagnement des personnes à leur sortie de l'hospitalisation psychiatrique », l'ASBL est en contact permanent avec le Fédéral au sujet de cette question, que je vous avoue considérer comme préoccupante.

En outre, des conventions de collaboration existent entre « Un pass dans l'impasse » et les zones de police ou encore les services d'urgence des hôpitaux généraux.

En ce qui concerne les actions menées par le Gouvernement pour donner suite aux besoins de sécurisation des *hot spot*, un rapport à ce sujet a été transmis à mon cabinet. Ce rapport a également été transmis à mon collègue Christophe Collignon pour l'alerter des lieux à risque au niveau des villes et communes. Il est important que chacun et chacune dans ses compétences puisse participer à la mise en œuvre d'une meilleure prévention du suicide.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse complète qui montre que le suivi a été fait. C'est important quand on voit le travail qui avait été effectué en commission, les auditions qui ont été faites, la construction de cette résolution. Voir que le suivi s'est fait au niveau du Gouvernement est important, c'est pour cela que je m'étais permis de poser cette question.

On voit que, point par point, vous faites les démarches. On sait que l'on pourra toujours aller encore plus loin. Je vous remercie vraiment pour le suivi apporté à cette résolution. On sait que la situation psychique des gens est encore en difficulté et cela ne

fera certainement que s'accroître dans les mois, voire les années qui viennent. Il est donc très important d'assurer un suivi et de mettre aussi les moyens supplémentaires, vous le faites également dans d'autres domaines en termes de psychologues, notamment dans les services de santé mentale dont on a parlé ce matin. C'est essentiel.

Il était important de pouvoir refaire le point aujourd'hui.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Sobry, sur « les mesures de sensibilisation et d'information à la vaccination » ;
- Mme Sobry, sur « le retour de la plateforme Qvax en Wallonie » ;
- Mme Vandorpe, sur « l'épidémie de VIH » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Mauel, sur « l'entrepreneuriat des jeunes en matière d'économie sociale » ;
- M. Cornillie, sur « le bilan de la vaccination sur les campus universitaires » ;
- Mme Nikolic, sur « la politique de *tracing* à court et moyen termes » ;
- Mme Lekane, sur « la fatigue des généralistes » ;
- Mme Lekane, sur « le test unique pour les personnes vaccinées contre la covid-19 » ;
- M. Tzanetatos, sur « l'implémentation du plan de bataille du Gouvernement pour lutter contre la quatrième vague de covid-19 » ;
- Mme Nikolic, sur « la nouvelle amplification de la stratégie vaccinale wallonne pour administrer la troisième dose booster à la population » ;
- Mme Greoli, sur « le soutien des personnes atteintes de maladies rares » ;
- Mme Sobry, sur « la future désactivation de Covid Safe Ticket (CST) en France en l'absence d'une troisième dose de vaccin » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 30 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Alda Greoli, cdH
Mme Estelle Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Laura Hubert, Auditrice à la Cour des comptes
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Laure Lekane, PTB
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Sabine Roberty, PS
M. Mourad Sahli, PS
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ALE	agence locale pour l'emploi
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APD	Autorité de protection des données
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
ASPH	Association socialiste de la personne handicapée
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CA	conseil d'administration
CAPAL	Centre d'actions pour l'autisme en Province de Luxembourg
CHR	centre hospitalier régional
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CODECO	Comité de concertation
COVAX	Covid-19 Vaccines Global Access (Accès mondial aux vaccins covid-19)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRM	Centrale régionale de mobilité
CST	Covid Safe Ticket
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
ECDC	European Centre for Disease Prevention and Control (Centre européen de prévention et contrôle des maladies)
EER	Économie, Emploi, Recherche (SPW)
EJNM	Emploi jeunes dans le secteur non marchand
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
ETP	équivalent temps plein
EU	European Union (Union européenne)
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FPS	Femmes prévoyantes socialistes
FSE	Fonds social européen
GAMS	Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles
GBO	Groupement belge des omnipraticiens
GEMS	Groep van Experts voor Managementstrategie van covid-19 (Groupe d'experts pour la stratégie de gestion de la covid-19)
GPSW	Groupe des partenaires sociaux wallons
GRAPA	garantie de revenus aux personnes âgées
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDESS	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IFIC	Instituut voor functieclassificatie / Institut de classification des fonctions
IHP	Initiative d'habitations protégées
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IST	infections sexuellement transmissibles
LGBTQI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers et intersexes

LUSS	Ligue des usagers des services de santé
MAHA	Model for Automatic Hospital Analyses
MR	maison de repos
MRPA	maison de repos pour personnes âgées
MRS	maison de repos et de soins
MSP	Maison de soins psychiatriques
MST	Maladie sexuellement transmissible
OA	organisme assureur
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
OST	outbreak support team (équipe de soutien aux épidémies)
PAC	Plan d'accompagnement des chômeurs
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMTIC	Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PSE	promotion de la santé à l'école
PV	procès-verbal
RAG	Risk Assessment Group (Groupe d'évaluation des risques)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SAACE	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SAPS	service(s) agréé(s) partiellement subventionné(s)
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SI	syndicat d'initiative
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPAD	soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
TIC	technologies de l'information et de la communication
UAP	unité(s) d'administration publique
UCL	Université catholique de Louvain
UMons	Université de Mons
UNamur	Université de Namur (anciennement Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix ou FUNDP)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
VIF	Violences intrafamiliales (service)
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
WBE	Wallonie-Bruxelles Enseignement